

281
500
BIBLIOTHÈQUE
SOURCES CHRÉTIENNES ★

N° 477

BAYONNE ★

DIOCESAINE

SOCRATE DE CONSTANTINOPLÉ

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

LIVRE I

TEXTE GREC DE L'ÉDITION G.C. HANSEN (GCS)

TRADUCTION

PAR

† Pierre PÉRICHON, s.j. et Pierre MARAVAL

INTRODUCTION ET NOTES

PAR

Pierre MARAVAL

Ouvrage publié avec le concours de l'Œuvre d'Orient

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

2004

SOURCES CHRÉTIENNES ★

N° 477



SOCRATE DE CONSTANTINOPLE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

LIVRE I

TEXTE GREC DE L'ÉDITION G.C. HANSEN (GCS)

TRADUCTION

PAR

† Pierre PÉRICHON, s.j. et Pierre MARAVAL

INTRODUCTION ET NOTES

PAR

Pierre MARAVAL

Ouvrage publié avec le concours de l'Œuvre d'Orient

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

2004

La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources chrétiennes »
(U.M.R. 5189 du Centre National de la Recherche Scientifique).

© Les Éditions du Cerf, 2004
www.editionsducerf.fr
ISBN : 2-204-07214-1
ISSN : 0750-1978

AVANT-PROPOS

La publication de l'*Histoire ecclésiastique* de Socrate fut de longtemps programmée par Sources Chrétiennes. Le P. Pierre Périchon, s.j., s'était attelé à cette entreprise voici plus de trente ans, préparant à la fois une édition critique et une traduction annotée. Pour des raisons diverses, il ne put mener ce travail à son terme, mais il avait laissé une première traduction de l'ensemble du texte : celle-ci a fait l'objet de ma part d'une révision, voire d'une réécriture complète, mais elle n'en a pas moins constitué un utile point de départ pour l'élaboration de celle que je propose ici. Il était difficile, en revanche, de réutiliser le texte critique préparé par le P. Périchon (pour le livre I seulement), surtout depuis la parution de l'édition de G. Chr. Hansen, et on a donc pris le parti de reproduire le texte de celle-ci.

L'ouvrage comporte de nombreux documents cités *in extenso* par Socrate, dont des textes théologiques importants qui pourraient être assortis d'une annotation approfondie. Celle-ci pourtant n'a pas semblé du ressort du traducteur de Socrate, qui a donc cherché avant tout à donner au texte propre de cet auteur une annotation d'ordre surtout historique, et dans les limites raisonnables imposées par la collection.

Je dois des remerciements à M. Jean Reynard, de l'Institut des Sources Chrétiennes, qui a soigneusement relu la traduction et lui a apporté plusieurs améliorations.

Je dédie cette traduction de l'*Histoire Ecclésiastique* de Socrate à la Faculté de Théologie et de Droit Canonique de

l'Université de Louvain-la-Neuve, qui m'a fait l'honneur, en novembre 2001, lors du centenaire de la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, de me conférer un doctorat *honoris causa*.

Paris-Toulouse, décembre 2002

P. M.

INTRODUCTION

1. L'auteur

Nous ne connaissons de Socrate que ce qu'il dit de lui-même dans son ouvrage. Il est né à Constantinople (à une date qu'on situera autour de 380 et 390¹), il y a été élevé et y restera sa vie durant (V, xxiv, 9), rien ne permettant d'assurer qu'il s'en soit beaucoup éloigné². Il cite les noms de deux de ses *grammatikoi*, Helladios et Ammonios³, qui avaient été expulsés d'Alexandrie après 391 parce que prêtres païens (V, 16, 9). La date de sa mort est à situer entre 439, la dernière année dont il fasse l'histoire, et 450, date de la mort de Théodose II, dont il parle toujours comme d'un vivant. La date de composition de son ouvrage doit donc être cherchée entre 439 et 450, mais elle est certainement anté-

1. VALESIIUS (Henri de Valois, *PG* 67, 18) : au début du principat de Théodose ; CHESNUT, *Histories*, p. 176 : « vers 380 » ; LEPPIN, *Von Constantin*, p. 10 : « autour de, peut-être un peu avant 380 » ; HANSEN, p. LV : « après 380 » ; URBAINCZYK, *Socrates*, p. 19 : « 380 comme date de naissance possible » ; WALLRAFF, *Sokrates*, p. 209 : « de 380 environ à 390 ».

2. Les renseignements qu'il tient de Chypriotes sur Spyridon (I, xii, 8) n'impliquent pas nécessairement un voyage dans l'île, pas plus que ceux sur les novatiens de Paphlagonie et de Phrygie (II, xxxviii, 32 ; IV, xxviii, 1-12) des voyages en Asie Mineure qui restent pourtant possibles.

3. Sur Helladios, cf. A. GUDEMAN, « Helladios 3 », *RE* VIII, 1, 1912, 102-103.

rieure à la mort de Proclus (446), dont l'éloge en VII, xli n'est pas celui d'un défunt, antérieure aussi au retrait-exil d'Eudocie fin 441 ou début 442¹ car l'appréciation portée sur celle-ci est toujours élogieuse. Une indication dans le livre VI, vi, 37, relevée par M. Wallraff, montre qu'en 438 Socrate rédigeait ce livre (il fait allusion à un événement contemporain et le date)². On peut donc penser que la date à laquelle son histoire prend fin est aussi, à peu de chose près, celle de l'achèvement de sa première rédaction. Il est possible que la seconde rédaction (qui concerne essentiellement les deux premiers livres) ait suivi immédiatement la première. On datera donc de 439/440 la publication de l'ensemble.

La version arménienne de son œuvre et l'un des manuscrits grecs lui donnent le titre de σχολαστικός, souvent reproduit par les éditeurs modernes et généralement traduit par « avocat ». Rien pourtant dans son ouvrage ne montre que Socrate soit juriste ou qu'il ait une connaissance particulière de la jurisprudence, à la différence d'autres historiens ecclésiastiques comme Sozomène ou Évagre. Son dernier éditeur, qui n'a pas retenu cette appellation, doute qu'il faille la traduire ainsi³, et ce doute est repris et confirmé par T. Urbainczyk et M. Wallraff⁴. Si l'on veut retenir quelque chose de cette appellation traditionnelle, on y verra seulement une qualification plus générale : Socrate est σχολαστικός parce qu'il a fréquenté les écoles, qu'il fait partie de ceux qui ont eu accès à la culture grecque. Cela indique du même coup qu'il est d'une classe sociale assez élevée, sans

1. Sur la date du deuxième voyage d'Eudocie à Jérusalem, qui est en fait un éloignement définitif de l'impératrice suite à une accusation d'adultère, cf. E. D. HUNT, *Holy Land Pilgrimage in the Later Roman Empire AD 312-360*, Oxford 1982, p. 235-236.

2. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 210-211. L'événement rapporté est daté du seizième consulat de Théodose. Cette remarque fragilise l'hypothèse de CHESNUT (*Histories*, p. 168-169) selon laquelle l'ouvrage aurait pu apporter une aide aux compilateurs du *Code Théodosien*, publié en 438.

3. HANSEN, p. LV. LEPPIN en doute aussi (*Von Constantin*, p. 11).

4. URBAINCZYK, *Sokrates*, p. 13-14 et WALLRAFF, *Sokrates*, p. 215-217.

être pourtant des plus élevées : il apparaît ainsi qu'il ne connaît pas personnellement l'empereur. Mais il a eu accès à la *paideia* classique, l'éducation basée sur l'étude des auteurs grecs païens, dont il défendra avec conviction la légitimité¹. Il a également une certaine connaissance du latin, sans doute pourtant imparfaite, comme le montrent certaines erreurs d'interprétation de ses sources latines. On doit lui reconnaître, de surcroît, une certaine formation philosophique et théologique : il se réfère plusieurs fois à Platon et Plotin, invoque même l'ἐποχή, la suspension critique du jugement des Académiciens (sans qu'il faille en faire un sceptique, mais cela s'accorde avec sa relative tolérance)² ; il cite plusieurs fois avec éloge et défend contre leurs critiques les théologiens de la tradition alexandrine – Origène³, Eusèbe de Césarée, Didyme l'Aveugle, Évagre le Pontique.

Est-il clerc ou laïc ? Sa connaissance de la théologie, son intérêt pour les questions liturgiques plaident pour une condition cléricale ; sa critique des querelles dogmatiques, dont il voit l'origine dans l'esprit de querelle des évêques, sa critique occasionnelle de certaines manières d'agir de ces derniers (cf. I, xxiv 1) laissent toutefois penser qu'il n'est, au mieux, qu'un clerc de second rang. D'autre part, il apparaît clairement qu'il ne fait pas partie de l'Église qu'il appelle « dominante » (V, xxii, 56)⁴, mais d'un groupe dissident, en

1. Cf. Th. GELZER, « Zum Hintergrund der hohen Schätzung der paganen Bildung bei Sokrates von Konstantinopel », in BÄBLER-NESSLERATH, *Die Welt des Sokrates*, p. 111-124.

2. Cf. CHESNUT, *Histories*, p. 181-182. Comparant Socrate et Sozomène, G. SABBAH déclare que la culture du premier « se veut purement et exclusivement chrétienne » (Intr. à SOZOMÈNE, *Histoire ecclésiastique. Livres I-II*, p. 83), affirmation sans doute excessive (cf. P. MARAVALL, « Socrate et la culture grecque », in *L'historiographie*, p. 283).

3. Sur l'intérêt que Socrate porte à Origène, cf. B. NEUSCHÄFER, « Zur Bewertung des Origenes bei Sokrates », in BÄBLER-NESSLERATH, *Die Welt des Sokrates*, p. 71-85.

4. Cette expression se rencontre une seule fois dans son histoire, mais il parle aussi, en les opposant aux novatiens, de « ceux qui sont maintenant en possession des églises (οἱ νῦν τῶν ἐκκλησιῶν κρατοῦντες) » (V, xix, 4).

l'occurrence celui des novatiens. Plusieurs auteurs anciens, tels Sévère d'Antioche ou Photius, ainsi que des notes marginales dans des manuscrits, le disaient déjà, mais depuis l'édition de Henri de Valois, qui le considérait comme orthodoxe malgré la sympathie qu'il lui reconnaissait pour le novatianisme, les auteurs modernes dans leur ensemble avaient adopté cette opinion¹. Wallraff, en revanche, a repris la tradition ancienne et démontré de façon convaincante que Socrate était un authentique novatien². L'historien en effet utilise explicitement des sources novatiennes, donne les noms de tous les évêques novatiens de la capitale et des informations sur leur communauté pour toute la période que couvre son histoire, il renseigne sur quelques-unes de leurs communautés d'Asie Mineure, voire de Rome et d'Alexandrie, et sur leurs schismes internes (en prenant nettement position contre ceux-ci), il met en scène (malgré l'opposition qu'il prévoit de la part de certains de ses lecteurs : cf. I, xiii, 2) plusieurs de leurs saints personnages et souligne leurs vertus. En quelques cas, il manifeste clairement son accord avec les positions disciplinaires du groupe (V, xix, 10). La réserve, voire l'hostilité dont il fait preuve envers plusieurs évêques qui ont persécuté les novatiens (Macédonios, Nestorius, jusqu'à un certain point Jean Chrysostome³) témoignent également en ce sens, non moins

Est-ce à cette Église qu'il pense lorsque, s'interrogeant sur l'apparition du manichéisme, où il voit une contrefaçon du christianisme (I, xxii, 2), il se demande pour quelle raison Dieu permet celle-ci, évoquant à ce propos « l'arrogance de l'Église en matière de foi » (I, xxii, 14) ? Cf. aussi sa remarque ironique sur l'habitude des évêques de porter sans preuves des accusations d'impiété (I, xxiv, 1).

1. Cf. VALESIIUS, *PG* 67, 20 et la liste des partisans de sa thèse établie par WALLRAFF, *Sokrates*, p. 235, n. 116, à laquelle on pourrait ajouter de nombreux noms.

2. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 235-257.

3. Écrivant quelques années à peine après le retour triomphal des restes de Jean à Constantinople (438), Socrate ne pouvait se permettre une critique trop virulente du personnage, mais il souligne, tout en le louant par

que son appréciation favorable d'Atticos ou de Proclos, plus tolérants envers les dissidences. Lui-même fait preuve d'un esprit irénique, d'une certaine tolérance, qu'explique son appartenance à un groupe minoritaire et souvent persécuté. En même temps, il ne cesse de souligner que les novatiens sont toujours restés fidèles à l'orthodoxie nicéenne et qu'ils ont été le plus souvent bien acceptés par ses représentants, qu'il s'agisse des empereurs ou des évêques de Constantinople. Sa terminologie confirme son appartenance : il évite les termes schisme, catholique, orthodoxe (σχίσμα, καθολικός, ὀρθόδοξος)¹, n'emploie pas le terme hérésie (αἵρεσις) dans un sens péjoratif, mais – conformément au sens premier du terme – pour désigner les divers partis existant dans le christianisme – des partis ou factions pour lesquels il utilise beaucoup plus volontiers le terme θρησκεία, dont la meilleure traduction est sans doute le terme « religion »². Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il n'ait jamais mentionné explicitement quelle était sa propre « religion », car son ouvrage n'est pas une histoire de combat, comme celle de Philostorge, mais une histoire qui s'adresse à un large public, celui des diverses confessions chrétiennes ou même des païens cultivés. Aussi bien son novatianisme n'a-t-il pas déformé son regard d'historien ; il est bien plutôt à l'origine d'une relative tolérance, inhabituelle chez les historiens ecclésiastiques.

ailleurs, quelques défauts du personnage (raideur, excessive dureté, colère : VI, iii, 13 ; iv, 1-2) et il relève en s'en étonnant son désaccord avec les novatiens sur la question de la pénitence (VI, xxi-xxii).

1. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 34-35.

2. *Ibid.*, p. 36-37. On trouve certes dans son ouvrage le terme αἵρεσις et ses dérivés dans leur acception polémique, mais c'est uniquement dans les documents qu'il cite.

2. Le projet historique : Socrate historien ¹

Socrate écrit son livre sur demande d'un certain Théodore, un personnage qu'on ne peut identifier ², mais qui est assurément un clerc (« saint homme de Dieu » II, I, 16 ; VI prol. 1 ; VII, XLVIII, 7). On s'est interrogé pour savoir si la demande originelle du commanditaire concernait seulement les cinq premiers livres (de Constantin à la mort de Théodose I^{er}) et si les livres VI et VII étaient une continuation – toujours dédiée au même Théodore, par une nouvelle préface au livre VI – d'un ouvrage déjà achevé, mais cette hypothèse semble peu fondée ³, car Socrate ne dit pas dans cette préface qu'il a complété un premier travail, mais seulement que les livres I-V lui ont demandé de la peine (VI, prol. 1) ; il tient aussi à avertir ses lecteurs qu'il va traiter d'événements contemporains, entreprise toujours délicate ; on constate d'autre part que le livre V, lui aussi, comportait une préface. Le commanditaire souhaitait que l'auteur ne se contente pas des « faits nus », mais qu'il cite également et les lettres de l'empereur et les textes promulgués par les évêques lors des conciles (II, I, 4-5) ; c'est un des motifs – mais non le seul – qui a contraint Socrate à réécrire (ou plutôt, selon ses propres termes, à dicter de nouveau : cf. II, I, 5) les

1. Sur ce thème, cf. M. MAZZA, « Sulla teoria della storiografia cristiana. Osservazioni sui proemi degli storici ecclesiastici », in *La storiografia ecclesiastica nella tarda antichità*, Messine 1980, p. 335-389 (Socrate et Sozomène), p. 59-87 ; G. SABBAAH dans SOZOMÈNE, *Histoire ecclésiastique, Livres I-II*, Paris 1983 (SC 306), (Sozomène et Socrate), p. 59-87 ; URBAINCZYK, *Socrates*, p. 69-105 ; WALLRAFF, *Socrates*, p. 135-208.

2. CHESNUT pense qu'il s'agit d'un des neuf fonctionnaires de la commission qui préparait le *Code Théodosien*, qui était *comes et magister memoriae* (C. *Theod.* I, 1, 15 ; *Histories*, p. 177). Sur ce personnage, cf. *PLRE* 2, p. 1090 (Theodorus 24). L'hypothèse est liée à celle qui est mentionnée à la note 2, p. 10, mais elle reste sans appui sérieux, et le nom de Théodore était très répandu (la *PLRE* 2 en retient 63).

3. Discussion de cette question chez URBAINCZYK, *Socrates*, p. 61-62.

deux premiers livres, pour lesquels, dans un premier temps, il n'avait pas disposé de nombreux documents (il n'y a aucun motif de croire que la nouvelle rédaction ait concerné d'autres livres). Il a donc rajouté, empruntés à diverses sources, des documents cités *in extenso*, et il continuera de le faire dans les livres suivants, imitant en cela le modèle auquel il se réfère dès la première ligne, Eusèbe de Césarée (en cela tous deux se distinguent de la tradition historiographique classique, plus indifférente au document authentique) ¹. Cette accumulation de documents est précieuse pour l'historien d'aujourd'hui, mais elle dispense souvent Socrate d'étoffer ou d'explicitier son récit historique, de lui donner une construction personnelle : ses commentaires des textes cités sont souvent des résumés sans grande originalité ².

Comme Eusèbe, sous le patronage duquel il met son ouvrage – ce qui ne l'empêchera pas d'être indépendant de son modèle –, Socrate écrit une histoire *ecclésiastique* (le mot revient 460 fois dans son texte) : il entend rapporter « ce qui s'est passé dans les Églises » (I, I, 3). Le terme « Église » (ἐκκλησία), chez lui, a des sens très divers : l'Église comme institution en général, un parti précis (opposé à d'autres), le siège d'un évêque, une communauté particulière, le bâtiment cultuel ³. Il recoupe le champ sémantique de plusieurs autres termes – ἀρχησις, θρησκεία, πίστις, εὐκτήριος οἶκος ou τόπος (parti, religion, foi, maison ou lieu de prière). Mais l'usage du pluriel dans ce passage du prologue indique l'ampleur du champ couvert par l'historien, qui ne se limitera pas à un de ces sens du mot. Non peut-être sans quelque anachronisme, on pourrait dire que Socrate veut écrire une histoire du christianisme sous tous ses aspects plutôt qu'une histoire de l'Église, ce qui n'était certainement pas la

1. La proportion des textes cités, dans les livres I et II surtout, est considérable (un tiers environ du livre I, un quart du livre II).

2. Cf. sur ce point la comparaison établie entre Socrate et Sozomène par G. SABBAAH, *op. cit.*, p. 63-64.

3. Analyse précise de WALLRAFF, *Socrates*, p. 29-35.

conception d'Eusèbe, pour lequel il n'y a qu'une Église. Socrate déclare par ailleurs qu'il veut situer cette histoire dans l'histoire générale, et il s'en explique assez longuement dans le prologue du livre V, peut-être pour répondre à des critiques suscitées par ses premiers livres : entremêler à l'histoire ecclésiastique quelques-unes des affaires publiques permet non seulement de porter à la connaissance du lecteur ce qui s'est passé, mais aussi de ne pas le lasser avec le seul récit des conflits des évêques (V, prol., 2). Ces conflits seraient, à en croire certaines de ses déclarations, « le motif dominant de son œuvre »¹, celui-là même qui l'a poussé à écrire, le seul qui donne du grain à moudre aux historiens. « Si l'Église était restée sans divisions, écrit-il, je serais moi aussi resté tranquille ; là où les événements ne fournissent pas de matière, le narrateur est superflu » (I, xviii, 15) ! En cela il reprend l'idée de l'historiographie classique selon laquelle c'est la guerre qui est le sujet de l'histoire ; une période de paix n'apporte donc rien à l'historien. Mais au-delà de cette affirmation paradoxale, il y a pour lui une raison plus fondamentale de ne pas séparer histoire ecclésiastique et histoire générale : c'est la sympathie qui existe entre difficultés des Églises et malheurs publics, ceux-ci et celles-là ayant une même origine, les fautes des hommes (3-5)². « Socrate ne dit pas explicitement que les troubles dans l'Église sont la cause des malheurs de l'État, mais c'est implicite à travers son œuvre³ » et la conséquence en est que l'idéal politique de la paix civile dépend de la paix dans

1. LEPPIN, *Von Constantin*, p. 227.

2. Cette conception de Socrate peut certes s'inspirer de la thèse philosophique de la sympathie cosmique, développée par les stoïciens et reprise par les néoplatoniciens et qu'on trouve à la fois chez des auteurs païens et chez des chrétiens (cf. URBAINCZYK, *Socrates*, p. 71-75). S'y ajoute l'idée, largement répandue dans l'historiographie classique tout comme dans l'historiographie chrétienne (et déjà dans la Bible), que les malheurs des hommes sont un châtement de Dieu.

3. URBAINCZYK, *Socrates*, p. 71

l'Église¹. Aussi doit-on dire non seulement que l'histoire ecclésiastique fait partie de l'histoire générale, mais qu'elle en est étroitement solidaire. Cela répond à la situation qui est celle du christianisme à son époque, où « l'Église est devenue partie de l'histoire politique² ». C'est également conforme à la conception eusébienne de l'empire chrétien, dans lequel le christianisme et l'État sont étroitement liés. Concrètement, le lien des deux sera manifesté par l'organisation même de l'ouvrage, chaque livre correspondant au règne d'un empereur ou d'un couple d'empereurs. Le livre I traite du règne de Constantin, le livre II de celui de Constance II (et accessoirement de ses frères), le livre III de ceux de Julien et Jovien, le livre IV de celui de Valentinien et Valens, le livre V de celui de Gratien et Théodose I, le livre VI de celui d'Arcadius, le livre VII de celui de Théodose II. Mais s'il tient à marquer le lien entre histoire générale et histoire ecclésiastique, Socrate évite de s'étendre trop longuement sur des événements qui s'écarteraient trop de son sujet principal, ainsi les exploits de divers généraux contre les Perses à l'époque de Théodose ou certains événements contemporains dont il devait être pourtant un observateur attentif (VII, xviii, 25). En revanche, passer sous silence les vertus de Théodose II « alors qu'elles sont si remarquables, je juge que ce serait un dommage pour la postérité, pour qui elles resteraient inconnues » (VII, xxii, 1)³.

Comme Eusèbe, Socrate écrit donc une histoire ecclésiastique, mais son approche est différente. Il écrit en effet une *continuation* de l'œuvre de son prédécesseur, non un récit qui parte des origines. L'évêque de Césarée commence son

1. Cf. J. SZIDAT, « Friede in Kirche und Staat : Zum politischen Ideal des Kirchenhistorikers Sokrates », in BÄBLER-NESSELRATH, *Die Welt des Sokrates*, p. 1-14.

2. URBAINCZYK, *Socrates*, p. 99.

3. On notera cependant, surtout pour les premiers livres, de nombreuses lacunes dans l'information historique de Socrate, voire des interprétations erronées de ses sources (cf. notes au texte).

Histoire avec le Christ, sa *Chronique* avec Abraham, d'autres chroniqueurs partent de la Création, et leurs récits s'avancent vers un terme, ce qui procède d'une visée apolo-gétique (montrer l'antiquité du christianisme, la succession apostolique des évêques, le triomphe de l'orthodoxie, etc.), ou du moins d'une vision chrétienne d'ensemble de l'histoire¹. Rien de semblable chez Socrate, dont la conception est celle de l'historiographie profane, en particulier celle des Grecs, chez qui le concept d'*historia perpetua* était très répandu, les historiens y déclarant poursuivre l'œuvre de leurs prédécesseurs (ainsi Ammien Marcellin des *Histoires* de Tacite)². De surcroît, « on cherche en vain chez lui une véritable philosophie de l'histoire³ », encore moins une théologie. Lorsqu'on examine quels sont à ses yeux les facteurs qui influencent le cours de l'histoire⁴, il apparaît que le facteur déterminant est la Providence (προνοία) divine, un concept assez vague et qu'il ne se préoccupe pas de définir avec précision, qu'il évite même d'approfondir (I, xxii, 14), mais qui avait l'avantage de pouvoir être reçu des païens cultivés. En revanche, on ne trouve guère chez lui de mentions du diable (dont l'action était souvent relevée chez Eusèbe) ou de forces surnaturelles (comme chez Rufin, sa première source)⁵. On ne trouve pas davantage dans sa manière de présenter le déroulement de l'histoire une inten-

1. Cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 140-145, qui relève sur ce point la différence entre Socrate et Sozomène, celui-ci mentionnant dans sa préface qu'il avait rédigé un *compendium* (aujourd'hui perdu) de l'histoire de l'Église de l'Ascension à Licinius (I, 1, 12).

2. Cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 141-142.

3. *Ibid.*, p. 257.

4. Je renvoie ici aux analyses très complètes de l'excellente somme de WALLRAFF, dont je me contente de relever les grandes lignes (*Sokrates*, p. 258-271).

5. Cf. aussi L. CRACCO RUGGINI, « The ecclesiastical Histories and the pagan Historiography : Providence and Miracles », *Athenaeum* 65, 1977, p. 107-126. Ni τύχη, ni κατὰ πρός, qu'il utilise parfois, ne jouent un rôle dans sa conception de l'histoire (contre l'opinion de CHESNUT, *Histoires*, p. 190-194).

tion explicite, une thèse qu'il s'efforcera d'illustrer. Il n'y a pas chez lui de vision ni de mise en évidence d'un progrès de l'orthodoxie, voire du christianisme, pas davantage un horizon eschatologique : son histoire ecclésiastique n'est pas une histoire du salut. On peut simplement y relever une référence constante au passé de l'Église, surtout le passé pré-constantinien, vu comme un âge d'or qui tire son autorité de l'absence de division dans l'Église – une attitude où l'on retrouve à la fois la haute estime accordée dans l'Antiquité à ce qui est ancien, mais qui est aussi typique de son époque, le moment où l'âge des Pères se termine et où la preuve par la tradition des anciens va prendre de l'importance. Cela s'accorde aussi sans doute, même si ce n'est pas dit explicitement, avec la revendication des novatiens d'avoir conservé cette tradition (qui est parfois mentionnée : cf. I, x, 2). De ce fait, présent et avenir ne sont jugés que par rapport au passé, et lorsqu'il achève son ouvrage, alors qu'il n'a cessé de rapporter les disputes et les combats de plus d'un siècle¹, Socrate n'espère pour l'avenir que les valeurs du passé, la paix et l'absence de querelle (VII, XLVIII, 7)².

Mais alors pourquoi écrire l'histoire, rapporter ce qui s'est passé ? Socrate en donne une justification au ch. XVIII du livre I : « La connaissance de ces faits confère de la réputation auprès de la plupart des gens ; elle rend celui qui les connaît plus assuré et lui apprend à ne pas être ébranlé

1. Cf. T. HIBBER, « Eine Geschichte von Aufruhr und Streit : Socrates' Kirchengeschichte und die Tradition der Zeitgeschichtsschreibung », in BÄBLER-NESELRATH, *Die Welt des Sokrates*, p. 44-59.

2. Cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 271-282. Cette attention portée à la paix, la concorde, l'union (trois mots très fréquemment utilisés) est particulièrement marquée dans la description qu'il fait de l'action de Constantin et les textes qu'il cite de lui (cf. IV, 5 ; VII, 3, 10, 13, 20 ; VIII, 7, 18, 23 ; IX, 46, 58 ; X, 1 ; XXV, 9 ; XXVII, 5 ; XXXIV, 9 ; XXXV, 4). VAN NUFFELEN, *Un héritage*, p. 133-141, voit dans le thème de la paix un concept fondamental chez Socrate, dont l'histoire se déroule entre deux périodes de paix, celle bien réelle sous Constantin, celle qui s'annonce sous Théodose II : « L'idée d'une paix universelle est bel et bien le fond philosophique sur lequel l'histoire de Socrate doit se lire » (p. 137).

lorsque survient dans des phrases une parole vide de sens » (15). Il y a donc le souci de satisfaire la classe cultivée, qui tirera du renom de son savoir, celui aussi de lui être utile en la prémunissant, grâce aux leçons du passé, devant les nouveautés déraisonnables. Ailleurs il parle d'édifier la multitude (VI, prol. 4). On a ainsi chez lui la référence classique à l'utilité de l'histoire, mais aussi l'indication qu'il veut toucher un large public (ce que confirmeront ses remarques sur le style qu'il déclare adopter). Dans ce public, il y a certainement des païens, ce qui provoque parfois quelques hésitations chez l'historien : ne serait-il pas « bon et convenable de passer sous silence » un événement peu édifiant, « pour que l'Église du Christ ne soit pas condamnée par ceux qui ne s'accordent pas à la doctrine du Christ » ? Il se contente de répondre que le fait qu'il va rapporter est déjà connu (I, xxvii, 11-12). En revanche il souligne plusieurs fois qu'« il vaut la peine » de *ne pas* passer sous silence tel ou tel événement – ainsi « ce qui s'est passé... chez les ariens, les novatiens » (V, xx, 1) ou ce qui concerne Chrysostome (VI, ii, 11). L'historien revendique donc le droit de parler de ce qu'il juge utile.

D'en parler, et de la manière la plus complète possible, avec précision et vérité. Dès le premier prologue, Socrate reproche à Eusèbe d'avoir été incomplet, dans sa *Vie de Constantin*, sur la question arienne (I, Prol., 2) ¹, ailleurs il mentionne que le même Eusèbe n'a pas traité une question de manière très détaillée (I, xxii, 2), ailleurs encore il accuse une de ses sources, Sabinos d'Héraclée, d'omissions volon-

1. Le léger reproche fait à Eusèbe porte cependant uniquement sur le mode d'exposition, qui est lié au genre littéraire de la *VC*, éloge plutôt que biographie. Il ne semble pas impliquer une critique de la manière dont Eusèbe a traité de la crise arienne, critique qui reposerait sur sa propre implication dans cette crise (comme le pense M. MAZZA, « Lo storico, la fede e il principe », in *Le maschere del potere*, Naples 1986, p. 295). Socrate au contraire, qui n'ignore rien des critiques qui concernent l'orthodoxie d'Eusèbe (I, vi, 3 ; viii, 23, 25), la défend à plusieurs reprises, et il cite en ce sens la lettre de justification que l'évêque adressa à son Église (*Ibid.*, 35-54).

taires (I, viii, 25). Et lorsque lui-même s'est rendu compte, après avoir lu quelques ouvrages d'Athanase, que sa première source, Rufin, s'était trompé ou était incomplet, il a réécrit ses deux premiers livres (II, i, 1-4). À plusieurs reprises, il s'en prend à ceux qui ont cherché à faire violence à la vérité (III, x, 12 ; xxiii, 9, 27), il souligne le souci qui a été le sien de s'informer : « Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, j'ai mis tout mon soin à prendre connaissance des faits et à enquêter soigneusement à leur sujet auprès de tous ceux qui étaient informés, pour ne rien écrire qui soit hors de la vérité » (V, xix, 10). Il sait que ce qu'il écrit, en particulier sur des événements contemporains, peut ne pas plaire à beaucoup parce que « la vérité est amère » (VI, prol., 6), et il avoue parfois que « c'est avec beaucoup de peine que j'ai pu découvrir la vérité » (*Ibid.*, 10). Mais il souligne que cette volonté affichée de vérité doit lui épargner le reproche d'être de parti pris, soit défavorable (VII, xxii, 1 ; xxxii, 7), soit favorable (VII, xlii, 5). Quant à la précision, on peut en voir le souci dans les nombreuses dates données par lui, même si celles-ci se révèlent parfois erronées ¹. Pour indiquer la date, il utilise en plusieurs passages la forme archaïsante de la succession des Olympiades, ce qu'il est le seul à faire parmi les historiens ecclésiastiques ; il utilise aussi la datation par le nom des consuls – deux modes de datation dont l'un ou l'autre était utilisé par les historiens hellénistiques. Sur ce point encore, il se situe davantage dans la ligne d'Eusèbe de Césarée que dans celle de l'historiographie antique, peu soucieuse de chronologie précise. C'est une autre de ses originalités parmi les écrivains ecclésiastiques, qui ne sera reprise ni par Sozomène, ni par Théodoret ².

1. Pour respecter ce souci de précision chronologique de Socrate tout en corrigeant ses erreurs, j'ai pris le parti de baliser la traduction de dates, du moins lorsque c'est possible, dans les titres donnés aux divers chapitres.

2. Cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 155-158. G. SABBAGH note que « Sozomène a systématiquement effacé les dates données par Socrate, y compris les plus importantes » (*op. cit.*, p. 65).

La volonté d'objectivité conditionne le style lui-même de l'auteur, qui se veut simple, sans l'emphase, « l'enflure de l'expression » qui est celle des auteurs d'éloges (cf. I, proL., 2, 3). Le prologue du livre VI développe longuement le thème. Socrate déclare n'avoir pas eu « grand souci du style » (2), et n'avoir pas voulu écrire « de la même façon que les anciens écrivains, dont on peut penser qu'ils exagéraient les faits ou au contraire leur donnaient une importance moindre que celle qu'ils avaient » (3). Une telle manière de faire ne lui aurait pas permis d'atteindre son but, qui est d'édifier « la multitude et les gens simples, qui veulent seulement connaître les faits, et non admirer la qualité du style » (4). Il a donc « veillé à ce que l'expression se montre à la fois plus claire et plus modeste » (5). En se défendant du reproche qu'on pourrait lui faire de n'avoir pas traité avec éloge les évêques ou les empereurs, de ne pas dire « les évêques très aimés de Dieu ou très saints, ou autres formules semblables » (7), les empereurs « très divins et maîtres et tous les titres qu'on a coutume de leur donner » (8), il précise que, ce faisant, il entend agir « conformément aux lois de l'histoire, qui demandent que le récit des faits soit sobre, véridique et dépouillé de tout voile » (9), et cela lui paraît particulièrement conforme à ce que doit être l'histoire du christianisme, qui requiert que « le discours procède avec clarté, humble et commun » (III, I, 4). Des déclarations, en réalité, qui sont pour une part conventionnelles, car même quelques raffinements de style ne sont pas absents de son ouvrage ¹. C'est un signe parmi d'autres qui montre que le public visé par Socrate n'est pas seulement un public populaire, la multitude peu instruite, mais aussi l'élite cultivée ².

1. Il n'existe pas d'étude complète sur ce sujet : cf. du moins G.C. HANSEN, « Prosarhythmus bei den Kirchenhistorikern Sokrates und Sozomenos », *Byzantinoslavica* 26, 1965, p. 82-93.

2. De ce point de vue, il me semble que l'opposition entre Socrate et Sozomène ne doit pas être exagérée : même si le projet et les méthodes historiographiques sont différents, ils ont même culture et visent le même public.

3. Les sources du Livre I

Le Livre I est consacré au règne de Constantin. On sait par Socrate lui-même que ce livre, avec le livre II, a fait l'objet de deux rédactions, ce qui explique sans doute que leur volume soit nettement plus important que celui des livres suivants. L'auteur a beaucoup ajouté à son premier jet, en particulier, sur demande de son commanditaire (II, I, 6), de nombreux documents – lettres de Constantin et d'autres évêques, formules de foi. Sa première rédaction se contentait de donner « seulement les faits nus eux-mêmes, pour ne pas lasser les lecteurs par un trop long récit » (II, I, 5).

Mais quelles ont été, dans le livre I, les sources de Socrate ? ¹

Rufin d'Aquilée

Comme il le dit lui-même, sa première rédaction suivait étroitement le *plan* de l'*HE* de Rufin dans son livre X (tout en puisant déjà des données complémentaires dans d'autres sources écrites et orales, comme on le redira plus loin) : « Nous-mêmes, nous accordant avec Rufin, nous avons composé le premier et le second livre de cette histoire *selon la manière de voir de celui-ci* » (II, I, 1). De fait, après quatre chapitres dont on ne trouve pas l'équivalent dans le livre X de Rufin (ils traitent de la conversion et des victoires de Constantin sur ses compétiteurs, pour lesquelles ses sources sont différentes), Socrate traite successivement, comme Rufin, du débat ouvert par Arius (Rufin X, I ; Socrate I, v),

1. Les données de l'ouvrage de F. GEPPELT, *Die Quellen der Kirchenhistorikers Sokrates Scholasticus*, Leipzig 1898, ont été reprises et corrigées dans des études postérieures, en particulier dans l'introduction de Hansen à son édition de Socrate, p. XLIII-LV.

puis du concile de Nicée. Sur celui-ci, Rufin était bref, se contentant de deux chapitres dans lesquels il mentionnait la réaction de l'empereur devant les libelles produits par les évêques avant le concile et les débats entre philosophes présents et évêques, lors desquels un philosophe avait été vaincu par la sagesse d'un vieillard (Rufin X, II-III) : ces deux éléments se retrouvent chez Socrate (I, VIII, 14-19), mais au sein d'un récit plus long. Suivent, chez Rufin, deux chapitres sur deux évêques présents au concile, Paphnuce et Spyridon (X, IV-V), que l'on retrouve pareillement chez Socrate après ses chapitres sur le concile (XI et XII). On aura plus loin chez lui, dans le même ordre que dans sa source, l'histoire de la découverte de la croix par Hélène (Rufin VII-VIII, Socrate XVII), le récit de la conversion des Indiens, puis de celle des Ibères (Rufin IX-X, Socrate XIX-XX) – et Rufin est ici sa source unique. Pour les événements qui suivent le concile, la découverte de plusieurs écrits d'Athanase a permis à Socrate de se rendre compte de certaines des erreurs de chronologie de son modèle et donc de modifier partiellement son plan. Il a constaté en effet que Rufin « croit que ce qui a été fait contre Athanase est arrivé après la mort de l'empereur Constantin, (qu'il ignore l'exil de celui-ci dans les Gaules et quantité d'autres choses » (II, I, 1). De fait Rufin plaçait sous Constance II le concile de Tyr, l'affaire d'Arsène et la « fuite » d'Athanase – qu'il croyait alors revenu en Égypte et se cachant six ans dans une citerne (X, XVII-XIX). Dans sa deuxième rédaction, Socrate a remis ces événements à leur place, sous Constantin, et corrigé plusieurs inexactitudes de Rufin. On notera par ailleurs que s'il s'inspire souvent de Rufin, il ne le recopie jamais mot à mot et conserve une réelle indépendance dans sa présentation, voire dans l'interprétation des faits rapportés, comme il le fait pour d'autres sources. C'est ainsi qu'il préfère la version d'Eusèbe sur la vision de Constantin (II, 6), qu'il tient sur le personnage d'Arius à ses débuts un discours moins hostile (V, 2), qu'il modifie le sens des deux épisodes qui précèdent le concile

(VIII, 14-19), qu'il omet de parler d'une action de Paphnuce au concile de Tyr (cf. note à I, XII) et qu'il fait preuve d'une certaine retenue dans la relation d'épisodes miraculeux empruntés à Rufin (cf. XI, 1 ; XV, 4.)¹. Il semble par ailleurs ne l'avoir pas toujours bien compris, au moins sur des points de détail (I, XV, 3 ; XIX, 6).

Gélase de Césarée ?

Bien qu'il ne se réfère expressément qu'au seul Rufin, Socrate a-t-il utilisé, outre Rufin, voire sous le nom de Rufin, une *Histoire ecclésiastique* due à Gélase, un des successeurs d'Eusèbe sur le siège de Césarée ?² C'est ce que pensent, depuis les travaux de A. Glas et de F. Winkelmann³, la plupart des commentateurs, et l'édition de Hansen signale tous les passages dont on a supposé que Gélase est la source⁴. Winkelmann pense même que la première édition

1. Cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 188-189.

2. JÉRÔME, *De viris illustribus*, 130, mentionne comme un on-dit que certaines œuvres auraient été écrites par Gélase, mais non publiées (*fertur quaedam scribere, sed celare*).

3. A. GLAS, *Die Kirchengeschichte des Gelasius von Kaisareia, die Vorlage für die letzten Bücher der Kirchengeschichte Rufins*, Leipzig-Berlin 1914 (pour lui cependant, l'utilisation de Gélase par Rufin n'est pas certaine : cf. p. 79-82) ; F. WINKELMANN, « Charakter und Bedeutung der Kirchengeschichte des Gelasius von Kaisareia », *Byzantinische Forschungen* I, 1966, p. 346-385 ; *Untersuchungen zur Kirchengeschichte des Gelasius von Kaisareia*, SBAW Berlin, Klasse für Sprachen, Literatur und Kunst, 1965, Nr. 3, Berlin 1966. Exposé des divers points de vue sur cette question chez Ph. R. AMIDON, *The Church's History of Rufinus of Aquileia, Books 10 and 11*, New York-Oxford 1997, p. XIII-XVII. Rappelons que la reconstitution de ce qu'aurait été l'*Histoire Ecclésiastique* de Gélase est faite à partir de textes qui, dans leur majorité, lui sont postérieurs, les plus tardifs se référant explicitement à une *Histoire* mise sous le nom de Gélase de Césarée : à côté d'Eusèbe et d'Athanase, ce sont Rufin, Socrate, Sozomène, Théodoret, Gélase de Cyzique (très utilisé), les *Chroniques* de Théophane et de Georges le Moine, les *Actes de Nicée II*, Photius, divers textes hagiographiques (*BHG* 185, 362, 1279) : cf. WINKELMANN, « Charakter », p. 348-349.

4. Cf. l'apparat des sources et les p. XLV-XLVIII.

de Socrate aurait davantage utilisé Gélase que la seconde, pour laquelle il aurait préféré d'autres sources¹. Sans se prononcer sur l'existence et la nature de cette *Histoire*, qui ont fait l'objet de beaucoup de discussions, on notera tout d'abord que le premier problème qui se pose est l'usage que Rufin lui-même aurait fait d'un tel ouvrage. On peut juger, avec Françoise Thelamon, que « cet acharnement à reconstruire une œuvre qui n'existe pas et à nier l'existence, dans son originalité propre, d'une œuvre qui existe est finalement un leurre qui conduit à l'abandon d'un objet réel pour la quête stérile d'un objet perdu »². Il apparaît d'autre part que le recours à Gélase de Césarée comme source de Rufin (lui-même source de Socrate) est souvent injustifié : dans plusieurs cas naguère expliqués par Gélase, il a été démontré que Rufin utilisait des sources occidentales, en particulier la *Chronique* de Jérôme³. Si l'on revient maintenant à Socrate et que l'on examine sans a priori les passages du livre I où l'on a cru pouvoir indiquer Gélase comme source, on constate que ces hypothèses ne sont pas vraiment nécessaires.

1. WINKELMANN, *Untersuchungen*, p. 25-27 (c'est déjà la thèse de F. SCHEIDWEILER, *BZ* 50, 1957, p. 95). Le fait qu'il n'ait utilisé que la première édition, insuffisante, expliquerait que Gélase de Cyzique ne cite pas Socrate parmi ses sources. C'est faire hypothèse sur hypothèse. D'autre part, la raison alléguée pour expliquer que Socrate se réfère au seul Rufin et « ne dise pas la vérité » sur sa véritable source (Gélase) – qu'« un Grec pouvait se rengorger (*gut brüsten*) avec ses connaissances du latin » – est bien peu convaincante, surtout si l'on se souvient de la piètre estime dans laquelle les Grecs fêrus de *paideta* classique (et Socrate en est un) tenaient « la langue barbare » (cf. GRÉGOIRE DE NYSSE, *Lettre* 14, 6, *SC* 363, p. 204-205 et la note).

2. F. THELAMON, *Paiens et chrétiens*, p. 20. Tout son ouvrage montre du reste la cohérence de l'œuvre de Rufin. Pourquoi le traducteur d'Origène, d'Eusèbe et de Basile de Césarée aurait-il refusé d'avouer ses emprunts à Gélase ?

3. Cf. Y.-M. DUVAL, « Sur quelques sources latines de l'*Histoire de l'Église* de Rufin d'Aquilée », *Cassiodorus* 3, 1997, p. 131-151 ; le même auteur conteste à nouveau la thèse de GLAS dans « La place et l'importance du concile d'Alexandrie de 362 dans l'*Histoire de l'Église* de Rufin d'Aquilée », *REAug* 47, 2001, p. 286 et 298, notes 84 et 300.

Ainsi, dans les chapitres II à IV, qui décrivent l'ascension vers le pouvoir et la conversion de Constantin, l'apparat de Hansen renvoie à plusieurs reprises à Gélase, alors qu'il n'y a rien qui ne se puisse expliquer par des sources connues, en l'occurrence Eusèbe (*l'HE* et la *Vita Constantini*), le *Breviarium ab urbe condita* d'Eutrope et une version des *Consularia Constantinopolitana*. Il semble qu'il s'agisse d'un travail original de Socrate, non de la reprise d'un hypothétique Gélase. Dans plusieurs autres passages où Gélase de Césarée est supposé être la source de Socrate, on ne voit pas pourquoi on devrait le préférer à Rufin, source plusieurs fois déclarée de l'auteur : ainsi en VIII, 13, 18-19 ; XIX ; XX ; XXVII, 18 ; XXIX, 6-9 ; XXXIX, 4 ; parfois même on peut supposer une meilleure source (ainsi Sabinos d'Héraclée en VIII, 35-54)¹. En d'autres cas enfin, Socrate ne s'accorde pas avec la reconstitution qui a été proposée de Gélase : on peut certes voir dans ce désaccord la volonté de Socrate d'être plus exact ou plus objectif – ainsi il fait de l'évêque-confesseur qui s'oppose à un philosophe arien (épisode qui proviendrait du fr. 13 de Gélase) un laïc s'opposant à un philosophe païen (VIII, 14) ; il défend ouvertement, et à plusieurs reprises, directement ou indirectement, l'orthodoxie d'Eusèbe (I, VI, 2 ; VIII, 25, 28, 34-54 ; XXIII, 6 ; XXXV, 2), alors que Gélase tairait son rôle dans la crise arienne et ne le citerait que comme historien. Certaines différences surprennent davantage, pour ne pas dire plus, si Socrate a utilisé Gélase : alors que celui-ci aurait ajouté à la liste des évêques présents à Nicée la mention expresse de Métrophane de Constantinople et de ses prêtres, parmi lesquels Alexandre, alors qu'il aurait associé à deux reprises Athanase et cet Alexandre (fr. 11) et fait de celui-ci un des plus importants membres du concile (fr. 19)², Socrate, pourtant fort attentif à mettre en relief le siège de la capitale, ne dit pas un mot de

1. Cf. pour tous ces exemples les notes au texte, en particulier la note à I, XX, 20.

2. Cf. WINKELMANN, « Charakter und Bedeutung », p. 368-369.

la présence ou du rôle de son titulaire à Nicée et ne le cite pas dans la liste des participants ; il ne mentionnera Métrophane que plus tard et d'un mot, comme le prédécesseur d'Alexandre (I, xxxvii, 3), dont il soulignera en revanche l'attitude résistante lorsque l'empereur ordonne la réintégration d'Arius (xxxvii, 6-9). Par ailleurs, sa présentation du concile de Tyr et des événements qui le suivirent ne correspond nullement à celle des fr. 32 et 33 de Gélase. Ajoutons que la présence chez Socrate de certains traits dont Winkelmann fait des caractéristiques de Gélase n'oblige nullement de supposer une influence du second sur le premier (et pourrait même conduire à l'hypothèse inverse) : ainsi l'absence totale de critiques sur Constantin, et plus encore la louange de sa politique, dont Socrate considère qu'elle est guidée par le souci de la paix, ce qui correspond parfaitement à son propre idéal¹ ; ainsi la présentation d'Athanase comme un champion de Nicée, qu'il emprunte à Athanase lui-même ; ainsi la méfiance qu'il témoigne envers la dialectique, car à ses yeux c'est elle qui provoque les disputes. L'utilisation par Socrate d'une *Histoire ecclésiastique* de Gélase de Césarée – et surtout d'une première édition dont nous ne savons même pas si elle a circulé – me semble donc à tout le moins problématique. Reste le problème de l'existence même de cet ouvrage de Gélase, que je n'entends pas trancher. On peut du moins rappeler que la première attestation de l'existence d'une *Histoire ecclésiastique* sous le nom de Gélase de Césarée ne date que de la fin du v^e siècle². Ne peut-on penser, en deçà d'un flot d'hypothèses, que c'est cet ouvrage qui a utilisé Rufin, Socrate et d'autres, avant d'être lui-même utilisé par les sources postérieures d'après lesquelles on a tenté de le reconstruire³ ?

1. Cf. ci-dessus p. 19, n. 2.

2. GÉLASE DE CYZIQUE, *HE* I, 8, 1.

3. Le débat vient d'être rouvert par un jeune chercheur, Peter VAN NUFFELEN, qui essaie de démontrer que ni Rufin ni Socrate n'ont utilisé Gélase, mais que les fragments attribués à celui-ci proviennent en fait d'un

Eusèbe de Césarée

Pour les trois chapitres qui ouvrent le livre I, Socrate a pour source principale la *Vie de Constantin* d'Eusèbe (avec quelques données empruntées à d'autres). Il a également emprunté à cet ouvrage, parfois en le signalant expressément, l'essentiel de son information (et parfois des citations) sur l'agitation provoquée par Arius (vi, 35-36), le nombre et l'origine des participants de Nicée (viii, 5-11), l'action de l'empereur lors de ce concile (viii, 21-23), diverses mesures prises par Constantin à Constantinople (xvi, 3-4) et contre le paganisme (xviii, 5-12), les enfants de Constantin (xxxvii, 11-12), sa mort et ses funérailles (xxxix-xl). A cela s'ajoutent de nombreux documents, rajoutés sans doute lors de sa deuxième édition¹ : la lettre de Constantin à Alexandre et Arius (vii, 3-20), les lettres de Constantin aux Églises, à Eusèbe de Nicomédie, à Eusèbe de Césarée, à Makarios de Jérusalem (ix, 32-64). Il a même gardé, dans sa deuxième rédaction, des éléments de la première qui venaient de la *Vie* mais s'accordaient plus ou moins bien avec les données nouvelles que lui fournissait Athanase, ou n'étaient pas aussi explicites (xxiii, 6, xxiv, 5, xxxv, 4). Il connaissait également un ouvrage d'Eusèbe contre Marcel d'Ancyre, dont il citera des extraits au livre II.

Athanase d'Alexandrie

La lecture de plusieurs ouvrages d'Athanase a permis à Socrate, nous l'avons dit, de corriger en partie la chronologie

Pseudo-Gélase de Césarée qui leur est postérieur : cf. « Gélase de Césarée, un compilateur du cinquième siècle », *BZ* 95, 2003, p. 621-640. On ne peut que souhaiter de voir se poursuivre ce débat, la thèse reçue semblant à tout le moins très fragile.

1. WALLRAFF a montré en revanche, contre SCHEIDWEILER et WINKELMANN, que la *Vita* avait été utilisée dès la première rédaction (*Sokrates*, p. 168-170).

de Rufin et de compléter ses données¹ : l'*Apologia secunda*, bien que lue parfois sans grande précision, est à la base des ch. xxvi-xxxv, qui rapportent les machinations contre Athanase et les événements liés au concile de Tyr. La lettre de Constantin à ce concile (xxxiv) est tirée de cet ouvrage. La lettre du concile de Nicée aux Égyptiens (ix, 1-14), celles de Constantin aux Alexandrins, aux évêques et aux peuples (ix, 17-25 et 30-31) sont citées par le *De decretis Nicaenae synodi*². Les renseignements sur Astérios le Sophiste (xxxvi, 2-4) viennent du *De synodis*. Sur la mort d'Arius enfin et les événements qui la précèdent (xxxvii-xxxviii), Socrate dépend en partie des deux lettres d'Athanase sur ce sujet (l'*Epistula ad Serapionem de morte Arii* et l'*Epistula ad episcopos Aegypti et Libyae*)³.

Sabinos d'Héraclée

A dix reprises dans les livres I-IV de l'*HE*, Socrate mentionne la collection des actes synodaux de Sabinos d'Héraclée, un évêque du parti homéousien après 363, et il le cite expressément deux fois⁴. Dans le livre I, il s'en prend à lui à deux reprises pour avoir critiqué les Pères de Nicée (viii,

1. Cf. HANSEN, p. L.

2. HANSEN se demande après GEPPERT et OPITZ si le *De decretis* est compris parmi les ouvrages d'Athanase contre Arius dont parle Socrate en VI, ix, 13. On peut remarquer du moins que dans ce passage il évoque les citations d'Origène faites dans ces ouvrages par Athanase et que le *De decretis* 21, 1 (p. 23) cite précisément un passage du *De principiis* d'Origène (IV, 4, 1) qui s'accorde avec son propos.

3. « Au sujet du projet de réintégration d'Arius à Constantinople sous l'épiscopat d'Alexandre, Rufin renvoie 'aux récits d'Athanase', et c'est sans doute de ceux-ci qu'il tient son information sur la mort d'Arius » (DUVAL, *Cassiodorus* 3, 1997, p. 144).

4. Voir Franz GEPPERT, *Die Quellen*, p. 89-107 ; P. BATIFFOL, « Sozomène et Sabinos », *BZ* 7, 1898, p. 265-284 ; à corriger d'après W.-D. HAUSCHILD, « Die antinikänische Sammlung des Sabinus von Heraclea », *VC* 24, 1970, p. 105-126 ; T.D. BARNES, *Athanasius und Constantius*, Londres

24-25 ; ix, 28). Mais il lui a certainement emprunté plusieurs des documents qu'il cite. Lui a-t-il emprunté, dans le livre I, le texte de la lettre d'Eusèbe à son Église (viii, 35-54), voire le libelle de rétractation de deux évêques exilés (xiv) ? La question reste disputée, mais si l'on élimine une origine gélasienne, c'est la solution la plus vraisemblable¹.

Autres sources écrites

L'utilisation du *Breviarium* d'Eutrope et des *Consularia Constantinopolitana* a été signalée plus haut ; on en trouvera des exemples dans d'autres livres. Socrate semble avoir utilisé aussi la version grecque du *Breviarium*, due à Paionios². Il a également utilisé, dans ce livre (xxxvi, 4-8), un document sur la déposition de Marcel d'Ancyre ; et pour la liste des évêques présents à Nicée (xiii, 11), un manuscrit de canons. Par ailleurs, il renvoie expressément, pour le chapitre sur Mani (xxii), aux *Acta Archelai*, et pour celui sur Georges de Laodicée (xxiv, 1-4), à l'éloge de ce personnage composé par Eusèbe d'Émèse.

Pour les ch. V et VI, P. Van Nuffelen suggère l'existence d'une *Collection d'Alexandre*, un ensemble de documents d'origine alexandrine rassemblant des documents autour de la figure de l'évêque Alexandre³.

Sources orales⁴

Socrate annonce dès la préface du livre I qu'il utilise des sources orales (I, 3) ; il les signale à diverses reprises (x, 5 ;

1993, p. 205-208 ; W.A. LÖHR, « Beobachtungen zu Sabinos von Heraclea », *ZKG* 98, 1987, p. 386-391.

1. Cf. notes *ad locum*.

2. P. PÉRICHON, « Eutrope ou Paeanius. L'historien Socrate se référerait-il à une source latine ou grecque ? », *REG* 81, 1968, p. 378-384.

3. P. VAN NUFFELEN, *Un héritage*, p. 291-294.

4. A. FERRARINI, « Tradizioni orali ».

xiii, 1 ; xvii, 9 ; xxxviii, 4) et les identifie à l'occasion (xiii, 2) : il s'agit, dans les deux premiers cas, du témoignage d'un prêtre novatien, Auxanon, dans les deux autres, de « on-dit » entendus à Constantinople. De telles sources sont naturellement assez rares dans ce premier livre, qui rapporte des événements datant de plus d'un siècle avant la rédaction de son ouvrage. Cette utilisation de sources orales sera surtout sensible dans les livres V, VI et VII, où Socrate rapporte des événements qui lui sont contemporains et dont il a pu être, à Constantinople où il vivait, le témoin oculaire (cf. V, xxiv, 9).

4. La tradition manuscrite et les éditions

L'ouvrage de Socrate nous est parvenu dans les manuscrits suivants, que le dernier éditeur décrit longuement dans son introduction (p. x-xx) :

– le *Laurentianus Mediceus*, plut. 69, 5, membr., xi^e s.

Dépendent de celui-ci :

– le *Patmiacus* 688, chart., xiii^e s.

– l'*Alexandrinus* 60 (jusqu'en 1928 *Cairensis* 86), chart., xiii^e s.

(le *Marcianus Venetus gr.* 339, chart., milieu xiv^e s. en est une copie)

– le *Marcianus Venetus gr.* 337, membr., milieu xv^e s.

(le *Parisinus gr.* 1443, chart., xvi^e s. et le *Scorialensis gr.* 295, chart., xvi^e s. en sont des copies)

– le *Laurentianus Mediceus*, plut. 69, 5, membr., xv^e s.

– le *Laurentianus Mediceus*, plut. 70, 7, membr., x^e s.

(le *Vaticanus Barberinianus gr.* 591, chart., xiii^e s., qui en dépend, conserve seulement quatre feuillets de l'*HE* de Socrate)

– l'*Athous* 2559, *Xeropotamou* 226, chart., xiv^e s.

Quelques autres manuscrits conservent des fragments de l'*HE* (p. XIX-XX).

Un manuscrit important de la tradition indirecte est le *Marcianus Venetus gr.* 344, chart., fin xiii^e, qui contient l'*HE* de Théodore le Lecteur (*Histoire tripartite*), fournissant ainsi les trois quarts des livres I et II de l'*HE* de Socrate. La traduction latine de ce texte faite par Cassiodore permet de contrôler le texte de Théodore.

Deux traductions anciennes de l'*HE*, d'autre part, ont été utilisées par le dernier éditeur, une arménienne et une syriaque. La version arménienne nous est parvenue en deux recensions, l'une complète, l'autre abrégée (une seule édition existe des deux versions, insuffisamment critiquée, datée de 1897). La première est à situer entre la première moitié du vi^e siècle et 696, et elle a été faite sur un manuscrit grec du v^e ou du vi^e s. ; la seconde date de 695/6¹. La version syrienne est à dater au plus tard du milieu du vii^e s. ; elle n'est pas encore éditée.

La première édition de l'*HE* de Socrate est due à Robert Estienne et parut à Paris en 1544, basée sur le *Parisinus gr.* 1443. Plusieurs autres éditions devaient encore paraître au xvi^e s. et au début du xvii^e, qui essayèrent d'améliorer cette édition en recourant à d'autres manuscrits, dont le *Marcianus Venetus* 337, et en y ajoutant une traduction latine de J. Christopherson.

En 1668, Henri de Valois (Valesius) publiait sa propre édition, avec une nouvelle traduction latine et des notes.

1. De la version abrégée vient de paraître une traduction anglaise : R. W. THOMSON, *The Armenian Adaptation of the Ecclesiastical History of Socrates Scholasticus* (Hebrew University Armenian Studies, 3), Louvain 2001. Cette version n'est pas seulement très abrégée et modifiée, mais elle comporte des omissions et des additions de diverses espèces. Ainsi, dans le livre I, les ch. V à X sont complètement omis, de même que les remarques personnelles de Socrate à la fin du ch. XVIII, le détail des machinations contre Athanase aux ch. XXXII et XXXIV, la mention de l'hérésie et de la déposition de Marcel d'Ancyre au ch. XXXVI, tandis que le ch. XIX comporte une longue addition sur les pieuses activités d'Hélène.

Pour améliorer le texte connu, il se servit de trois manuscrits : un manuscrit du Vatican non identifié (sans doute une copie de l'*Alexandrinus* 60), le *Laurentianus Mediceus* 69, 5 et le manuscrit de Théodore le Lecteur. Cette édition, révisée en 1720 par W. Reading, fut reproduite par la *Patrologie Grecque* 67 (Paris 1864).

En 1853, R. Hussey publia à Oxford une nouvelle édition basée sur une collation anonyme, malheureusement souvent lacunaire et imprécise, du *Laurentianus Mediceus* 69, 5 et du *Laurentianus Mediceus* 70, 7. Cette édition fut plusieurs fois réimprimée (1878, 1893, réimpression anastatique 1992) ; c'est son texte que reproduit, pour l'essentiel, l'édition de W. Bright (Oxford 1878, 1893).

Les traductions de l'*HE* en langues modernes sont les suivantes¹ : une traduction française de M. Cousin (1675)², des traductions anglaises de M. Hanmer (1577), d'un anonyme (1683), d'un autre anonyme qui utilise la précédente (1844 et 1853), de A.C. Zenos (1890)³, une traduction polonaise de J. Kazizowski (1972), une traduction hongroise de I. Baán (1984).

Le texte grec reproduit dans ce volume et ceux qui suivront est celui de Günther Christian Hansen dans la série du *GCS, Neue Folge, Band I*, paru en 1995 (les chiffres entre crochets droits renvoient aux pages de cette édition). L'éditeur a fait une nouvelle collation de tous les manuscrits grecs, mais ceux qui constituent la base de son édition sont le *Laurentianus Mediceus*, plut. 69, 5, le *Laurentianus Mediceus*, plut. 70, 7 (M et F, réunis sous un sigle commun, b), l'*Athous* 2559 (A) et, pour les livres I et II, le *Marcianus Venetus gr.* 344 (T). Il s'est aussi référé aux multiples sour-

1. Liste complète des éditions chez WALLRAFF, *Sokrates*, p. 301-306.

2. *Histoire de l'Église* écrite par Socrate, traduite par M. COUSIN, Paris 1675.

3. Cette traduction se trouve dans la série des *Nicene and Post-Nicene Fathers*, 1890, réimpr. 1994 (accessible par internet sur le site www.ccel.org/fathers2).

ces et utilisateurs de Socrate ; il a par ailleurs, aidé en cela par Manja Širinjan, comparé le texte des manuscrits grecs avec celui de la version arménienne, recouru également à la version syriaque, ce qui l'a conduit à maintes reprises à corriger le texte grec. Comme il l'a fait lui-même, j'ai laissé entre accolades {} les passages qu'il estime devoir être supprimés, entre crochets < > ceux qu'il a ajoutés à partir des versions arménienne ou syriaque, sauf à signaler en note si ces modifications ont été reprises dans la traduction (ce qui est le plus souvent le cas) ou s'il me semble préférable de s'en tenir au texte des manuscrits grecs. L'édition de Hansen ne reproduit pas les titres des chapitres des éditions précédentes, qui ne sont pas de Socrate¹. Elle comporte un abondant appareil de sources (sur lesquelles reviendra le commentaire) et un non moins abondant appareil d'utilisateurs – Sozomène, Théodoret, Gélase de Cyzique, Théodore le Lecteur, des écrits hagiographiques, des historiens byzantins plus tardifs (Nicétas Choniates et Nicéphore Calliste). Un index des noms propres, un autre de nombreux mots grecs, un index grammatical complètent le volume².

1. HANSEN, p. LX.

2. HANSEN a publié une liste de corrigenda à son édition : *ZAC* 2, p. 295-298 ; cf. aussi les comptes rendus de cette édition : H. CHADWICK, *JTS* 46, 1996, 324-327 ; T.D. BARNES, « Armenica veritas », *JEH* 48, 1997, 723-731 ; M. WALLRAFF, *CrSt* 18, 1997, 668-674 ; S. G. HALL, *ThLZ* 122, 1997, 44 ; T. URBAINCZYK, *JHS* 118, 1998, 220 ; H. LEPPIN, *ZAC* 3, 1999, 297-300.

BIBLIOGRAPHIE ET ABRÉVIATIONS

(ouvrages le plus souvent cités) ¹

Auteurs anciens

- AMMIEN, *Hist.* = *Histoire*, éd. É. GALLETIER, J. FONTAINE, G. SABBAH, M.-A. MARIÉ, CUF, Paris 1968-1999.
- Anonyme de Valois = *Anonymus Valesianus*, ed. Th. MOMMSEN, *MGH AA*, IX, 1, 1892, p. 7-11.
- ATHANASE, *Apol. de fuga* = *Apologia de fuga sua*, ed. OPITZ, *Athanasius Werke*, II, Berlin 1935, p. 68-86 ; éd. J.M. SZYMUŚIAK, *Athanase d'Alexandrie, Deux apologies. A l'empereur Constance. Pour sa fuite*, SC 56bis, Paris 1987, p. 176-245.
- Id., *Apol. Sec.* = *Apologia secunda*, *ibid.*, p. 87-168.
- Id., *De decretis* = *De decretis Nicaenae synodi*, *ibid.*, p. 1-45.
- Id., *De sent. Dion.* = *De sententia Dionysii*, *ibid.*, p. 46-67.
- Id., *De synodis* = *De synodis*, *ibid.*, p. 231-278.
- AURELIUS VICTOR, *Caesar.* = *Liber de Caesaribus*, éd. P. DUFRAIGNE, CUF, Paris 1975.
- Chronicon Paschale*, PG 92, 69-1023.
- C. *Theod.* = *Codex Theodosianus*, ed. Th. MOMMSEN-P.M. MEYER, Berlin 1905 ; *Le Code Théodosien, Livre XVI*, trad. É. MAGNOU-NORTIER, Paris 2002.
- Consularia Constantinopolitana*, éd. Th. MOMMSEN, *MGH, Chron. min.*, I, p. 205-247.
- ÉGÉRIE, *Itinéraire*, éd. P. MARAVAL, SC 296, Paris 1982.
- ÉPIPHANE, *Panarion*, Haer. 68-76, ed. K. HOLL-J. DUMMER, GCS 37, Berlin 1985.

1. Les ouvrages ou articles cités une seule fois n'ont pas été repris dans cette bibliographie.

- EUSÈBE, *HE* = *Eusebius Kirchengeschichte*, ed. E. SCHWARTZ, Th. MOMMSEN, *GCS* 9, Berlin 1.
- ID., *Eccl. Theol.* = *De Ecclesiastica Theologia*, ed. E. KLOSTERMANN, revue par G.C. HANSEN, *GCS* 14, Berlin 1972.
- ID., *VC* = *Über das Leben des Kaisers Konstantins*, ed. F. WINKELMANN, *GCS*, Berlin 1975, rev. 1992.
- ID., *Triakontaétérikos* = *Triakontaétérikos logos* ou *Louange de Constantin* (ed. I. HEIKEL, *GCS* 7, 1902, trad. fr. P. MARAVAL, *La théologie politique de l'Empire chrétien*, Paris 2001).
- EUTROPE, *Brev.* = *Eutropi Breviarium ab urbe condita*, ed. F. RUEHL, Stuttgart 1919 ; *Eutrope*, *Abrégé d'histoire romaine*, éd. J. HELLEGOUARC'H, *CUF*, Paris 1999.
- GÉLASE, *HE* = *Gelasius, Kirchengeschichte*, ed. G. LOESCHKE, M. HEINEMANN, *GCS* 28, Leipzig 1918¹.
- HIÉROCLÈS, *Synekdèmos*, ed. E. HONIGMANN, Bruxelles 1939.
- Histoire acéphale et index syriaque des Lettres Festales d'Athanasie d'Alexandrie*, éd. A. MARTIN et M. ALBERT, *SC* 317, Paris 1985.
- HILAIRE, *Fragm. hist.* = *S. Hilarii Pictaviensis opera*, Pars IV [inclut les *Collectanea antiariana parisina* ou *Fragmenta Historica*], ed. A. FEDER, *CSEL* 65, Vienne 1916.
- LACTANCE, *La mort des persécuteurs*, éd. J. MOREAU, *SC* 39, Paris 1954.
- PHILOSTORGE = *Philostorgius, Kirchengeschichte*, ed. J. Bidez, *GCS* 21, Leipzig 1913.
- RUFIN, *HE* = *Historia ecclesiastica*, ed. E. SCHWARTZ, Th. MOMMSEN (cf. Eusèbe, *HE*).
- SOCRATE, *HE* = *Socrates, Kirchengeschichte*, ed. G.C. HANSEN, mit Beiträgen von Manja ŠIRINJAN, *GCS NF* 1, Berlin 1995.
- SOZOMÈNE, *HE* = *Sozomenus, Kirchengeschichte*, éd. J. BIDEZ revue par G.C. HANSEN, *GCS* 50, Berlin 1960 ; *Sozomène, Histoire ecclésiastique*, Livres I-II, Livres III-IV, tr. A.-J. FESTUGIÈRE, B. GRILLET, G. SABBAGH, *SC* 306 et 418, Paris 1983, 1996.

1. La nouvelle édition de ce texte par G. C. Hansen débaptise l'auteur de cette histoire : *Anonyme Kirchengeschichte (Gelasius Cyzicenus CPG 6034)*, *GCS N.F.* 9, Berlin 2002.

- THÉODORET, *HE* = *Theodoret, Kirchengeschichte*, éd. L. PARMEN-
TIER revue par G.C. HANSEN, *GCS NF* 5, Berlin 1998.
- Urkunden* = *Urkunden zur Geschichte des arianischen Streites*, in
H.G. OPITZ, *Athanasius Werke*, III, 1.
- ZOSIME, *HN* = *Zosime, Histoire nouvelle*, éd. F. PASCHOUD, *CUF*,
Paris 1971-1989.

Auteurs modernes

- BÄBLER-NESSLERATH, *Die Welt des Sokrates* = BÄBLER B., NES-
SELRATH H.-G. (ed.), *Die Welt des Sokrates von Konstantinopel.*
Studien zu Politik, Religion und Kultur im späten 4. und
frühen 5. Jh. n. Chr., Munich-Leipzig 2001.
- CHESNUT, *Histories* = CHESNUT G.F., *The First Christian Histories : Eusebius, Socrates, Sozomen, Theodoret and Evagrius*,
Paris 1976, 2^e éd. augmentée, 1986.
- DAGRON, *Naissance d'une capitale* = DAGRON G., *Naissance*
d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451,
Paris 1974.
- FERRARINI, A., « Tradizioni orali » = « Tradizioni orali nella storia
ecclesiastica di Socrate scolastico », *Studia Patavina* 28, 1981,
p. 29-54.
- GELZER, *Nomina* = *Patrum Nicaenorum Nomina latine graece*
coptice arabice armeniace. Sociata opera ediderunt Henricus
GELZER, Henricus HILGENFELD, Otto CUNTZ. Adiecta est tabula
geographica. Mit einem Nachwort von Christoph MARKSCHIES.
Neudruck der 1. Auflage (1898) (= Bibliotheca Teubneriana),
Leipzig 1995.
- GEPPERT, *Die Quellen* = GEPPERT F., *Die Quellen des Kirchenhis-*
torikers Socrates Scholasticus, Leipzig 1898.
- HANSEN = Intr. à *Sokrates, Kirchengeschichte* (cf. *supra*).
- HANSON, *Search* = HANSON R.P.C., *The Search for the Christian Doc-*
trine of God. The Arian Controversy 318-381, Édimbourg 1988.
- Histoire du christianisme* = AA.VV., *Histoire du christianisme*
des origines à nos jours, tome II. *Naissance d'une chrétienté*
(250-430) [dir. Ch. et L. PIETRI], Paris 1995.
- Historiographie (L')* = *L'Historiographie de l'Église des premiers*
siècles, dir. B. POUDERON et Y.-M. DUVAL, Paris 2001.

- HUNT, *Holy Land Pilgrimage* = HUNT E.D., *Holy Land Pilgrimage in the Later Roman Empire AD 312-460*, Oxford 1982.
- JANIN, *Constantinople byzantine* = JANIN R., *Constantinople byzantine. Développement urbain et répertoire topographique*, Paris 1964.
- LEPPIN, *Von Constantin* = LEPPIN H., *Von Constantin dem Grossen zu Theodosius II. Das christliche Kaisertum bei den Kirchenhistorikern Socrates, Sozomenus und Theodoret*, Göttingen 1996.
- LIEU-MONSERRAT, *Constantine* = LIEU S. N.C., MONSERRAT D. (ed.), *Constantine. History, Historiography and Legend*, Londres-New York 1998.
- MARAVAL, *Lieux saints* = MARAVAL P., *Lieux saints et pèlerinages d'Orient. Histoire et géographie des origines à la conquête arabe*, Paris 1985, ²2003.
- MARTIN, *Athanase* = MARTIN A., *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV^e siècle (328-373)*, Rome 1996.
- PLRE 1 et 2 = *Prosopography of the Later Roman Empire, Vol. 1 : AD 260-395*, éd. A.H.M. JONES, J.R. MARTINDALE, J. MORRIS, Cambridge 1971. *Vol. 2 : AD 395-527*, ed. J.R. MARTINDALE, Cambridge 1980.
- SCHWARTZ E., *Ges. Schriften III* = SCHWARTZ E., *Zur Geschichte des Athanasius. Gesammelte Schriften III*, Berlin 1959.
- SIMONETTI, *Crisi* = SIMONETTI M., *La crisi ariana nel IV secolo*, Rome 1975.
- THELAMON, *Paiens et chrétiens* = THELAMON F., *Paiens et chrétiens au IV^e siècle. L'apport de l'Histoire Ecclésiastique de Rufin d'Aquilée*, Paris 1981.
- URBAINCZYK, *Socrates* = URBAINCZYK Th., *Socrates of Constantinople. Historian of the Church and State*, Ann Arbor, Univ. of Michigan Press, 1997.
- VAN NUFFELEN, *Un héritage* = P. VAN NUFFELEN, *Un héritage de paix et de piété. Étude sur les Histoires ecclésiastiques de Socrate et de Sozomène* (thèse à paraître), Louvain 2003.
- WALLRAFF, *Sokrates* = WALLRAFF M., *Der Kirchenhistoriker Sokrates. Untersuchungen zu Geschichtsdarstellung, Methode und Person*, Göttingen, 1997.

SIGLES DES REVUES ET ENCYCLOPÉDIES

- | | |
|---------|---|
| AB | <i>Analecta Bollandiana</i> , Bruxelles |
| BHG | <i>Bibliotheca Hagiographica Graeca</i> , Bruxelles |
| Byz | <i>Byzantion</i> , Bruxelles |
| BZ | <i>Byzantinische Zeitschrift</i> , Munich |
| CSCO | <i>Corpus Scriptorum Orientalium</i> , Paris-Louvain |
| CSEL | <i>Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum</i> , Vienne |
| CUF | <i>Collection des Universités de France</i> , Paris |
| DÉCA | <i>Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien</i> , Paris 1995 |
| GCS | <i>Griechische Christliche Schriftsteller</i> , Berlin. |
| JhAC | <i>Jahrbuch für Antike und Christentum</i> , Bonn |
| JEH | <i>Journal of Ecclesiastical History</i> , Cambridge |
| JRS | <i>Journal of Roman Studies</i> , Londres |
| JTS | <i>Journal of Theological Studies</i> , Oxford |
| MEFR(A) | <i>Mélanges de l'École Française de Rome (Antiquité)</i> , Rome-Paris |
| MGH | <i>Monumenta Germaniae Historica</i> , Berlin |
| PG | <i>Patrologia Graeca</i> , Paris |
| PGL | G.W.H. LAMPE, <i>A Patristic Greek Lexicon</i> , Oxford 1961 |
| PLRE | JONES-MARDINDALE-MORRIS, <i>The Prosopography of the Later Roman Empire. 1</i> : Cambridge 1971 |
| PO | <i>Patrologia Orientalis</i> , Paris |
| RArch | <i>Revue Archéologique</i> , Paris |
| RBi | <i>Revue Biblique</i> , Paris |
| RE | PAULY-WISSOWA-KROLL, <i>Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft</i> , Stuttgart |
| RechSR | <i>Recherches de Science Religieuse</i> , Paris |
| REG | <i>Revue des Études Grecques</i> , Paris |

<i>RHE</i>	<i>Revue d'Histoire Ecclésiastique</i> , Louvain
<i>RQ</i>	<i>Römische Quartalschrift</i> , Fribourg en B.
<i>RQH</i>	<i>Revue des Questions Historiques</i> , Paris
<i>SC</i>	<i>Sources Chrétiennes</i> , Paris
<i>SP</i>	<i>Studia Patristica</i> , Berlin
<i>ZAC</i>	<i>Zeitschrift für Antikes Christentum</i> , Berlin.
<i>ZNTW</i>	<i>Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft</i> , Berlin
<i>ZKG</i>	<i>Zeitschrift für Kirchengeschichte</i> , Stuttgart

TEXTE ET TRADUCTION

ΣΩΚΡΑΤΟΥΣ
ΕΚΚΛΗΣΙΑΣΤΙΚΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ
ΒΙΒΛΙΟΝ ΠΡΩΤΟΝ

I

[1]* 1. Εὐσέβιος ὁ Παμφίλου ἐν ὄλοις δέκα βιβλίοις τὴν ἐκκλησιαστικὴν ἱστορίαν ἐκθέμενος κατέπαυσεν εἰς τοὺς χρόνους τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου, ἐν οἷς καὶ ὁ παρὰ τοῦ Διοκλητιανοῦ κατὰ Χριστιανῶν γενόμενος διωγμὸς ἀπεπαύσατο. 2. Γράφων δὲ ὁ αὐτὸς εἰς τὸν βίον Κωνσταντίνου τῶν κατ' Ἄρειον μερικῶς μνήμην πεποιήται, τῶν ἐπαίνων τοῦ βασιλέως καὶ τῆς πανηγυρικῆς ὑψηγορίας τῶν λόγων μᾶλλον ὥς ἐν ἐγκωμίῳ φροντίσας ἤπερ τοῦ ἀκριβῶς περιλαβεῖν τὰ

* Les chiffres entre crochets renvoient aux pages de l'édition Hansen.

1. En faisant du nom d'Eusèbe le premier mot de son *Histoire*, Socrate se situe explicitement dans la continuité de celui-ci, comme le feront aussi SOZOMÈNE, *HE* I, 1, 12 et THÉODORE, *HE* I, 1, 4. L'appellation Eusèbe « de Pamphile » est celle qu'on rencontre presque toujours chez lui (il ne l'appelle qu'une fois, en I, xviii, 6, Eusèbe, l'évêque de Césarée, appellation qu'on trouve déjà chez Athanase ou Épiphane) ; elle se rencontre souvent, en revanche, dans les manuscrits, dans les titres des œuvres d'Eusèbe. On sait qu'Eusèbe parle toujours de Pamphile avec une extrême vénération et l'appelle son maître (δεσπότης) (*HE* VII, xxxii, 25-28 ; VIII, xiii, 6 ; *Mart. Pal.* XI, 1-2). Selon Jérôme, « c'est en raison de l'amitié du martyr Pamphile qu'il en prit le surnom » (*De viris illustribus* 81).

SOCRATE

Histoire Ecclésiastique

Livre I

I

Préface

[1]* 1. Eusèbe de Pamphile¹, après avoir exposé l'histoire ecclésiastique dans dix livres au total, s'est arrêté à l'époque de l'empereur Constantin, où cessa aussi la persécution menée par Dioclétien contre les chrétiens². 2. Le même, écrivant sur la vie de Constantin, a fait mention en partie de ce qui concerne Arius, plus préoccupé, comme c'est le cas dans les éloges, de donner des louanges à l'empereur et le ton panégyrique à ses paroles que de relater les faits avec préci-

2. La phrase de Socrate manque de précision, puisque en fait l'*HE* s'arrête en 324, alors que la persécution a cessé en 312. On ne peut supposer que l'historien se réfère à une des premières éditions de l'*HE*, puisqu'il mentionne les 10 livres de la dernière édition. Le problème des éditions de l'*HE* a été très débattu depuis E. SCHWARTZ ; parmi les dernières hypothèses, celle de H.G. BURGESS propose quatre éditions successives : la première vers 311 (qui n'a peut-être pas circulé), la seconde en 313, la troisième en 315/316, la dernière en 325/326 (« The Dates and Editions of Eusebius' *Chronici Canones* and *Historia Ecclesiastica* », *JTS* 48, 1997, p. 471-504).

γενόμενα. 3. Ἡμεῖς δὲ προθέμενοι συγγράψαι τὰ ἐξ ἐκείνου
 10 μέχρι τῶν τῆδε περὶ τὰς ἐκκλησίας γενόμενα τῆς ὑποθέσεως
 τὴν ἀρχὴν ἐξ ὧν ἐκείνος ἀπέλιπεν ποιησόμεθα, οὐ φράσεως
 ὄγκου φροντίζοντες, ἀλλ' ὅσα ἢ ἐγγράφως εὑρομεν ἢ παρὰ
 τῶν ἱστορησάντων ἠκούσαμεν διηγούμενοι.

4. Καὶ ἐπειδὴ πρὸς τὸ προκείμενον συλλαμβάνεται ἡμῖν
 15 μνημονεῦσαι τίνα τρόπον ὁ βασιλεὺς Κωνσταντῖνος ἐπὶ τὸ
 χριστιανίζειν ἐλήλυθεν, μικρὰ περὶ τούτου ὡς οἶόν τε μνημο-
 νεύσωμεν, ἐνθένδε ποθὲν τὴν ἀρχὴν ποιησάμενοι.

II

1. Ἦνίκα Διοκλητιανὸς καὶ Μαξιμιανὸς ὁ ἐπικληθεὶς
 Ἡρκούλιος ἐκ συνθήματος τὴν βασιλείαν ἀποθέμενοι τὸν
 ἰδιωτικὸν ἐπανείλοντο βίον, καὶ Μαξιμιανὸς ὁ ἐπικληθεὶς
 Γαλέριος ὁ συμβασιλεύσας αὐτοῖς, ἐπιβὰς [2] τῆς Ἰταλίας,

1. Avec cette remarque, Socrate prend dès le début ses distances d'historien par rapport à un ouvrage qui est pourtant une des sources importantes du livre I, la *Vie de Constantin*. Lui-même s'étendra beaucoup plus sur la crise arienne que sur la politique religieuse de Constantin en général, et même pour celle-ci il saura se servir d'autres sources que la *VC*. S'il est parfois un imitateur d'Eusèbe, son histoire est à bien des égards différente de celle de son modèle : cf. Introduction, p. 16-19.

2. Sur la conception de Socrate concernant le contenu de son histoire, cf. Introduction, p. 15. Il parle le plus souvent des Églises, mais il lui arrive aussi de parler de l'Église comme un tout, à la manière des textes qu'il cite de théologiens (cf. I, VI, 6 ; VIII, 3, etc.).

3. A quoi renvoie « celui-ci » ? Si le § 2 est un ajout introduit par Socrate dans la version révisée du livre I (comme le pense HANSEN, p. XLVIII après SCHEIDWEILER, *BZ* 46, 1953, p. 300), il pourrait renvoyer au terme persécution tout comme au sujet de la phrase. En fait il ne peut s'agir que d'Eusèbe parlant de Constantin, et il faut donner à cette expression un sens général, celle qu'il explicite en VI, pr. 1 : « depuis le temps de Constantin » (cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 139). Socrate va commencer, en réalité, par la conversion de Constantin, située dans le cadre plus général de ses premières années de pouvoir. Ce sens général est à préférer même si l'on considère que

sion¹. 3. Pour nous, qui nous proposons de raconter ce qui s'est passé dans les Églises² depuis celui-ci jusqu'à nos jours, nous ferons commencer notre propos là où celui-ci l'a laissé³, sans nous soucier de l'enflure du style⁴, mais en rapportant tout ce que nous avons trouvé dans des documents ou ce que nous avons entendu de ceux qui les ont racontés⁵.

4. Et puisque cela fait partie de notre entreprise de rapporter de quelle façon l'empereur Constantin en vint à faire profession de christianisme, rapportons, autant que faire se peut, quelques éléments à ce sujet, en en faisant notre entrée en matière.

II

*Les circonstances de la conversion de Constantin (305-313)*⁶

1. Lorsque Dioclétien et Maximien surnommé Herculius, ayant déposé la charge impériale d'un commun accord⁷, furent retournés à la vie de particulier, Maximien, surnommé Galère, qui avait régné avec eux, se rendit [2] en

le § 2 appartient bien à la première version du texte (comme le fait WALLRAFF, p. 168-170). Le point de départ de Socrate introduit une nouveauté dans l'histoire ecclésiastique : cf. Introduction, p. 17-18. Il mènera son récit jusqu'en 439, sans qu'on puisse dire pourquoi il l'a arrêté à cette date (alors qu'il est vraisemblable qu'il l'ait achevé un peu plus tard).

4. Cf. de même III, 1, 3, mais surtout VI, prol. 2.

5. Sur les sources de Socrate, cf. Introduction, p. 22-32. La référence aux témoins oculaires, elle, est traditionnelle dans l'historiographie : cf. HÉRODOTE, *Hist.* II, 123 ; IV, 195 ; VII, 152 ; THUCYDIDE, *Guerre du Pélop.* I, 22, 3.

6. Les sources du paragraphe 1 sont successivement EUTROPE, *Brev.* IX, XXVII, 1-2, EUSÈBE, *HE* VIII, XIII, 11, EUTROPE, *Brev.* X, II, 1-2, les *Consularia Constantinopolitana* a. 306, EUTROPE, *Brev.* X, II, 3 ; IV, 4 ; II, 4 ; IV, 1. Cf. P. VAN NUFFELEN, « Gélase de Césarée, un compilateur du v^e siècle », *BZ* 95, 2003, p. 638-639.

7. Le 1^{er} mai 305.

5 δύο κατέστησεν Καίσαρας, Μαξιμῖνον μὲν ἐν τοῖς κατὰ τὴν
 ἑώραν, Σευῆρον δὲ ἐν τοῖς κατὰ τὴν Ἰταλίαν, κατὰ δὲ τὰς
 Βρεττανίας Κωνσταντῖνος ἀνηγορεύθη βασιλεὺς εἰς τόπον
 Κωνσταντίου τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, τεθνηκότος τῷ πρώτῳ
 10 ἐνιαυτῷ τῆς διακοσιοστῆς ἑβδομηκοστῆς πρώτης Ὀλυμ-
 πιάδος, τῇ πέμπτῃ καὶ εἰκάδι τοῦ Ἰουλίου μηνός· ἐν Ῥώμῃ δὲ
 ὑπὸ τῶν στρατιωτῶν τῶν πραιτωριανῶν Μαξέντιος ὁ υἱὸς
 Μαξιμιανοῦ τοῦ Ἐρκουλίου ἤρθη τύραννος μᾶλλον ἢ βασι-
 λεύς. Ἐκ τούτων ὁ Ἐρκούλιος πάλιν εἰς ἐπιθυμίαν βασιλείας
 15 ἀρθεὶς ἐπεχείρησεν ἀποδῦσαι τὸν υἱὸν Μαξέντιον· ἀλλὰ τοῦτο
 μὲν ποιῆσαι ὑπὸ τῶν στρατιωτῶν διεκωλύθη, ὕστερον δὲ ἐν
 Ταρσῷ τῆς Κιλικίας ἐτελεύτα τὸν βίον. Σευῆρος δὲ ὁ Καῖσαρ
 ὑπὸ τοῦ Γαλερίου Μαξιμιανου πεμφθεὶς εἰς τὴν Ῥώμην ἐπὶ τὴν
 Μαξεντίου σύλληψιν ἀνηρέθη, τῶν στρατιωτῶν προδεδωκό-
 των αὐτόν. Καὶ τὰ τελευταῖα πάντα περιέπων Μαξιμιανὸς ὁ

1. Socrate a-t-il mal compris le latin d'EUTROPE (*Brev. X, II, 1*), qui dit que l'Italie était venue (*accessisse*) sous l'administration de Galère ? C'est ce que pense HANSEN, *app. ad locum*. Mais la traduction grecque de Paionios, que Socrate a connue elle aussi (cf. P. PÉRICION, « Eutrope ou Paeanius », *REG* 81, 1968, p. 384), a bien traduit le latin et noté qu'« il lui fut nécessaire d'en venir (*προσῆκειν*) à s'occuper des affaires de l'Italie ». N'y a-t-il pas plutôt confusion, de la part de Socrate, avec le voyage que fit Galère en Italie en 307, mais après la défaite de Sévère, pour essayer d'éliminer Maxence, voyage dont il repartit tout aussitôt (*Anonyme de Valois* 6 ; LACTANCE, *Mort des Persécuteurs* 27, 2 ; ZOSIME, *HN* II, 10, 3) ?

2. C'est en fait Dioclétien qui nomme Césars Maximin Daïa et Sévère (mais ici Socrate suit EUTROPE, *Brev. X, II, 1*), et par sa démission et celle de Maximien fait devenir Augustes Galère et Constance Chlore.

3. Socrate suggère ici à la fois une légitimation par l'armée (proclamation) et une légitimation dynastique de l'accession au pouvoir de Constantin, comme le fait EUTROPE, *Brev. X, 2, 2*. C'est à tort qu'il date l'avènement de Constantin de la même année que celui de Maximin et Sévère et de la première année de l'Olympiade (c'est en réalité la deuxième année, en 306) ; il répète cette erreur à la fin de son ouvrage, en VII, 48, 8. Il emprunte sans doute cette date à sa version des *Consularia Constantinopolitana*.

4. Latinisme emprunté à EUTROPE ou PAIONIOS, *Brev. X, II, 3* : *praetoriani*. Socrate utilise généralement les termes techniques latins sans en signaler l'origine étrangère (cf. cependant V, 18, 3 et 11). La proclamation

Italie¹ et établit deux Césars, Maximin pour les affaires de l'Orient, Sévère pour celles de l'Italie². Dans les Bretagnes, Constantin fut proclamé empereur à la place de son père Constance, qui était mort la première année de la 271^e Olympiade, le 25 du mois de juillet³. A Rome, Maxence, fils de Maximien Herculus, fut élevé par les soldats de la garde prétorienne⁴ plutôt comme tyran⁵ que comme empereur. Par la suite, Herculus, saisi à nouveau du désir de la charge impériale, essaya d'en dépouiller son fils Maxence⁶, mais il fut empêché de le faire par les soldats ; plus tard, il finissait ses jours à Tarse de Cilicie⁷. Sévère, le César envoyé à Rome par Galère Maximien pour se saisir de Maxence, fut mis à mort, trahi par ses soldats⁸. A la fin, Galère Maxi-

de Maxence comme empereur a eu lieu quelques mois après celle de Constantin, le 28 octobre 306.

5. Socrate utilise le terme classique de *τύραννος* pour désigner un usurpateur, c'est-à-dire celui qui n'a pas réussi à imposer sa légitimité. Il l'utilisera de même pour Magnence (II, xxv, 7-9), Silvanus (II, xxxii, 11), Procope (IV, III, 1), Maxime (V, xi, 6), Eugène (V, xxv, 6), Jean (VII, xxii, 20). « La désignation comme tyrans des gouvernants vaincus par lui est un élément central de la propagande constantinienne » (H. LEPPIE, *Von Constantin*, p. 45, n. 45). Cf. aussi V. NERI, « Usurpatore come tiranno nel lessico politico della tarda antichità », in F. PASCHOU-D. SZIDAT (ed.), *Usurpationen in der Spätantike*, Stuttgart 1997, p. 71-86.

6. La rivalité entre Maximien et son fils, dont LACTANCE, *Mort des persécuteurs* 28, rapporte en détail les péripéties, est mentionnée par EUTROPE, *Brev. X, II, 3* ; III, 1, la version grecque de Paionios ajoutant qu'il fut « pris du désir de reprendre le pouvoir qu'il avait déposé ». Maximien reprit son titre d'Auguste en février 307, mais lorsque son fils revendiqua le même, il dut s'enfuir auprès de Constantin, en avril 308 ; il renonça à la pourpre en novembre, mais la reprit un peu plus tard pendant que Constantin était occupé sur le front du Rhin. Quelques mois après, en janvier 310, assiégé par celui-ci à Marseille, Maximien fut livré et mourut peu après, sans doute assassiné.

7. C'est Maximin Daïa qui, après avoir été battu par Licinius, mourut à Tarse durant l'été 313 (EUTROPE, *Brev. X, IV, 4*, qui parle bien de Maximin). L'erreur de Socrate se trouve aussi chez ZOSIME, *HN* II, XI et leur est donc antérieure.

8. C'est Sévère qui fut abandonné par ses soldats dans sa lutte contre Maxence (EUTROPE, *Brev. X, II, 3*). Plusieurs versions existent sur les circonstances de sa mort.

20 Γαλέριος ἐτελεύτα, Λικίνιον πρότερον βασιλέα καταστήσας, ὃς ἦν ἐκ παλαιῶν τῶν χρόνων συστρατιώτης αὐτῷ καὶ φίλος, ἀπὸ Δακίας ὀρμώμενος.

2. Μαξέντιος δὲ κακῶς τοὺς Ῥωμαίους ἐπέτριβεν, τυραννικῶ μᾶλλον ἢ βασιλικῶ τρόπῳ χρώμενος κατ' αὐτῶν, 25 μοιχεύων ἀνέδην τὰς τῶν ἐλευθέρων γυναῖκας καὶ πολλοὺς ἀναιρῶν καὶ ποιῶν τὰ τούτοις ἀκόλουθα. 3. Τοῦτο γνοὺς ὁ βασιλεὺς Κωνσταντῖνος ῥύσασθαι Ῥωμαίους τῆς ὑπ' αὐτὸν δουλείας ἐσπούδαζεν, εὐθύς τε φροντίδα ἐτίθη τίνα τρόπον καθέλοι τὸν [3] τύραννον· καὶ ὡς ἦν ἐν τηλικαύτῃ φροντίδι, 30 ἐπενόει τίνα Θεὸν ἐπίκουρον πρὸς τὴν μάχην καλέσειεν, κατὰ νοῦν τε ἐλάμβανεν ὡς οὐδὲν ὄναυτο οἱ περὶ Διοκλητιανὸν περὶ τοὺς Ἑλλήνων θεοὺς διακείμενοι, ἠύρισκέν τε ὡς ὁ αὐτοῦ πατὴρ Κωνσταντίος ἀποστραφεὶς τὰς Ἑλλήνων θρησκείας εὐδαιμονέστερον τὸν βίον διήγαγεν. 4. Ἐν τοιαύτῃ 35 τοίνυν ἀμφισθητήσῃ τυγχάνοντι καὶ που ἅμα τοῖς στρατιώταις ἰδεύοντι συνέβη θαυμάσιόν τι καὶ λόγου κρεῖττον θεάσασθαι. Περὶ γὰρ μεσημβρινὰς ἡλίου ὥρας, ἤδη τῆς ἡμέρας ἀποκλινοῦσης εἶδεν ἐν τῷ οὐρανῷ στύλον φωτὸς σταυροειδῆ, ἐν ᾧ γράμματα ἦν λέγοντα « τούτῳ νίκα. » 5. Τοῦτο φανὲν 40 τὸ σημεῖον τὸν βασιλέα ἐξέπληττεν, αὐτὸς τε τοῖς οἰκείοις

1. Galère meurt en mai 311. La source de Socrate, EUTROPE, *Brev. X, iv, 1*, dit que sa mort suivit aussitôt (*confestim*) la nomination de Licinius, mais en réalité, Licinius fut désigné comme Auguste par Galère dès le 11 novembre 308, lors du congrès des prétendants à l'empire qui eut lieu à Carnuntum sous la présidence de Dioclétien.

2. Sources de Socrate : EUSÈBE, *VC I, 33,1* ; EUTROPE, *Brev. X, iv, 3*. L'ensemble des sources (Lactance, Aurelius Victor, Eutrope, les *Panegyriques*, Zosime) sont défavorables à Maxence, accusé à la fois de violences, de débauche et d'incapacité. Mais c'est aussi un lieu commun de déclarer que l'usurpateur agit de mauvaise manière (cf. V, xxv, 6). Il semble que ce soit surtout par sa politique fiscale que Maxence se soit rendu odieux aux Romains.

3. Grec (Ἑλλην) est le terme toujours utilisé par Socrate pour désigner les païens, avec ses dérivés ἑλληνικός, ἑλληνισμός, ἑλληνίζειν. Il peut qualifier la religion comme la culture, parfois aussi il a sa signification ethnique originelle. Cf. WALLRAFF, *Socrates*, p. 83-84.

mien, qui avait exercé le pouvoir sur tout l'empire, mourait aussi, après avoir établi comme empereur Licinius, originaire de Dacie, qui était depuis longtemps son compagnon d'armes et son ami ¹.

2. Mais Maxence opprimait gravement les Romains, les traitant comme un tyran plutôt que comme un empereur, violant impudemment les femmes des hommes libres, mettant à mort beaucoup de gens et accomplissant d'autres méfaits semblables ². 3. L'ayant appris, l'empereur Constantin se mettait en devoir de libérer les Romains de sa domination et se préoccupait aussitôt de la manière dont il éliminerait le [3] tyran. Ainsi grandement préoccupé, il se demandait quel dieu il invoquerait pour l'assister dans ce combat. Il lui venait à l'esprit que ceux du parti de Dioclétien n'avaient tiré aucun profit de leurs dispositions à l'égard des dieux des Grecs ³ ; il constatait par ailleurs que son père Constance, qui s'était détourné des religions ⁴ des Grecs, avait eu une vie plus heureuse. 4. Or, alors qu'il se trouvait dans une telle incertitude et qu'il faisait route quelque part avec ses soldats, il arriva qu'il vit un spectacle étonnant et qui dépasse la description. Vers midi, alors que le jour déjà déclinait, il vit dans le ciel une colonne de lumière en forme de croix sur laquelle étaient inscrits ces mots : « Sois vainqueur par cela » ⁵. 5. L'apparition de ce signe frappait l'empereur de stupeur et, n'en croyant presque pas ses pro-

4. Socrate utilise le mot θρησκεία, qui désigne ici les religions païennes, ailleurs le christianisme ou ses diverses confessions (partisans du consubstantiel, ariens, macédoniens, novatiens, etc.), ailleurs la religion en général. Cette signification n'est pas relevée par LAMPE, *PGL*, s.v. Je traduirai ce terme par « religion » (parfois par « doctrine religieuse »), quelle que soit l'« orthodoxie » du groupe qu'il qualifie.

5. Le récit de la vision abrège celui d'EUSÈBE, *VC I, 27-30*. Socrate retient la version de celui-ci (I, 28, 2), non celle de Rufin, qui place la vision de Constantin pendant son sommeil et dit que des anges prononcèrent la formule (IX, 8, 15, p. 827-829).

σχεδὸν ἀπιστῶν ὀφθαλμοῖς ἠρώτα καὶ τοὺς παρόντας, εἰ καὶ αὐτοὶ τῆς αὐτῆς ἀπολαύουσιν ὕψεως. Τῶν δὲ συμφωνησάντων, ἀνερρώνητο μὲν ὁ βασιλεὺς ἐπὶ τῇ θείᾳ καὶ θαυμαστῇ φαντασίᾳ, 6. νυκτὸς δὲ ἐπιλαβούσης κατὰ τοὺς ὕπνους ὄρα
 45 τὸν Χριστὸν λέγοντα αὐτῷ, κατασκευάσαι ἀντίτυπον τοῦ ὀφθέντος σημείου καὶ τούτῳ κατὰ τῶν πολεμίων ὡς ἐτόιμῳ κεχρῆσθαι τροπαίῳ. 7. Τούτῳ πεισθεὶς τῷ χρησμῷ κατασκευάζει μὲν τὸ σταυροειδὲς τρόπαιον, ὃ μέχρι νῦν ἐν τοῖς βασιλείοις φυλάττεται, σὺν προθυμίᾳ δὲ μίλλοι πρὸς τὰς
 50 πράξεις ἐχώρει, συμβαλὼν τε αὐτῷ πρὸ τῆς Πώμης περὶ τὴν καλουμένην Μουλβίαν γέφυραν νικᾷ, Μαξεντίου εἰς τὸν ποταμὸν ἀποπνιγέντος· ἦν δὲ τοῦτο ἕβδομον ἔτος τῆς βασιλείας αὐτοῦ, ἠνίκα τὴν κατὰ Μαξεντίου ἤρατο νίκην.
 8. Μετὰ ταῦτα Λικινίου τοῦ συμβασιλεύοντος αὐτῷ τοῦ
 55 καὶ γαμβροῦ αὐτοῦ τυγχάνοντος ἐπὶ τῇ ἀδελφῇ αὐτοῦ Κωνσταντίᾳ κατὰ τὴν ἐψὼν διάγοντος, αὐτὸς ἀπολαύσας τῶν τηλικούτων εὐεργεσιῶν τοῦ Θεοῦ χαριστήρια τῷ εὐεργέτῃ προσέφερον. 9. Ταῦτα δὲ ἦν ἀνεῖναι τοὺς Χριστιανούς τοῦ
 60 [4] διώκεσθαι καὶ τοὺς ἐν ἐξορίᾳ ὄντας ἀνακαλεῖσθαι, τοὺς δὲ ἐν δεσμοῦ τοῖς ἀφίεσθαι καὶ τοῖς δημειθεῖσιν {αὐτῶν} τὰς οὐσίας ἀποκαθίστασθαι, τὰς τε ἐκκλησίας ἀνορθοῦσθαι, καὶ πάντα ἐποίει σὺν προθυμίᾳ πολλῇ. 10. Ἐν τούτῳ δὲ καὶ Διοκλητιανὸς ὁ τὴν βασιλείαν ἀποθέμενος ἐν Σαλῶνι τῆς Δαλματίας ἐτελεύτα.

1. C'est le *labarum*, décrit par EUSÈBE, *VC* I, 30-31. Celui-ci n'est pas seulement une croix, mais il porte le chrisme : cf. A. ALFÖLDI, « Hoc signo victor eris », *Pisciculi*, Münster 1939, p. 1-18 (= *Konstantin der Grosse*, Darmstadt 1974, p. 224-245) ; J.J. HATT, « La vision de Constantin au sanctuaire de Grand et l'origine celtique du *labarum* », *Latomus* 9, 1950, p. 427-438 ; R. EGGER, *Das Labarum, die Kaiserstandarte der Spätantike*, Vienne 1960 ; H.-I. MARROU, « Autour du monogramme constantinien », in *Mélanges offerts à E. Gilson*, Toronto-Paris 1959, p. 403-414.

pres yeux, il demandait à ceux qui étaient présents si eux aussi bénéficiaient de la même vision. Comme ils s'accordaient avec lui, l'empereur était réconforté par cette divine et admirable vision. 6. La nuit venue, il voit dans ses songes le Christ lui disant de préparer une reproduction du signe qui lui était apparu et de se servir de celui-ci contre les ennemis comme d'un trophée assuré. 7. Convaincu par cet oracle, il fait préparer le trophée en forme de croix¹ qui jusqu'à nos jours est conservé dans le palais impérial, et c'est avec une ardeur accrue qu'il progressait dans son entreprise. S'étant porté à sa rencontre, il remporte la victoire sur lui devant Rome, auprès du pont dit Mulvius, Maxence s'étant noyé dans le fleuve. C'était la septième année de son règne quand il remporta la victoire sur Maxence².

8. Après cela, pendant que Licinius, qui régnait avec lui et était son beau-frère, ayant épousé sa sœur Constantia, résidait en Orient, lui-même, qui avait été le bénéficiaire de si grands bienfaits de la part de Dieu, donnait des témoignages de reconnaissance à son bienfaiteur. 9. Ceux-ci consistaient à libérer les chrétiens de la [4] persécution, à rappeler ceux qui étaient en exil, à relâcher ceux qui étaient en prison et à restituer leurs biens à ceux à qui ils avaient été confisqués³, à relever les églises ; et il faisait tout cela avec une grande ardeur. 10. C'est alors que Dioclétien, qui avait abdicé du principat, mourait à Salone en Dalmatie⁴.

2. La bataille du pont Milvius eut lieu le 28 octobre 312, donc la sixième année du règne de Constantin.

3. Cf. EUSÈBE, *VC* I, 41, 3. Ces mesures sont celles qui sont prévues par le rescrit de Milan de 313 signé par Licinius et Constantin et la lettre de Constantin à Anulinus (EUSÈBE, *HE* X, 5, 2-15 ; LACTANCE, *Mort des persécuteurs* 48, *SC* 39, p. 132-134). Socrate y ajoute la restauration des églises.

4. Dioclétien meurt le 3 décembre 313 et est enseveli dans son mausolée à Salone.

III

1. Ἄλλὰ Κωνσταντῖνος μὲν ὁ βασιλεὺς τὰ τοῦ Χριστοῦ φρονῶν πάντα ὡς Χριστιανὸς ἐπραττεν, ἀνεγείρων τὰς ἐκκλησίας καὶ πολυτελέσιν τιμῶν ἀναθήμασιν, ἔτι δὲ καὶ τοὺς Ἑλλήνων ναοὺς κλείων καὶ καθαιρῶν καὶ δημοσιεύων τὰ ἐν αὐτοῖς ἀγάλματα. Λικίνιος δὲ ὁ συμβασιλεύων αὐτῷ, τὰς Ἑλληνικὰς ἔχων δόξας, ἐμίσει Χριστιανούς. 2. Καὶ διωγμὸν μὲν προφανῆ <κατ' αὐτῶν> φόβῳ τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου κινεῖν ὑπεστέλλετο, λεληθότως δὲ πολλοὺς ἐσκευεῖτο, προῖων δὲ καὶ φανερώς αὐτοὺς βλάπτειν ἐπεχείρει. 3. Καὶ γίνεται οὗτος ὁ διωγμὸς τοπικῶς· ἔνθα γὰρ ἦν Λικίνιος, ἐκεῖ μόνον ἐγένετο. 3. Ἐπεὶ δὲ ταῦτά τε καὶ ἄλλα τυραννικῶς ποιῶν οὐδαμῶς Κωνσταντῖνον ἐλάνθανεν, ἔγνω τ' ἐπὶ τούτοις χαλεπαίνοντα, πρὸς ἀπολογίαν ἐτρέπετο, καὶ θεραπεύων αὐτὸν πλαστήν φιλίαν ἐσπένδετο, πολλοὺς ὄρκους ὁμνῶν μὴδὲν τυραννικὸν φρονήσειν ποτέ, ἅμα τε ὁμνῶς καὶ ἐπιορκῶν· οὐ γὰρ μετετίθετο τοῦ φρονεῖν τε τὰ τυραννικά, καὶ

1. Plusieurs mesures ici évoquées ne datent pas de la première partie du règne de Constantin. Certes, dès après 312, il fait preuve de générosité envers les Églises d'Occident (Afrique, Rome) et accorde déjà des privilèges aux clercs (entre 316 et 321), mais s'il réprime quelques pratiques païennes, il ne s'en prend ni aux temples, ni aux statues. Ce n'est qu'après 324 qu'il y aura démolition (le Capitole de Jérusalem) ou fermeture de temples (Héliopolis, Aphaka, consacrés à Astarté-Aphrodite ; cf. I, xviii). Selon le *Code Théodosien* IX, 17, 2, les premières confiscations d'édifices religieux ont commencé en 333. S. JÉRÔME, *Chronique*, les date de 331. En ce qui concerne les statues, Eusèbe déclare que celles qui étaient confisquées aux temples étaient livrées à la risée des passants sur les forums de la ville impériale (VC III, 54), alors que Libanios dit que Constantin a « pillé les

III

Constantin favorise le christianisme, Licinius persécute les chrétiens (313-324)

1. L'empereur Constantin, qui était bien disposé envers le christianisme, agissait en tout comme un chrétien, en faisant reconstruire les églises et en les honorant par des offrandes de grand prix, et encore en faisant fermer et détruire les temples des Grecs ainsi qu'en confisquant les statues qui s'y trouvaient¹. Licinius en revanche, qui régnait avec lui, parce qu'il partageait les croyances des Grecs, haïssait les chrétiens. 2. Par crainte de l'empereur Constantin, il s'abstenait de lancer contre eux une persécution ouverte, mais il s'en prenait secrètement à beaucoup ; puis, allant plus loin, il entreprenait de leur nuire ouvertement. Cette persécution était locale : elle eut lieu là seulement où se trouvait Licinius². 3. Mais comme, en faisant cela et d'autres actions tyranniques, il n'échappait nullement à Constantin et qu'il l'en savait mécontent, il s'appliquait à s'en justifier. Tout en le flattant, il concluait avec lui un pacte de feinte amitié, en promettant avec de nombreux serments de ne plus se conduire comme un tyran. En même temps qu'il jurait, il se parjurait, car il ne cessait de se conduire comme un tyran et de provoquer une persécution contre les

temples » pour enrichir Constantinople et l'orner des statues qu'il leur avait enlevées (*Or. XXX, 6, Pro Templis*).

2. La source première de Socrate est EUSÈBE, VC I, 51-56 ; II, 1. Sur la politique religieuse de Licinius, cf. M. FORTINA, « La politica religiosa dell'imperatore Licinio », *Riv. di Studi Classici*, 7, 1959, p. 245-265 ; T.D. BARNES, *Constantine and Eusebius*, Cambridge Mass., 1981, p. 70-72. Socrate ne dit rien de la première guerre de Constantin et Licinius, celle de 316-317 (bataille de Cibalae).

κατὰ Χριστιανῶν κινεῖν διωγμόν. 4. Νόμῳ γὰρ ἐκέλευσεν τοὺς ἐπίσκοπους μὴ φοιτᾶν παρ' ἀλλήλοις, ὡς ἂν μὴ ἔχη πρόφασιν αὐξέσθαι τὰ Χριστιανῶν. Ἦν τε ὁ διωγμὸς θρυλούμενος ἐν ταύτῳ καὶ ἀπόρητος, ἐκρύπτετο τε τῷ λόγῳ καὶ ἔργῳ ἦν φανερός· ἀνήκεστα γὰρ οἱ διωκόμενοι εἰς τε τὸ σῶμα καὶ εἰς τὰ χρεῖματα ἔπασχον.

IV

1. Ἐκ δὲ τούτου πρὸς ἀπέχθειαν μεγίστην τὸν βασιλέα Κωνσταντῖνον ἐκίνησεν, ἧσάν τε πολέμοι διακοπεῖσθαι αὐτοῖς τῆς ἐπιπλάστου φιλίας, οὐκ [5] εἰς μακρὰν τε εἰς τὸ πολεμεῖν ἀλλήλους ἐτράπησαν. 2. Καὶ πολλῶν γενομένων συμβολῶν καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλασσαν τέλος πρὸς Χρυσόπολιν τῆς Βιθυνίας (ἐπίνειον δὲ τοῦτο τῆς Χαλκηδόνος ἐστίν) ἤττηθεις <ὁ Λικίνιος> ἐξέδωκεν ἑαυτόν. 3. Ζῶντα οὖν συλλαβῶν

1. Tyrannie et persécution des chrétiens vont de pair. Un empereur légitime peut donc, lorsqu'il persécute, devenir un tyran (cf. aussi THÉODORET, *HE I*, II, 1, 8 ; III, 1, III, XI, 1, XVI, 6).

2. Le texte retenu par HANSEN est celui de la version syriaque et d'un correcteur récent du manuscrit M : les autres manuscrits et l'arménien lisent « avec les Grecs », malgré ce que dit Eusèbe, qui est ici la source de Socrate (*VC I*, 51, 1 ; III, 1, 5). Il est possible que cette interdiction de réunir des conciles soit liée aux premiers conflits provoqués par la doctrine d'Arius. T. BARNES suppose même qu'elle aurait pu être inspirée par Eusèbe de Nicomédie (« Constantine, Athanasius and the Christian Church », in LIEU-MONSERRAT, *Constantine*, Londres 1998, p. 11).

3. Socrate simplifie les raisons du conflit entre les deux empereurs, comme le faisait EUSÈBE dans la *VC II*, 3, 1. L'*Anonyme de Valois*, 20 fait aussi le lien entre les mesures contre les chrétiens prises par Licinius et la guerre qui s'ensuivit. Les historiens d'aujourd'hui en disputent toujours : si le motif fondamental semble être que chacun « souhaitait restaurer à son profit l'unité impériale » (Ch. PIETRI, in *Histoire du christianisme II*, p. 200), il n'en est pas moins vrai que la victoire finale fut présentée comme celle du christianisme sur un empereur qui lui était hostile ; des monnaies frappées alors représentent le *labarum*, dont la hampe transperce le serpent

chrétiens¹. 4. Il ordonna par une loi que les évêques n'aient pas de relations entre eux², pour que le christianisme n'ait pas l'occasion de s'accroître. La persécution était à la fois du domaine public et secrète : elle se dissimulait en paroles, dans les faits elle était manifeste, car ceux qui étaient persécutés enduraient et dans leurs corps et dans leurs biens des maux irrémédiables.

IV

Guerre entre Constantin et Licinius à cause des chrétiens (324)

1. À cause de cela³, il provoqua l'empereur Constantin à une très grande hostilité ; ils furent ennemis, car leur amitié feinte avait été rompue. Sans [5] attendre, ils entreprirent de se faire la guerre. 2. Après de nombreuses rencontres sur terre et sur mer, à la fin, près de Chrysopolis de Bithynie – c'est le port de Chalcédoine –, [Licinius] fut vaincu et se rendit⁴. 3. L'ayant pris vivant, Constantin se conduit avec

démoniaque (*Ibid.*, p. 204). Une lettre de Constantin citée par Socrate (*I*, IX, 47) qualifie Licinius de serpent.

4. Socrate a mélangé ici des données d'Eutrope et d'Eusèbe. Le premier parle de plusieurs batailles et ne nomme que celle de Chrysopolis, suivie de l'exil à Thessalonique et de l'exécution de Licinius, sans parler d'insurrection (*Brev. X*, 6), le second parle de deux batailles, celle d'Hadrioupolis et celle de Chrysopolis (pour laquelle il rassemble des barbares et qui a lieu peu avant l'exécution de Licinius, *VC II*, 15 ; 18-21). Socrate a inventé une insurrection après la première bataille, alors qu'il ne s'agit que de la préparation de la seconde. Il s'accorde avec l'*Anonyme de Valois*, 28-29 sur le site de la bataille, qui eut lieu le 18 septembre 324 à Chrysopolis. Licinius, qui s'était réfugié à Nicomédie (ZOSIME, *HN II*, XXVI, 3, XXVIII, 1) se livra en décembre, en se fiant au serment que Constantin avait fait à sa demi-sœur Constantia, femme de Licinius, de l'épargner.

φιλανθρωπεύεται και κτείνει μὲν οὐδαμῶς, οἰκεῖν δὲ τὴν Θεσσαλονικὴν προσέταξεν ἡσυχάζοντα. 4. Ὁ δὲ πρὸς ὀλίγον ἡσυχάσας, ὕστερον βαρβάρους τινὰς συναγαγὼν ἀναμαχέ-
 10 σασθαι τὴν ἡτταν ἐσπούδαζεν. Τοῦτο γνοὺς ὁ βασιλεὺς ἀναι-
 ρεθῆναι αὐτὸν προσέταξεν, και {κελεύσαντος αὐτοῦ} ἀνη-
 ρέθη. 5. Κωνσταντῖνος τοῖνον πάντων γενόμενος ἐγκρατής,
 15 αὐτοκράτωρ τε βασιλεὺς ἀναδειχθεὶς τὰ Χριστιανῶν αὐθις
 αὖξιν ἐσπούδαζεν, ἐποίει τε τοῦτο διαφόροις τρόποις, και ἦν
 ἐν βαθείᾳ εἰρήνῃ τὰ τοῦ χριστιανισμοῦ δι' αὐτόν. 6. Ἄλλὰ δὴ
 τὴν τηλικαύτην εἰρήνην ἐμφύλιος τῶν Χριστιανῶν πόλεμος
 διαδέχεται· τίς δὲ ἦν οὗτος, και ὅπως ἔλαβε τὴν ἀρχήν, ὡς
 οἶόν τε διηγῆσομαι.

1. Une des rares remarques sur les vertus de l'empereur, dont Socrate évoque aussi la sagesse (I, VIII, 1) et, plus souvent, le respect qu'il manifestait aux évêques (I, VIII, 17 ; XI, 1 ; XIII, 10) et le zèle pour la religion (I, XXV, 9). La philanthropie est pour les anciens une des principales vertus du souverain : cf. C. SPICQ, « La philanthropie hellénistique, vertu divine et royale », *Studia Theologica* 12, 1958, p. 169-191.

2. Cf. EUSÈBE, *VC* II, 17-18, qui affirme que Licinius fut châtié après jugement. EUTROPE, *Brev.* X, VI, 1 et ZOSIME, *HN* II, 28, 2 ne mentionnent pas la révolte de Licinius et accusent Constantin d'avoir violé son serment, mais l'*Anonyme de Valois* 29, comme Socrate, fait état de sa révolte. Dans ce passage comme en d'autres, Socrate tend à exonérer l'empereur de tout reproche, soit qu'il ne mentionne pas les crimes qu'on pouvait lui imputer (pas un mot du meurtre de Crispus et Fausta), soit qu'il excuse les mesures prises en faveur d'Arius ou contre Athanase par son souci de l'unité (XXV, 9 ; XXVII, 5 ; XXXV, 4 ; XXXVIII, 5).

3. Ce terme est l'équivalent du latin *imperator*, le titre décerné au général victorieux avant de l'être à l'empereur.

4. L'expression est empruntée à EUSÈBE, *VC* II, 61, 2, mais la donnée de la phrase suivante, qui semble faire débiter la crise arienne après la victoire

humanité¹ : il ne le met nullement à mort, mais il lui enjoignit de vivre tranquille à Thessalonique. 4. Celui-ci resta tranquille un moment, mais ensuite, ayant rassemblé quelques barbares, il cherchait à réparer sa défaite. Lorsqu'il l'apprit, l'empereur enjoignit de le faire disparaître, et sur son ordre il fut exécuté². 5. Constantin, devenu alors le maître de tout, proclamé *autocrator*³ et empereur, avait à nouveau le souci de faire progresser les affaires des chrétiens : il le faisait de diverses manières, et les affaires du christianisme étaient, grâce à lui, dans une paix profonde⁴. 6. Mais une guerre interne⁵ entre chrétiens succède à une telle paix. Ce que fut celle-ci et comment elle prit naissance, je vais l'exposer de mon mieux⁶.

sur Licinius (324) est une « fiction historique » déjà présente chez Eusèbe et qui permet de magnifier davantage l'image de l'empereur (WALLRAFF, *Sokrates*, p. 43-44). Comme le faisait déjà Tillemont, la plupart des historiens d'aujourd'hui datent les débuts de cette crise de 318, quelques années avant la victoire sur Licinius (cf. en particulier H.-G. OPTIZ, « Die Zeitfolge des arianischen Streites von den Anfängen bis zum Jahre 328 », *ZNW* 33, 1934, p. 131-159). D'autres, après E. SCHWARTZ, *Ges. Schriften* III, p. 165, ont défendu une date plus tardive. État récent de la question dans HANSON, *Search*, p. 129-138, qui considère que, pour les débuts de la controverse, « on peut dire seulement, pas avant 315, peu de temps après 317 » (p. 133).

5. « Pour Socrate, l'hérésie n'est pas une menace touchant l'Église une, catholique, de l'extérieur, et qui pourrait blesser son orthodoxie, mais une tendance à la division qui apparaît à l'intérieur de l'Église » (WALLRAFF, *Sokrates*, p. 256). Aussi l'expression « guerre interne » reviendra plusieurs fois lorsqu'il sera question d'hérésies (I, XXIII, 5 ; II, XII, 6 ; XXV, 6 ; XXVII, 1 ; XXXIV, 5 ; IV, XXXV, 3).

6. Sur la crise arienne, les études sont multiples. Parmi les dernières synthèses sur la question, cf. M. SIMONETTI, *Crisi*, 1975 ; HANSON, *Search*, 1988 ; C. STEAD, « Arius in Modern Research », *JTS* 45, 1994, p. 24-36. Sur la période 325-335 en particulier, les études d'Annick MARTIN ont apporté des éclairages souvent neufs, tout spécialement son *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV^e siècle*, Rome 1996.

V

1. Μετὰ Πέτρον τὸν γενόμενον Ἀλεξανδρείας ἐπίσκοπον τὸν καὶ ἐπὶ Διοκλητιανοῦ μαρτυρήσαντα διαδέχεται τὴν ἐπισκοπὴν Ἀχιλλᾶς, μετὰ δὲ Ἀχιλλᾶν Ἀλέξανδρος ἐπὶ τῆς μνημονευθείσης εἰρήνης {καὶ} ἀδεέστερον διάγων τὴν ἐκκλησίαν συνεκρότει, καὶ ποτε παρόντων τῶν ὑπ' αὐτὸν πρεσβυτέρων καὶ τῶν λοιπῶν κληρικῶν φιλοτιμότερον περὶ τῆς ἀγίας Τριάδος, ἐν Τριάδι μονάδα εἶναι φιλοσοφῶν, ἐθεολόγει. 2. Ἄρειος δὲ τις πρεσβύτερος τῶν ὑπ' αὐτῷ ταττομένων, ἀνὴρ οὐκ ἄμοιρος διαλεκτικῆς λέσχης, οἰόμενος τὸ Σαβελλίου τοῦ Λίβυος δόγμα εἰσηγεῖσθαι τὸν ἐπίσκοπον, ἐκ φιλονεικίας κατὰ διάμετρον εἰς τὸ ἐναντίον τῆς τοῦ Λίβυος δόξης ἀπέκλινεν, καὶ ὡς ἐδόκει γοργῶς ὑπαπήντησεν πρὸς τὰ παρὰ τοῦ ἐπισκόπου λεχθέντα καὶ φησὶν « εἰ ὁ πατὴρ ἐγέννησεν τὸν υἱὸν, ἀρχὴν ὑπάρξεως [6] ἔχει ὁ γεννηθεὶς· καὶ ἐκ τούτου δῆλον ὅτι ἦν ὅτε οὐκ ἦν ὁ υἱός, ἀκολουθεῖ τε ἐξ ἀνάγκης ἐξ οὐκ ὄντων ἔχειν αὐτὸν τὴν ὑπόστασιν. »

1. En fait, Pierre d'Alexandrie fut mis à mort le 25 novembre 311, quelques mois après l'édit de tolérance de Galère, lors de la réactivation de la persécution dans les territoires qui dépendaient de Maximin Daïa. Sur ce personnage, cf. T. VIVIAN, *St Peter of Alexandria, Bishop and Martyr*, Philadelphie 1988. Quant à Alexandre, il succéda à Achillas en juin 312.

2. Sur le rôle de la dialectique dans la controverse arienne, cf. P. De GHELLINCK, « Quelques appréciations de la dialectique et d'Aristote durant les conflits trinitaires du IV^e siècle », *RHE* 26, 1930, p. 5-42 (en particulier p. 5-22).

3. Socrate est le seul à dire que c'est Arius qui s'en est pris à l'enseignement d'Alexandre en lui reprochant son sabellianisme, ce qui n'est pas invraisemblable et pourrait provenir du recueil des synodiques de Sabinos d'Héraclée, une de ses sources (cf. note à I, VIII, 25), d'autant que le texte dit littéralement qu'Alexandre affirmait que « dans la Triade il y a une monade » ; ÉPIPHANE parle d'une dénonciation de l'enseignement d'Arius faite auprès d'Alexandre par Mélitios (*Panarion* 69, 4-5).

V

La querelle d'Arius avec l'évêque Alexandre (318)

1. Après Pierre, l'évêque d'Alexandrie qui avait subi le martyre sous Dioclétien, Achillas reçoit l'épiscopat ; après Achillas, Alexandre¹, à l'époque de la paix qu'on vient de mentionner, dirigeait son Église en toute sûreté. Un jour, en présence des prêtres qu'il gouvernait et des autres clercs, il dissertait avec beaucoup de zèle sur la sainte Trinité en enseignant que dans la Trinité il y a unité. 2. Mais Arius, un des prêtres sous sa juridiction, un homme qui n'était pas sans expérience de la discussion dialectique², estimant que l'évêque proposait la doctrine de Sabellius le Libyen³, inclinait à l'inverse, par esprit de querelle⁴, vers l'opinion contraire à celle du Libyen. Conformément à ce qu'il pensait, il s'opposa avec vivacité à ce qu'avait dit l'évêque et dit : « Si le Père a engendré le Fils, celui qui a été engendré a un commencement d'existence ; [6] dès lors, il est évident qu'il y eut un temps où le Fils n'était pas, et il s'en suit nécessairement qu'il tire du néant sa réalité subsistante. »

4. Le terme φιλονεικία utilisé par Socrate est nettement péjoratif (tout comme φιλόνεικος en 1 Cor 11, 16, auquel il fait peut-être allusion) ; il revient souvent lorsque sont évoqués des débats théologiques. T. URBAINCZYK me semble minorer le point de vue de Socrate en écrivant qu'Arius, à ses yeux, fait simplement partie de ceux qui « en essayant trop rudement d'éviter l'hérésie, vont trop loin dans la direction opposée » (*Socrates*, p. 132, n. 74 ; p. 155). Il reste que l'image d'Arius n'est pas diabolisée d'emblée : ses qualités de dialecticien sont mentionnées, sa vive réaction, même inspirée par l'esprit de querelle, est présentée comme l'opposition à une doctrine condamnée. Socrate ici sait se distancier de l'image uniquement négative que Rufin donne d'Arius, dont l'entreprise est dès l'origine déclarée dépravée et les assertions impies (*HE* X, 1, p. 960).

VI

1. Ταῦτα τῷ καινοπρεπεῖ λόγῳ συλλογισάμενος, ἀναρριπίζει τοὺς πολλοὺς πρὸς τὸ ζήτημα, καὶ ἔπειτα ὡς ἀπὸ μικροῦ σπινθήρος μέγα πῦρ <ἐξεκαίετο>. 2. Ἀρξάμενόν τε τὸ κακὸν ἀπὸ τῆς Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίας, διέτρεχε τὴν σύμπασαν Αἴγυπτόν τε καὶ Λιβύην, καὶ τὴν ἄνω Θηβαΐδα, ἤδη δὲ καὶ τὰς λοιπὰς ἐπενέμετο ἐπαρχίας τε καὶ πόλεις. Καὶ συναμβάνοντο τῇ Ἀρείου δόξῃ πολλοὶ μὲν καὶ ἄλλοι, μάλιστα δὲ Εὐσέβιος αὐτῆς ἀντείχετο, οὐχ ὁ Καισαρεύς, ἀλλ' ὁ πρότερον μὲν τῆς Βηρυτίων ἐκκλησίας ἐπίσκοπος, τότε δὲ τῆς ἐν Βιθυνίᾳ Νικομηδείας τὴν ἐπισκοπὴν ὑποδύς. 3. Ταῦτα ὁρῶν τε καὶ ἀκούων γινόμενα ὁ Ἀλέξανδρος πρὸς ὀργὴν ἐξάπτεται, καὶ συνέδριον πολλῶν ἐπισκόπων καθίσας τὸν μὲν Ἀρειὸν καὶ τοὺς ἀποδεχομένους τὴν δόξαν αὐτοῦ καθαιρεῖ, γράφει δὲ τοῖς κατὰ πόλιν τοιαύδε.

4. « Τοῖς ἀγαπητοῖς καὶ τιμιωτάτοις συλλειτουργοῖς τοῖς ἀπανταχοῦ τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας Ἀλέξανδρος ἐν Κυρίῳ χαίρειν.

1. La métaphore de l'incendie (reprise en II, II, 8-9) et la liste des régions touchées par la querelle sont empruntées à EUSÈBE, *VC*, II, 61, 4. Socrate semble ne pas connaître de manière très précise les premières étapes de la querelle (cf. sur cette question la reconstitution de HANSON, *Search*, p. 134-135).

2. Socrate ne connaît sans doute pas la lettre d'Arius à Eusèbe de Nicomédie, dans laquelle est invoqué, sur plusieurs points de sa doctrine, l'accord d'Eusèbe, « ton frère qui est à Césarée » (lettre citée par ÉPIPHANE, *Panarion* 69, 5-6 et THÉODORET, *HE* I, 4; *Urkunden*, 1). Il semble ne pas connaître davantage la lettre adressée par Eusèbe de Césarée à Alexandre d'Alexandrie (*Urkunden*, 7), dans laquelle celui-là prend la défense d'Arius, à ses yeux calomnié par Alexandre.

3. Le concile alexandrin qui condamne Arius est à dater de 319 environ. Sur le développement des sièges épiscopaux d'Égypte et la situation de l'épiscopat égyptien à cette date, cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 28 s.

VI

La doctrine d'Arius se répand

1. Par la nouveauté de cette conclusion, il en excite beaucoup sur cette question ; après quoi, comme à partir d'une petite étincelle, s'allumait un grand feu. 2. Parti de l'Église des Alexandrins, le mal parcourait l'Égypte tout entière, la Libye et la Haute Thébaïde, et bientôt il dévorait les autres provinces et villes¹. Beaucoup d'autres gens s'accordaient avec l'opinion d'Arius ; Eusèbe, en particulier, s'attachait à elle, non pas celui de Césarée², mais celui qui avait été auparavant évêque de Beyrouth et qui exerçait alors la charge épiscopale à Nicomédie de Bithynie. 3. En voyant et en entendant ce qui se passait, Alexandre s'enflamme de colère ; ayant réuni une assemblée de nombreux évêques³, il condamne Arius et ceux qui recevaient sa doctrine et il écrit ce qui suit aux évêques de chaque ville :

*Lettre d'Alexandre aux évêques*⁴

4. « À nos associés de partout dans le ministère de l'Église catholique, bien-aimés et très estimés, Alexandre adresse son salut dans le Seigneur.

4. Cf. *Urkunden*, 4b. Cette lettre est citée par Athanase, avec la liste des signatures (*De decretis* 35, p. 31-35). De nombreuses divergences avec le texte d'Athanase suggèrent toutefois une source indépendante, que P. VAN NUFFELEN propose d'appeler la *Collection d'Alexandre* (*Un héritage*, p. 292 ; cf. Introduction, p. 31). C. STEAD, « Arius in modern research », *JTS* 39, 1988, p. 6-10 tente de démontrer qu'elle a vraisemblablement été rédigée par Athanase. Une autre lettre d'Alexandre (à Alexandre de Byzance) expose plus complètement la doctrine de l'évêque égyptien : cf. THÉODORET, *HE* I, 4 (*Urkunden*, 14). Sur la doctrine d'Alexandre, cf. M. SIMONETTI, *Studi sull'arianesimo*, Rome 1965, p. 110-134.

5. Ἐνὸς σώματος ὄντος τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας, ἐντολῆς
 τε οὐσης ἐν ταῖς θεαῖς γραφαῖς τηρεῖν τὸν σύνδεσμον τῆς
 20 ὁμοιότητος καὶ εἰρήνης^a, ἀκόλουθόν ἐστι γράφειν ἡμᾶς καὶ
 σημαίνειν ἀλλήλοις τὰ παρ' ἐκάστοις γινόμενα, ἵνα, εἴτε
 πάσχει εἴτε χαίρει ἐν μέλος, ἢ συμπάσχωμεν, ἢ συγχαίρωμεν
 ἀλλήλοις^b. Ἐν τῇ ἡμετέρᾳ τοίνυν παροιμία ἐξῆλθον νῦν
 25 ἄνδρες παράνομοι καὶ Χριστομάχοι, διδάσκοντες ἀποστα-
 σίαν, ἣν εἰκότως ἂν τις πρόδρομον τοῦ Ἀντιχρίστου ὑπονοή-
 σαιεν καὶ καλέσειεν. 6. Καὶ ἐβουλό[7]μην μὲν σιωπῇ παρα-
 δοῦναι τὸ τοιοῦτον, ἵν' ἴσως ἐν τοῖς ἀποστάταις μόνοις
 ἀναλωθῇ τὸ κακόν, καὶ μὴ εἰς ἐτέρους τόπους διαβῶν τὸ
 τοιοῦτον ῥυπαρῶσι τινῶν ἀκεραίων τὰς ἀκοάς· ἐπειδὴ δὲ
 30 Εὐσέβιος, ὁ νῦν ἐν τῇ Νικομηδείᾳ, νομίσας ἐπ' αὐτῷ κεῖσθαι
 τὰ τῆς ἐκκλησίας, ὅτι καταλείψας τὴν Βηρυτὸν καὶ ἐποφθαλ-
 μίσας τῇ ἐκκλησίᾳ Νικομηδέων οὐκ ἐκδεδίχηται τὰ κατ'
 αὐτόν, προϊσταται καὶ τούτων τῶν ἀποστατῶν καὶ γράφειν
 ἐπεχείρησεν πανταχοῦ συνιστῶν αὐτούς, εἴ πως ὑποσύρη
 35 τινὰς ἀγνοοῦντας εἰς τὴν ἐσχάτην ταύτην καὶ Χριστομάχον
 αἴρεσιν, ἀνάγκην ἔσχον, εἰδὼς τὸ ἐν τῷ νόμῳ γεγραμμένον^c,
 μηκέτι μὲν σιωπῆσαι, ἀναγγεῖλαι δὲ λοιπὸν πᾶσιν ὑμῖν, ἵνα
 γινώσκητε τοὺς τε ἀποστάτας γενομένους καὶ τὰ τῆς αἰρέ-
 σεως αὐτῶν δύστηνα ῥήματα καὶ, ἐὰν γράφῃ Εὐσέβιος, μὴ
 40 προσέχητε. 7. Τὴν πάλαι γὰρ αὐτοῦ κακόννοιαν τὴν χρόνῳ

a. Cf. Ep 4, 3. b. Cf. 1 Co 12, 26. c. Cf. Mt 18, 17; Rm 16, 17.

1. Le terme *παροιμία*, qui finira par donner le mot paroisse, est encore utilisé pour désigner le territoire de l'Église régi par un évêque (cf. aussi I, XIII, 12, p. 162, où il est utilisé pour un chorévêque), mais il peut aussi désigner ses subdivisions (cf. I, XXVII, 13). Le sens de ce mot reste flottant au IV^e siècle; sur son évolution sémantique, cf. P. de LABRIOLLE, « Parœcia », *RechSR* 18, 1928, p. 60-72 et LAMPE, *PGL*, s.v.

2. Sur ce personnage, si maltraité par l'historiographie ecclésiastique, cf. D.M. GWYNN, « Constantinus and the other Eusebians », *Prudentia* 31, 1999, p. 94-124, qui le réhabilite quelque peu.

5. Parce que le corps de l'Église catholique est un et qu'il y a dans les divines Écritures le commandement de garder le lien de la concorde et de la paix^a, il est normal de nous écrire et de nous informer les uns les autres de ce qui se passe chez chacun de nous, afin que, soit qu'un membre souffre soit qu'il se réjouisse^b, nous souffrions ou nous réjouissions ensemble. Or dans notre territoire¹ viennent de se manifester des hommes criminels et ennemis du Christ : ils enseignent une apostasie que l'on pourrait regarder et définir à bon droit comme un signe avant-coureur de l'Antéchrist. 6. J'aurais voulu [7] passer un tel fait sous silence, afin que, peut-être, le mal périclisse avec les seuls apostats et qu'un tel fait, en passant en d'autres lieux, ne souille pas les oreilles de ceux qu'il n'avait pas touchés. Mais Eusèbe, celui qui est actuellement à Nicomédie², estimant que le sort de l'Église repose sur lui parce que, après avoir abandonné Beyrouth et jeté son dévolu sur l'Église de Nicomédie, il n'en a pas été puni³, se met à la tête de ces apostats et a entrepris d'écrire partout pour les rassembler, de manière à détourner quelques ignorants vers cette dernière⁴ hérésie ennemie du Christ. J'ai donc jugé nécessaire, sachant ce qui est écrit dans la Loi^c, de ne plus me taire, mais de vous informer tous, afin que vous connaissiez ceux qui sont devenus apostats et les funestes expressions de leur hérésie et que, si Eusèbe vous écrit, vous n'y portiez pas attention. 7. Voulant

3. Accusation d'ambition à l'adresse de l'évêque de la ville où réside alors l'empereur de la *pars Orientis*. Alexandrie, jusqu'alors le premier siège en Orient, ne cessera de réagir contre la montée en puissance de la capitale, surtout lorsque celle-ci deviendra Constantinople. Le passage d'un siège épiscopal à un autre, que tentera d'interdire le canon 15 de Nicée, est déjà une pratique mal vue. Athanase tient l'abandon d'une Église pour une autre pour un adultère (*Apol. sec.* 6, 6-7, p. 93). Cf. J. TRUMMER, « Mystikes im alter Kirchenrecht. Die geistliche Ehe zwischen Bischof und Diözese », *Österr. Archiv zur Kirchenrecht* 2, 1951, p. 62-75.

4. Le terme fait allusion à l'hérésie qui précède la fin des temps, celle qui accompagne la venue de l'Antéchrist, comme le suggèrent déjà le § 5, et encore les §§ 23 et 25.

σιωπηθεῖσαν νῦν διὰ τούτων ἀνανεῶσαι βουλόμενος σχηματίζεται μὲν ὡς ὑπὲρ τούτων γράφειν, ἔργῳ δὲ δείκνυσιν, ὅτι ὑπὲρ ἑαυτοῦ σπουδάζων τοῦτο ποιεῖ.

8. Οἱ μὲν οὖν ἀποστάται γενόμενοι εἰσὶν Ἄρειος καὶ Ἀχιλλᾶς καὶ Ἀειθαλῆς καὶ Καρπώνης καὶ ἕτερος Ἄρειος καὶ Σαρμάτης καὶ Εὐζώιος καὶ Λούκιος καὶ Ἰούλιος καὶ Μηνᾶς καὶ Ἑλλάδιος καὶ Γάιος καὶ σὺν αὐτοῖς Σεκοῦνδος καὶ Θεωνᾶς οἱ ποτε λεχθέντες ἐπίσκοποι. 9. Ποῖα δὲ παρὰ τὰς γραφὰς ἐφευρόντες λαλοῦσιν, ἐστὶ ταῦτα· « Οὐκ αἶε ὁ Θεὸς πατὴρ ἦν, ἀλλ' ἦν ὅτε ὁ Θεὸς πατὴρ οὐκ ἦν· οὐκ αἶε ἦν ὁ τοῦ Θεοῦ λόγος, ἀλλ' ἔξ οὐκ ὄντων γέγονεν. Ὁ γὰρ ὢν Θεὸς τὸν μὴ ὄντα ἐκ τοῦ μὴ ὄντος πεποίηκεν [8] διὸ καὶ ἦν ποτὲ ὅτε οὐκ ἦν· κτίσμα γὰρ ἐστὶν καὶ ποιήμα ὁ υἱός. 10. Οὔτε δὲ ὅμοιος κατ' οὐσίαν τῷ πατρὶ ἐστὶν οὔτε ἀληθινὸς καὶ φύσει τοῦ πατρὸς λόγος ἐστὶν οὔτε ἀληθινὴ σοφία αὐτοῦ ἐστίν, ἀλλ' εἷς μὲν τῶν ποιημάτων καὶ γενητῶν ἐστὶν, καταχρηστικῶς δὲ λόγος καὶ σοφία λέγεται, γενόμενος καὶ αὐτὸς τῷ ἰδίῳ τοῦ Θεοῦ λόγῳ καὶ τῇ ἐν τῷ Θεῷ σοφίᾳ, ἐν ἧ καὶ τὰ πάντα καὶ αὐτὸν πεποίηκεν ὁ Θεός· διὸ καὶ τρεπτὸς ἐστὶ καὶ ἀλλοιωτὸς τὴν φύσιν ὡς καὶ πάντα τὰ λογικά, ξένος τε καὶ ἀλλότριος καὶ ἀπεσχοινοσμένος ἐστὶν ὁ λόγος τῆς τοῦ Θεοῦ οὐσίας. 11. Καὶ ἄρρητός ἐστὶν ὁ πατὴρ τῷ υἱῷ· οὔτε γὰρ τελείως καὶ ἀκριβῶς

1. Les six premiers cités sont prêtres, les six suivants diacres (Lettre-profession de foi d'Arius et de ses compagnons à Alexandre, *Urkunden*, 6). Euzoïos sera de 360 à 376 évêque homéen d'Antioche, Loukios évêque homéen d'Alexandrie en 365 (il en sera alors chassé), puis de 375 à 378. Une autre lettre d'Alexandre (aux prêtres et diacres d'Alexandrie) donne les noms de deux autres prêtres (dont Pistos, éphémère remplaçant d'Athanasie, inconnu de Socrate) et de quatre diacres (*Urkunden*, 4a). Les deux évêques libyens, Secundus de Ptolémaïs et Théonas de Marmarique, seront déposés par le concile de Nicée et exilés avec Arius en Illyricum (PHILOSTORGE, *HE I*, 9c, p. 11 ; cf. SOCRATE, I, VIII, 21 ; IX, 4).

2. Formule reprise dans les anathèmes de Nicée : cf. I, VIII, 30. Elle ne se trouve pas telle quelle dans les écrits authentiques d'Arius (à l'inverse de la création « à partir du néant » : *Urkunden*, 1), mais elle traduit un des deux

aujourd'hui redonner vie, grâce à ces événements, à sa malignité d'autrefois, qui avait fait silence avec le temps, il affecte d'écrire comme s'il était poussé par eux, mais il montre en réalité qu'il fait cela en se préoccupant de son propre intérêt.

8. Ceux donc qui sont devenus apostats sont Arius, Achilles, Aeithalès, Karponas, un autre Arius, Sarmatès, Euzoïos, Loukios, Ioulios, Ménas, Helladios, Gaios, et avec eux Secundus et Théonas, qu'on appelait autrefois évêques¹. 9. Et ce qu'ils disent, qu'ils ont imaginé contrairement aux Écritures, le voici : « Dieu n'a pas toujours été père, mais il y eut un temps où Dieu n'était pas père, le Verbe (Logos) de Dieu n'a pas toujours été, mais il est venu à l'existence à partir du néant. Celui qui est Dieu a fait celui qui n'était pas à partir du néant ; [8] c'est pourquoi aussi il y eut un temps où il n'était pas², car le Fils est une créature et un ouvrage³. 10. Il n'est ni semblable au Père selon la substance⁴, ni le véritable Verbe du Père par nature, ni sa véritable sagesse, mais il est une des réalités faites et créées ; c'est improprement qu'il est dit Verbe et Sagesse, étant venu à l'existence lui aussi par le propre verbe de Dieu et la sagesse qui est en Dieu, par laquelle Dieu l'a fait ainsi que toutes choses. C'est pourquoi il est changeant et muable par nature, comme tous les êtres raisonnables, et le Verbe est étranger à la substance de Dieu, il est autre qu'elle, distinct d'elle. 11. Le Père ne peut être exprimé par le Fils : le Verbe ne connaît pas parfaitement et exactement le Père ni ne peut

points capitaux de sa doctrine, son rejet de la génération éternelle du Fils. On la trouve dans un fragment de Georges, un de ses disciples de la première heure (*Urkunden*, 12).

3. Le second point capital de la doctrine d'Arius : le Fils est « créature parfaite de Dieu » (*Urkunden*, 6).

4. ὅμοιος κατ' οὐσίαν : l'expression sera reprise plus tard par les homéousiens.

γινώσκει ὁ λόγος τὸν πατέρα οὔτε τελείως ὁρᾶν αὐτὸν
 δύναται. Καὶ γὰρ ἑαυτοῦ τὴν οὐσίαν οὐκ οἶδεν ὁ υἱὸς ὡς ἔστιν·
 65 δι' ἡμᾶς γὰρ πεποιήται, ἵνα ἡμᾶς δι' αὐτοῦ ὡς δι' ὄργανου
 κτίσῃ ὁ Θεός· καὶ οὐκ ἂν ὑπέστη, εἰ μὴ ἡμᾶς ὁ Θεὸς ἠθέλησεν
 ποιῆσαι. » 12. Ἠρώτησεν γοῦν τις αὐτούς, εἰ δύναται ὁ τοῦ
 Θεοῦ λόγος τραπήναι, ὡς ὁ διάβολος ἐτρέπη, καὶ οὐκ ἐφο-
 70 βήθησαν εἰπεῖν, ὅτι «ναί, δύναται· τρεπτῆς γὰρ φύσεώς ἐστιν,
 γενητὸς καὶ τρεπτὸς ὑπάρχων. » 13. Ταῦτα λέγοντας τοὺς περὶ
 Ἄρειον καὶ ἐπὶ τούτοις ἀναισχυνοῦντας αὐτούς τε καὶ τοὺς
 συνακολουθήσαντας αὐτοῖς ἡμεῖς μὲν μετὰ τῶν κατ' Αἴγυπ-
 τον καὶ τὰς Λιβύας ἐπισκόπων, ἐγγὺς ἑκατὸν ὄντων, συν-
 75 ἐλθόντες ἀνεθεματίσαμεν. 14. Οἱ δὲ περὶ Εὐσέβιον προσε-
 δέξαντο, σπουδάζοντες ἐγκαταμίξαι τὸ ψεῦδος τῇ ἀληθείᾳ
 καὶ τῇ εὐσεβείᾳ τὴν ἀσέβειαν. Ἄλλ' οὐκ ἰσχύσουσιν, «νικᾷ γὰρ
 ἡ ἀλήθεια^d, καὶ οὐδεμία ἐστὶν κοινωνία φωτὶ πρὸς σκότος
 οὐδὲ συμφώνησις Χριστῶ πρὸς Βελίαρ^e.
 15. Τίς γὰρ ἤκουσεν πώποτε τοιαῦτα ; ἢ τίς νῦν ἀκούων οὐ
 80 ξενίζεται καὶ τὰς ἀκοὰς βύβει ὑπὲρ τοῦ μὴ τὸν ῥύπον τούτων
 τῶν ῥημάτων ψαῦσαι τῆς ἀκοῆς ; Τίς ἀκούων Ἰωάννου λέγον-
 τος «ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος^f οὐ καταγινώσκει τούτων λεγόντων
 «ἦν ποτὲ ὅτε οὐκ ἦν ; ἢ τίς ἀκούων ἐν τῷ εὐαγγελίῳ «μονο-
 85 γενῆς υἱός^g καὶ «δι' αὐτοῦ ἐγένετο τὰ πάντα^h οὐ μισήσει τού-
 τους φθεγγομένους ὅτι εἷς ἐστὶν τῶν ποιημάτων ὁ υἱός ; [9] 16.
 Πῶς γὰρ δύναται εἷς εἶναι τῶν δι' αὐτοῦ γενομένων ; ἢ πῶς
 μονογενῆς ὁ τοῖς πᾶσι κατ' ἐκείνους συναριθμούμενος ; πῶς δὲ
 90 ἔξ οὐκ ὄντων ἂν εἴη τοῦ πατρὸς λέγοντος «ἐξηρεύξατο ἡ καρδία
 μου λόγον ἀγαθόνⁱ καὶ «ἐκ γαστρὸς πρὸ ἑωσφόρου ἐγέννησά
 σε^j ; ἢ πῶς ἀνόμιος τῇ οὐσίᾳ τοῦ πατρὸς, ὁ ὢν εἰκὼν^k

d. 1 Esd 3, 12. e. 2 Co 6, 14-15. f. Jn 1, 1. g. Jn 1, 18. h. Jn 1, 3.
 i. Ps 44, 2. j. Ps 109, 3. k. Col 1, 15.

1. La mutabilité du Fils n'est pas attribuée à Arius lui-même, mais à des gens de son parti. Arius lui-même, dans sa lettre 1 à Eusèbe, déclare le Fils immuable (*Urkunden*, 1).

le voir parfaitement. C'est que le Fils ne connaît pas sa propre substance telle qu'elle est, car c'est pour nous qu'il a été fait, pour que Dieu nous crée par lui comme par un instrument, et il n'aurait pas existé si Dieu n'avait pas voulu nous créer. » 12. Quelqu'un leur a donc demandé si le Verbe de Dieu peut changer comme le diable a changé, et ils n'ont pas craint de dire que « oui, il le peut, car il est de nature changeante, puisqu'il est créé et changeant »¹. 13. Ceux du parti d'Arius qui disent cela et n'en rougissent pas et ceux qui se sont accordés avec eux, nous les avons anathématisés – nous et les évêques d'Égypte et de Libye rassemblés avec nous, environ une centaine. 14. Mais ceux du parti d'Eusèbe les ont accueillis, mettant leur zèle à mélanger le mensonge à la vérité et l'impiété à la piété. Ils ne l'emporteront pourtant pas, car « la vérité est victorieuse^d », et il n'y a aucune communauté entre la lumière et les ténèbres, aucun accord entre le Christ et Béliar^e.

15. Qui a jamais entendu de pareilles choses ? ou bien qui, en les entendant aujourd'hui, n'en est stupéfait et ne se bouche les oreilles pour qu'elles ne soient pas atteintes par la souillure de telles paroles ? Qui, en entendant Jean qui dit « Au commencement était le Verbe^f », ne condamne ceux qui disent « Il y eut un temps où il n'était pas », ou bien, en entendant dans l'Évangile « fils unique^g » et « tout est venu à l'existence par lui^h », ne haïra pas ceux qui prétendent que le Christ est une des créatures ? [9] 16. Car comment peut-il être un de ceux qui sont venus à l'existence par lui ? Ou comment est-il fils unique, celui qui, selon eux, est compté avec tous ? Comment serait-il tiré du néant, alors que le Père dit : « Mon cœur a proféré un bon verbeⁱ » et « Du sein, avant l'aurore, je t'ai engendré^j »² ? Ou comment est-il différent du Père par la substance, celui qui est

2. Deux versets traditionnels pour fonder la génération du Fils. Cf. déjà JUSTIN, *Dialogue avec Tryphon* 45, 4.

τελεία και ἀπαύγασμα ¹ τοῦ πατρὸς και λέγων ὁ ἐμὲ ἑώρα-
 κῶς ἑώρακε τὸν πατέρα ^m ; 17. Πῶς δὲ, εἰ λόγος και σοφία
 ἐστὶ τοῦ Θεοῦ ⁿ ὁ υἱός, ἦν ποτὲ ὅτε οὐκ ἦν ; ἴσον γὰρ ἐστὶν
 95 αὐτοὺς λέγειν ἄλογον και ἄσοφόν ποτε τὸν Θεόν. Πῶς δὲ
 και ὁ πατήρ ἐν ἐμοί ^o και ἔγω και ὁ πατήρ ἐν ἐσμέν ^p, διὰ δὲ
 τοῦ προφήτου ἴδετέ με ὅτι ἐγὼ εἰμι και οὐκ ἠλλοίωμαι ^q ;
 18. Εἰ γὰρ και ἐπ' αὐτόν τις τὸν πατέρα τὸ ῥητὸν δύναται
 ἀναφέρειν, ἀλλὰ ἀρμοδιώτερον ἂν εἴη περὶ τοῦ λόγου νῦν
 100 λεγόμενον, ὅτι και γενομένος ἄνθρωπος οὐκ ἠλλοίωται, ἀλλ',
 ὡς εἶπεν ὁ ἀπόστολος, Ἰησοῦς Χριστὸς χθὲς και σήμερον ὁ
 αὐτὸς και εἰς τοὺς αἰῶνας ^r 19. Τί δὲ ἄρα εἶπεῖν αὐτοὺς
 ἔπεισεν ὅτι δι' ἡμᾶς γέγονεν, καίτοι τοῦ Παύλου γράφοντος,
 105 'δι' ὃν τὰ πάντα και δι' οὗ τὰ πάντα ^s ; 20. Περὶ γὰρ τοῦ
 βλασφημεῖν αὐτοὺς, ὅτι οὐκ οἶδεν τελείως ὁ υἱὸς τὸν πατέρα,
 οὐ δεῖ θαυμάζειν. Ἄπαξ γὰρ προθέμενοι χριστομαχεῖν παρα-
 κρούονται και τὰς φωνὰς αὐτοῦ λέγοντος, καθὼς γινώσκει με
 ὁ πατήρ, καθὼς γινώσκει τὸν πατέρα ^t 21. Εἰ μὲν οὖν ἐκ
 μέρους ὁ πατήρ γινώσκει τὸν υἱόν, δῆλον ὅτι και ὁ υἱὸς μὴ
 110 τελείως γινώσκει τὸν πατέρα. Εἰ δὲ τοῦτο λέγειν οὐ θέμις,
 οἶδεν δὲ τελείως ὁ πατήρ τὸν υἱόν, δῆλον ὅτι, καθὼς γινώσκει
 ὁ πατήρ τὸν ἑαυτοῦ λόγον, οὕτως και ὁ λόγος γινώσκει τὸν
 ἑαυτοῦ πατέρα, οὗ και ἐστὶν λόγος. 22. Καὶ ταῦτα λέγοντες
 115 αὐτοὺς. Και πάλιν ὡς χαμαιλέοντες μετεβάλλοντο, φιλονει-
 κοῦντες εἰς ἑαυτοὺς ἐφελκύσαι τὸ γεγραμμένον, ὅταν ἔλθῃ

1. He 1, 3. m. Jn 14, 9. n. 1 Co 1, 24. o. Jn 14, 10. p. Jn 10, 30.
 q. Mt 3, 6. r. He 13, 8. s. He 2, 10. t. Jn 10, 15.

1. C'est ce que disaient les Apologistes : le Père engendre son Logos immanent comme personne distincte pour la création du monde (TATIEN, *Discours aux Grecs*, 5 ; ATHÉNAGORE, *Supplique*, I, 10, 2-3). Mais Origène

l'image ^k parfaite et le rayonnement ^l du Père et qui dit
 « *Celui qui m'a vu a vu le Père* ^m » ? 17. Comment, si le Fils
 est le verbe et la sagesse de Dieu ⁿ, y eut-il un temps où il
 n'était pas ? C'est comme s'ils disaient que Dieu a été un
 temps sans verbe et sans sagesse. Comment est-il changeant
 et muable, celui qui dit par lui-même : « *Je suis dans le Père*
et le Père est en moi ^o » et « *le Père et moi nous sommes*
un ^p », et par le prophète « *Vous voyez que je suis et que je ne*
change pas ^q » ? 18. Car si ce qui est dit peut être rapporté
 au Père lui-même, on pourrait le dire maintenant de
 manière plus convenable encore du Verbe, car même devenu
 homme, il ne change pas, mais, comme l'a dit l'Apôtre :
 « *Jésus-Christ hier et aujourd'hui le même et pour les siè-*
cles ^r ». 19. Mais qu'est-ce donc qui les a convaincus de dire
 qu'il est venu à l'existence à cause de nous ^l, alors que Paul
 écrit : « *A cause de lui sont toutes choses et par lui sont*
toutes choses ^s » ? 20. Quant à leur affirmation blasphéma-
 toire selon laquelle le Fils ne connaît pas parfaitement le
 Père, il ne faut pas s'en étonner. Une fois en effet qu'ils se
 sont proposés de combattre le Christ, ils rejettent aussi les
 paroles de celui qui dit : « *Comme le Père me connaît, moi*
aussi je connais le Père ^t ». 21. Si donc le Père connaît le
 Fils en partie, il est évident que le Fils lui aussi ne connaît
 pas parfaitement le Père ; mais s'il n'est pas permis de
 dire cela et que le Père connaisse parfaitement le Fils, il
 est évident que de même que le Père connaît son propre
 verbe, de même le Verbe connaît aussi son propre père,
 dont il est aussi le verbe. 22. En disant cela et en ouvrant ²
 les divines Écritures, nous les avons réfutés à plusieurs repri-
 ses. Et à nouveau, comme des caméléons, ils se trans-
 formaient, en rivalisant pour attirer sur eux ce qui est
 écrit : « *Lorsque l'impie arrive aux profondeurs du mal, il*

déjà, en affirmant la génération éternelle du Fils, l'avait détachée de la création elle-même.

2. Littéralement : en dépliant les rouleaux des Écritures.

ἀσεβῆς εἰς βάθος κακῶν, καταφρονεῖ^u. 23. Πολλὰ γοῦν αἱρέσεις πρὸ αὐτῶν γεγόνασιν, αἵτινες πλεον τοῦ δέοντος τολμήσασι πεπτῶκασιν εἰς ἀφροσύνην· οὗτοι δὲ διὰ πάντων
 120 [10] ἑαυτῶν τῶν ῥημάτων, ἐπιχειρήσαντες τὰ εἰς ἀναίρεσιν τῆς τοῦ Λόγου θεότητος ἐδικαίωσαν ἐξ ἑαυτῶν ἐκείνας ὡς ἐγγύτεροι τοῦ Ἀντιχρίστου γενόμενοι. Διὸ καὶ ἀπεκηρύχθησαν καὶ ἀνεθεματίσθησαν ἀπὸ τῆς ἐκκλησίας.

24. Λυπούμεθα μὲν οὖν ἐπὶ τῇ ἀπωλείᾳ τούτων, καὶ μάλιστα ὅτι μαθόντες καὶ αὐτοὶ ποτε τὰ τῆς ἐκκλησίας νῦν ἀπεπήδησαν, οὐ ξενίζόμεθα δέ· τοῦτο γὰρ καὶ Ὑμέναιος καὶ Φιλητὸς^v πεπόνθασιν καὶ πρὸ αὐτῶν Ἰούδας, ὁ ἀκολουθήσας τῷ σωτῆρι, ὕστερον δὲ προδότης^w καὶ ἀποστάτης γενόμενος.

25. Καὶ περὶ τούτων δὲ αὐτῶν οὐκ ἀδίδακτοι μεμενήκαμεν, ἀλλ' ὁ μὲν Κύριος προεῖρηκεν· ἴβλέπετε μή τις ὑμᾶς πλανήσῃ· πολλοὶ γὰρ ἐλεύσονται ἐπὶ τῷ ὀνόματί μου λέγοντες· ἐγὼ εἰμι, καὶ ὁ καιρὸς ἤγγικεν, καὶ πολλοὺς πλανήσουσιν· μὴ πορευθῆτε ὀπίσω αὐτῶν^x. 26. Ὁ δὲ Παῦλος μαθὼν ταῦτα παρὰ τοῦ σωτῆρος ἔγραψεν ὅτι· ἐν ὑστέροις καιροῖς ἀποστήσονται τινες τῆς πίστεως τῆς ὑγιαίνουσας, προσέχοντες πνεύμασι πλάνης, καὶ διδασκαλαῖς δαιμονίων ἀποστρεφόμενων τὴν ἀλήθειαν^y.

27. Τοῦ τοίνυν Κυρίου καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ διὰ τε αὐτοῦ παραγγείλαντος καὶ διὰ τοῦ Ἀποστόλου σημάναντος περὶ τῶν τοιούτων, ἀκολούθως ἡμεῖς αὐτήκοοι τῆς ἀσεβείας αὐτῶν γενόμενοι ἀνεθεματίσαμεν, καθάπερ προείπομεν, τοὺς τοιούτους, ἀποδείξαντες αὐτοὺς ἀλλοτρίους τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας τε καὶ πίστεως. 28. Ἐδηλώσαμεν δὲ καὶ τῇ ὑμετέρᾳ θεοσεβείᾳ, ἀγαπητοὶ καὶ τιμιώτατοι συλλειτουργοί, ἵνα μήτε τινὰς ἐξ αὐτῶν, εἰ προπετεύσαιντο πρὸς ὑμᾶς ἐλθεῖν, προσδέξασθε, μήτε Εὐσεβίῳ ἢ ἐτέρῳ τινὶ γράφοντι περὶ αὐτῶν πεισθῆτε. 29. Πρέπει γὰρ ὑμᾶς Χριστιανούς ὄντας

u. Pr 18, 3. v. 2 Tm 2, 17. w. Lc 6, 16. x. Mt 24, 5 ; Lc 21, 8. y. 1 Tm 4, 1 et Tt 1, 13-14.

1. Le terme 'saine' (ὕγιαίνουσα) qui vient de Tt 1, 13, sera souvent utilisé avec le mot foi pour désigner l'orthodoxie (cf. GRÉGOIRE DE NYSSE, *Lettre* 5, 1 ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Lettre* 202, 8 et 22).

n'en fait aucun cas^u. » 23. Certes, beaucoup d'hérésies sont nées avant eux, qui, pour avoir eu plus d'audace qu'il ne convenait, sont tombées dans la démence, mais ceux-ci, qui à travers toutes [10] leurs paroles ont tenté d'anéantir la divinité du Verbe, ont de par eux-mêmes rendu justice à celles-ci, parce qu'ils sont plus proches de l'Antéchrist. Aussi ont-ils été bannis et anathématisés hors de l'Église.

24. Nous nous affligeons certes de leur perte, surtout parce qu'ils se sont maintenant écartés de l'enseignement de l'Église après l'avoir eux aussi appris autrefois, mais nous ne sommes pas surpris, car cela, Hyménaios et Philétos^v l'ont éprouvé, et avant eux Judas, lui qui avait suivi le Sauveur, mais ensuite est devenu traître^w et apostat. 25. Et sur ceux-ci non plus nous ne sommes pas restés sans enseignement, mais le Seigneur a dit : « *Veillez à ce que personne ne vous séduise, car beaucoup viendront en mon nom disant : C'est moi, et : Le temps est proche, et ils en tromperont beaucoup ; n'allez pas à leur suite*^x. » 26. Et Paul, qui avait appris cela du Sauveur, écrit : « *Dans les derniers temps, certains s'écarteront de la foi saine pour s'attacher à des esprits d'erreur et des enseignements de démons qui détournent de la vérité*^y 1. » 27. Eh bien, puisque notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ nous a informés de sa propre bouche et nous a avertis par celle de l'Apôtre au sujet de telles gens, nous, après avoir entendu de nos oreilles leur impiété, nous avons anathématisé ces gens-là, comme nous l'avons dit plus haut, en les déclarant étrangers à l'Église catholique et à la foi².

28. Nous l'avons également fait connaître à votre Piété, chers et très estimés collègues dans le ministère, pour que vous ne receviez aucun d'eux, s'ils ont la témérité de venir chez vous, et pour que vous ne prêtiez pas attention à Eusèbe ou à quelque autre qui vous écrirait à leur sujet. 29. Il convient

2. Selon ÉPIPHANE, *Panarion* 69, 3-5, Arius et quelques-uns de ses partisans furent alors expulsés d'Alexandrie. Mais il se contredit en ajoutant qu'Arius resta dans la ville et y fonda une église schismatique. Il le fait ensuite gagner la Palestine (cf. HANSON, *Search*, p. 134-135).

πάντας τοὺς κατὰ Χριστοῦ λέγοντάς τε καὶ φρονοῦντας ὡς θεομάχους καὶ φθορέας τῶν ψυχῶν ἀποστρέφεσθαι καὶ μηδὲ κἄν χαίρειν τοῖς τοιούτοις λέγειν, ἵνα μήποτε καὶ ταῖς ἀμαρτίας αὐτῶν κοινωνοὶ γενώμεθα ², ὡς παρήγγειλεν ὁ μακάριος Ἰωάννης. 30. Προσείπατε τοὺς παρ' ὑμῖν ἀδελφοὺς. Ὑμᾶς οἱ σὺν ἐμοὶ προσαγορεύουσιν. »

[11] 31. Τοιαῦτα τοῖς ἀπανταχοῦ κατὰ πόλιν Ἀλεξάνδρου γράφοντος χειρὸν ἐγένετο τὸ κακόν, εἰς φιλονεικίαν ἐξαπτομένων οἷς τὰ γραφέντα ἐγνωρίζετο. 32. Καὶ οἱ μὲν τοῖς γραφεῖσιν σύμψηφοι γενόμενοι καὶ προσυπέγραφον, οἱ δὲ τοῦναντίον ἐποιοῦν. Μάλιστα δὲ πρὸς ἀντιπάθειαν κελίητο ὁ τῆς Νικομηδείας Εὐσέβιος, ὅτι αὐτοῦ κακῶς Ἀλέξανδρος ἐν τοῖς γραφεῖσιν μνήμην πεποίητο. 33. Ἴσχυεν δὲ κατ' ἐκεῖνο τοῦ καιροῦ μάλιστα ὁ Εὐσέβιος, ὅτι κατὰ τὴν Νικομήδειαν ὁ βασιλεὺς τότε διέτριβεν· καὶ γὰρ ἐκεῖ τὰ βασιλεία μικρὸν ἔμπροσθεν οἱ περὶ Διοκλητιανὸν ἐπεποίητο. 34. Διὰ τοῦτο οὖν πολλοὶ τῶν ἐπισκόπων τῷ Εὐσέβιῳ ὑπήκουον, κάκεινος συνεχῶς ἐπέστελλεν, Ἀλεξάνδρῳ μὲν, ἵνα καθυφεῖς τὸ κινουῦν τὴν ταραχὴν ζήτημα δέξεται τοὺς περὶ Ἄρειον, τοῖς δὲ κατὰ πόλεις, ὅπως ἂν μὴ γένοιτο σύμψηφοι οἷς Ἀλέξανδρος ἔγραφεν. 35. Ὅθεν τὰ πάντα ἦν ἀνάμεστα ταραχῆς· οὐ γὰρ μόνους ἦν ἰδεῖν τοὺς τῶν ἐκκλησιῶν προέδρους λόγους διαπληκτιζόμενους, ἀλλὰ καὶ τὰ πλήθη κατατεμνόμενα, τῶν μὲν ὡς τούτους, τῶν δὲ θατέροις ἐπικλινομένων. Εἰς τοσοῦτόν τε ἀτοπίας προὔβη τὸ πρᾶγμα, ὥστε δημοσίᾳ τε καὶ ἐν αὐτοῖς τοῖς θεάτροις τὸν χριστιανισμὸν γελάσθαι. 36. Οἱ μὲν οὖν κατ' αὐτὴν τὴν

z. 2 Jn 10-11.

1. La lettre porte les signatures de 17 prêtres et 24 diacres d'Alexandrie, ainsi que de 19 prêtres et 20 diacres de la Maréotide (*Urkunden*, 4b) : une réunion du clergé local avait donc précédé le concile des cent évêques.

2. Il nous reste une lettre d'Eusèbe de Nicomédie à Arius (*Urkunden*, 2), une autre à Paulin de Tyr (*Urkunden*, 8), des lettres d'Alexandre à Philogo-

que vous, qui êtes chrétiens, vous détourniez de tous ceux qui parlent et qui pensent contre le Christ comme d'ennemis de Dieu et de corrupteurs des âmes, et que vous ne donniez même pas le salut à de telles gens pour ne jamais devenir participants de leurs péchés, comme le recommande le bienheureux Jean². 30. Avertissez les frères de chez vous. Ceux qui sont avec moi vous saluent »¹.

L'agitation dans les Églises

[11] 31. Lorsque Alexandre eut écrit ainsi aux évêques de chaque ville, le mal empira, car ceux qui prenaient connaissance de cet écrit étaient excités à la querelle. 32. Les uns, qui s'accordaient avec ce qui était écrit, lui apportaient leur signature, les autres faisaient le contraire. Mais c'est surtout Eusèbe de Nicomédie qui fut provoqué à l'opposition, car Alexandre, dans ce qu'il avait écrit, avait fait mention de lui en mauvais termes. 33. Eusèbe avait une très grande influence à ce moment-là parce que l'empereur résidait alors à Nicomédie – c'est là en effet que, peu auparavant, l'entourage de Dioclétien avait établi la résidence impériale. 34. A cause de cela, beaucoup d'évêques se montraient favorables à Eusèbe, et celui-ci ne cessait d'envoyer des lettres, à Alexandre pour qu'il cesse d'agiter la question qui causait du trouble et qu'il reçoive ceux du parti d'Arius, aux évêques de chaque ville, pour qu'ils ne s'accordent pas avec ce qu'Alexandre avait écrit². 35. Tout en était rempli d'agitation : on pouvait voir non seulement les chefs des Églises faire assaut d'arguments, mais encore les foules divisées, les uns en accord avec ceux-ci, les autres inclinant de l'autre côté. L'affaire en arriva à un tel point d'extravagance que le christianisme était l'objet de risée en public et dans les théâtres eux-mêmes. 36. Les uns, à Alexandrie même, dispu-

nos d'Antioche et Eustathe de Bérée (THÉODORET, *HE* II, 3), à Sylvestre de Rome (*Urkunden*, 16).

Ἀλεξάνδρειαν νεανικῶς περὶ τῶν ἀνωτάτω δογμάτων διε-
πληκτίζοντο, διεπρεσβεύοντο τε πρὸς τοὺς κατ' ἐπαρχίαν
175 ἐπισκόπους, οἱ δὲ εἰς θάτερον τεμνόμενοι μέρος τῆς {ἐκεί-
νων} ὁμοίας ἐκοινώνουν στάσεως. Συνανεμίγνυντο δὲ τοῖς
ἀρεισιθίσοις Μελιτιανοὶ οἱ μικρὸν ἔμπροσθεν τῆς ἐκκλησίας
χωρισθέντες. Τίνες δὲ εἰσιν οὗτοι λεκτέον.

[12] 37. Ὑπὸ Πέτρου τοῦ ἐπισκόπου Ἀλεξανδρείας τοῦ ἐπὶ
180 Διοκλητιανοῦ μαρτυρήσαντος Μελίτιος τις ἐπίσκοπος μιᾶς
τῶν ἐν Αἰγύπτῳ πόλεων καθηρέθη δι' ἄλλας τε πολλὰς αἰτίας
καὶ μάλιστα ὅτι ἐν τῷ διωγμῷ ἀρνησάμενος τὴν πίστιν
ἐπέθυσεν. 38. Οὗτος καθαιρεθεὶς πολλοὺς τε ἐσχρηκῶς τοὺς
ἐπομένους αὐτῷ αἰρεσιάρχης κατέστη τῶν ἄχρι νῦν ἔξ αὐτοῦ
185 κατὰ τὴν Αἴγυπτον Μελιτιανῶν καλουμένων. Ἀπολογία τε
οὐδεμίαν εὐλογον ἔχων τοῦ κεχωρίσθαι τῆς ἐκκλησίας ἡδικῆ-
σθαι μὲν ἔλεγεν ἑαυτόν, ἐκακηγόρει δὲ διαφόρως καὶ ἐλοιδό-
ρει τὸν Πέτρον. Ἀλλὰ Πέτρος μὲν ἐν τῷ διωγμῷ μαρτυρήσας
ἐτελεύτησεν, ὁ δὲ μεταφέρει τὰς λοιδορίας ἐπὶ Ἀχιλλᾶν, ὃς
190 μετὰ Πέτρον ἐπίσκοπος ἦν, καὶ αὖθις ἐπὶ τὸν μετὰ Ἀχιλλᾶν
γεγεννημένον Ἀλέξανδρον. 39. Ἐν τούτοις δὴ καθεστῶτων
αὐτῶν ἐπιγίνεται τὸ κατὰ Ἄρειον ζήτημα, καὶ ὁ Μελίτιος ἄμα
τοῖς σὺν αὐτῷ συνελαμβάνετο τῷ Ἀρείῳ, κατὰ τοῦ ἐπισκό-
που συμφατριάζων αὐτῷ.

1. Depuis « on pouvait voir » (§ 35), plusieurs phrases sont des citations quasi littérales d'EUSÈBE, *VC* II, 61, 5-62, mais Socrate a omis une partie du texte, qui opposait à ceux d'Alexandrie ceux de toute l'Égypte et de la Libye, ce qui rend la deuxième partie de la phrase plus vague.

2. La source de Socrate est ici Athanase, pour qui Mélitios fut déposé « pour de nombreux actes illicites [des ordinations] et pour avoir sacrifié » (*Apol. sec.* 59, 1, p. 139). La mention « à l'époque de Dioclétien » est inexacte, puisque le martyre de Pierre eut lieu le 24 novembre 311.

3. Ce qui motive la protestation de Mélitios est sans doute l'accusation d'apostasie. Si celle-ci avait été fondée, le concile de Nicée n'aurait pas fait preuve à son égard de l'indulgence qui fut la sienne, puisque l'un de ses canons dépose les clercs qu'on a ordonnés alors qu'on ignorait qu'ils avaient apostasié (canon 10). La présentation que donne Socrate de l'origine

taient avec une ardeur de jeunes gens sur les doctrines les plus élevées et envoyaient des émissaires aux évêques de chaque province ; les autres, séparés en deux partis, participaient à la même querelle¹. Et les Mélitiens, qui peu auparavant s'étaient séparés de l'Église, se trouvaient mêlés aux arianisants. Ce que sont ceux-là, il faut maintenant le dire.

Excursus sur les Mélitiens

[12] 37. C'est par Pierre, l'évêque d'Alexandrie qui avait souffert le martyre à l'époque de Dioclétien, qu'un certain Mélitios, évêque d'une des villes d'Égypte, fut déposé pour de nombreuses raisons, et surtout parce que, pendant la persécution, il avait renié sa foi et sacrifié². 38. Celui-ci, lorsqu'il fut déposé, comme il avait beaucoup de partisans, devint le chef de l'hérésie de ceux que jusqu'à ce jour, en Égypte, on appelle à cause de lui Mélitiens. N'ayant aucune excuse valable pour s'être séparé de l'Église, il disait qu'il était victime d'une injustice³, calomniait abondamment Pierre et l'injurait. Mais Pierre mourut martyr pendant la persécution, et celui-ci transfère ses injures sur Achillas, qui succéda comme évêque à Pierre, puis sur le successeur d'Achillas, Alexandre. 39. Alors qu'ils se trouvaient dans cette situation, survient le débat autour d'Arius, et Mélitios, avec ses partisans, de se rallier à Arius et de conspirer avec lui contre l'évêque⁴.

du schisme mélitien est très sommaire, reproduisant celle que l'on trouve dans une lettre d'Athanase (*Urkunden*, 23). Sur l'origine de ce schisme, conflit de pouvoir entre l'évêque d'Alexandrie et des évêques de la *Khōra* égyptienne, et non schisme rigoriste comme on l'a longtemps cru sur la seule foi d'Épiphanes, en négligeant les sources d'origine alexandrine, cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 219-298.

4. La collusion entre Mélitiens et ariens ne s'est produite, en réalité, qu'après la mort de Mélitios ; ici encore, ce sont les écrits d'Athanase, qui présentent les Mélitiens comme des alliés inconditionnels des ariens, qui inspirent Socrate, et a fortiori SOZOMÈNE, *HE* I, 15, 2 ; ÉPIPHANE, en revanche (cf. la note à V, 2), déclare que c'est Mélitios qui aurait dénoncé Arius. Sur cette question, cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 241-253.

195 40. Καὶ ὅσοις μὲν ἄτοπος ἡ Ἀρείου ἔγνωστο δόξα, ἀπε-
δέχοντο τοῦ Ἀλεξάνδρου τὴν ἐπὶ Ἀρείῳ κρίσιν, καὶ ὡς δικαία
εἶη ἢ κατὰ τῶν οὕτω φρονούντων ψῆφος, ἔγραφον δὲ καὶ οἱ
περὶ τὸν Νικομηδεᾶ Εὐσέβιον καὶ ὅσοι τὴν Ἀρείου δόξαν
200 ἠσμένιζον, ὥστε λυεῖν μὲν τὴν φθάσασαν ἀποκλήρουξιν, ἐπανά-
γειν δὲ εἰς τὴν ἐκκλησίαν τοὺς ἀποκηρυχθέντας· μήτε γὰρ
δοξάζειν κακῶς. 41. Οὕτως ἐναντίων γραμμάτων πρὸς τὸν
ἐπίσκοπον Ἀλεξανδρείας συνεχῶς πεμπομένων προπίηται
τῶν ἐπιστολῶν τούτων συναγωγὰς, Ἀρειοὺς μὲν τῶν ὑπὲρ
ἑαυτοῦ, Ἀλέξανδρος δὲ τῶν ἐναντίων· καὶ τοῦτο πρόφασις
205 γέγονεν ἀπολογίας ταῖς νῦν ἐπιτολαζούσαις αἰρέσεσιν Ἀρειανῶν,
Εὐνομιανῶν καὶ ὅσοι ἀπὸ Μακεδονίου τὴν ἐπωνυμίαν
ἔχουσιν· ἕκαστοι γὰρ μάρτυσι ταῖς ἐπιστολαῖς ἐχρήσαντο τῆς
οἰκείας αἰρέσεως.

VII

[13] 1. Ταῦτα δὲ πυθόμενος ὁ βασιλεὺς καὶ τὴν ψυχὴν
ὑπεραλγῆσας, συμφορὰν τε οἰκείαν {εἶναι} τὸ πρᾶγμα ἡγη-
σάμενος, παραχρῆμα τὸ ἀναφθὲν κακὸν κατασθέσαι σπου-
δάζων γράμματα πρὸς Ἀλέξανδρον καὶ Ἀρειον πέμπει δι'
5 ἀνδρὸς ἀξιοπίστου, ᾧ ὄνομα μὲν ἦν Ὅσιος, μιᾶς δὲ τῶν ἐν τῇ
Σπανίᾳ πόλεων ὄνομα Κοδρουῦθης ὑπῆρχεν ἐπίσκοπος· πάνυ

1. Un concile qui eut lieu en Bithynie (en 320) demanda sa réintégration ; de même un petit concile tenu en Palestine. Eusèbe de Césarée écrivit à Alexandre pour protester contre la façon dont Arius avait été traité (*Urkunden*, 7).

40. Quant à ceux qui tenaient l'opinion d'Arius pour insensée, ils approuvaient le jugement d'Alexandre sur Arius et trouvaient juste la sentence portée contre ceux qui pensaient ainsi. Mais ceux du parti d'Eusèbe de Nicomédie et ceux qui accueillait avec faveur l'opinion d'Arius écrivaient pour qu'on annule l'excommunication portée contre lui et qu'on réintègre dans l'Église les excommuniés, car leur doctrine n'était pas mauvaise¹. 41. Comme des écrits d'opinion opposée étaient continuellement envoyés à l'évêque d'Alexandrie, on fit des recueils de ces lettres, Arius de celles en sa faveur, Alexandre de celles qui étaient contraires². C'est devenu un moyen de défense pour les partis³ qui subsistent aujourd'hui – celui des ariens, celui des eunomiens et ceux qui tirent leur nom de Macédonios : chacun utilise ces lettres comme des témoins à l'appui de son propre parti.

VII

Lettre de Constantin à Alexandre et Arius (fin 324)

[13] 1. En apprenant cela, l'empereur, l'âme fort affligée, considérant cette affaire comme un malheur qui l'affectait lui-même, s'efforce aussitôt d'éteindre ce mal qui s'était allumé ; il envoie une lettre à Alexandre et Arius par l'intermédiaire d'un homme digne de confiance dont le nom était Hosios et qui était évêque d'une ville d'Espagne du nom de Cordoue ; l'empereur l'aimait beaucoup et le traitait avec

2. Sur la collection d'Alexandre, cf. p. 31. Socrate revient sur les collections en II, 1, 4.

3. Le terme αἵρεσις, chez Socrate, ne désigne pas, le plus souvent, les dissidences qui s'opposent à une orthodoxie, mais les divers partis dans l'Église, et il faut alors le traduire de façon neutre (cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 36).

τε αὐτὸν ἡγάπα καὶ διὰ τιμῆς ἤγεν ὁ βασιλεὺς. 2. Ὡν γραμμάτων μέρος ἐναυθα κεῖσθαι οὐκ ἄκαιρον ἡ γὰρ ὅλη ἐπιστολή ἐν τοῖς Εὐσεβίου εἰς τὸν Κωνσταντίνου βίον κεῖται βιβλίοις.

10 « Νικητῆς Κωνσταντίνος Μέγιστος Σεβαστὸς Ἀλεξάνδρῳ καὶ Ἀρείῳ.

3. Μανθάνω ἐκεῖθεν ὑπῆρχθαι τοῦ παρόντος ζητήματος τὴν καταβολήν· ὅτε γὰρ σὺ, ὦ Ἀλέξανδρε, παρὰ τῶν πρεσβυτέρων ἐζήτηεις, τί δῆποτε αὐτῶν ἕκαστος ὑπὲρ τίνος τόπου τῶν ἐν τῷ νόμῳ γεγραμμένων, μᾶλλον δὲ ὑπὲρ ματαίου τινὸς ζητήματος μέρους, †πυνθάνοιο†, σὺ τε, ὦ Ἀρειε, ὅπερ ἡ μήτε τὴν ἀρχὴν ἐνθυμηθῆναι ἢ ἐνθυμηθέντα σιωπῆ παραδοῦναι προσῆκον ἦν, ἀπροόπτως ἀντέθηκας· ὅθεν τῆς ἐν ὑμῖν διχονοίας ἐγερεθείσης ἡ μὲν σύνοδος ἠρνήθη, ὁ δὲ ἀγιώτατος λαὸς εἰς ἀμφοτέρους σχισθεὶς ἐκ τῆς τοῦ κοινοῦ σώματος ἀρμονίας ἐχωρίσθη. 4. Οὐκοῦν ἐκάτερος ὑμῶν ἐξ ἴσου τὴν γνώμην παρασχών, ὅπερ ἂν ὑμῖν ὁ συνθεράπων ὑμῶν δικαίως παραινῆ, δέξασθε. Τί δὲ τοῦτό ἐστιν ; οὔτε ἐρωτᾶν ὑπὲρ τῶν

1. EUSÈBE, *VC* II, 63, dont Socrate reproduit ici plusieurs lignes, ne mentionne pas le nom d'Hosius, mais il l'évoque par une périphrase, comme il le fait souvent dans son ouvrage, se conformant en cela aux règles de l'éloge, qui répugne à donner les noms propres. En comparant sa manière de désigner le porteur de la lettre impériale en *VC* II, 63 et 73 et celle de désigner le *notarius* Marianus en *VC* IV, 44, B. H. WARMINGTON (« The Sources of some Constantinian Documents », *SP* 18, 1, p. 95-97) pense qu'il s'agit ici de ce dernier et que l'identification avec Hosius est de l'initiative de Socrate (suivi par SOZOMÈNE, *HE*, I, 16, 5, mais pas par THÉODORE, *HE* I, 6). Sur les rapports de l'évêque et de l'empereur, cf. A. LIPPOLD, « Bischof Ossius von Cordoba und Constantin der Grosse », *ZKG* 98, 1981, p. 1-15 ; J. FERNÁNDEZ-UBIÑA, « Osio de Córdoba, el Imperio e la Iglesia del Siglo IV », *Gerion* 18, 2000, p. 439-473.

2. EUSÈBE, *VC* II, 64-72 ; *Urkunden*, 17. Socrate ne cite que II, 69-72. La lettre est à dater de la fin de 324, après la victoire sur Licinius. Elle est portée à Alexandrie, où un concile se réunit (autour d'Hosius ?). Peu après, début 325, un autre concile (dont Socrate ne parle pas plus que ne le font les autres historiens, mais dont l'existence est connue grâce à un manuscrit syriaque (*Urkunden*, 18 : cf. HANSON, *Search*, p. 146-151) se tint à Antioche, en présence d'Hosius, qui condamna Arius et ses partisans et rédigea une

honneur¹. 2. Il n'est pas hors de propos de citer ici une partie de cette lettre – la lettre tout entière se trouve dans les livres d'Eusèbe sur la vie de Constantin².

« Constantin, Vainqueur, Très grand Auguste, à Alexandre et Arius.

3. J'apprends que le motif d'où est issu le présent débat est le suivant : alors que toi, Alexandre, tu demandais aux prêtres ce que chacun d'eux pouvait bien penser d'un passage des écrits de la Loi³, ou plutôt d'une partie d'une vaine recherche (...), toi, Arius, tu as inopinément rétorqué ce qu'il aurait convenu dès le début de ne pas penser, ou bien, si on l'a pensé, de livrer au silence. À partir de là, parce qu'une divergence d'opinion s'est élevée entre vous, l'union a été rejetée et le peuple très saint, divisé en deux partis, s'est éloigné de l'harmonie d'un corps commun. 4. Eh bien donc, en faisant preuve l'un et l'autre de dispositions identiques, recevez ce que votre compagnon de service⁴ vous conseille avec justice. Quel est ce conseil ? Il aurait convenu

confession de foi déclarant entre autres que le Fils n'est pas né du néant ni créé, mais engendré du Père, et qu'il est immuable (*Urkunden*, 18). Sur les documents constantiniens cités par Eusèbe, cf. A. H. M. JONES, « Note on the Genuineness of the Constantinian Documents in Eusebius's Life of Constantine », *JEH* 5, 1954, p. 196-200.

3. Le passage en discussion est Proverbes 8, 22, comme le montrent la lettre d'Eusèbe de Nicomédie à Paulin de Tyr (*Urkunden*, 8, p. 16 Opitz) et ÉPIPHANE, *Panarion* 69, 12, 1 (*GCS* p. 162 Holl-Dummer). La lettre semble confirmer qu'à l'origine du débat il y a contestation par Arius d'une proposition d'Alexandre (cf. *supra* V, 1-2), et non dénonciation des doctrines d'Arius à Alexandre.

4. Sous sa feinte humilité, ce terme laisse apparaître que Constantin se met sur le même plan que les évêques ; on sent ici pointer le « césaropapisme » dont son fils donnera le premier témoignage explicite : cf. K. GIRARDET, « Kaiser Konstantius II als 'Episcopus Episcoporum' », *Historia* 26, 1977, p. 116. Pour Constantin lui-même, cf. D. DE DECKER-G. DUPUIS-MASAY, « L' "épiscopat" de l'empereur Constantin », *Byz* 50, 1980, p. 118-157. Pour la période qui couvre la crise arienne, cf. P. JUST, *Imperator et episcopus : Zum Verhältnis von Staatsgewalt und christlicher Kirche zwischen dem 1. Konzil von Nicaea (325) und dem 1. Konzil von Konstantinopel (381)*, Wiesbaden 2003.

25 τοιούτων ἐξ ἀρχῆς προσῆκον ἦν, οὔτε ἐπερωτώμενον ἀποκρίνασθαι. 5. Τὰς γὰρ [14] τοιαύτας ζητήσεις, ὅπως μὴ νόμου τινὸς ἀνάγκη προστάττει, ἀλλ' ἀνωφελοῦς ἀργίας ἐρεσ-
 30 χοιλία προτίθῃσιν, εἰ καὶ φυσικῆς τινος γυμνασίας ἐνεκα γίγνονται, ὅμως ὀφειλομέναι εἰς τῆς διανοίας ἐγκλείειν καὶ μὴ προχειρῶς εἰς δημοσίας συνόδους ἐκφέρειν μηδὲ ταῖς πάντων ἀκοαῖς ἀπρονοήτως πιστεύειν. Πόσος γὰρ ἐστὶν ἕκαστος, ὥστε πραγμάτων οὕτω μεγάλων καὶ λίαν δυσχερῶν δύναμιν ἢ πρὸς τὸ ἀκριβὲς συνιδεῖν ἢ κατ' ἀξίαν ἐρμηνεύσαι ; εἰ δὲ καὶ τοῦτο ποιεῖν τις εὐχερῶς νομισθεῖη, πόσον μέρος τοῦ δήμου
 35 πείσει ; ἢ τίς ταῖς τῶν τοιούτων ζητημάτων ἀκριβείαις ἔξω τῆς ἐπικινδύνου παρολισθήσεως, ἀντισταίη ; 6. Οὐκοῦν ἐφεκτέον ἐν τοῖς τοιούτοις τὴν πολυλογίαν, ἵνα μήπως ἡ ἡμῶν ἀσθένεια τῆς φύσεως, τὸ προτεθὲν ἐρμηνεύσαι μὴ δυνηθέντων, ἢ ἡ τῶν διδασκομένων ἀκρατῶν βραδυτέρα σύνεσις,
 40 πρὸς ἀκριβῆ τοῦ ῥηθέντος κατάληψιν ἔλθειν μὴ χωρησάντων, αὐθις ἐξ ἑκατέρου τούτων ἢ βλασφημίας ἢ σχίσματος εἰς ἀνάγκην ὁ δῆμος περισταίη. 7. Διόπερ καὶ ἐρώτησις ἀπροφύλακτος καὶ ἀπόκρισις ἀπρονόητος ἴσην ἀλλήλαις ἀντιδιδότωσαν ἐφ' ἑκατέρω συγγνώμην. Οὐδὲ γὰρ ὑπὲρ τοῦ κορυφαίου τῶν ἐν τῷ νόμῳ παραγγελμάτων ἡμῖν ἡ τῆς φιλο-
 45 νεικίας ἐξήφθη πρόφασις οὐδὲ καινὴ τις ἡμῖν ὑπὲρ τῆς τοῦ Θεοῦ θρησκείας αἵρεσις ἀντεισῆχθη· ἀλλ' ἕνα καὶ τὸν αὐτὸν ἔχετε λογισμὸν ὥσπερ τὸ τῆς κοινωνίας σύνθημα. 8. Ὑμῶν γὰρ ἐν ἀλλήλοις ὑπὲρ μικρῶν καὶ λίαν ἐλαχίστων φιλονεικούντων, τοσοῦτον τοῦ Θεοῦ λαδὸν, ὃν ὑπὸ ταῖς ὑμετέραις
 50 εὐχαῖς καὶ φρεσὶν εὐθηνεῖσθαι προσήκει, διχονοεῖν οὔτε πρέπον οὔτε ὅλως θεμιτὸν εἶναι πιστεύεται. Ἴνα δὲ μικρῶ παραδείγματι τὴν ὑμετέραν σύνεσιν ὑπομνήσαιμι, 9. Ἴστε δήπου καὶ τοὺς φιλοσόφους αὐτούς, ὡς ἐνὶ μὲν ἅπαντες
 55 δόγματι συντίθενται, πολλάκις δὲ, [15] ἐπειδὴν ἐν τινι τῶν

déjà de ne pas poser la question sur de tels sujets, ni de répondre une fois la question posée. 5. Car de [14] telles recherches, que ne prescrit la nécessité d'aucune loi, mais que suscite le vain bavardage d'une futile oisiveté, même si elles ont lieu en raison de l'exercice naturel (de l'esprit), nous devons les enfermer à l'intérieur de notre pensée et ne pas les produire à la légère dans les réunions publiques ni les confier sans discernement aux oreilles de tous. Qui est tel en effet qu'il puisse comprendre exactement ou bien exposer dignement la signification de réalités aussi grandes et aussi difficiles ? Et si quelqu'un est considéré comme pouvant le faire avec aisance, quelle fraction du peuple persuadera-t-il ? Ou bien qui s'affronterait aux subtilités de telles questions sans danger de dérapage ? 6. Il faut donc éviter, sur de tels sujets, l'abondance de paroles, afin que notre faiblesse de nature, si nous n'avons pu expliquer le sujet proposé, ou l'intelligence trop lente des auditeurs qui reçoivent l'enseignement, s'ils ont été incapables de parvenir à une compréhension exacte de ce qui a été dit, afin donc que par aucune de ces deux causes le peuple ne soit nécessairement entraîné soit au blasphème, soit au schisme. 7. Aussi, qu'une question imprudente et une réponse inconsidérée se donnent mutuellement un pardon égal pour l'un et l'autre. Car ce n'est pas à propos du premier des commandements de la Loi que s'est allumé chez vous ce prétexte de dispute, et ce n'est pas une nouvelle manière de voir ¹ concernant la doctrine sur Dieu qui a été introduite chez vous, mais vous avez une seule et même manière de voir comme signe de communion. 8. Alors que vous vous disputez les uns les autres sur des brouilleries tout à fait infimes, ce grand peuple de Dieu, qui mérite d'être florissant grâce à vos prières et vos pensées, je crois qu'il n'est ni convenable ni permis d'aucune façon qu'il ait des opinions divergentes. 9. Pour le rappeler à votre Intelligence par un petit exemple, sachez que les philosophes eux-mêmes, lorsqu'ils s'accordent tous sur une seule doctrine mais que, comme c'est souvent le cas, [15] ils sont en

1. Le mot αἵρεσις n'a pas ici le sens technique et péjoratif d'hérésie, mais son sens traditionnel de préférence pour une doctrine, voire d'école philosophique (cf. § 9).

ἀποφάσεων μέρει διαφωνῶσιν, εἰ καὶ τῇ τῆς ἐπιστήμης ἀρετῇ
χωρίζονται, τῇ μέντοι τοῦ σώματος ἐνώσει πάλιν εἰς ἀλλή-
λους συμπνέουσιν. Εἰ δὲ τοῦτο ἐστίν, πῶς οὐ πολλῶ δικαιό-
τερον ὑμᾶς τοὺς τοῦ μεγάλου Θεοῦ θεράποντας καθεστῶτας
60 ἐν τοιαύτῃ προαιρέσει θρησκείας ὁμοψύχους ἀλλήλοις εἶναι ;
10. Ἐπισκεψώμεθα δὲ λογισμῶ μείζονι καὶ πλείονι συνέσει τὸ
ῥηθὲν ἐνθυμηθῶμεν, εἴπερ ὀρθῶς ἔχει δι' ὀλίγας καὶ ματαίας
ῥημάτων ἐν ὑμῖν φιλονεικίας ἀδελφοῦς ἀντικείμεναι
καὶ τὸ τῆς συνόδου τίμιον ἀσεβεῖ διχονοίᾳ χωρίζεσθαι δι'
65 ἡμῶν, οἳ πρὸς ἀλλήλους ὑπὲρ μικρῶν οὕτω καὶ μηδαμῶς
ἀναγκαίων φιλονεικοῦμεν. Δημῶδη ταῦτά ἐστιν καὶ παιδι-
καῖς ἀνοιαῖς ἀρμόττοντα μᾶλλον, ἢ τῇ τῶν ἱερῶν καὶ προ-
νίμων ἀνδρῶν συνέσει προσήκοντα. Ἀποστῶμεν ἐκόντες τῶν
διαβολικῶν πειρασμῶν. 11. Ὁ μέγας ἡμῶν Θεὸς ὁ σωτὴρ
70 πάντων κοινὸν ἅπασι τὸ φῶς ἐξέτεινεν· ὑφ' οὗ τῇ προνοίᾳ
ταύτην ἐμοὶ τῷ θεραπευτῇ τοῦ κρείττονος τὴν σπουδὴν εἰς
τέλος ἐνεγκεῖν συγχωρήσατε, ὅπως ὑμᾶς τοὺς ἐκείνου δῆμους
ἐμῇ προσφωνήσει καὶ ὑπηρεσίᾳ καὶ νοθεσίας ἐνστάσει πρὸς
τὴν τῆς συνόδου κοινωνίαν ἐπαναγάγοιμι. 12. Ἐπειδὴ γὰρ,
75 ὡς ἔφην, μία τίς ἐστίν ἐν ὑμῖν πίστις καὶ μία τῆς καθ' ὑμᾶς
αἰρέσεως σύνεσις, τὸ τε τοῦ νόμου παράγγελμα τοῖς δι'
ἑαυτοῦ μέρεσιν εἰς μίαν ψυχῆς πρόθεσιν τὸ ὅλον συγκλείει,
τοῦτο οὖν, ὅπερ ὑμῖν ἐν ἀλλήλοις φιλονεικίαν ἤγειρεν, ἐπειδὴ
μὴ πρὸς τὴν τοῦ παντός νόμου δύναμιν ἀνήκει, χωρισμὸν τινα
80 καὶ στάσιν ἐν ὑμῖν μηδαμῶς ἐμποιεῖτω. 13. Καὶ λέγω ταῦτα
οὐχ ὡς ἀναγκάζων ὑμᾶς ἐξ ἅπαντος τῇ λίαν εὐθήθει, καὶ οἷα
δήποτε ἐστίν ἐκείνη, ζητήσῃ συντίθεσθαι· δύναται γὰρ καὶ τὸ
τῆς συνόδου τίμιον ὑμῖν ἀκέ[16]ραιον σφύζεσθαι καὶ μία καὶ ἡ
αὐτὴ κατὰ πάντων κοινωνία τηρεῖσθαι, κἂν τὰ μάλιστα τις ἐν
85 μέρει πρὸς ἀλλήλους ὑμῖν ὑπὲρ ἐλαχίστου διαφωνία γένηται,

désaccord sur un point de leurs affirmations, même s'ils sont
séparés par les exigences de la science, ils s'accordent à
nouveau entre eux pour l'unité de leur corps. S'il en est
ainsi, comment ne serait-il pas beaucoup plus juste que
vous, les serviteurs du grand Dieu, soyez mutuellement una-
nimes dans un tel choix de doctrine religieuse ? 10. Exami-
nons donc ce qui est dit avec une meilleure réflexion et
réfléchissons-y avec une plus grande intelligence : est-il
sensé que des frères s'opposent à des frères à cause de mes-
quines et vaines querelles de mots parmi vous et que le bien
précieux de l'union soit brisé parmi nous, qui nous dispu-
tons pour de pareilles vétilles nullement nécessaires, par une
divergence d'opinion impie. C'est là chose vulgaire, et plus
en accord avec l'irréflexion des enfants que convenant à
l'intelligence d'hommes saints et sensés. Écartons-nous de
plein gré des tentations diaboliques. 11. Notre grand Dieu,
le Sauveur commun de tous, étendait sa lumière à tous : avec
l'aide de sa providence, permettez-moi, à moi le serviteur du
Tout-Puissant, de mener jusqu'à son terme cette tâche, de
sorte que je vous ramène, vous ses peuples, par ma parole,
mon assistance et l'insistance de mon avertissement, à la
communioin de l'entente. 12. Puisque, comme je l'ai dit, une
parmi vous est la foi, une la compréhension de la doctrine
qui est la nôtre, et que le commandement de la Loi joint
étroitement le tout aux parties qui le composent, dans une
disposition d'esprit unique, ce qui a suscité parmi vous la
dispute, puisque cela ne concerne pas la signification de
l'ensemble de la Loi, que cela ne provoque aucunement
parmi vous séparation ni dispute. 13. Et je ne dis pas cela
pour vous forcer à vous accorder totalement sur une ques-
tion qui serait parfaitement simple, quelle que soit celle-ci,
car la chose précieuse qu'est l'union peut être gardée intacte
parmi vous [16] et un unique et même accord peut être
sauvé entre vous sur tous les sujets, même si dans un cas
extrême, le moment venu, une dissension s'élève parmi vous
sur un point des plus minimes. Nous ne voulons, ni que tous

ἐπεὶ μηδὲ πάντες ἐν ἅπασιν ταῦτόν βουλόμεθα μηδὲ μία τις ἐν ἡμῖν φύσις ἢ γνώμη πολιτεύεται. 14. Περὶ μὲν οὖν τῆς θείας προνοίας, μία τις ἐν ὑμῖν ἔστω πίστις, μία σύνεσις, μία συνθήκη τοῦ κρείττονος· ἃ δὲ ὑπὲρ τῶν ἐλαχίστων τούτων
90 ζήτησεων ἐν ἀλλήλοις ἀκριβολογεῖσθε, κἀν μὴ πρὸς μίαν γνώμην συμφέρηται, μένειν εἴσω λογισμῶν προσήκει τῷ τῆς διανοίας ἀπορρήτῳ τηρούμενα. 15. Τὸ μέντοι τῆς κοινῆς φιλίας ἀπορρήτον τε καὶ ἐξαιρετόν καὶ ἡ τῆς ἀληθείας πίστις ἢ τε περὶ τὸν Θεὸν καὶ τὴν τοῦ νόμου θρησκείαν τιμὴ μενέτω
95 παρ' ὑμῖν ἀσάλευτος. Ἐπανελλθετε δὴ πρὸς τὴν ἀλλήλων φιλίαν τε καὶ χάριν, 16. ἀπόδοτε τῷ σύμπαντι λαῷ τὰς οἰκείας περιπλοκάς· ὑμεῖς τε αὐτοί, καθάπερ τὰς ἑαυτῶν ψυχὰς ἐκκαθάραντες, αὐθις ἀλλήλους ἐπίγνωτε. Ἡδίων γὰρ
100 πολλὰκις γίνεται φιλία μετὰ τὴν τῆς ἔχθρας ὑπόθεσιν αὐθις εἰς καταλλαγὴν ἐπανελθοῦσα. 17. Ἀπόδοτε οὖν μοι γαληνάς μὲν ἡμέρας, νύκτας δὲ ἀμερίμους, ἵνα κάμοι τις ἡδονὴ καθαροῦ φωτός καὶ βίου λοιπὸν ἡσυχος εὐφροσύνη σώζεται· εἰ δὲ μή, στένειν ἀνάγκη καὶ δακρύοις δι' ὅλου συνεχέσθαι καὶ
105 μηδὲ τὸν τοῦ ζῆν αἰῶνα πρῶως ὑφίστασθαι. 18. Τῶν γάρ τοι τοῦ Θεοῦ λαῶν, τῶν συνθεραπόντων λέγω τῶν ἐμῶν, οὕτως ἀδίκω καὶ βλαβερῶ πρὸς ἀλλήλους φιλονεικία κεχωρισμένων, ἐμὲ πῶς ἐγγχωρεῖ τῷ λογισμῷ συνεστάναι λοιπὸν ; ἵνα δὲ τῆς ἐπὶ τούτῳ λύπης τὴν ὑπερβολὴν αἰσθησθε, ἀκούσατε. 19. Πρώων ἐπιστὰς τῆς Νικομηδεῶν πόλει παραχρῆμα εἰς τὴν
110 ἑώραν ἡπειγόμενῃ τῇ γνώμῃ· σπεύδοντι δέ μοι πρὸς ὑμᾶς ἤδη καὶ τῷ πλείονι μέρει σὺν ὑμῖν ὄντι, ἢ τοῦδε τοῦ πράγματος

1. Cette formule, comme celle d'un paragraphe que ne cite pas Socrate, mais seulement EUSÈBE (*VC* II, 66), indique que Constantin ne s'adresse pas seulement à Alexandre et Arius, mais à l'assemblée d'évêques qui se tiendra sous la direction d'Hosius. S.G. HALL, « Some Constantinian Documents in *VC* », in LIEU-MONSERRAT, *Constantine*, Londres 1988, p. 87-97, pense que la lettre est adressée en réalité au concile qui se tint à Antioche peu avant le concile de Nicée. Il faut alors supposer que Constantin croyait qu'Alexandre et Arius y seraient présents. En tout cas, la théologie du document élaboré à Antioche reflète celle de la seconde lettre d'Alexandre.

pensent la même chose sur tous les sujets, ni qu'une seule disposition ou une seule opinion règne parmi nous. 14. Donc, en ce qui concerne la providence divine, qu'il y ait parmi vous une seule foi, une seule manière de comprendre, un seul accord sur le Tout-Puissant. Ce que vous examinez les uns chez les autres¹ avec un soin minutieux, sur ces points de recherche minimales, même s'il n'y a pas d'accord sur une opinion unique, il convient que cela reste du domaine des réflexions, conservé dans le secret de la pensée. 15. Que le caractère indicible et extraordinaire de l'amitié commune, que la foi dans la vérité et l'honneur qui est dû à Dieu et à la doctrine de la Loi restent chez vous inébranlables. Revenez donc à l'amitié et à la bienveillance mutuelles, 16. rendez à tout le peuple l'affection qui lui est due, et vous-mêmes, purifiez en quelque sorte vos âmes et reconnaissez-vous à nouveau les uns les autres². Plus douce souvent est l'amitié lorsque, après avoir déposé l'inimitié, elle revient à la réconciliation. 17. Rendez-moi des journées sereines et des nuits sans souci, afin que pour moi aussi soient préservés le plaisir de la pure lumière et une joie tranquille le reste de ma vie. Sinon, il me faudra me lamenter et être constamment accablé par les larmes et ne plus supporter dans le calme la durée de la vie. 18. Car si les peuples de Dieu, je veux dire mes compagnons de service, sont ainsi divisés par une dispute injuste et funeste, comment à l'avenir me sera-t-il possible de me maintenir dans une attitude raisonnable ? 19. Pour que vous compreniez l'excès de mon chagrin sur cette question, écoutez. Alors que je venais d'arriver à Nicomédie, j'étais aussitôt poussé en pensée vers l'Orient. Mais alors que déjà je me hâtais vers vous et qu'une grande partie de moi-même

2. Constantin emploie ici une expression utilisée dans les milieux chrétiens pour reconnaître ceux qui partagent la même foi : Marcion demande à Polycarpe : « Reconnais-nous » (EUSÈBE, *HE* IV, 14, 7), le diacre à l'église dit, au moment du renvoi des catéchumènes : « Reconnaissez-vous les uns les autres » (JEAN CHRYSOSTOME, *Hom. in Judaeos*, I, 4 ; *Liturgie de S. Jacques*, PO 26, p. 176).

ἀγγελία πρὸς τὸ ἔμπαλιν τὸν λογισμὸν ἀνεχαίτισεν, ἵνα μὴ τοῖς ὀφθαλμοῖς ὄραν ἀναγκασθεῖν, ἀ μηδὲ ταῖς ἀκοαῖς προσέσθαι δυνατὸν ἦγοῦμην. 20. Ἀνοιξατε δὴ μοι λοιπὸν ἐν τῇ καθ' ὑμᾶς ὁμοιοῖα τῆς ἐφάσ τὴν ὁδὸν, ἣν ταῖς πρὸς ἀλλήλους φιλονεικίαις ἀπεκλείσατε, καὶ συγχωρήσατε θᾶττον ὑμᾶς τε ὁμοῦ καὶ τοὺς ἄλλους ἀπαντας [17] δῆμους ἐπιδεῖν χαίροντας καὶ τὴν ὑπὲρ τῆς κοινῆς ἀπάντων ὁμοιοῖας τε καὶ ἐλευθερίας ὀφειλομένην χάριν ὑπ' εὐφῆμοις λόγων συνθήμασιν ὁμολογῆσαι τῷ κρείττονι. »

VIII

1. Τοιαῦτα μὲν οὖν θαυμαστὰ καὶ σοφίας μεστὰ παρῆνει ἡ τοῦ βασιλέως ἐπιστολή. Τὸ δὲ κακὸν ἐπικρατέστερον ἦν καὶ τῆς τοῦ βασιλέως σπουδῆς καὶ ἀξιοπιστίας τοῦ διακονησαμένου τοῖς γράμμασιν· οὔτε γὰρ Ἀλέξανδρος οὔτε Ἄρειος ὑπὸ τῶν γραφέντων ἐμαλάσσοντο, ἀλλὰ τις ἦν ἄκριτος καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις πᾶσιν ἕρις καὶ ταραχή. 2. Προϋπῆρχεν δὲ καὶ ἄλλη τις προτέρα νόσος τοπικὴ τὰς ἐκκλησίας ταραττουσα, ἡ διαφωνία τῆς τοῦ πάσχα ἑορτῆς, ἣτις περὶ τὰ τῆς ἐφάσ μέρη μόνον ἐγένετο, τῶν μὲν Ἰουδαϊκώτερον τὴν ἑορτὴν ποιεῖν ἐσπουδακότων, τῶν δὲ μιμουμένων σύμπαντας τοὺς κατὰ τὴν οἰκουμένην Χριστιανούς. 3. Διαφωνοῦντες δὲ οὕτως περὶ τῆς

1. Constantin, après sa victoire sur Licinius, désirait se montrer rapidement dans ses possessions orientales pour y assurer son pouvoir. Une émission monétaire montre qu'il s'est rendu à Antioche en 324 : cf. P. BRUNN, *The Roman Imperial Coinage*, VII, 1966, p. 70. En Égypte, sa venue était attendue : cf. *POxy* X, 1261 ; XIV, 1626.

2. La fin de la phrase est une citation littérale de DÉMOSTHÈNE, *Disc.* 18, 18 (*Sur la couronne*), cf. Heinz-Günther NESSELRATH, « Die Christen und die heidnische Bildung », in J. DUMMER/M. VIELBERG (hrsg.), *Leitbilder der Spätantike — Eliten und Leitbilder*, Stuttgart 1999, p. 79-100.

3. Socrate expose ici rapidement le problème, qui visiblement lui tient à cœur, en s'inspirant d'EUSÈBE *VC* III, 5, 1-2, mais il y reviendra de manière plus complète au livre V, xxii. Parmi ceux qui célébraient la fête de Pâques

était parmi vous, la nouvelle de cette affaire a fait tourner bride à ma décision, pour que je ne sois pas forcé de voir de mes yeux ce que j'avais pensé impossible de jamais venir à mes oreilles. 20. Ouvrez-moi à l'avenir par votre concorde le chemin de l'Orient¹, que vous m'avez fermé par vos disputes continuelles, et accordez-moi vite de vous voir joyeux, vous et tous les autres [17] peuples, et de rendre au Tout-Puissant, par un concert unanime de paroles de louange, l'action de grâces qui lui est due pour votre concorde commune et votre liberté. »

VIII

Concile de Nicée (325)

1. Tels sont donc les conseils admirables et pleins de sagesse de la lettre de l'empereur. Mais le mal l'emportait et sur les efforts de l'empereur et sur l'autorité de celui qui avait été chargé de la lettre, car ni Alexandre, ni Arius ne se laissaient fléchir par ce qui était écrit ; bien plus, chez tous les autres, c'était querelle et tumulte sans fin². 2. En outre, une autre maladie ancienne troublait localement les Églises, la divergence sur la fête de Pâques, qui existait seulement dans les régions orientales. Les uns désiraient célébrer la fête d'une manière trop proche de celle des Juifs, les autres imitaient tous les chrétiens du monde entier³. 3. Bien qu'en

de manière trop proche des Juifs, il y avait certaines Églises du diocèse d'Orient (Syrie, Mésopotamie, Cilicie), qui le faisaient le dimanche qui suit le 14 nisan, et sans tenir compte de l'équinoxe de printemps, comme le faisaient les Juifs depuis le III^e siècle. Quant aux Quartodécimans, ils célébraient la fête le 14 nisan, comme les Juifs, donc souvent un autre jour que le dimanche ; ils avaient déjà fait l'objet de condamnations au III^e siècle. Sur le traitement de cette question à Nicée, cf. L. DUCHESNE, « La question de la Pâque au concile de Nicée », *RQH* 28, 1880, p. 5-42 ; J. SCHMID, *Die Osterfestfrage auf dem ersten allgemeinen Konzil von Nicäa*, Vienne 1905 ; V. GRUMEL, « Le problème de la date pascale aux III^e et IV^e siècles », *Revue des Ét. Byz.* 18, 1960, p. 163-178.

- έορτῆς τῆς κοινωνίας μὲν οὐδαμῶς ἐχωρίζοντο, στυγνοτέραν δὲ τὴν έορτὴν τῇ διαφωνίᾳ εἰργάζοντο. 4. Δι' ἀμφοτέρα τοίνυν ὁρῶν ὁ βασιλεὺς ταραττομένην τὴν ἐκκλησίαν σύνοδον οἰκουμενικὴν συνεκρότει, τοὺς πανταχόθεν ἐπισκόπους διὰ γραμμάτων εἰς Νίκαιαν τῆς Βιθυνίας ἀπαντῆσαι παρακαλῶν. Παρῆσαν τε ἐκ πολλῶν ἐπαρχιῶν καὶ πόλεων οἱ ἐπίσκοποι, περὶ ὧν ὁ Παμφίλου Εὐσέβιος ἐν τῷ τρίτῳ βιβλίῳ τῶν εἰς τὸν Κωνσταντίνου βίον τάδε κατὰ λέξιν φησίν·
- 20 5. « Τῶν γοῦν ἐκκλησιῶν ἀπασῶν, αἱ τὴν Εὐρώπην ἀπασαν Λιβύην τε καὶ τὴν Ἀσίαν ἐπλήρουν, ὁμοῦ συνῆκτο τῶν τοῦ Θεοῦ λειτουργῶν τὰ ἀκροθίνια, εἷς τε οἶκος εὐκτήριος, ὡσπερ ἐκ Θεοῦ πλατυνόμενος, ἔνδον ἐχώρει κατὰ τὸ αὐτὸ Σύρους τε ἄμα καὶ Κίλικας, Φοινίκας τε καὶ Ἀραβίους καὶ Παλαιστινούς, καὶ ἐπὶ τούτοις Αἰγυπτίους, Θηβαίους, Λίβυας τοὺς τε ἐκ μέσης τῶν ποταμῶν ὀρμωμένους· ἤδη δὲ καὶ Πέρσης ἐπίσκοπος τῇ συν[18]όδῳ παρῆν, οὐδὲ Σκύθης ἀπελιμπάνετο τῆς χορείας, Πόντος τε καὶ Ἀσία, Φρυγία τε καὶ Παμφυλία τοὺς παρ' αὐτοῖς παρῆχον ἐκκρίτους, ἀλλὰ καὶ Θράκες καὶ
- 30 Μακεδόνες, 6. Ἀχαιοὶ τε καὶ Ἡπειρώται τοῦτων τε οἱ ἔτι προσωτάτω οἰκούντες ἀπήντων, αὐτὸς τε Σπάνων ὁ πάνυ βοάμενος εἷς ἦν τοῖς πολλοῖς ἄμα συνεδρεύων· τῆς δὲ γε βασιλευούσης πόλεως ὁ μὲν προεστὼς διὰ γῆρας ὑστέρει, πρεσβύτεροι δὲ αὐτοῦ παρόντες τὴν αὐτοῦ τάξιν ἐπλήρουν.
- 35 7. Τοιοῦτον μόνος ἐξ αἰῶνος εἷς βασιλεὺς Κωνσταντῖνος Χριστῷ στέφανον δεσμῶ συνάψας εἰρήνης τῷ αὐτοῦ Σωτῆρι

1. La divergence de date avait en effet pour conséquence que certaines Églises jeûnaient encore quand d'autres célébraient la fête, d'où une joie non partagée, comme le remarquait déjà Eusèbe. Cf. *infra*, I, ix, 40.

2. Sur l'évidence du droit pour les empereurs de Byzance de convoquer les conciles, cf. S. ΡΑΡΟΥΛΙΔΙΣ, « La place de l'empereur à Byzance pendant les conciles œcuméniques », *Byzantina* 3, 1971, p. 123-133.

3. EUSÈBE, *VC* III, 7-9.

4. Les Mésopotamiens.

désaccord sur la fête, ils ne rompaient nullement la communion, mais par leur désaccord, ils rendaient la fête plus triste¹. 4. Voyant donc l'Église troublée par ces deux problèmes, l'empereur convoquait un concile universel, invitant par lettre les évêques de partout à se rencontrer à Nicée de Bithynie². Les évêques de nombreuses provinces et villes s'y présentèrent ; à leur sujet, Eusèbe de Pamphile, dans le troisième livre de la *Vie de Constantin*, écrit textuellement ceci³ :

5. « De toutes les Églises qui emplissaient toute l'Europe, la Libye et l'Asie, s'étaient rassemblés les premiers des ministres de Dieu. Une maison de prière, comme élargie par Dieu, contenait en elle, en un même lieu, des Syriens en même temps que des Ciliciens, des Phéniciens, des Arabes et des Palestiniens, et en plus des Égyptiens, des Thébains, des Libyens et ceux qui viennent du milieu des fleuves⁴. Même un évêque perse était présent au concile, [18] et le Scythe⁵ ne faisait pas davantage défaut à ce chœur. Le Pont et l'Asie, la Phrygie et la Pamphylie fournissaient ceux qui chez eux étaient les plus distingués. Les Thraces et les Macédoniens, 6. les Achaïens et les Épirotes étaient présents, et encore ceux qui habitaient très loin d'eux ; cet Espagnol très célèbre lui-même⁶ était de ceux qui siégeaient avec ce grand nombre. Celui qui présidait à la ville impériale⁷ était absent en raison de son grand âge, mais ses prêtres étaient présents et tenaient sa place. 7. L'empereur Constantin, le seul qui, depuis l'origine du monde, avait noué une telle couronne pour le Christ par le lien de la paix, offrait à son Sauveur un

5. Ce terme désigne les Goths ; il y avait de fait à Nicée un évêque de Gothie, Théophile (xiii, 12).

6. Hosius de Cordoue, cette fois désigné de manière claire (comparer avec vii, 3).

7. Rome. La liste des participants donne le nom des deux représentants de Silvestre I^{er}, les prêtres Biton et Vincent (I, xiii, 12).

τῆς κατ' ἐχθρῶν καὶ πολεμίων νίκης θεοπρεπῆς ἀντίθει
 χαριστήριον, εἰκόνα χορείας ἀποστολικῆς ταύτην κατ' ἡμᾶς
 συστησάμενος. 8. Ἐπει <καί> κατ' ἐκείνους συνῆχθαι λόγος
 40 'ἀπὸ παντός ἔθνους τῶν ὑπὸ τὸν οὐρανὸν ἄνδρας εὐλαβεῖς^a, ἐν
 οἷς ἐτύχχανον Πάρθοι καὶ Μῆδοι καὶ Ἐλαμίται καὶ οἱ κατοικοῦντες
 Μεσοποταμίαν, Ἰουδαίαν τε καὶ Καππαδοκίαν, Πόντον
 καὶ τὴν Ἀσίαν, Φρυγίαν τε καὶ Παμφυλίαν, Αἴγυπτον καὶ
 45 τὰ μέρη τῆς Λιβύης τῆς κατὰ Κυρήνην, οἱ τε ἐπιδημοῦντες
 Ῥωμαῖοι, Ἰουδαῖοι τε καὶ προσήλυτοι, Κρηῖτες καὶ Ἄραβες^b. 9. Πλὴν ὅσον ἐκείνοις μὲν ὑστέρει τὸ μὴ ἐκ Θεοῦ
 λειτουργῶν συνεστάναι τοὺς πάντας, ἐπὶ δὲ τῆς παρούσης
 χορείας ἐπισκόπων μὲν πληθὺς ἦν τριακοσίων ἀριθμὸν ὑπερα-
 50 κολουθῶν τε πλείστων ὄσων ἐτέρων οὐδὲ ἦν ἀριθμὸς εἰς
 κατάληψιν. 10. Τῶν δὲ τοῦ Θεοῦ λειτουργῶν οἱ μὲν διέπρεπον
 σοφίας λόγῳ^c, οἱ δὲ βίου στερρότητι καὶ καρτερίας ὑπομονῆς,
 οἱ δὲ τῷ μέσῳ τρόπῳ κατεκοσμοῦντο. 11. Ἦσαν δὲ τούτων οἱ
 μὲν χρόνου μήκει τετιμημένοι, οἱ δὲ νεότητι καὶ ψυχῆς ἀκμῆ
 55 διαλάμποντες, οἱ δὲ ἄρτι παρελθόντες ἐπὶ τὸν τῆς λειτουργίας
 δρόμον. Οἷς δὴ πᾶσιν βα[19]σιλεὺς ἐφ' ἐκάστης ἡμέρας τὰ
 σιτηρέσια δαψιλῶς χορηγεῖσθαι διετέτακτο. »

12. Τοιαῦτα μὲν περὶ τῶν ἐκεῖ συνελθόντων ὁ Παμφίλου
 διεξῆλθεν Εὐσέβιος. Ἐπιτελέσας δὲ ὁ βασιλεὺς ἐπινίκιον
 60 κατὰ Λικινίου ἑορτήν, ἀπήντα καὶ αὐτὸς εἰς τὴν Νίκαιαν. Διέ-
 πρεπον δὲ ἐν τοῖς ἐπισκόποις Παφνούτιος τε ὁ ἐκ τῆς ἄνω
 Θηβαΐδος καὶ Σπυρίδων ὁ Κύπρου. Ὅτου χάριν δὲ τούτων
 ἰδικῶς ἐμνημονεύσα, μετὰ ταῦτα ἐρῶ. 13. Συμπαρήσαν δὲ καὶ

a. Ac 2, 5. b. Ac 2, 9-11. c. cf. 1 Co 12, 8.

1. Celui des Apôtres. La citation qui suit, empruntée au discours de Pierre lors de la Pentecôte, évoque le rassemblement des Juifs à Jérusalem pour cette fête.

témoignage d'action de grâces digne de Dieu pour sa victoire sur ennemis et adversaires, lui qui avait constitué en notre temps cette image du chœur apostolique. 8. En leur temps¹ aussi, en effet, on rapporte que s'étaient rassemblés 'des hommes craignant Dieu de toutes les nations qui sont sous le ciel'^a, parmi lesquels se trouvaient « des Parthes, des Mèdes, des Élamites et ceux qui habitent la Mésopotamie, la Judée et la Cappadoce, le Pont et l'Asie, la Phrygie et la Pamphylie, l'Égypte et les parties de la Libye proches de Cyrène, des Romains séjournant là, des Juifs et des prosélytes, des Crétois et des Arabes^b ». 9. Sauf qu'à ceux-ci il manque d'avoir tous fait partie des ministres de Dieu, alors que dans le chœur présent il y avait une multitude d'évêques, dépassant le chiffre de trois cents², et que les accompagnaient des prêtres, des diacres et de très nombreux assistants, dont le nombre ne pouvait même pas être compté. 10. Parmi les ministres de Dieu, les uns se distinguaient par leur parole de sagesse^c, les autres par l'austérité de leur vie et leur courage persévérant, les autres étaient remarquables par leur modération. 11. Parmi eux, les uns étaient honorés de longues années, d'autres brillaient par la jeunesse et la vigueur de l'âme, d'autres venaient à peine d'entrer dans la course du ministère. À eux tous [19] l'empereur avait ordonné qu'on fournisse chaque jour de la nourriture avec largesse. »

12. Tel est le récit d'Eusèbe de Pamphile sur ceux qui se réunirent là. L'empereur, ayant célébré une fête en l'honneur de sa victoire sur Licinius, se rendait lui aussi à Nicée. Parmi les évêques, se distinguaient Paphnuce, évêque de Haute-Thébaïde, et Spyridon, évêque de Chypre ; la raison pour laquelle je les ai spécialement mentionnés, je la dirai

2. Le texte d'Eusèbe (ici modifié par Socrate) parle seulement de 250 évêques. Au § 31, Socrate retient le chiffre de 318, qui s'était imposé dans les dernières décennies du iv^e siècle (cf. note *ad locum*). Les très nombreux ἀκόλουθοι ne sont certainement pas des acolytes au sens technique du terme, mais désignent les accompagnateurs des évêques, clercs ou non.

λαϊκοὶ πολλοὶ διαλεκτικῆς ἔμπειροι, {έν} ἑκατέρῳ μέρει συνηγορεῖν προθυμούμενοι. Ἄλλὰ τὴν μὲν Ἀρείου δόξαν συνεκρότουσαν Εὐσέβιος τε ὁ Νικομηθεύς, ὡς μοι καὶ πρότερον εἴρηται, καὶ Θεόγνιος καὶ Μάρης, ὧν ὁ μὲν Νικαίας ἐπίσκοπος ἦν, Μάρης δὲ τῆς ἐν Βιθυνίᾳ Χαλκηδόνος. Τούτοις δὲ γενναίως ἀντηγωνίζετο Ἀθανάσιος, διάκονος μὲν τῆς Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίας, 70 σφόδρα δὲ αὐτὸν διὰ τιμῆς ἤγεν Ἀλέξανδρος ὁ ἐπίσκοπος· διὸ καὶ φθόνος ὠπλίσαστο κατ' αὐτοῦ, ὡς ὕστερον λέξομεν.

14. Μικρὸν οὖν πρὸ τῆς εἰς ἓνα τόπον συνελεύσεως τῶν ἐπισκόπων οἱ διαλεκτικοὶ πρὸς τοὺς πολλοὺς προαγῶνας ἐποιοῦντο τῶν λόγων, 15. ἐλκομένων τε πολλῶν πρὸς τὸ τοῦ 75 λόγου τερπνὸν εἰς τις τῶν ὁμολογητῶν λαϊκῶν, ἀκέραιον ἔχων τὸ φρόνημα, ἀντιπίπτει τοῖς διαλεκτικοῖς καὶ φησιν πρὸς αὐτούς, ὡς ἄρα ὁ Χριστὸς καὶ οἱ Ἀπόστολοι οὐ διαλεκτικὴν ἡμῖν παρέδωσαν τέχνην οὐδὲ 'κενήν ἀπάτην'^d, ἀλλὰ γυμνῆν γινώσιν, ἐν πίστει καὶ καλοῖς ἔργοις φυλαττομένην. 16. 80 Ταῦτα εἰπόντος, οἱ μὲν παρόντες ἐθαύμασαν καὶ ἀπεδέξαντο· οἱ δὲ διαλεκτικοὶ εὐγνωμονέστερον ποιοῦντες ἡσύχασαν, τὸν ἀπλοῦν λόγον τῆς ἀληθείας ἀκούσαντες.

d. Col 2, 8.

1. Cf. I, xi et xii. La présence de Paphnuce et de Spyridon est mentionnée par RUFIN, *HE X*, 4 et 5 (p. 963). Si Socrate s'inspirait ici du fr. 11 de Gélase de Césarée tel que Winkelmann le reconstitue, il y aurait lieu de s'étonner qu'il ne retienne pas le nom d'Alexandre de Constantinople, que ce fragment mentionne comme un des adversaires principaux d'Arius.

2. Le premier témoignage qui évoque la participation d'Athanase aux discussions préparatoires de Nicée est la synodale des évêques égyptiens de 338 (in ATHANASE, *Apol. sec.* 6, 2, texte utilisé par Socrate), qui est déjà un texte de combat. Les défenseurs d'Athanase lui donneront un large écho, souvent exagéré : cf. HILAIRE, *Liber I ad Const.*, 33 (CSEL 65, p. 154) ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Discours* 21, 14 (SC 270, p. 138) ; RUFIN, *HE X*, 5 (p. 964, 19-21).

3. Tout en étant favorable à la *paideia* grecque, Socrate se montre toujours très hostile à la dialectique et aux 'sophismes' qu'elle invente : cf. I, xviii, 15, xxxviii, 6 ; II, xxxv, 7, xlvi, 15 ; xlv, 12-15 ; xlv, 7 ; IV, vii, 4-5 ; VII, xxxii. Cf. P. MARAVALL, « Socrate et la culture grecque », in

par la suite¹. 13. De nombreux laïcs aussi étaient présents, experts en dialectique, tout disposés à plaider pour chaque parti. Eusèbe de Nicomédie, comme je l'ai dit précédemment, soutenait l'opinion d'Arius, ainsi que Théognios et Maris – celui-là était évêque de Nicée, Maris l'était de Chalcedoine de Bithynie. A ceux-ci s'opposait vaillamment Athanase², diacre de l'Église des Alexandrins, que l'évêque Alexandre tenait en très grande estime ; c'est pourquoi l'envie prit les armes contre lui, comme nous le dirons plus loin.

14. Donc, peu de temps avant la réunion des évêques dans un seul lieu, les experts en dialectique³ se livraient en public à des débats oratoires préliminaires. 15. Comme beaucoup étaient attirés par le charme de leur parole, un des laïcs confesseurs, qui avait le jugement sain, s'oppose aux dialecticiens en leur disant que le Christ et les apôtres ne nous avaient pas transmis l'art de la dialectique ni de « *vains artifices* »^d, mais une connaissance simple, qui se gardait par la foi et les bonnes œuvres. 16. Lorsqu'il eut ainsi parlé, ceux qui étaient présents admirèrent et approuvèrent, tandis que les dialecticiens, faisant preuve de plus de sagesse, se tinrent tranquilles, pour avoir entendu la simple parole de la vérité⁴.

L'Historiographie, p. 281-291 ; Heinz-Günther NESSELRATH, « Die Christen und die heidnische Bildung : Das Beispiel des Sokrates Scholastikos (Hist. eccl. 3, 16) », in J. DUMMER/M. VIELBERG (hrsg.), *Leitbilder der Spätantike — Eliten und Leitbilder*, Stuttgart 1999, p. 79-100 ; Ch. EUCKEN, « Philosophie und Dialektik in der Kirchengeschichte des Sokrates », in BÄBLER-NESSELRATH, *Die Welt des Sokrates*, p. 96-110.

4. Socrate résume ici un épisode longuement raconté par RUFIN, *HE X*, 3 (p. 961-963), dans lequel un confesseur convertit un philosophe païen, mais il en modifie le sens, le transformant en une critique de l'application de la dialectique aux questions de foi (cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 47). On notera que le confesseur est ici désigné comme un laïc, ce qui ne contredit pas le texte de Rufin, qui ne le déclare pas expressément évêque, à l'inverse du fr. 13 (reconstitué) de Gélase de Césarée, qui ne peut donc être invoqué comme source.

[20] 17. Τότε μὲν οὖν οὕτως ὁ ἐκ τῆς διαλεκτικῆς γινόμενος θόρυβος κατεστάλη, τῇ δὲ ἐξῆς πάντες ἅμα οἱ ἐπίσκοποι εἰς ἓνα τόπον συνήρχοντο. Παρῆει δὲ καὶ ὁ βασιλεὺς μετ' αὐτούς, καὶ ἐπεὶ παρῆλθεν, εἰς μέσους ἕστη, καὶ οὐ πρότερον καθίζειν ἤρεϊτο, πρὶν ἂν οἱ ἐπίσκοποι ἐπινεύσειαν τοσαύτη τις εὐλάβεια καὶ αἰδῶς τῶν ἀνδρῶν τὸν βασιλέα κατεῖχεν. 18. Ἐπεὶ δὲ ἡ πρέπουσα τῷ καιρῷ ἡσυχία ἐγένετο, ἤρξατο ὁ βασιλεὺς αὐτόθεν ἐκ τῆς καθέδρας παραινετικοῖς πρὸς αὐτοὺς χρῆσασθαι λόγοις, μὲν συμφωνίαν καὶ ὁμόνοιαν προτρέπων αὐτούς· καὶ τὴν πρὸς ἑκάστου ἰδιάζουσαν λύπην πρὸς τὸν πέλας παραχωρεῖν συνεβούλευεν (καὶ γὰρ ἀντεγκαλοῦντες ἦσαν ἀλλήλοις οἱ πλείονες, πολλοὶ τε ἐξ αὐτῶν βιβλία δεήσεων τῷ βασιλεῖ τῇ προτεραίᾳ ἦσαν ὀρέξαντες), 19. ἐπὶ δὲ τὸ προκείμενον, δι' ὃ καὶ συνεληλύθεισαν, χωρεῖν παρακαλέσας τὰ βιβλία καυθῆναι ἐκέλευσεν, ἐπειτῶν νόμον κελεύειν Χριστοῦ ἀφίναί τῷ ἀδελφῷ τὸν ἀφέσεως^ο τυχεῖν ἐπειγόμενον. 20. Τότε οὖν τοὺς περὶ ὁμονοίας καὶ εἰρήνης λόγους εἰς πλάτος διεξεληθῶν, αὐθις περὶ τῶν δογμάτων ἐπιμελέστερον ἐπισκέψασθαι τῇ αὐτῶν γνώμῃ ἐπέτρεψεν. Οἷα δὲ καὶ περὶ τούτων ἐν τῷ αὐτῷ τρίτῳ βιβλίῳ τῶν εἰς τὸν βίον Κωνσταντίνου ὁ αὐτός φησιν Εὐσέβιος, ἐπακοῦσαι καλόν· ἔστι δὲ ταῦτα·

105 21. « Πλείστων δῆτα ὑφ' ἑκατέρου τάγματος προτεινομένων, πολλῆς τε ἀμφιλογίας τὰ πρῶτα συνισταμένης, ἀνεξικάκως ἐπικροῶτο ὁ βασιλεὺς τῶν πάντων, σχολῇ τε εὐτόνῳ τὰς προτάσεις ὑπεδέχετο. 22. Ἐν μέρει τε ἀντιλαμβανόμενος τῶν παρ' ἑκατέρου τάγματος λεγομένων ἡρέμα συνῆγεν τοὺς φιλονεικῶς ἐνισταμένους, πραέως τε ποιούμενος τὰς πρὸς

110

e. cf. Mt 18, 21 ; Lc 17, 3-4.

1. C'est bien le sens général du discours rapporté par EUSÈBE, *VC* III, 12. Celui-ci précise que ce discours fut prononcé en latin et traduit par un interprète.

[20] 17. C'est ainsi, à ce moment-là, que fut apaisé le trouble provoqué par la dialectique. Le jour suivant, tous les évêques se réunissaient en un même lieu ; l'empereur faisait son entrée parmi eux, et lorsqu'il fut entré, il se tint debout au milieu d'eux et ne voulait pas s'asseoir avant que les évêques ne l'y aient invité ; tels étaient la révérence et le respect envers ces hommes qui animaient l'empereur. 18. Lorsque se fut établi le calme qui convenait à la circonstance, l'empereur commença, de son siège même, à leur adresser des paroles d'encouragement, en les exhortant à la concorde et à l'union¹. Il conseillait à chacun de renoncer à ses griefs propres envers autrui : la plupart en effet se faisaient des reproches mutuels et plusieurs parmi eux avaient présenté la veille des pétitions à l'empereur. 19. Tout en les exhortant à s'occuper du thème pour lequel ils s'étaient réunis, il donna l'ordre de brûler les libelles², en ajoutant qu'une loi du Christ ordonnait à celui qui désirait obtenir le pardon de pardonner à son frère^ο. 20. Après avoir longuement parlé de l'union et de la paix, il leur ordonna ensuite d'examiner avec le plus grand soin, selon leur jugement, ce qui concernait les doctrines. Il vaut la peine d'entendre ce que le même Eusèbe dit à ce sujet dans le même troisième livre sur la vie de Constantin. Le voici³ :

21. « Comme de très nombreuses propositions étaient faites par l'un et l'autre groupe et qu'une grande dispute s'était élevée d'emblée, l'empereur écoutait tout avec patience, et il recevait les propositions avec grande attention. 22. Il s'occupait tour à tour de ce qui était dit par chacun des deux partis et rapprochait calmement ceux qui s'opposaient à l'envi, en

2. La source ici est RUFIN, *HE* X, 2 (p. 961), qui précise toutefois que l'empereur reçut les libelles sans les lire et lui fait tenir aux évêques un discours de tonalité très différente : il ne veut pas juger les évêques, car c'est à eux que Dieu a remis le pouvoir de juger.

3. EUSÈBE, *VC* III, 13-14.

ἕκαστον ὁμιλίας, ἐλληνίζων τε τῇ φωνῇ, ὅτι μηδὲ ταύτης ἀμαθῶς εἶχεν, γλυκερός τις ἦν καὶ ἡδὺς, τοὺς μὲν συμπεῖθων, τοὺς δὲ καταδυσωπῶν τῷ λόγῳ, [21] τοὺς δὲ εὖ λέγοντας ἐπαινῶν. 23. Πάντας δὲ εἰς ὁμόνοιαν ἐλαύνων, ὁμογνώμονάς τε καὶ ὁμοδόξους αὐτοὺς ἐπὶ τοῖς ἀμφισβητούμενοις ἄπασιν ἐπὶ τὸ αὐτὸ κατεστήσατο, ὡς ὁμοφώνως μὲν κρατῆσαι τὴν πίστιν, τῆς δὲ σωτηρίου ἑορτῆς τὸν αὐτὸν παρὰ τοῖς πᾶσιν ὁμολογηθῆναι καιρόν. Ἐκυροῦτο δὲ ἤδη καὶ ἐγγράφως δι' ὑποσημειώσεως ἐκάστου τὰ κοινῇ δεδομένα. »

120 24. Τοιαῦτα καὶ περὶ τούτων ταῖς ἐαυτοῦ φωναῖς ὁ Εὐσέβιος ἐγγράφως κατέλιπεν. Ἡμεῖς δὲ οὐκ ἀχαίρως αὐτοῖς ἐχρησάμεθα, ἀλλ' ὡς μάρτυσι χρώμενοι τοῖς ὑπ' αὐτοῦ λεχθεῖσι, τῆδε αὐτὰ κατετάξαμεν τῇ γραφῇ, ἵνα, ὅταν τινὲς τῆς ἐν Νικαίᾳ συνόδου ὡς περὶ τὴν πίστιν σφαλείσης κατα-

125 γινώσκωσιν, μὴ αὐτῶν ἀνεχώμεθα μηδὲ πιστεύωμεν Σαβίνῳ τῷ Μακεδονιανῷ, ἰδιώτας {αὐτοὺς} καὶ ἀφελεῖς καλοῦντι τοὺς ἐκεῖ συνελθόντας. 25. Σαβῖνος γὰρ ὁ τῶν ἐν Ἡρακλείᾳ τῆς Θράκης Μακεδονιανῶν ἐπίσκοπος συναγωγὴν ὧν διάφοροι σύνοδοι ἐγγράφως ἐξέδωκαν ποιησάμενος, τοὺς μὲν ἐν

130 Νικαίᾳ συνελθόντας ὡς ἀφελεῖς καὶ ἰδιώτας διέσυρεν, μὴ αἰσθανόμενος, ὅτι καὶ αὐτὸν Εὐσέβιον τὸν μετὰ πολλῆς δοκιμασίας τὴν πίστιν ὁμολογήσαντα ὡς ἰδιώτην ἐνδιαβάλλει. Καὶ τινὰ μὲν ἐκὼν παρέλιπεν, τινὰ δὲ παρέτρεψεν, πάντα δὲ πρὸς τὸν οἰκεῖον σκοπὸν μᾶλλον ἐξείληφεν. 26. Καὶ ἐπαινεῖ

135 μὲν ὡς ἀξιόπιστον μάρτυρα τὸν Παμφίλου Εὐσέβιον, ἐπαινεῖ δὲ καὶ τὸν βασιλέα ὡς τὰ Χριστιανῶν δογματίζειν δυνάμενον, μέμφεται τε τῇ ἐκτεθείσῃ ἐν Νικαίᾳ πίστει ὡς ὑπὸ ἰδιωτῶν καὶ οὐδὲν ἐπισταμένων ἐκδεδομένη· καὶ ὃν ὡς σοφὸν καὶ ἀψευδῆ καλεῖ μάρτυρα, τούτου τὰς φωνὰς ἐκουσίως ὑπερορᾷ.

1. *Ibid.*, 13.

2. Première mention de la collection de synodiques de Sabinos, à laquelle Socrate se référerait souvent. Cf. *Introd.*, p. 24-25. Les *Actes* mêmes du concile ne nous sont pas parvenus, mais il est vraisemblable qu'un tel événement, marqué de surcroît par la présence de l'empereur, avait donné lieu à un protocole officiel : cf. A. WIKENHAUSER, « Zur Frage nach der

s'entretenant avec douceur avec chacun, en parlant la langue grecque — car il n'ignorait pas celle-ci —, il était plein de douceur et de gentillesse, persuadant les uns, fléchissant les autres par sa parole, [21] louant ceux qui parlaient bien. 23. En les poussant tous à s'accorder, il les rendit tous du même avis et d'opinion identique sur tous les points en discussion, de sorte que la foi fut fortifiée d'une seule voix et que la même date pour la fête salutaire fut reconnue par tous. Les décisions prises en commun étaient sanctionnées alors par écrit par la signature de chacun »¹.

24. Voilà, en ses propres termes, ce qu'Eusèbe nous a laissé par écrit sur ce sujet. Nous ne l'avons pas utilisé hors de propos, mais, nous étant servis de ce qu'il a dit comme de témoignages, nous l'avons consigné dans cet écrit. De la sorte, lorsque certains accusent le concile de Nicée d'avoir fait erreur sur la foi, nous ne les écouterons pas et nous ne croirons pas Sabinos le Macédonien, qui appelle gens simples et naïfs ceux qui se sont assemblés là. 25. Sabinos en effet, l'évêque des Macédoniens à Héraclée de Thrace, ayant fait une collection des textes que divers conciles avaient laissés par écrit², a décrié ceux qui s'étaient rassemblés à Nicée en les disant naïfs et simples, sans se rendre compte qu'il accusait aussi Eusèbe de simplicité, lui qui a confessé la foi (de Nicée) après un long examen. Il a omis volontairement certaines choses, il en a altéré d'autres et a retenu de préférence tout ce qui allait dans son propre sens. 26. Il loue Eusèbe de Pamphile comme un témoin digne de foi, il loue aussi l'empereur parce qu'il était capable de traiter de la doctrine des chrétiens, mais il blâme la foi exposée à Nicée comme produite par des gens simples et qui ne connaissaient rien ; et de celui qu'il appelle sage et sincère témoin, il

Existenz von nicänischen Synodalprotokollen », in F.J. DÖLGER (ed.), *Konstantin der Grosse und seine Zeit*, RQ suppl. 19, 1913, p. 122-144. La formule que l'on trouve en XIII, 12 après la signature d'Hosios, qui devait être répétée après toutes les signatures, comme on le voit dans les *Actes* de conciles postérieurs, confirme cette hypothèse.

140 27. {Φησὶ γὰρ ὁ Εὐσέβιος, ὅτι τῶν παρόντων ἐν τῇ Νικαίᾳ τοῦ Θεοῦ λειτουργῶν οἱ μὲν διέπρεπον σοφίας λόγῳ, οἱ δὲ βίου στερρότητι, καὶ ὅτι ὁ βασιλεὺς παρῶν πάντας εἰς ὁμόνοϊαν ἄγων ὁμογνώμονας καὶ ὁμοδόξους κατέστησεν.} 28. Ἀλλὰ Σαβίνου μὲν, εἴ που χρεῖα κα[22]λέσοι, ποιησόμεθα

145 μνήμην· ἡ δὲ ἐν Νικαίᾳ παρὰ τῆς μεγάλης συνόδου <ἐξενεχθεῖσα> καὶ ὑπὸ Εὐσεβίου μεγαλοφώνως ἐπαινεθεῖσα συμφωνία τῆς πίστεως ἔστιν αὕτη.

29. « Πιστεύομεν εἰς ἓνα Θεὸν πατέρα παντοκράτορα, πάντων ὁρατῶν τε καὶ ἀορατῶν ποιητὴν, καὶ εἰς ἓνα κύριον

150 Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ, γεννηθέντα ἐκ τοῦ πατρὸς μονογενῆ, τουτέστιν ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ πατρὸς, θεὸν ἐκ θεοῦ, φῶς ἐκ φωτός, Θεὸν ἀληθινὸν ἐκ Θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα, οὐ ποιηθέντα, ὁμοούσιον τῷ πατρί, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο

155 τὰ τε ἐν οὐρανοῖς καὶ τὰ ἐν τῇ γῆ, τὸν δι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα καὶ σαρκωθέντα καὶ ἐνανθρωπήσαντα, παθόντα καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, ἀνελθόντα εἰς οὐρανοὺς, ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς, καὶ εἰς τὸ ἅγιον πνεῦμα. 30. Τοὺς <δὲ> λέγοντας ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν ἢ οὐκ ἦν πρὶν γεννηθῆναι ἢ ὅτι

160 ἔξ οὐκ ὄντων ἐγένετο ἢ ἐξ ἑτέρας ὑποστάσεως ἢ οὐσίας φάσκοντας εἶναι ἢ κτιστὸν ἢ τρεπτὸν ἢ ἀλλοιωτὸν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ, τοὺς τοιούτους ἀναθεματίζει ἡ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία. »

31. Ταύτην τὴν πίστιν τριακόσιοι μὲν πρὸς τοῖς δεκαοκτὼ

165 ἔγνωσαν τε καὶ ἔστερξαν καί, ὡς φησιν ὁ Εὐσέβιος, ὁμοφωνή-

méprise volontairement les paroles. 27. {Eusèbe dit en effet que parmi les ministres de Dieu présents à Nicée, les uns se distinguaient par la sagesse de leurs paroles, les autres par l'austérité de leur vie, et que l'empereur en personne, en les amenant à s'accorder, les rendit d'avis et d'opinion identiques} ¹. 28. Mais de Sabinos, si le besoin s'en fait sentir, [22] nous referons mémoire. Quant à la concorde de foi émise par le grand concile de Nicée et louée à grande voix par Eusèbe, la voici ² :

29. « Nous croyons en un seul Dieu, Père, tout-puissant, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et en un seul seigneur Jésus-Christ, le fils de Dieu, engendré monogène du Père, c'est-à-dire de la substance du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, Dieu véritable de Dieu véritable ; engendré, non pas créé, consubstantiel au Père, par qui tout a été fait dans le ciel et sur la terre. Lui qui pour nous les hommes et pour notre salut est descendu et a pris chair, s'est fait homme, a souffert et est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, vient juger vivants et morts ; et en l'Esprit saint. 30. Ceux qui disent : 'il y eut un temps où il n'était pas', ou 'avant d'être engendré il n'était pas', ou 'il est issu du néant' ou qui affirment qu'il est d'une autre substance ou hypostase et que le Fils de Dieu est créé, changeant ou muable, de telles gens, l'Église catholique et apostolique les anathématise. »

31. Cette foi, trois cent dix-huit ³ la reconnurent et l'approuvèrent ; comme le dit Eusèbe, ils lui donnèrent leur

1. HANSEN propose de supprimer cette phrase, absente de l'arménien. Elle est certes une reprise et un résumé de passages d'Eusèbe cités plus haut (VIII, x, 23), mais une telle répétition n'est pas nécessairement à exclure.

2. Sur ce texte, cf. G. L. DOSSETTI, *Il simbolo di Nicea e di Costantinopoli*, Edizione critica, Bologne 1967. On notera qu'à l'exception de la première phrase, il est absent des manuscrits de Socrate, de la version arménienne et de la version syriaque. Les témoins invoqués par HANSEN sont donc le manuscrit de l'*Historia Tripartita* de Théodore le Lecteur et la traduction de Cassiodore.

3. Le chiffre, mis en relation avec celui des serviteurs d'Abraham en Gn 14, 14, va s'imposer après 360. Hilaire de Poitiers en est le premier témoin (*De synodis* 86, *PL* 10, 538 B - texte rédigé entre août 358 et mai 359). EUSÈBE, *VC* III, 8 (cité § 9) disait seulement que leur nombre dépassait 250, Constantin dans sa lettre aux Alexandrins qu'il dépassait 300 (I, ix, 21). Cf. M. AUBINEAU, « Les 318 serviteurs d'Abraham (Gn. XIV, 14) et le nombre des Pères au concile de Nicée (325) », *RHE* 61, 1966, p. 5-43 (= *Recherches patristiques*, Amsterdam 1974, p. 267-288) ; H. CHADWICK, « Les 318 Pères de Nicée », *ibid.*, p. 808-811.

σαντες και ὁμοδοξήσαντες ἔγγραφον ἐκδεδώκασιν, πέντε δὲ μόνου οὐ προσεδέξαντο, τῆς λέξεως τοῦ ὁμοουσίου ἐπιλαβόμενοι, Εὐσέβιος τε ὁ Νικομηδείας ἐπίσκοπος και Θεόγνιος ὁ Νικαίας, Μάρης Χαλκηδόνας, Θεωνᾶς Μαρμαρικῆς, Σεκουῖδος Πτολεμαῖδος. 32. Ἐπει γὰρ ἔφρασαν ὁμοουσίον εἶναι ὃ ἐκ τινος ἐστὶν ἢ κατὰ μερισμὸν ἢ κατὰ ῥεῦσιν ἢ κατὰ προβολήν (κατὰ προβολήν μὲν ὡς ἐκ ριζῶν βλαστήματα, κατὰ δὲ ῥεῦσιν ὡς πατρικοὶ παῖδες· κατὰ με[23]ρισμὸν δὲ ὡς βάλου χρυσοῦ χρυσίδες δύο ἢ τρεῖς), κατ' οὐδὲν δὲ τούτων ἐστὶν ὁ υἱός, διὰ τοῦτο οὐ συγκατατίθεσθαι τῇ πίστει ἔλεγον· πολλὰ οὖν τὴν λέξιν τοῦ ὁμοουσίου σκώψαντες, τῇ καθαιρέσει Ἀρείου ὑπογράψαι οὐκ ἠβουλήθησαν. 33. Διόπερ ἡ σύνοδος Ἀρειον και τοὺς ὁμοδόξους αὐτοῦ ἀνεθεμάτισεν ἅπαντας, προσθέντες μῆτε ἐπιβαίνειν τῆς Ἀλεξανδρείας αὐτόν. Βασιλέως δὲ πρόσταγμα και αὐτόν και τοὺς περὶ Εὐσέβιον και Θεόγνιον εἰς ἔξορίαν ἀπέστειλεν. 34. Εὐσέβιος μὲν οὖν και Θεόγνιος μικρὸν ὕστερον μετὰ τὴν ἔξορίαν βιβλίον μετανοίας ἐπιδόντες τῇ πίστει τοῦ ὁμοουσίου συνέθεντο, ὡς προϊόντες δηλώσομεν· τότε δὲ ἐν τῇ συνόδῳ Εὐσέβιος ὁ τὴν Παμφίλου προσωνυμίαν ἔχων και τῆς ἐν Παλαιστίνῃ Καισαρείας τὴν ἐπισκοπὴν κεκληρωμένος, μικρὸν ἐπιστήσας και διασκεψάμενος εἰ δεῖ προσδέξασθαι τὸν ὅρον τῆς πίστεως, οὕτως ἅμα τοῖς ἄλλοις πᾶσιν συνήνεσέν τε και συνυπέγραψεν, οὐ μὴν ἄλλὰ και τῷ ὑπ' αὐτόν λαῶ ἔγγραφον τὸν ὅρον τῆς πίστεως διεπέμφατο, τὴν τοῦ ὁμοουσίου λέξιν ἐρμηνεύσας, ἵνα μηδὲ ὄλωσ τις ὑπόνοιαν ἀνθ' ὧν ἐπέστησεν ἔχη περὶ αὐτοῦ. Ἔστι δὲ αὐτὰ τοῦ Εὐσεβίου τὰ γραφέντα κατὰ λέξιν τάδε·

1. La présentation des débats du concile par Socrate est peu exacte : aucune mention des 22 (ou 17) opposants à la formule proposée — dont Eusèbe de Césarée (PHILOSTORGE, *HE* I, 8a, p. 9) —, ni des menaces de Constantin à l'endroit de ceux qui ne la recevraient pas (RUFIN, *HE* X, 5, p. 965). D'autre part, seuls les deux évêques libyens refusèrent de souscrire au concile et furent exilés, comme le fut Arius. Eusèbe de Nicomédie et Théognios de Nicée signèrent (ATHANASE, *De decretis* 3, 2, p. 3), mais ce n'est que fin 325 qu'ils furent exilés, et pour avoir donné asile à des prêtres ariens (cf. lettre de Constantin dans GÉLASE DE CYZIQUE, *HE* III, Anhang I,

signature d'une seule voix et d'une seule opinion. Cinq seulement ne l'acceptèrent pas, en faisant objection au terme consubstantiel : Eusèbe, évêque de Nicomédie, Théognios de Nicée, Maris de Chalcédoine, Théonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïs¹. 32. Car, dirent-ils, est consubstantiel ce qui est issu de quelque chose soit par partition, soit par écoulement ou par production (par production comme des pousses à partir des racines, par écoulement comme les enfants à partir des parents, par [23] partition comme deux ou trois pièces d'or à partir d'un lingot d'or) ; or le Fils de Dieu ne l'est selon aucun de ces modes². C'est pourquoi ils déclaraient ne pas donner leur assentiment à la foi. Aussi, après s'être beaucoup moqués du mot consubstantiel, ils ne voulurent pas souscrire à la condamnation d'Arius. 33. C'est pourquoi le concile anathématisa Arius et tous ceux qui partageaient son opinion, en ajoutant qu'il ne lui serait pas permis de rentrer à Alexandrie. De plus, un ordre de l'empereur l'envoya en exil, lui et ceux du parti d'Eusèbe et Théognios. 34. Or Eusèbe et Théognios, peu après leur envoi en exil, remirent un libelle de repentir et s'accordèrent avec la foi du consubstantiel, comme nous l'exposerons plus loin³. Mais au moment du concile, Eusèbe qui porte le surnom de Pamphile et avait reçu la charge épiscopale de Césarée de Palestine, après avoir un temps hésité et examiné s'il fallait recevoir la définition de foi, fut d'accord avec tous les autres et signa avec eux. Néanmoins, il envoya par écrit la définition de foi au peuple qu'il gouvernait en expliquant le mot consubstantiel, de manière à ce que absolument personne n'ait de soupçon à son sujet sur ce qui l'avait fait hésiter. Voici l'écrit lui-même, en propres termes, d'Eusèbe :

15-16 ; THÉODORET, *HE* I, 20, 8-10), et pour avoir retiré leur signature (PHILOSTORGE, *HE* II, 1b, p. 12). L'exil de Maris de Chalcédoine, ainsi que son rappel, sont mentionnés par le seul PHILOSTORGE (*HE* II, 7, p. 18).

2. Ce passage est d'origine inconnue, mais les formulations théologiques ne sont sûrement pas de Socrate (WALLRAFF, *Sokrates*, p. 48-49, n. 115).

3. Cf. I, xiv.

35. « Τὰ περὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς πίστεως πραγματευθέντα κατὰ τὴν μεγάλην σύνοδον τὴν ἐν Νικαίᾳ συγκροτηθεῖσαν εἰκὸς μὲν καὶ ὑμᾶς, ἀγαπητοί, καὶ ἄλλοθεν μεμαθηκέναι, τῆς φήμης προτρέχειν εἰωθυίας τὸν περὶ τῶν πραττομένων ἀκριβοῦς λόγον. 36. Ἄλλ' ἵνα μὴ ἐκ μόνης τοιαύτης ἀκοῆς τὰ τῆς ἀληθείας ἑτεροίως ὑμῖν ἀπαγγέλληται, ἀναγκαίως διεπεμψάμεθα ὑμῖν πρῶτον μὲν τὴν ὑφ' ἡμῶν προτεθεῖσαν περὶ τῆς πίστεως γραφὴν, ἔπειτα τὴν δευτέραν, ἣν ταῖς ἡμετέραις φωναῖς προσθήκας ἐπιβαλόντες [24] ἐκδεδώκασιν. 37. Τὸ μὲν οὖν παρ' ἡμῶν γράμμα, ἐπὶ παρουσίᾳ τοῦ θεοφιλεστάτου ἡμῶν βασιλέως ἀναγνωσθὲν εὖ τε ἔχειν καὶ δοκίμως ἀποφανθὲν, τοῦτον ἔχει τὸν τρόπον.

Καθὼς παρελάβομεν παρὰ τῶν πρὸ ἡμῶν ἐπισκόπων καὶ ἐν τῇ πρώτῃ κατηχήσει καὶ ὅτε τὸ λουτρόν ἐλαμβάνομεν, καὶ καθὼς ἀπὸ τῶν θείων γραφῶν μεμαθήκαμεν, καὶ ὡς ἐν τῷ πρεσβυτερίῳ καὶ ἐν αὐτῇ τῇ ἐπισκοπῇ ἐπιστευόμεν τε καὶ ἐδιδάσκομεν, οὕτως καὶ νῦν πιστεύοντες τὴν ἡμετέραν πίστιν ὑμῖν προσαναφέρομεν. 38. Ἔστιν δὲ αὕτη ἡπιστευόμεν εἰς ἓνα Θεὸν πατέρα παντοκράτορα, τὸν τῶν ἀπάντων ὄρατῶν τε καὶ ἀοράτων ποιητὴν, καὶ εἰς ἓνα κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν τοῦ Θεοῦ λόγον, θεὸν ἐκ θεοῦ, φῶς ἐκ φωτός, ζῶν ἐκ ζωῆς, οὐδὲν μονογενῆ, πρῶτότοκον πάσης κτίσεως^f, πρὸ πάντων τῶν αἰώνων ἐκ τοῦ πατρὸς γεγεννημένον ἄδι' οὐ καὶ ἐγένετο τὰ πάντα^g, τὸν διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν σαρκωθέντα καὶ ἐν

f. Col. 1, 15. g. Jn 1, 3.

1. Sur cette lettre (*Urkunden*, 22), qui date de juin 325, cf. H. von CAMPENHAUSEN, « Das Bekenntnis Eusebs von Caesarea (Nicaea 325) », *ZNW* 67, 1976, p. 123-130. Elle est citée par ATHANASE dans son *De decretis* 33 (p. 28-31) ; il l'intitule : « Lettre d'Eusèbe de Césarée, qui partageait l'opinion d'Arius (ἀρειανοφρών) à sa communauté. » Elle compare en finale (§ 16, p. 31) un passage sur la formule « avant d'être engendré, il n'était pas » que Socrate n'a pas reproduit (il devrait se trouver après son § 53) et il diverge du texte d'Athanase en 42 passages, dont dix sont des variantes importantes. Quelle est ici la source de Socrate ? Sabinos selon

*Lettre d'Eusèbe de Césarée à son Église*¹

35. « Ce qui a été fait concernant la foi de l'Église lors du grand concile réuni à Nicée, il est naturel que vous, mes bien-aimés, l'ayez appris aussi par une autre voie, la rumeur ayant coutume de précéder l'information exacte sur les faits. 36. Mais pour que la vérité ne vous soit pas annoncée autrement qu'elle n'est à partir d'une source d'information unique, nous avons jugé nécessaire de vous envoyer d'abord le texte relatif à la foi que nous avons proposé, ensuite le deuxième, qu'on a publié avec l'adjonction de suppléments à nos paroles. [24] 37. Le texte venant de nous, lu en présence de notre empereur très aimé de Dieu et reconnu comme de bon aloi, est le suivant :

Comme nous avons reçu des évêques qui nous ont précédés, et lors de la première catéchèse et lorsque nous avons reçu le baptême, comme nous avons appris des divines Écritures et comme nous croyions et enseignions, soit en tant que prêtre, soit même en tant qu'évêque, ainsi nous croyons aujourd'hui encore et nous vous présentons notre foi. 38. La voici : Nous croyons en un seul Dieu, Père, Tout puissant, le créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et en un seul Seigneur Jésus-Christ le Verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vie de vie², Fils monogène, « *premier-né de toute créature*^f », engendré du Père avant tous les siècles, « *par qui aussi tout a été fait*^g », qui pour notre salut s'est

HAUSCHILD (« Die antinikanische Sammlung des Sabinus von Heraclea », *VC* 24, 1970, p. 108), ce qui me semble vraisemblable, Gélase de Césarée selon WALLRAFF (p. 50) ; HANSEN, p. 23, hésite entre les deux. La proposition d'Eusèbe semble avoir été faite après les débats sur les termes de l'Écriture relatifs au Fils (Cf. ATHANASE, *De decretis* 20, p. 16-17), mais elle n'empêcha pas l'insertion de ὁμοούσιος, qui suscitait les réticences de beaucoup, au témoignage d'Athanase lui-même (*De decretis* 19).

2. Expression propre à Eusèbe : cf. *Eccl. Theol.* I, 8, 2 (*GCS* 14, p. 66, 20-21).

ἀνθρώποις πολιτευόμενον καὶ παθόντα καὶ ἀναστάντα τῇ
 τρίτῃ ἡμέρᾳ καὶ ἀνελθόντα πρὸς τὸν πατέρα καὶ ἤξοντα πάλιν
 ἐν δόξῃ κρίναι ζῶντας καὶ νεκρούς^h. 39. Πιστεύομεν καὶ εἰς
 220 ἐν πνεῦμα ἁγίον, τούτων ἕκαστον εἶναι καὶ ὑπάρχειν πισ-
 τεύοντες, πατέρα ἀληθῶς πατέρα καὶ υἰὸν ἀληθῶς υἰὸν καὶ
 πνεῦμα ἁγίον ἀληθῶς πνεῦμα ἁγίον, καθὼς καὶ ὁ κύριος ἡμῶν
 ἀποστέλλων εἰς τὸ κήρυγμα τοὺς ἑαυτοῦ μαθητάς εἶπεν
 225 αὐτοὺς εἰς τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου
 πνεύματοςⁱ. 40. Περὶ ὧν καὶ διαβεβαιούμεθα οὕτως ἔχειν
 καὶ οὕτως φρονεῖν καὶ πάλαι οὕτως ἐσχηκέναι καὶ μέχρι
 θανάτου ὑπὲρ ταύτης ἐνίστασθαι τῆς πίστεως, ἀναθεματίζον-
 230 τες πᾶσαν ἄθεον αἵρεσιν. Ταῦτα ἀπὸ καρδίας καὶ ψυχῆς
 πάντα πεφρονηκέναι, ἐξ οὐπερ ἴσμεν ἑαυτοὺς, καὶ νῦν φρονεῖν
 τε καὶ λέγειν ἐξ ἀληθείας ἐπὶ τοῦ Θεοῦ τοῦ παντοκράτορος
 καὶ τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ μαρτυρόμεθα, δεικνύναι
 ἔχοντες δι' ἀποδείξεων καὶ πείθειν ὑμᾶς, ὅτι καὶ τοὺς
 235 παρεληλυθότας χρόνους οὕτως ἐπιστευόμεν τε καὶ ἐκηρύσσο-
 μεν ὁμοίως.
 41. Ταύτης ὑφ' ἡμῶν ἐκτεθείσης τῆς πίστεως οὐδενὶ παρῆν
 ἀντιλογίας τόπος, ἀλλ' αὐτός τε πρῶτος ὁ θεοφιλέστατος
 ἡμῶν βασιλεὺς ὀρθότατα πε[25]ριέχειν αὐτὴν ἐμαρτύρησεν,
 οὕτω τε καὶ ἑαυτὸν φρονεῖν συνωμολόγησεν καὶ ταύτη τοὺς
 240 πάντας συγκαταθέσθαι καὶ ὑπογράφειν τοῖς δόγμασίν καὶ
 συμφωνεῖν τούτοις αὐτοῖς παρεκελεύετο, ἐνὸς μόνου προ-
 σεγγραφέντος ῥήματος τοῦ ὁμοουσίου, 42. ὁ καὶ αὐτὸ
 ἐρμήνευε λέγων, ὅτι μὴ κατὰ τὰ τῶν σωμάτων πάθη λέγοιτο

h. 2 Tim 4, 1. i. Mt 28, 19.

1. Affirmation nettement anti-sabellienne, caractéristique de la théologie trinitaire d'Eusèbe (cf. I, xxxvii, 9), et que le concile aurait sans doute été bien inspiré de retenir.

2. L'intervention de Constantin lui-même est peu vraisemblable, mais elle permet à Eusèbe de se justifier plus aisément devant sa communauté.

incarné et a vécu parmi les hommes et a souffert et est ressuscité le troisième jour et est monté près du Père et qui viendra de nouveau en gloire juger les vivants et les morts^h. 39. Nous croyons aussi en un Esprit Saint. De chacun d'eux, nous croyons qu'il est et qu'il subsiste, que le Père est véritablement Père, le Fils véritablement Fils, l'Esprit saint véritablement Esprit saintⁱ, comme notre Seigneur, envoyant ses disciples annoncer le message, l'a dit : « Allez, enseignez toutes les nations en les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Espritⁱ. » 40. Sur ces points, nous avons aussi confirmé que nous étions dans ces sentiments et pensions ainsi, que nous nous y tenions depuis longtemps et que nous restions fermes jusqu'à la mort dans cette foi, anathématisant toute hérésie athée. Que nous ayons toujours pensé tout cela dans notre cœur et notre âme depuis que nous nous connaissons nous-mêmes, que nous le pensions et le disions encore aujourd'hui en toute vérité, nous l'attestons en présence du Dieu tout-puissant et de notre Seigneur Jésus Christ ; et nous pouvons démontrer avec des preuves et vous persuader que même dans le temps passé nous croyions ainsi et prêchions de même.

41. Quand nous eûmes exposé cette foi, personne n'y trouva motif à contredire, mais, le premier, notre empereur très cher à Dieu lui-même attesta qu'elle était parfaitement correcte. [25] Il déclara que lui-même pensait ainsi et invitait tout le monde à approuver celle-ci, à souscrire à ces doctrines et à être d'accord avec ces termes mêmes, en ajoutant seulement le terme consubstantiel (ὁμοούσιος). 42. Ce terme lui-même, il l'interprétait en disant² : 'Il n'est pas dit consub-

Des expressions semblables (mais sans le mot consubstantiel) se retrouvent ailleurs chez Eusèbe : *Dem. Ev.* IV, 15, 52 (*GCS* 23, p. 181) ; *Eccl. Theol.* II, 6, 3 (*GCS* 14, p. 103). Le mot lui-même, vers le milieu du III^e siècle, avait un parfum suspect de gnosticisme, et il avait été condamné par le concile d'Antioche de 268/269 qui avait condamné Paul de Samosate. Sur l'histoire de ce terme et son insertion dans la formule de foi de Nicée, cf. HANSON, *Search*, p. 190-202.

245 ὁμοούσιον, οὕτε κατὰ διαίρεσιν οὕτε κατὰ τινὰ ἀποτομὴν ἐκ τοῦ πατρὸς ὑποστῆναι· μήτε γὰρ δύνασθαι τὴν αὔλον καὶ νοεράν καὶ ἀσώματον φύσιν σωματικόν τι πάθος ὑφίστασθαι, θείοις δὲ καὶ ἀπορρήτοις λόγοις προσήκειν τὰ τοιαῦτα νοεῖν. 43. Καὶ ὁ μὲν σοφώτατος ἡμῶν καὶ εὐσεβέστατος βασιλεὺς τοιαῦτα ἐφιλοσόφει, οἱ δὲ προφάσει τῆς τοῦ ὁμοουσίου

250 προσθήκης τήνδε τὴν γραφὴν πεποιήκασιν·

44. « Πιστεύομεν εἰς ἓνα Θεὸν πατέρα παντοκράτορα, πάντων ὁρατῶν τε καὶ ἀοράτων ποιητὴν, καὶ εἰς ἓνα κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, γεννηθέντα ἐκ τοῦ πατρὸς μονογενῆ, τουτέστιν ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ πατρὸς, θεὸν ἐκ θεοῦ, 255 φῶς ἐκ φωτός, θεὸν ἀληθινὸν ἐκ θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα, οὐ ποιηθέντα, ὁμοούσιον τῷ πατρί, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο τὰ τε ἐν οὐρανῷ καὶ τὰ ἐν τῇ γῆ, τὸν δι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα καὶ σαρκωθέντα, ἐνανθρωπήσαντα, παθόντα καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, 260 ἀνελθόντα εἰς οὐρανοὺς, ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς, καὶ εἰς τὸ ἅγιον πνεῦμα. 45. Τοὺς δὲ λέγοντας ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν' καὶ πρὶν γεννηθῆναι οὐκ ἦν' καὶ ὅτι ἕξ οὐκ ὄντων ἐγένετο ἢ ἕξ ἐτέρας ὑποστάσεως ἢ οὐσίας φάσκοντας εἶναι ἢ κτιστὸν ἢ τρεπτὸν ἢ ἀλλοιωτὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, 265 τούτους ἀναθεματίζει ἡ ἀγία τοῦ Θεοῦ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία. »

46. Καὶ δὴ ταύτης τῆς γραφῆς ὑπ' αὐτῶν ὑπαγορευθείσης, ὅπως εἴρηται αὐτοῖς τὸ ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ πατρὸς' καὶ τὸ τῷ πατρὶ ὁμοούσιον', οὐκ ἀν[26]εξέταστον αὐτοῖς κατελιμπάνομεν. 47. Ἐπερωτήσεις τοιγαροῦν καὶ ἀποκρίσεις ἐντεῦθεν ἀνεκινούντο, ἐδασάνιζέν τε ὁ λόγος τὴν διάνοιαν τῶν εἰρημέων' καὶ δὴ {καὶ} τὸ ἐκ τῆς οὐσίας' ὠμολογεῖτο πρὸς αὐτῶν δηλωτικὸν εἶναι τοῦ ἐκ μὲν τοῦ πατρὸς εἶναι, οὐ μὴν μέρος ὑπάρχειν τοῦ πατρὸς. Ταύτη καὶ ἡμῖν ἐδόκει καλῶς ἔχειν 275 συγκατατίθεσθαι τῇ διανοίᾳ, τῆς εὐσεβοῦς διδασκαλίας ὑπαγορευούσης ἐκ τοῦ πατρὸς εἶναι τὸν υἱὸν, οὐ μὴν μέρος αὐτοῦ τῆς οὐσίας τυγχάνειν. 48. Διόπερ τῇ διανοίᾳ καὶ αὐτοὶ συντιθέμεθα, οὐδὲ τὴν φωνὴν τοῦ ὁμοουσίου παραιτούμενοι, τοῦ

stantiel selon ce qui affecte les corps, et ce n'est ni par division ni par quelque scission qu'il tient son existence du Père, car la nature immatérielle, intellectuelle et incorporelle ne peut être sujette à ce qui affecte les corps, et c'est par des paroles divines et ineffables qu'il faut concevoir de pareilles choses.' 43. Ce sont de telles explications que développait en philosophe le très sage et très pieux empereur. Eux donc, sous prétexte d'ajouter 'consubstantiel', ont composé ce texte :

44. « Nous croyons en un seul Dieu, Père, tout-puissant, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et en un seul seigneur Jésus-Christ, le fils de Dieu, engendré monogène du Père, c'est-à-dire de la substance du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, Dieu véritable de Dieu véritable ; engendré, non pas créé, consubstantiel au Père, par qui tout a été fait dans le ciel et sur la terre. Lui qui pour nous les hommes et pour notre salut est descendu et a pris chair, s'est fait homme, a souffert et est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, vient juger vivants et morts ; et en l'Esprit saint. 45. Ceux qui disent : 'il y eut un temps où il n'était pas', 'avant d'être engendré il n'était pas', 'il est issu du néant', ou qui affirment qu'il est d'une autre substance ou hypostase et que le Fils de Dieu est créé, changeant ou muable, ceux-là, la sainte Église de Dieu catholique et apostolique les anathématisé. »

46. Lorsqu'ils eurent proposé ce texte, nous ne laissons pas passer sans examen ce qu'ils entendaient par 'de la substance du Père' et par 'consubstantiel au Père'. [26] 47. Il y avait donc un échange de demandes et de réponses, et le sens de ce qui avait été dit était examiné attentivement. Quant à 'de la substance', ils déclaraient que cela indiquait qu'il venait du Père, mais non qu'il existait comme une partie du Père. Il nous a semblé opportun d'accepter cette interprétation, car l'enseignement pieux affirme que le Fils vient du Père, mais qu'il n'est pas une partie de sa substance. 48. C'est pour cela que nous avons été d'accord avec cette interprétation, sans rejeter le terme consubstantiel et

280 τῆς εἰρήνης σκοποῦ πρὸ ὀφθαλμῶν ἡμῶν κειμένου καὶ τοῦ μὴ τῆς ὀρθῆς ἐκπεσεῖν διανοίας. 49. Κατὰ ταῦτά δὲ καὶ τὸ 'γεννηθέντα καὶ οὐ ποιηθέντα' κατεδεξάμεθα, ἐπειδὴ τὸ 'ποιηθὲν' κοινὸν ἔφασκον εἶναι πρόσρημα τῶν λοιπῶν κτισμάτων τῶν διὰ τοῦ υἱοῦ γενομένων, ὧν οὐδὲν ὅμοιον ἔχειν τὸν υἱόν· διὸ δὴ μὴ εἶναι αὐτὸν ποίημα τοῖς δι' αὐτοῦ γενομένοις

285 ἐμπερές, κρείττονος δὲ ἢ κατὰ πᾶν ποίημα τυγχάνειν οὐσίας, ἦν ἐκ τοῦ πατρὸς γεγενῆσθαι τὰ θεῖα διδάσκει λόγια, τοῦ τρόπου τῆς γεννήσεως ἀνεκφράστου καὶ ἀνεπιλογίστου πάση γενετῇ φύσει τυγχάνοντος. 50. Οὕτω δὲ καὶ τὸ ὁμοούσιον εἶναι τοῦ πατρὸς τὸν υἱὸν ἐξεταζόμενος ὁ λόγος συνίστησιν οὐ

290 κατὰ τὸν τῶν σωμάτων τρόπον οὐδὲ τοῖς θνητοῖς ζώοις παραπλησίως (οὔτε γὰρ κατὰ διαίρεσιν τῆς οὐσίας οὔτε κατὰ ἀποτομῆν, ἀλλ' οὐδὲ κατὰ τι πάθος ἢ τροπήν ἢ ἀλλοίωσιν τῆς τοῦ πατρὸς οὐσίας τε καὶ δυνάμεως· τούτων γὰρ πάντων ἀλλοτρίον εἶναι τὴν ἀγέννητον τοῦ πατρὸς φύσιν), παραστα-

295 τικὸν δὲ εἶναι τὸ 'ὁμοούσιον τῷ πατρὶ' τοῦ μηδεμίαν ἐμφέρειαν πρὸς τὰ γενητὰ κτίσματα τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ φέρειν, μόνῳ δὲ τῷ πατρὶ [27] τῷ γεγεννηκότι κατὰ πάντα τρόπον ἀφωμοιωῖσθαι καὶ μὴ εἶναι ἐξ ἑτέρας τινὸς ὑποστάσεώς τε καὶ οὐσίας, ἀλλ' ἐκ τοῦ πατρὸς. 51. Ὡς καὶ αὐτῷ

300 τοῦτον ἐρμηνευθέντι τὸν τρόπον καλῶς ἔχειν ἐφάνη συγκαταθέσθαι, ἐπεὶ καὶ τῶν παλαιῶν τινὰς λογίους καὶ ἐπιφανεῖς ἐπισκόπους καὶ συγγραφεὰς ἔγνωμεν ἐπὶ τῆς τοῦ πατρὸς καὶ υἱοῦ θεολογίας τῷ τοῦ ὁμοουσίου συγχρησαμένους ὀνόματι. 52. Ταῦτα μὲν οὖν περὶ τῆς ἐκτεθείσης εἰρήσθω πίστεως, ἣ

305 συνεφανήσαμεν οἱ πάντες οὐκ ἀνεξετάστως, ἀλλὰ κατὰ τὰς ἀποδοθείσας διανοίας, ἐπ' αὐτοῦ τοῦ θεοφιλεστάτου βασιλέως ἐξετασθείσας καὶ τοῖς εἰρημένους λογισμοῖς συνομολογηθείσας. Καὶ τὸν ἀναθεματισμὸν δὲ τὸν μετὰ τὴν πίστιν

en ayant devant les yeux le but de la paix et celui de ne pas nous éloigner de l'interprétation droite. 49. C'est dans le même sens que nous avons accepté 'engendré et non pas créé', car ils disaient que le terme 'créé' est commun à toutes les créatures qui sont venues à l'être par le Fils, dont aucune n'est semblable au Fils. C'est pourquoi, assurément, il n'est pas une créature qui ressemble à celles qui sont venues à l'existence par lui, mais il est d'une substance supérieure à toute créature, une substance que les paroles divines enseignent avoir été engendrée par le Père, bien que la manière de la génération soit inexprimable et inconcevable pour toute nature venue à l'être. 50. De cette manière aussi, l'expression 'le Fils est consubstantiel au Père', bien examinée, signifie que ce n'est pas à la manière des corps et semblablement aux êtres animés mortels (car ce n'est ni par division de la substance, ni par scission, pas davantage selon une passion ou un changement ou une altération de la substance du Père et de sa puissance : la nature inengendrée du Père est en effet chose étrangère à tout cela). Mais 'consubstantiel au Père' indique que le fils de Dieu ne comporte aucune ressemblance avec les créatures venues à l'être, mais qu'il est semblable en tout au seul Père [27] qui l'a engendré et qu'il ne vient pas d'une autre substance et essence, mais du Père. 51. Il a semblé bon de s'accorder avec cela aussi, interprété de cette façon, car nous savions que certains sages parmi les anciens et des évêques et écrivains illustres avaient utilisé le mot consubstantiel dans leur exposé théologique sur le Père et le Fils. 52. Que cela soit dit au sujet de l'exposé de foi, avec lequel nous fûmes tous d'accord, non sans examen, mais selon les explications qui en furent données, recherchées en présence de l'empereur très cher à Dieu lui-même, et sur lesquelles l'accord s'est fait conformément aux raisons avancées. Quant à l'anathématisme qu'ils ajoutèrent à la profession de foi, nous avons

πρὸς αὐτῶν ἐκτεθέντα ἄλυτον εἶναι ἡγησάμεθα διὰ τὸ ἀπειργεῖν ἀγράφοις χρῆσθαι φωναῖς, δι' ἃς σχεδὸν ἢ πᾶσα γέγονεν σύγχυσις τε καὶ ἀκαταστασία τῶν ἐκκλησιῶν. 53. Μηδεμιᾶς γοῦν θεοπνεύστου γραφῆς τῷ 'ἐξ οὐκ ὄντων' καὶ τῷ 'ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν' καὶ τοῖς ἐξῆς ἐπιλεγόμενοις κεχρημένης οὐκ εὐλογον ἐφάνη ταῦτα λέγειν καὶ διδάσκειν. 54. Ὡς καὶ αὐτῷ καλῶς δόξαντι συνεθέμεθα, ἐπεὶ μηδὲ ἐν τῷ πρὸ τούτου χρόνῳ τούτοις εἰώθαμεν συγχρηθῆναι τοῖς ῥήμασι.

54. Ταῦτα ὑμῖν ἀναγκαιῶς διεπεμψάμεθα, ἀγαπητοὶ, τὸ κεκριμένον τῆς ἡμετέρας ἐξετάσεώς τε καὶ συγκαταθέσεως φανερόν ὑμῖν καθιστῶντες καὶ ὡς εὐλόγως τότε μὲν καὶ μέχρις ὑστάτης ὥρας ἐνιστάμεθα, ὅθ' ἡμῖν τὰ ἑτεροίως γραφέντα προσέκοπτεν, τότε δὲ ἀφιλονείκως τὰ μὴ λυποῦντα κατεδέξαμεθα, ὅτε ἡμῖν εὐγνωμόνως τῶν λόγων ἐξετάζουσιν τὴν διάνοιαν ἐφάνη συντρέχειν τοῖς ὑφ' ἡμῶν αὐτῶν ἐν τῇ προεκθεθείσῃ πίστει ὁμολογημένοις. »

55. Τοιαῦτα μὲν ὁ Παμφίλου Εὐσεβίου εἰς τὴν Παλαιστίνης Καισάρειαν διεπέμψατο. Καὶ τῇ Ἀλεξανδρέων δὲ ἐκκλησίᾳ καὶ τοῖς ἐν Αἰγύπτῳ καὶ Λιβύῃ καὶ Πενταπόλει κοινῇ ψήφῳ τάδε ἡ σύνοδος ἔγραψεν.

IX

[28] 1. « Τῇ ἀγίᾳ καὶ μεγάλῃ Θεοῦ χάριτι Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίᾳ καὶ τοῖς κατ' Αἰγύπτον καὶ Λιβύην καὶ Πεντάπολιν ἀγαπητοῖς ἀδελφοῖς οἱ ἐν Νικαίᾳ συναχθέντες καὶ τὴν μεγάλην καὶ ἀγίαν σύνοδον συγκροτήσαντες ἐπίσκοποι ἐν κυρίῳ χαίρειν.

1. En revanche, que les anathématismes aient posé problème à certains des participants de Nicée est confirmé par la lettre des deux évêques libyens exilés avec Arius, qui assurent qu'ils ont refusé de les signer parce qu'ils ne traduisaient pas la pensée de celui-ci (sur cette lettre, que Socrate attribue à Eusèbe de Nicomédie et Théognios de Nicée, cf. *infra*, note au ch. xiv). Eusèbe se contente d'approuver le début des anathématismes, mais il ne s'appesantit pas sur l'équivalence établie par le concile entre hypostase et substance.

2. Le canon 6 de Nicée utilise la même formule, qui ne tient pas encore compte du redécoupage administratif de Dioclétien.

3. *Urkunden*, 23 (= ATHANASE, *De decretis* 36, p. 35-36).

pensé qu'il était inoffensif¹, car il interdisait d'utiliser des termes non attestés par l'Écriture, qui sont à l'origine de presque tout désordre et confusion dans l'Église. 53. Aussi, puisque dans aucune Écriture divinement inspirée il n'est fait usage de 'du néant' et de 'il y eut un temps où il n'était pas' et de ce qui suit, il a semblé qu'il n'était pas bon de dire et d'enseigner de telles choses. Nous avons donc été d'accord avec cela, qui était une bonne décision, parce que dans les temps anciens il n'était pas habituel d'utiliser ces termes.

54. Nous avons jugé nécessaire, mes bien-aimés, de vous envoyer cette lettre pour vous éclairer sur ce qu'a été le critère de notre examen et de notre approbation, et comment c'est d'une manière raisonnable que tantôt j'ai résisté jusqu'au dernier moment, lorsque je trouvais des difficultés dans des expressions écrites avec un sens différent, que tantôt, en revanche, j'ai accepté sans difficulté des expressions inoffensives, quand, les mots étant soigneusement examinés, leur sens m'a semblé s'accorder avec ce que j'avais professé dans la formule de foi que j'avais proposée d'abord. »

55. Voilà ce qu'Eusèbe de Pamphile envoya à Césarée de Palestine. Et voici ce qu'écrivit le concile, par une décision commune, à l'Église des Alexandrins et aux fidèles d'Égypte, de Libye et de Pentapole.

IX

Lettre du concile de Nicée aux Égyptiens

[28] 1. « A l'Église des Alexandrins, sainte et grande par grâce de Dieu, et aux frères bien-aimés d'Égypte, Libye et Pentapole², les évêques rassemblés à Nicée et constituant le grand et saint concile, salut dans le Seigneur³.

2. Ἐπειδὴ τῆς τοῦ Θεοῦ χάριτος καὶ τοῦ θεοφιλεστάτου βασιλέως Κωνσταντίνου συναγαρόντος ἡμᾶς ἐκ διαφόρων ἐπαρχιῶν καὶ πόλεων ἡ μεγάλη καὶ ἁγία σύνοδος ἐν Νικαίᾳ συνεκροτήθη, ἐξ ἅπαντος ἀναγκαῖον ἐφάνη παρὰ τῆς ἱερᾶς
10 συνόδου καὶ πρὸς ὑμᾶς ἐπιτεθῆναι γράμματα, ἵν' εἰδέναι ἔχοιτε, τίνα μὲν ἐκινήθη καὶ ἐξητάσθη, τίνα δὲ ἔδοξεν καὶ ἐκρατύνθη.

3. Πρῶτον μὲν οὖν ἀπάντων ἐξητάσθη τὰ κατὰ τὴν ἀσέβειαν καὶ τὴν παρανομίαν Ἀρείου καὶ τῶν σὺν αὐτῷ ὑπὸ
15 παρουσίας τοῦ θεοφιλεστάτου βασιλέως ἡμῶν Κωνσταντίνου, καὶ παμψηφί ἔδοξεν ἀναθεματισθῆναι τὴν ἀσεβῆ αὐτοῦ δόξαν καὶ τὰ ῥήματα καὶ τὰ ὀνόματα τὰ βλάσφημα, οἷς ἐκέχρητο βλασφημιῶν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ, λέγων ἐξ οὐκ ὄντων εἶναι καὶ εἶναι ποτε ὅτε οὐκ ἦν, καὶ αὐτεξουσιότητι κακίας καὶ ἀρετῆς
20 δεκτικὸν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ λέγοντος καὶ κτίσμα ὀνομάζοντος καὶ ποιήμα, ἃ πάντα ἀνεθεμάτισεν ἡ ἁγία σύνοδος, οὐδὲ ὅσον ἀκοῦσαι τῆς ἀσεβοῦς δόξης καὶ τῆς ἀπονοίας καὶ τῶν βλασφημιῶν ῥημάτων ἀνασχομένη. 4. Καὶ τὰ μὲν κατ' ἐκεῖνον οἴου τέλους τετύχηκεν, πάντως ἡ ἀκηκόατε ἡ ἀκούσεσθε, ἵνα μὴ
25 δόξωμεν ἐπεμβαίνειν ἀνδρὶ δι' οἰκείαν ἀμαρτίαν ἄξια τὰ ἐπιχειρα κομισαμένῳ. Τοσοῦτον δὲ ἴσχυσεν αὐτοῦ ἡ ἀσέβεια, ὡς καὶ παραπολαῦσαι Θεωνᾶν τὸν ἀπὸ Μαρμαρικῆς καὶ Σεκοῦνδον τὸν ἀπὸ Πτολεμαίδος. Τῶν γὰρ αὐτῶν κάκεινοι τετυχήκασιν.

[29] 5. Ἄλλ' ἐπειδὴ ἡ τοῦ Θεοῦ χάρις τῆς μὲν κακοδοξίας
30 ἐκείνης καὶ τῆς βλασφημίας καὶ τῶν προσώπων τῶν τολμησάντων διάστασιν καὶ διαίρεσιν ποιήσασθαι τοῦ εἰρηνευομένου ἄνωθεν λαοῦ ἠλευθέρωσεν τὴν Αἴγυπτον, ἐλείπετο δὲ τὸ κατὰ τὴν προπέτειαν Μελιτίου καὶ τῶν ὑπ' αὐτοῦ χειροτονηθέντων, καὶ περὶ τούτου τοῦ μέρους ἃ ἔδοξεν τῇ συνόδῳ
35 ἐμφανίζομεν ὑμῖν, ἀγαπητοὶ ἀδελφοί. 6. Ἐδοξεν οὖν Μελίτιον μὲν φιλανθρωπότερον κινηθείσης τῆς συνόδου (κατὰ γὰρ τὸν ἀκριβῆ λόγον οὐδεμιᾶς συγγνώμης ἄξιος ἦν) μένειν ἐν τῇ αὐτοῦ πόλει καὶ μηδεμίαν ἐξουσίαν ἔχειν μήτε προχειρίζεσθαι μήτε χειροθετεῖν μήτε ἐν χώρᾳ μήτε ἐν πόλει ἑτέρα φαίνεσθαι
40 ταύτης τῆς προφάσεως ἕνεκα, ψιλὸν δὲ τὸ ὄνομα τῆς τιμῆς

1. L'exil en Illyricum (PHILOSTORGE, *HE I*, 9 c, p. 11).

2. Puisque le grand et saint concile a été constitué à Nicée, la grâce de Dieu et l'empereur très aimé de Dieu Constantin nous ayant rassemblés de différentes provinces et cités, il a semblé tout à fait nécessaire d'adresser à vous aussi une lettre de la part du concile sacré, afin que vous puissiez savoir ce qui y fut débattu et examiné, ce qui fut décidé et sanctionné.

3. En tout premier lieu, on a examiné ce qui concerne l'impiété et l'iniquité d'Arius et de ceux de son parti, en présence de notre empereur très aimé de Dieu Constantin, et à l'unanimité on décida d'anathématiser son opinion impie et les paroles et expressions blasphématoires dont il se servait pour blasphémer le Fils de Dieu en disant qu'il existait à partir du néant et qu'il y eut un temps où il n'était pas ; il disait aussi que par sa liberté le Fils de Dieu était capable de vice et de vertu et il le nommait aussi créature et œuvre. Tout cela, le saint concile l'a anathématisé, sans même supporter d'entendre cette doctrine impie, cette folie et ces paroles blasphématoires. 4. Quelle fin est arrivée à celui-ci, ou bien vous le savez parfaitement ou bien vous l'apprendrez, si bien que nous ne paraîtrons pas piétiner un homme qui a reçu pour sa propre faute le salaire qu'il méritait. Mais son impiété a eu une telle influence qu'elle a aussi causé la perte de Théonas de Marmarique et de Secundus de Ptolémaïs, car eux aussi ont eu le même sort ¹.

[29]. 5. Mais après que la grâce de Dieu eut libéré l'Égypte de cette doctrine mauvaise, de ce blasphème et des individus qui avaient osé provoquer discorde et division dans le peuple qui auparavant était en paix, il restait ce qui concernait la témérité de Mélitios et de ceux qui avaient été ordonnés par lui. Sur cette question aussi, frères bien-aimés, nous vous exposons ce qui a été décidé par le concile. 6. Il a donc été décidé d'une part que Mélitios — le concile a fait preuve de beaucoup d'indulgence, car à strictement parler il ne méritait aucun pardon — resterait dans sa propre cité et n'aurait le droit ni de proposer (un clerc), ni de l'ordonner, ni de se montrer à la campagne ou dans une autre cité dans cette intention ; d'autre part qu'il garderait seulement le nu-titre

μόνον κεκτῆσθαι, 7. τοὺς δὲ ὑπ' αὐτοῦ κατασταθέντας μυστικώτερᾳ χειροτονίᾳ βεβαιωθέντας κοινωνηθῆναι ἐπὶ τούτοις, ἐφ' ᾧ τε ἔχειν μὲν αὐτοὺς τὴν τιμὴν καὶ λειτουργεῖν, δευτέρους δὲ εἶναι ἐξ ἅπαντος πάντων τῶν ἐν ἐκάστη παροικίᾳ καὶ ἐκκλησίᾳ ἐξεταζομένων τῶν ὑπὸ τὸν τιμιώτατον καὶ συλλειτουργὸν ἡμῶν Ἀλέξανδρον προκεχειροτονημένων, ὡς τούτοις μὲν μηδεμίαν ἐξουσίαν εἶναι τοὺς ἀρέσκοντας αὐτοῖς προχειρίζεσθαι ἢ ὑποβάλλειν ὀνόματα ἢ ὅλως ποιεῖν τι χωρὶς γνώμης τοῦ τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας ἐπισκόπου τῶν ὑπὸ Ἀλέξανδρον. 8. Τοὺς δὲ χάριτι Θεοῦ καὶ εὐχαῖς ὑμετέρας ἐν μηδενὶ σχίσματι εὐρεθέντας, ἀλλὰ ἀκηλιδώτους ἐν τῇ καθολικῇ καὶ ἀποστολικῇ ἐκκλησίᾳ ὄντας ἐξουσίαν ἔχειν καὶ προχειρίζεσθαι καὶ ὀνόματα ἐπιλέγεσθαι τῶν ἀξίων τοῦ κλήρου καὶ [30] ὅλως πάντα ποιεῖν κατὰ νόμον καὶ θεσμὸν τὸν ἐκκλησιαστικόν. 9. Εἰ δὲ τινὰς συμβαίῃ ἀναπαύσασθαι τῶν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, τῆνικαῦτα προσαναβαίνειν εἰς τὴν τιμὴν τοῦ τετελευτηκότος τοὺς ἄρτι προσληφθέντας, μόνον εἰ ἄξιοι φαίνονται καὶ ὁ λαὸς αἰροῖτο, συνεπιψηφίζοντος αὐτῶ καὶ ἐπισφραγίζοντος τοῦ τῆς Ἀλεξανδρείας ἐπισκόπου. 10. Τοῦτο δὲ τοῖς μὲν ἄλλοις πᾶσιν συνεχωρήθη, ἐπὶ δὲ τοῦ Μελιτίου προσώπου οὐκέτι τὰ αὐτὰ ἔδοξεν διὰ τὴν ἀνεκαθεν αὐτοῦ ἀταξίαν καὶ διὰ τὸ πρόχειρον καὶ προπετὲς τῆς γνώμης, ἵνα μηδεμίᾳ ἐξουσίᾳ ἢ αὐθεντίᾳ αὐτῶ δοθείη, ἀνθρώπῳ δυναμένῳ πάλιν τὰς αὐτὰς ἀταξίας ἐμποῖῃσαι. 11. Ταῦτά ἐστι τὰ ἐξαίρετα καὶ διαφέροντα Αἰγύπτῳ καὶ τῇ ἀγιωτάτῃ Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίᾳ. Εἰ δὲ τι ἄλλο ἐκανονίσθη ἢ ἐδογματίσθη συμπάροντος τοῦ κυρίου καὶ τιμιωτάτου συλλειτουργοῦ καὶ ἀδελφοῦ ἡμῶν Ἀλεξάνδρου, αὐτὸς παρῶν ἀκριβέστερον ἀνοίσει πρὸς ὑμᾶς, ἅτε δὴ καὶ κύριος καὶ κοινωνὸς τῶν γεγεννημένων τυγχάνων.

1. Le terme utilisé par le concile (μυστικώτερα) est difficile à rendre en français autrement que par un décalque littéral qui n'en explicite pas le véritable sens ; on pourrait aussi proposer « plus secrète ». Il ne s'agit sans doute pas d'une réordination au sens propre, mais d'une sorte de complément d'ordination, peut-être délivré en secret : cf. H. HAUBEN, « La réordination du clergé mélitien imposée par le concile de Nicée », *Ancient Society* 18, 1987, p. 203-207 ; A. MARTIN, *Athanase*, p. 257, n. 129.

de sa dignité, 7. et que ceux qui avaient été installés par lui, une fois confirmés par une imposition des mains plus mystique¹, seraient reçus dans la communion aux conditions suivantes : ils garderaient leur dignité et leurs fonctions liturgiques, mais dans tous les cas ils viendraient en second après ceux dont il est prouvé, dans chaque territoire et église, qu'ils ont été proposés à l'ordination par le très vénérable Alexandre, notre collègue dans le ministère. Ils n'auront ainsi aucun pouvoir de proposer ceux qui leur plaisent ou de suggérer des noms ou de faire quoi que ce soit sans l'assentiment de l'évêque de l'Église catholique soumis à Alexandre. 8. A l'inverse, ceux qui par la grâce de Dieu et par vos prières n'ont participé à aucun schisme, mais sont restés sans reproche dans l'Église catholique et apostolique, ont le pouvoir et de proposer et de choisir les noms de ceux qui sont dignes de la cléricature et [30] de tout faire selon la loi et la règle ecclésiastique. 9. S'il arrive que quelqu'un meure de ceux qui sont dans l'Église, alors ceux qui ont été reçus récemment auront accès à la dignité de celui qui est décédé, mais seulement s'ils en paraissent dignes et si le peuple les choisit, l'évêque d'Alexandrie donnant aussi son suffrage et confirmant ce choix². 10. Ceci a été accordé à tous les autres, mais touchant la personne de Mélitios il n'a plus paru bon de prendre les mêmes mesures à cause du désordre qu'il a causé dès le début et de son caractère ardent et emporté, afin qu'aucun pouvoir ni aucune autorité ne soient donnés à un homme qui peut provoquer à nouveau les mêmes désordres. 11. Telles sont les mesures spéciales concernant l'Égypte et la très sainte Église des Alexandrins. Si quelque autre décision canonique ou doctrinale a été établie en présence du seigneur Alexandre, notre très vénéré collègue et frère, c'est lui qui en personne vous en fera part de manière plus détaillée puisqu'il est responsable de ce qui s'est passé et qu'il y a participé.

2. Cf. aussi le canon 8 de Nicée. Les mesures prises ne font aucune allusion à un schisme rigoriste : cf. note à I, vi, 36.

12. Εὐαγγελιζόμεθα δὲ ὑμᾶς καὶ περὶ τῆς συμφωνίας τοῦ ἀγιωτάτου πάσχα, ὅτι ὑμετέραις εὐχαῖς κατωρθώθη καὶ τοῦτο τὸ μέρος, ὥστε πάντας τοὺς ἐν τῇ ἐφ' ἀδελφούς, τοὺς μετὰ τῶν Ἰουδαίων τὸ πρότερον ποιούντας, συμφώνως
75 Ῥωμαίους καὶ ὑμῖν καὶ πᾶσιν ἡμῖν τοῖς ἐξ ἀρχαίου μεθ' ὑμῶν φυλάττουσι τὸ πάσχα ἐκ τοῦ δεῦρο ἄγειν. 13. Χαίροντες οὖν ἐπὶ τοῖς κατορθώμασιν καὶ ἐπὶ τῇ κοινῇ εἰρήνῃ καὶ συμφωνίᾳ καὶ ἐπὶ τῷ πᾶσαν αἵρεσιν ἐκκοπῆναι, ἀποδέξασθε μὲν μετὰ μείζονος τιμῆς καὶ πλείονος ἀγάπης τὸν συλλειτουργὸν ἡμῶν,
80 ὑμῶν δὲ ἐπίσκοπον Ἀλέξανδρον τὸν εὐφράναντα ἡμᾶς τῇ παρουσίᾳ καὶ ἐν ταύτῃ τῇ ἡλικίᾳ τοσοῦτον πόνον ὑποστάντα ὑπὲρ τοῦ εἰρήνην γενέσθαι καὶ παρ' ὑμῖν. 14. Εὐχέσθε δὲ καὶ περὶ ἡμῶν ἀπάντων, ἵνα τὰ καλῶς ἔχειν δόξαντα ταῦτα βέβαια μένοι διὰ τοῦ παντοκράτορος Θεοῦ καὶ διὰ τοῦ κυρίου
85 ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἐν ἀγίῳ πνεύματι· ᾧ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων, ἀμήν. »

[31] 15. Αὕτη ἡ τῆς συνόδου ἐπιστολὴ φανερὸν καθίστησιν, ὅτι οὐ μόνον Ἄρειον καὶ τοὺς ὁμοδόξους αὐτοῦ ἀνεθεμάτισεν, ἀλλὰ καὶ τὰς λέξεις τῆς δόξης αὐτοῦ, καὶ ὅτι περὶ τοῦ πάσχα
90 ὁμοφωνήσαντες ἐδέξαντο τὸν αἰρεσιάρχη Μελίτιον, τὴν μὲν ἄξιαν τῆς ἐπισκοπῆς ἔχειν αὐτὸν συγχωρήσαντες, τὴν δὲ ἐξουσίαν τοῦ πράττειν αὐτὸν ὡς ἐπίσκοπον περιελόντες· δι' ἣν αἰτίαν νομίζω ἄχρι νῦν κεχωρίσθαι τῆς ἐκκλησίας τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ Μελιτιανούς, ὅτι περιεῖλεν ἡ σύνοδος Μελιτίου
95 τὸ δύνασθαι.

16. Ἴστέον δὲ ὅτι καὶ Ἄρειος βιβλίον συντάξεν περὶ τῆς ἑαυτοῦ δόξης, ὃ ἐπέγραψεν Θαλίαν. Ἔστι δὲ ὁ χαρακτήρ τοῦ βιβλίου χαῦνος καὶ διαλελυμένος, τοῖς Σωταδίοις ἕσμασιν

1. Le mot αἰρεσιάρχης doit ici être pris dans son sens premier, sans valeur dépréciative.

2. Socrate est un des témoins du prolongement du schisme jusqu'à son époque. Théodoret le mentionne aussi (*HE* I, 9, 14).

3. Le mot désigne un banquet ou l'une des trois Grâces. Sur la Thalie, cf. K. METZLER, « Ein Beitrag zur Rekonstruktion der 'Thalia' des Arius (mit einer Neuedition wichtiger Bezeugungen bei Athanasius) », in *Ariana et Athanasiana. Studien zur Überlieferung und zu philologischen Problemen der Werke des Athanasius von Alexandrien*, hrsg. v. K. METZLER u. F. SIMON, Opladen 1991, p. 11-45, 131-133.

12. Nous vous annonçons encore une bonne nouvelle au sujet de l'accord sur la très sainte Pâque : grâce à vos prières, cette question aussi a été résolue. Ainsi tous les frères en Orient qui auparavant suivaient l'usage des Juifs agissent dorénavant en conformité avec les Romains, vous-mêmes et nous tous qui depuis l'origine observons la Pâque comme vous. 13. En vous réjouissant donc de ces succès, de la paix et de la concorde commune et de l'extirpation de toute hérésie, recevez avec un plus grand honneur et davantage d'amour notre collègue dans le ministère, votre évêque Alexandre, lui qui nous a réjouis par sa présence et qui, malgré son âge avancé, a supporté une telle fatigue pour que la paix existe aussi chez vous. 14. Priez aussi pour nous tous, afin que les décisions qui nous ont paru convenables restent inviolables grâce au Dieu tout-puissant et à notre Seigneur Jésus-Christ dans le Saint-Esprit. A lui la gloire dans les siècles des siècles, amen. »

[31] 15. Cette lettre du concile établit clairement que non seulement il anathématisa Arius et ceux qui étaient de même opinion, mais aussi les expressions de sa doctrine ; qu'après s'être mis d'accord sur la Pâque ils reçurent le chef de parti¹ Mélitios en lui accordant de garder la dignité de l'épiscopat, mais en lui enlevant le pouvoir d'agir lui-même comme un évêque. C'est pour cette raison, je pense, que jusqu'à présent les Mélitiens en Égypte sont séparés de l'Église² : parce que le concile lui a enlevé ses pouvoirs.

16. Il faut savoir aussi qu'Arius composa un livre sur sa doctrine, qu'il intitula Thalie³. Le style du livre est lâche et inconsistant, proche des chants de Sotadès⁴ ; le concile le

4. Il s'agit ici de Sotadès de Maronée (cf. STRABON, *Géographie* 14, 648), poète du III^e s. avant notre ère, auteur de vers obscènes : cf. L. ESCHER, *De Sotadis Maronitae reliquiis*, Giessen 1913. Socrate emprunte ce renseignement à ATHANASE, *De synodis* 15, 2 (p. 242 : le mot y est orthographié Σωσάτην), *De sent. Dion.* 6, 1 (p. 50). Selon Philostorge, les poèmes d'Arius étaient mis en musique pour répandre sa doctrine parmi les marins, les travailleurs de la meule, les voyageurs (*HE* II, 2 ; *GCS* 21, p. 13).

παραπλήσιος· ὅπερ καὶ αὐτὸ τότε ἡ σύνοδος ἀπεκλήρουξεν. Οὐ
μόνον δὲ ἡ σύνοδος τοῦ γράψαι περὶ τῆς γενομένης εἰρήνης
ἐφρόντισεν, ἀλλὰ γὰρ καὶ ὁ βασιλεὺς Κωνσταντῖνος δι'
οἰκείων γραμμάτων τῇ Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίᾳ τάδε ἐπέ-
στειλεν.

17. « Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστὸς τῇ καθολικῇ Ἀλε-
ξανδρέων ἐκκλησίᾳ.

Χαίρετε, ἀγαπητοὶ ἀδελφοί. Τελείαν παρὰ τῆς θείας προ-
νοίας εἰλήφαμεν χάριν, ἵνα πάσης πλάνης ἀπαλλαγέντες μίαν
καὶ τὴν αὐτὴν ἐπιγινώσκωμεν πίστιν. 18. Οὐδὲν λοιπὸν τῷ
διαβόλῳ ἔξεστι καθ' ἡμῶν· πᾶν ὃ τι δ' ἂν κακοτεχνησάμε-
νος ἐπεχείρησεν, ἐκ βάθρων ἀνήρηται· τὰς διχονοίας, τὰ
σχίσματα, τοὺς θορύβους ἐκείνους καὶ τὰ τῶν διαφωνιῶν, ἵν'
οὕτως εἴπω, θανάσιμα φάρμακα κατὰ Θεοῦ κέλευσιν ἡ τῆς
ἀληθείας ἐνίκησεν λαμπρότης. Ἐνα τοιγαροῦν ἅπαντες θεὸν
καὶ τῷ ὀνόματι προσκυ[32]νοῦμεν καὶ εἶναι πεπιστεύκαμεν.
19. Ἴνα δὲ τοῦτο γένηται, ὑπομνήσει Θεοῦ συνεκάλεσα εἰς τὴν
Νικαέων πόλιν τοὺς πλείστους τῶν ἐπισκόπων, μεθ' ὧν
καθάπερ εἷς ἐξ ὑμῶν ἀγῶ συνθεράπων ὑμέτερος καθ'
ὑπεβολὴν εἶναι χαίρων καὶ αὐτὸς τὴν τῆς ἀληθείας ἐξέτασιν
ἀνεδεξάμην. 20. Ἠλέγχθη γοῦν ἅπαντα καὶ ἀκριβῶς ἐξή-
τασται, ὅσα δὴ ἀμφιβολίαν ἢ διχονοίας πρόφασιν ἐδόκει
γεννᾶν. Καὶ φεισάσθω ἡ θεία μεγαλειότης, ἡλίκα καὶ ὡς δεινὰ
περὶ τοῦ μεγάλου σωτήρος, περὶ τῆς ἐλπίδος καὶ ζωῆς ἡμῶν,
ἀπρεπῶς ἐβλασφήμουν τινές, τάναντία ταῖς θεοπνεύστοις
γραφαῖς καὶ τῇ ἀγίᾳ πίστει φθεγγόμενοι τε καὶ πιστεύειν
ὁμολογοῦντες. 21. Τριακοσίων γοῦν καὶ πλειόνων ἐπισκό-
πων, ἐπὶ σωφροσύνῃ τε καὶ ἀγχινοίᾳ θαναμαζομένων, μίαν καὶ
τὴν αὐτὴν πίστιν, ἣ καὶ ταῖς ἀληθείαις καὶ ἀκριβείαις τοῦ
θεοῦ νόμου πέφυκε πίστις εἶναι, βεβαιούντων μόνος Ἄρειος
ἐφωράθη τῆς διαβολικῆς ἐνεργείας ἡττημένος καὶ τὸ κακὸν
τοῦτο πρῶτον μὲν παρ' ὑμῖν, ἔπειτα δὲ καὶ παρ' ἑτέροις

condamna lui aussi. Mais ce n'est pas seulement le concile
qui eut soin d'écrire sur la paix advenue : l'empereur Cons-
tantin aussi, par une lettre personnelle, manda ce qui suit à
l'Église des Alexandrins :

*Lettre de Constantin aux Alexandrins*¹

17. « Constantin, Très Grand Auguste, à l'Église catholi-
que des Alexandrins.

Réjouissez-vous, frères bien-aimés. Nous avons reçu une
grâce parfaite de la providence divine, afin que, libérés de
toute erreur, nous reconnaissons une seule et même foi. 18.
Désormais le diable ne peut plus rien contre nous : toutes les
machinations qu'il a tentées pour nous tromper ont été
détruites de fond en comble. Les dissentiments, les schis-
mes, ces troubles récents et, pour ainsi dire, les poisons
mortels des discordes, l'éclat de la vérité les a vaincus par la
volonté de Dieu. Aussi c'est un seul Dieu que nous adorons
tous par son nom [32] et dont nous croyons qu'il existe. 19.
Pour qu'il en soit ainsi, à l'instigation divine, j'ai convoqué
dans la ville de Nicée la plupart des évêques ; avec eux,
comme l'un d'entre vous, moi aussi votre compagnon de
service et qui me réjouis extrêmement de l'être, j'ai entre-
pris moi-même la recherche de la vérité. 20. On a donc réfuté
et examiné très attentivement tout ce qui semblait engendrer
controverse ou dissentiment. Que la magnificence divine soit
clémentine, quelque grands et terribles aient été les blasphèmes
que certains ont émis de manière inconvenante sur notre
grand Sauveur, notre espérance et notre vie, en affirmant des
choses contraires aux Écritures inspirées de Dieu et à la sainte
foi et en confessant qu'ils y croyaient. 21. Alors que plus de
trois cents évêques, admirables pour leur sagesse et leur intel-
ligence, confirmaient une seule et même foi, qui est, de par la
vérité et l'exactitude de la divine loi, la foi authentique, seul
Arius fut convaincu d'avoir été séduit par l'influence diabo-
lique et d'avoir répandu ce mal avec une intention impie

1. *Urkunden*, 25 (= *ATHANASE, De decretis* 38, p. 37).

ἀσεβεῖ γνώμη διασπείρας. 22. Ἀναδεξώμεθα τοιγαροῦν ἣν ὁ παντοκράτωρ παρέσχεν γνώμην, ἐπανεέλθωμεν ἐπὶ τοὺς ἀγαπητοὺς ἡμῶν ἀδελφούς, ὧν ἡμᾶς τοῦ διαβόλου ἀναιδῆς τις ὑπηρέτης ἐχώρισεν, ἐπὶ τὸ κοινὸν σῶμα καὶ τὰ γνήσια ἡμῶν
 135 μέλη σπουδῆ πάσῃ ἴωμεν. 23. Τοῦτο γὰρ καὶ τῇ ἀγγινοῖα καὶ τῇ πίστει καὶ τῇ ὁσιότητι τῇ ὑμετέρᾳ πρέπει, ἵνα τῆς πλάνης ἐλεγχθείσης ἐκείνου, ὃν τῆς ἀληθείας ἐχθρὸν εἶναι συνέστηκεν, πρὸς τὴν θεῖαν ἐπανεέλθητε χάριν. 24. Ὁ γὰρ τοῖς τριακοσίοις ἤρесе ἐπισκόποις, οὐδὲν ἐστὶν ἕτερον ἢ τοῦ
 140 Θεοῦ γνώμη, μάλιστα γὰρ ὅπου τὸ ἅγιον πνεῦμα τοιούτων καὶ τηλικούτων ἀνδρῶν ταῖς διανοαῖς ἐγκείμενον τὴν θεῖαν βούλησιν ἐξεφώτισεν. 25. Διὸ μηδεὶς ἀμφιβαλλέτω, μηδεὶς ὑπερτιθέσθω, ἀλλὰ προθύμως πάντες εἰς τὴν ἀληθεστάτην ὁδὸν ἐπάνιτε, ἵνα, ἐπειδὴν ὅσον οὐδέπω πρὸς ὑμᾶς ἀφίκωμαι,
 145 τὰς ὀφειλομένας τῷ παντεφόρῳ Θεῷ μεθ' ὑμῶν ὁμολογήσω χάριτας, ὅτι τὴν εἰλικρινῆ πίστιν ἐπιδείξας τὴν εὐκταίαν ἡμῖν ἀγάπην ἀποδέδωκεν. Ὁ Θεὸς ὑμᾶς διαφυλάξει, ἀγαπητοὶ ἀδελφοί. »

[33] 26. Ὁ μὲν δὴ βασιλεὺς τοιαῦτα ἔγραφεν τῷ Ἀλεξανδρέων δῆμῳ, μηνύων ὅτι οὐχ ἀπλῶς οὐδ' ὡς ἔτυχεν ἐξεδόθη ὁ ὅρος τῆς πίστεως, ἀλλ' ὅτι μετὰ πολλῆς συζητήσεως καὶ δοκιμασίας αὐτὸν ὑπηγόρευσαν, καὶ οὐχ ὅτι τινὰ μὲν ἐλέχθη, τινὰ δὲ ἀπεσιγήθη, ἀλλ' ὅτι, ὅσα πρὸς σύστασιν τοῦ δόγματος λεχθῆναι ἤρμοζεν, πάντα ἐκινήθη, καὶ ὅτι οὐχ
 155 ἀπλῶς ὠρίσθη, ἀλλ' ἀκριβῶς ἐζητάσθη πρότερον, ὥστε πάντα, ὅσα ἢ ἀμφιβολίας ἢ διχονοίας πρόφασιν ἐδόκει γενναῖν, ταῦτα ἐκποδῶν γεγενῆσθαι. 27. Τὸ δὲ κεφάλαιον, γνώμην Θεοῦ τὴν πάντων τῶν ἐκεῖ συνελθόντων γνώμην καλεῖ, καὶ πνεύματι ἀγίῳ τῶν τοιούτων καὶ τηλικούτων ἐπισκόπων τὴν ὁμοφωνίαν γενέσθαι οὐκ ἀπιστεῖ. 28. Σαβίνος δὲ ὁ τῆς Μακεδονίου αἰρέσεως προεστὼς τούτοις μὲν ἐκὼν οὐ προσέχει, ἀλλ' ἰδιώτας καὶ μὴ ἔχοντας γνώσιν τοὺς ἐκεῖ συνελθόντας φησὶν, κινδυνεύων καὶ αὐτὸν τὸν Καισαρέα Εὐσέβιον ἐπὶ

1. Ce voyage projeté de Constantin à Alexandrie n'eut jamais lieu.

d'abord chez vous, ensuite chez d'autres. 22. Recevons donc cette sentence que nous a proposée le Tout-Puissant, revenons vers nos frères bien-aimés, dont un serviteur impudent du diable nous a séparés, allons de tout notre cœur vers notre corps commun et nos véritables membres. 23. C'est cela qui convient à votre intelligence, à votre foi, à votre sainteté : puisque a été réfutée l'erreur de celui dont il est prouvé qu'il est l'ennemi de la vérité, revenez à la grâce divine. 24. Ce qui en effet a été approuvé par trois cents évêques n'est rien d'autre que l'avis de Dieu, surtout lorsque l'Esprit saint, qui habite les pensées d'hommes si remarquables, les a éclairés sur le dessein divin. 25. Aussi que nul n'hésite, que nul ne remette à plus tard, mais revenez tous avec empressement sur l'authentique chemin de la vérité. Ainsi, lorsque bientôt je viendrai chez vous ¹, je rendrai avec vous les grâces qui lui sont dues au Dieu qui voit toutes choses, parce qu'en nous montrant la foi authentique, il nous a rendu l'amour que nous appelions de nos vœux. Dieu vous gardera, frères bien-aimés. »

[33] 26. C'est donc ainsi que l'empereur écrivait au peuple des Alexandrins, en leur indiquant que la définition de foi n'avait pas été produite n'importe comment ni au hasard, mais qu'ils l'avaient promulguée après une longue recherche et un long examen. On n'avait pas parlé de certaines choses tout en faisant silence sur d'autres, mais on avait débattu de tout ce qu'il convenait de dire pour établir la doctrine ; on n'avait pas défini n'importe comment, mais on avait d'abord fait un examen rigoureux, pour que soit écarté tout ce qui pouvait donner lieu à équivoque ou divergence d'opinion. 27. En bref, il appelle avis de Dieu l'avis de tous ceux qui s'étaient réunis là et il ne doute pas que l'unanimité de si remarquables évêques soit due à l'Esprit Saint. 28. Mais Sabinos, le représentant de l'hérésie de Macédonius, refuse de s'accorder à cela, et il déclare simples et dépourvus de science ceux qui se sont rassemblés là, en courant le risque d'accuser d'ignorance Eusèbe de Césarée lui-même. Il ne

ἀγνωσίᾳ διαβάλλειν, καὶ οὐκ ἐνθυμεῖται ὡς, εἰ καὶ ἰδιῶται
 165 ἦσαν οἱ τῆς συνόδου, κατελάμποντο δὲ ὑπὸ τοῦ Θεοῦ καὶ τῆς
 χάριτος τοῦ ἁγίου πνεύματος, οὐδαμῶς γε ἀστοχῆσαι τῆς
 ἀληθείας ἠδύναντο. 29. Ἐπάκουσον γοῦν, οἷα καὶ δι' ἑτέρας
 ἐπιστολῆς ὁ βασιλεὺς κατὰ τε Ἀρείου καὶ τῶν ὁμοδόξων
 170 διεπέμψατο.

30. « Νικητῆς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστὸς ἐπισ-
 κόποις καὶ λαοῖς.

Τοὺς πονηροὺς καὶ ἀσεβεῖς μιμησάμενος Ἄρειος δίκαιός
 ἐστὶν τὴν αὐτὴν ἐκείνοις ὑπέχειν ἀτιμίαν. Ὡσπερ τοίνυν Πορ-
 175 φύριος ὁ τῆς θεοσεβείας ἐχθρὸς συντάγματα ἄττα παράνομα
 κατὰ τῆς θρησκείας συστησάμενος ἄξιον εὖρατο μισθόν, καὶ
 τοιοῦτον, ὥστε ἐπονείδιστον μὲν αὐτὸν πρὸς τὸν ἐξῆς γενέ-
 σθαι χρόνον καὶ πλείστης ἀναπλησθῆναι κακοδοξίας, [34]
 ἀφανισθῆναι δὲ τὰ ἀσεβῆ αὐτοῦ συγγράμματα, οὕτως καὶ νῦν
 180 ἔδοξεν Ἀρειὸν τε καὶ τοὺς αὐτῶ ὁμογνώμονας Πορφυρια-
 νοὺς μὲν καλεῖσθαι, ἴν', ὧν τοὺς τρόπους μεμίμηται, τούτων
 ἔχωσι καὶ τὴν προσηγορίαν, πρὸς δὲ τούτοις καὶ εἴ τι σύγ-
 γραμμα ὑπὸ Ἀρείου συντεταγμένον εὐρίσκοιτο, τοῦτο πυρὶ
 185 παραδίδοσθαι, ἵνα μὴ μόνον τὰ φαῦλα αὐτοῦ τῆς διδασκαλίας
 ἀφανισθῆι, ἀλλὰ μηδὲ ὑπόμνημα αὐτοῦ ὄλωσιν ὑπολείποιτο.

31. Ἐκεῖνο μέντοι προαγορεύω, ὡς, εἴ τις σύγγραμμα ὑπὸ
 Ἀρείου συνταγὴν φωραθεῖη κρύψας καὶ μὴ εὐθέως προσενεγ-
 κῶν καὶ πυρὶ καταναλώσας, τούτῳ θάνατος ἔσται ἢ ζημία·
 παραχρῆμα γὰρ ἄλοὺς ἐπὶ τούτῳ κεφαλικὴν ὑποστήσεται
 190 τιμωρίαν. Ὁ Θεὸς ὑμᾶς διαφυλάξει.

1. Plusieurs de ces lettres n'ont rien à voir avec le concile de Nicée et lui sont postérieures. Socrate les a regroupées ici par commodité.

2. *Urkunden*, 33 (= ATHANASE, *De decretis* 39, p. 37-38). Cette lettre fut apportée à Alexandrie fin 332 ou début 333 par Syncletius et Gaudentius, deux agents du *magister officiorum*, comme l'indiquent les manuscrits d'Athanase (Opitz, p. 37). La date est celle proposée par E. SCHWARTZ, *Ges. Schriften* III. C'est ce texte qui fait connaître les mesures prises contre les livres de Porphyre. Malgré ce qu'il annonce, il est rare que par la suite les ariens soient appelés Porphyriens.

lui vient pas à l'idée que, si les membres du concile étaient simples, ils étaient illuminés par Dieu et par la grâce du Saint-Esprit et ne pouvaient d'aucune manière s'écarter de la vérité. 29. Écoute donc ce que, dans une autre lettre, l'empereur, après avoir porté une loi contre Arius et ceux qui partageaient son opinion, fit connaître aux évêques et aux peuples de partout :

*Autres lettres de l'empereur*¹

30. « Constantin Vainqueur, Très Grand Auguste, aux évêques et aux peuples².

Puisque Arius a imité les méchants et les impies, il est juste qu'il subisse le même déshonneur qu'eux. De même que Porphyre, l'ennemi de la piété envers Dieu, pour avoir composé des traités criminels contre la religion, a reçu le châtement qu'il méritait – il est couvert d'opprobre pour le temps à venir, il est affecté d'une exécrable réputation, [34] on a fait disparaître ses ouvrages impies –, de même il a été décidé maintenant qu'Arius et ceux qui partagent son opinion soient appelés Porphyriens, pour qu'ils aient aussi le nom de ceux dont ils ont imité la conduite³. En outre, si l'on découvre quelque écrit composé par Arius, il sera livré au feu, pour que non seulement on fasse disparaître ses enseignements pervers, mais qu'il ne reste absolument aucun souvenir de lui. 31. Aussi je décrète que, si quelqu'un est convaincu d'avoir caché un écrit composé par Arius et de ne pas l'avoir apporté aussitôt et détruit par le feu, le châtement pour lui sera la mort : aussitôt pris, il subira pour cela la peine capitale. Dieu vous gardera. »

3. Une loi de Théodose et Valentinien III du 3 août 435 fait allusion à cette loi de Constantin, qui n'a pas été retenue dans le *Code Théodosien* (XVI, 5, 66).

« Κωνσταντῖνος Σεβαστὸς ταῖς ἐκκλησίαις.

32. Πείραν λαβὼν ἐκ τῆς τῶν κοινῶν εὐπραξίας, ὅση τῆς
 θείας δυνάμεως πέφυκε χάρις, τοῦτόν γε πρὸ πάντων ἔκρινα
 εἶναί μοι προσήκειν σκοπὸν, ὅπως παρὰ τοῖς μακαριωτάτοις
 195 τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας πλήθεσιν πίστις μία καὶ εἰλικρινῆς
 ἀγάπη ὁμογνώμων τε περὶ τὸν παγκρατῆ Θεὸν εὐσέβεια
 τηρῆται. 33. Ἄλλ' ἐπειδὴ τοῦτο ἐτέρως οὐχ οἶόν τε ἦν ἀκλινη
 καὶ βεβαίαν τάξιν λαβεῖν, εἰ μὴ εἰς ταῦτόν πάντων ἑμοῦ ἢ τῶν
 γοῦν πλειόνων ἐπισκόπων συνελθόντων ἐκάστου τῶν προση-
 200 κόντων τῇ ἀγιωτάτῃ θρησκείᾳ διάκρισις γένοιτο, τούτου
 ἔνεκεν πλείστων ὄσων συναθροισθέντων (καὶ αὐτὸς δὲ καθά-
 περ εἷς ἐξ ὑμῶν τυγχάνων συμπάρων· οὐ γὰρ ἀρνησαίμην ἂν
 ἐφ' ᾧ μάλιστα χαίρω, συνθεράπων ὑμέτερος πεφυκέναι) ἄχρι
 205 τοσοῦτου ἅπαντα τῆς προσηκούσης τετύχηκεν ἐξετάσεως,
 ἄχρις οὗ ἢ τῶ τῶν πάντων ἐφόρω θεῷ ἀρέσκουσα γνώμη πρὸς
 τὴν τῆς ἐνότητος συμφωνίαν εἰς φῶς προήχθη, ὡς μηδὲν ἔτι
 πρὸς διχόνοιαν ἢ πίστεως ἀμφισβήτησιν ὑπολείπεσθαι.

34. Ἐνθα καὶ περὶ τῆς τοῦ πάσχα ἀγιωτάτης ἡμέρας
 γενομένης ζητήσεως ἔδοξε κοινῇ γνώμη καλῶς ἔχειν ἐπὶ μιᾶς
 210 ἡμέρας πάντας τοὺς ἅπανταχοῦ ἐπιτελεῖν. 35. Τί γὰρ ἡμῖν
 κάλλιον, τί δὲ σεμνότερον ὑπάρ[35]ξαι δυνήσεται τοῦ τὴν
 ἑορτὴν ταύτην, παρ' ἧς τὴν τῆς ἀθανασίας εἰλήφραμεν ἐλπίδα,
 μιᾶ τάξει καὶ φανερῶ λόγῳ παρὰ πᾶσιν ἀδιαπτῶτως φυλάτ-
 215 τεσθαι ; Καὶ πρῶτον μὲν ἀνάξιον ἔδοξεν εἶναι τὴν ἀγιωτάτην
 ἐκείνην ἑορτὴν τῇ τῶν Ἰουδαίων ἐπομένους συνηθείᾳ πλη-
 ροῦν, οἱ τὰς ἑαυτῶν χεῖρας ἀθεμίτῳ πλημμυελέμηματι χράναντες
 εἰκότως τὰς ψυχὰς οἱ μισοὶ τυφλώττουσιν. Ἐξέσσι γὰρ τοῦ
 ἐκείνων ἔθνους ἀποβληθέντος ἀληθεστέρᾳ τάξει, ἣν ἐκ πρώτης
 220 τοὺς μέλλοντας αἰῶνας τὴν τῆς ἐπιτηρήσεως ταύτης συμ-

1. *Urkunden*, 26 (= EUSÈBE, *VC* III, 17-20). La lettre vise tous les évêques qui n'étaient pas présents au concile. A-t-elle joué le rôle de lettre synodale promulguant les décisions du concile relatives à la fête de Pâques ?

2. Les manuscrits lisent ἔθνους, mais il n'est pas impossible que le texte original porte ἔθους, comme le font deux manuscrits de THÉODORE, *HE* I, 10, 3 (p. 43). On traduirait alors : « Une fois cette coutume abolie ».

« Constantin Auguste aux Églises ¹.

32. Ayant fait l'expérience, du fait de la réussite des affaires publiques, de combien grande est la grâce de la puissance divine, j'ai estimé que ce but me convenait avant tout : qu'une foi unique, un amour sincère et une piété sans divergence envers le Dieu tout puissant soient conservés dans les très bienheureuses multitudes de l'Église catholique. 33. Mais il n'était pas possible d'obtenir cela de manière ferme et solide s'il n'y avait une décision de tous les évêques rassemblés en un même lieu — ou du moins de la plupart —, sur chacun des points qui concernent la très sainte religion. C'est pourquoi le plus grand nombre possible s'assemblerent (moi-même je me trouvais présent, comme l'un de vous, car je ne puis nier ce qui me réjouit au plus haut point : que je suis devenu votre compagnon de service), et toutes les questions furent examinées comme il convient, jusqu'à ce que soit mis en lumière l'avis qui plaisait au Dieu qui veille sur toutes choses pour un accord qui fasse l'unité ; de la sorte, il n'est plus resté de place pour la dissension ou la controverse sur la foi.

34. Ensuite, sur la question relative au jour très saint de la Pâque, il a été décidé d'un commun accord qu'il était bon que tous partout le célèbrent le même jour. 35. Que pourrait-il y avoir de plus beau, de plus religieux [35] que de voir cette fête par laquelle nous avons reçu l'espérance de l'immortalité observée sans erreur par tous, selon un ordre unique et une norme claire ? En premier il a paru indigne de célébrer cette très sainte fête en suivant la coutume des Juifs, eux qui, parce qu'ils ont souillé leurs mains par un crime impie, ont forcément leurs âmes aveuglées par cette souillure. Parce que leur nation ² a été rejetée, il est possible que l'accomplissement de cette observance se fasse dans les siècles à venir selon un ordre plus exact, que nous avons gardé depuis le premier jour de la Passion jusqu'à présent.

πλήρωσιν ἐγγίνεσθαι. 36. Μηδὲν τοίνυν ἔστω ὑμῖν κοινὸν μετὰ τοῦ ἐχθίστου τῶν Ἰουδαίων ὄχλου. Εἰλήφραμεν παρὰ τοῦ σωτῆρος ἐτέραν ὁδὸν· πρόκειται γὰρ δρόμος τῇ ἱερωτάτῃ ἡμῶν θρησκείᾳ καὶ νόμιμος καὶ πρέπων· τούτου συμφώνως
 225 ἀντιλαβανόμενοι τῆς αἰσχρᾶς ἐκείνης ἑαυτοὺς συνειδήσεως ἀποσπάσωμεν, ἀδελφοὶ τιμιώτατοι. Ἔστι γὰρ ὡς ἀληθῶς ἀτοπώτατον ἐκείνους αὐχεῖν, ὡς ἄρα παρεκτός τῆς αὐτῶν διδασκαλίας ταῦτα φυλάττειν οὐκ ἔμεν ἱκανοί. 37. Τί δὲ φρονεῖν ὀρθὸν ἐκείνοι δυνήσονται, οἱ μετὰ τὴν κυριοκτονίαν
 230 ἐκείνην ἐκστάντες τῶν φρενῶν ἄγονται οὐ λογισμῶ τινι, ἀλλ' ὀρημῇ ἀκατασχέτῳ, ὅπου ἂν αὐτοὺς ἡ ἔμφυτος αὐτῶν ἀπάγη μανία; Ἐκεῖθεν τοίνυν κἂν τούτῳ τῷ μέρει τὴν ἀλήθειαν οὐχ ὀρώσιν, ὡς αἰετὰ κατὰ τὸ πλεῖστον αὐτοὺς πλανωμένους ἀντὶ τῆς προσηκούσης ἐπανορθώσεως ἐν τῷ αὐτῷ ἔτει δεύτερον τὸ
 235 πάσχα ἐπιτελεῖν. 38. Τίνος οὖν χάριν τούτοις ἐπόμεθα, οἱ δεινὴν πλάνην νοσεῖν ὠμολόγηται; δεύτερον γε τὸ πάσχα ἐν ἐνὶ ἐνιαυτῷ οὐκ ἂν ποτε ποιεῖν ἀνεξόμεθα. Ἄλλ' εἰ καὶ ταῦτα μὴ προῦκειτο, τὴν ὑμετέραν ἀγγίχιοιαν ἐχρῆν καὶ διὰ σπουδῆς καὶ δι' εὐχῆς ἔχειν πάντοτε ἐν μηδενὸς ὁμοιότητι τὸ καθαρὸν
 240 τῆς ἡμετέρας ψυχῆς κοινωνεῖν ἢ δοκεῖν ἀνθρώπων ἔθεσι παγκάκων. 39. Πρὸς τούτοις κἀκεῖνο πάρεστιν συνορᾶν, ὡς ἐν τηλικούτῳ πράγματι καὶ τοιαύτης θρησκείας ἑορτῇ διαφωνίαν ὑπάρχειν ἔστιν ἀθεώτατον· μίαν γὰρ ἡμῖν τὴν τῆς ἡμε[36]τέρας ἐλευθερίας ἡμέραν, τουτέστιν τὴν τοῦ ἁγιοτάτου πάθους, ὃ ἡμέτερος παρέδωκε σωτῆρ, μίαν εἶναι τὴν
 245 καθολικὴν αὐτοῦ ἐκκλησίαν βεβούληται· ἥς εἰ καὶ τὰ μάλιστα εἰς πολλοὺς τε καὶ διαφοροὺς τόπους τὰ μέρη διήρηται, ἀλλ' ὅμως ἐνὶ πνεύματι, τουτέστι τῷ θείῳ βουλήματι, θάλπεται. 40. Λογισάσθω δὲ ἡ τῆς ὑμετέρας ὁσιότητος ἀγγίχιοια, ὅπως
 250 ἔστι δεινόν τε καὶ ἀπρεπὲς κατὰ τὰς αὐτὰς ἡμέρας ἐτέρους μὲν ταῖς νηστείαις σχολάζειν, ἐτέρους δὲ συμπόσια ἐπιτελεῖν,

1. Bien que la législation de Constantin envers les Juifs tolère leur culte et conserve leurs privilèges à ses dignitaires, elle parle d'eux en termes méprisants : cf. *CTheod.* XVI, 8, 1 : secte sinistre, malfaisante (*feralem, nefariam sectam*) (loi de 315 ou 329 ; le ton plaide en faveur de la deuxième date).

36. Qu'il n'y ait donc rien de commun pour vous avec la tourbe odieuse des Juifs¹. Nous avons reçu du Sauveur une autre voie. Devant notre religion très sacrée s'étend un parcours légitime et convenable : suivons-le d'un commun accord et séparons-nous de cette honteuse communauté de vues, frères très vénérés. En effet, il est tout à fait absurde que ceux-ci se vantent de ce que, sans leur enseignement, nous ne soyons pas capables d'observer cela. 37. Qu'est-ce que ces gens-là peuvent concevoir qui soit juste, eux qui, après le meurtre du Seigneur, ont perdu le sens et sont guidés non par la raison, mais par un élan sans frein, là où les conduit leur folie innée ? Il en résulte que même sur cette question ils ne voient pas la vérité, de sorte que, constamment dans l'erreur au plus haut degré au lieu de se corriger comme il conviendrait, ils célèbrent la Pâque une seconde fois dans la même année. 38. Pourquoi donc les suivons-nous, eux qui sont convaincus d'être infectés d'une grave erreur ? Car nous ne souffrirons jamais de célébrer la Pâque une seconde fois dans une année. Mais même indépendamment de cette question, il faudrait que votre Intelligence ait en tout temps le souci et le vœu que la pureté de notre âme n'ait ou ne semble avoir rien de ressemblant ni de commun avec les mœurs d'hommes entièrement mauvais. 39. En outre, il faut considérer aussi que dans une pareille affaire, concernant une fête d'une telle importance religieuse, il est tout à fait impie qu'il y ait discordance. Unique en effet est le jour de [36] notre libération, c'est-à-dire celui de la très sainte passion, que nous a laissé notre Sauveur, une doit être, selon sa volonté, l'Église catholique. Même si ses membres sont extrêmement dispersés en beaucoup de lieux différents, ils sont réchauffés par un unique Esprit, la volonté divine. 40. Que l'intelligence de votre Sainteté considère combien il est fâcheux et inconvenant que, les mêmes jours, les uns observent le jeûne pendant que les autres font des banquets,

καὶ μετὰ τὰς τοῦ πάσχα ἡμέρας ἄλλους μὲν <ἐν> ἑορταῖς καὶ ἀνέσεις ἐξετάζεσθαι, ἄλλους δὲ ταῖς ὠρισμέναις ἐκδεδοῦσθαι νηστείας. 41. Διὰ τοῦτο γοῦν τῆς προσηκούσης ἐπανορθώσεως τυχεῖν καὶ πρὸς μίαν διατύπωσιν ἄγεσθαι τοῦτο ἢ θεία πρόνοια βούλεται, ὡς ἔγωγε ἄπαντας ἠγοῦμαι συνορᾶν. Ὅθεν ἐπειδὴ τοῦτο οὕτως ἐπανορθοῦσθαι προσῆκεν, ὡς μηδὲν μετὰ τῶν πατροκτόνων τε καὶ κυριοκτόνων ἐκείνων εἶναι κοινόν, ἔστι τε τάξις εὐπρεπῆς, ἣν ἄπασαι <αἱ> τῶν δυτικῶν τε καὶ μεσημβρινῶν καὶ ἀρκτῶν τῆς οἰκουμένης μερῶν παραφυλάττουσιν {αἱ} ἐκκλησίαι καὶ τινες τῶν κατὰ τὴν ἑσῶν τόπων, ὧν ἕνεκεν ἐπὶ τοῦ παρόντος καλῶς ἔχειν ἄπαντες ἠγήσαντο, καὶ αὐτὸς δὲ τῇ ὑμετέρα ἀγγινοῖα ἀρέσειν ὑπεσχόμην, 42. Ἰν', ὅπερ δ' ἂν κατὰ τὴν τῶν Ῥωμαίων πόλιν, Ἰταλίαν τε καὶ Ἀφρικὴν, ἄπασαν Αἴγυπτον, Σπανίας, Γαλλίας, Βρετανίας, Λιβύας, ἕλην Ἑλλάδα, Ἀσιανὴν τε διοικήσιν καὶ Ποντικὴν καὶ Κιλικίαν μιᾶ καὶ συμφώνῳ φυλάττεται γνώμη, ἀσμένως τοῦτο καὶ ἡ ὑμετέρα προσδέξεται σύνεσις, λογιζομένη ὡς οὐ μόνον πλείων ἐστὶν ὁ τῶν κατὰ τοὺς προειρημένους τόπους ἐκκλησιῶν ἀριθμὸς, ἀλλὰ καὶ ὡς τοῦτο μάλιστα κοινῇ πάντας ὁσιώτατόν ἐστι βούλεσθαι, ὅπερ καὶ ὁ ἀκριβῆς ἀπαιτεῖν δοκεῖ λόγος, καὶ οὐδεμίαν μετὰ τῆς Ἰουδαίων ἐπιτοκίας ἔχειν κοινωνίαν. 43. ἵνα δὲ τὸ κεφαλαιωδέστατον συντόμως εἶπω, κοινῇ πάντων ἤρσεν κρίσει τὴν ἀγιωτάτην τοῦ πάσχα ἑορτὴν μιᾶ καὶ τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ συντελεῖσθαι. Οὐδὲ γὰρ πρέπει ἐν τοιαύτῃ ἀγιότητι εἶναι τινα διαφορὰν, καὶ κάλλιον ἔπεσθαι τῇ γνώμῃ ταύτῃ, ἐν ἣ οὐδεμία ἔσται ἀλλοτρίας πλάνης καὶ ἁμαρτήματος ἐπιμιξία. 44. Τούτων [37] οὕτως στοιχούντων ἀσμένως δέχεσθε τὴν οὐρανίαν χάριν καὶ θείαν ὡς ἀληθῶς ἐντολήν· πᾶν γὰρ ὅ τι δ' ἂν ἐν τοῖς ἀγίοις τῶν ἐπισκόπων συνεδρίοις πράττηται, τοῦτο πρὸς τὴν θείαν βούλησιν ἔχει τὴν ἀναφορὰν. 45. Διὸ πᾶσι τοῖς ἀγαπητοῖς ἡμῶν ἀδελφοῖς ἐμφανίσαντες τὰ προγε-

1. Pâques devait donc désormais être célébré le dimanche qui suit la pleine lune après l'équinoxe de printemps. Cette décision de Nicée souleva de fortes oppositions tout au long du iv^e siècle. Les Quartodécimans, sur lesquels Socrate renseigne dans les livres suivants (V, xxii, 28, 59 ; VI, xi, 13, xix, 17 ; VII, xxix, 12), bien que persécutés, conservèrent leur usage.

et que pendant les jours qui suivent Pâques les uns soient dans des festivités et des réjouissances pendant que les autres s'adonnent aux jeûnes prescrits. 41. C'est pourquoi la divine providence veut qu'on fasse la correction appropriée à cette situation et qu'on en vienne à une uniformité de pratique, comme je pense que tous s'en rendent compte. Aussi, puisqu'il convient de corriger cela de telle manière que nous n'ayons rien de commun avec ces parricides et ces meurtriers du Seigneur, et puisqu'il existe une disposition judiciaire qu'observent toutes les Églises des parties occidentales, méridionales et septentrionales de la terre ainsi que certaines de celles des lieux d'Orient, à cause de cela tous ont pensé – et j'ai moi-même assuré que cela plairait à votre Intelligence – qu'il serait bon à présent 42. que ce qui est observé avec une parfaite unanimité de sentiment dans la ville de Rome, en Italie et en Afrique, dans toute l'Égypte, les Espagnes, les Gaules, les Bretagnes, les Libyes, toute la Grèce, les diocèses d'Asie et du Pont, la Cilicie, votre Intelligence l'accepte aussi avec joie. Qu'elle observe non seulement que le nombre des Églises des lieux qui viennent d'être énumérés est plus élevé, mais aussi qu'il est tout à fait religieux de vouloir tous ensemble ce que semble demander une stricte raison et de n'avoir aucune communion avec le parjure des Juifs. 43. Pour dire en bref le plus important, il a plu au jugement commun de tous que la très sainte fête de Pâques soit célébrée en un seul et même jour¹, car il ne convient pas que sur un point d'une telle sainteté il y ait une divergence. Il est mieux de suivre cet avis, dans lequel il n'y aura aucun mélange d'erreur étrangère ni de faute. 44. Puisqu'il [37] en est ainsi décidé, acceptez avec joie ce bienfait céleste et ce commandement vraiment divin, car tout ce qui peut se faire dans les saints conciles des évêques se réfère à la volonté divine. 45. Aussi, après l'avoir fait connaître à nos frères bien-aimés, vous devez recevoir et appliquer ce que nous

γραμμένα ἤδη καὶ τὸν προειρημένον λόγον καὶ τὴν παρα-
 285 τήρησιν τῆς ἀγιοτάτης ἡμέρας ὑποδέχεσθαι τε καὶ διατά-
 τειν ὀφείλετε, ἵνα, ἐπειδὴν πρὸς τὴν πάλαι μοι ποθουμένην
 τῆς ὑμετέρας διαθέσεως ὅψιν ἀφίκωμαι, ἐν μιᾷ καὶ τῇ αὐτῇ
 ἡμέρᾳ τὴν ἀγίαν μεθ' ὑμῶν ἑορτὴν ἐπιτελέσαι δυνηθῶ καὶ
 290 πάντων ἕνεκεν μεθ' ὑμῶν εὐδοκήσω, 46. συνορῶν τὴν δια-
 βολικὴν ὠμότητα ὑπὸ τῆς θείας δυνάμεως διὰ τῶν ἡμετέρων
 πράξεων ἀνηρημένην, ἀκμαζούσης πανταχοῦ τῆς ὑμετέρας
 πίστεως καὶ εἰρήνης καὶ ὁμοιοῦς. Ὁ Θεὸς ὑμᾶς διαφυλάξει,
 ἀδελφοὶ ἀγαπητοί. »

« Νικητῆς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστὸς Εὐσεβίῳ.

295 47. Ἔως τοῦ παρόντος χρόνου τῆς ἀνοσίτου βουλήσεως καὶ
 τυραννίδος τοὺς ὑπηρέτας τοῦ σωτήρος Θεοῦ διωκούσης
 πεπίστευκα καὶ ἀκριβῶς ἑμαυτὸν πέπεικα πασῶν τῶν ἐκκλη-
 σιῶν τὰ ἔργα ἢ ὑπὸ ἀμελείας διεφθάρθαι ἢ φόβῳ τῆς ἐπι-
 κειμένης ἐνεργείας ἐλάττονα τῆς ἀξίας γεγενῆσθαι, ἀδελφῆ
 300 προσφιλέστατε. 48. Νυνὶ δὲ τῆς ἐλευθερίας ἀποδοθείσης καὶ
 τοῦ δράκοντος ἐκείνου {Λικινίου τοῦ διώκτου} ἀπὸ τῆς τῶν
 κοινῶν διοικήσεως Θεοῦ τοῦ μεγίστου προνοίᾳ, ἡμετέρα δὲ
 ὑπηρεσίᾳ διωχθέντος ἡγοῦμαι καὶ πᾶσι φανεράν γεγενῆσθαι
 τὴν θεῖαν δύναμιν καὶ τοὺς ἢ φόβῳ ἢ ἀπιστίᾳ ἢ ἀμαρτήμασιν
 305 τισὶ περιπεσόντας, ἐπιγνόντας δὲ τὸν ὄντως ὄντα Θεὸν, ἤξιν
 ἐπὶ τὴν ἀληθῆ καὶ ὀρθὴν τοῦ βίου κατάστασιν. 49. Ὅσων
 τοίνυν ἢ αὐτὸς προΐστασαι ἐκκλησιῶν ἢ ἄλλους τοὺς κατὰ
 τόπον προϊσταμένους ἐπισκόπους πρεσβυτέρους τε ἢ δια-
 κόνους οἴσθα, ὑπόμνησον σπουδάζειν περὶ τὰ ἔργα τῶν
 310 ἐκκλησιῶν, ἢ ἐπανορθοῦσθαι τὰ ὄντα ἢ εἰς μείζονα αὐξῆσαι ἢ,
 ἔνθα ἂν ἡ χρεία ἀπαιτῆ, καινὰ ποιεῖν. Αἰτήσεις δὲ καὶ αὐτὸς
 καὶ διὰ σοῦ οἱ λοιποὶ τὰ ἀναγκαῖα παρὰ τε τῶν ἡγε-
 μονουόντων καὶ τῆς ἐπαρχικῆς τάξεως· τοῖτοις γὰρ ἐπεστάλη
 315 λεγομένοις. Ὁ Θεὸς διαφυλάξει σε, ἀδελφῆ ἀγαπητέ. »

1. Il s'agit d'Eusèbe de Nicomédie : EUSÈBE, *VC* II, 46. Les églises avaient été rendues aux chrétiens en 313, comme le prévoyait l'édit de Milan, et quelques-unes avaient été somptueusement rebâties (ainsi celle de Tyr : cf. EUSÈBE, *HE* X, 4) ; cette lettre montre que l'hostilité manifestée

avons déjà écrit, ce qui a été dit plus haut et l'observance du jour saint. Ainsi, lorsque je réaliserai mon désir ancien de voir vos dispositions, je pourrai célébrer avec vous la sainte fête lors d'un seul et même jour, et pour tout cela je me réjouirai avec vous, 46. en constatant que la cruauté du diable a été détruite par la puissance divine grâce à nos actions, puisque partout fleurira votre foi, la paix et la concorde. Dieu vous gardera, frères bien-aimés. »

« Vainqueur Constantin Très Grand Auguste, à Eusèbe ¹.

47. J'ai appris et je suis pleinement persuadé que jusqu'au jour présent, parce qu'une intention et une tyrannie impies persécutaient les serviteurs du Dieu sauveur, les bâtiments de toutes les églises soit s'étaient dégradés par manque d'entretien, soit restaient inférieurs à leur dignité par crainte d'une activité hostile, frère très cher. 48. Maintenant que la liberté a été rendue et que ce serpent {de Licinius le persécuteur} a été chassé de l'administration des affaires publiques par la providence du Dieu très grand et par notre entremise, je pense que pour tous la puissance divine a été manifeste et que ceux qui étaient tombés dans la crainte, l'infidélité ou d'autres fautes, mais qui ont reconnu le Dieu qui est véritablement, reviendront à une manière de vivre véritable et droite. 49. Avertis donc les Églises, celles que toi-même présides ou bien les autres dont tu connais en tous lieux les évêques qui les président, les prêtres et les diacres, de prendre soin des bâtiments des églises, soit de réparer celles qui existent, soit de les agrandir, soit, là où la nécessité l'exige, d'en faire de nouvelles. Tu demanderas toi-même, et les autres par ton intermédiaire, ce qui est nécessaire auprès des gouverneurs et des bureaux de la préfecture : il leur a été prescrit en effet de prêter leur concours avec diligence à ce qu'indiquera ta Sainteté. Dieu te gardera, frère bien-aimé. »

aux chrétiens durant les dernières années de Licinius ne leur avait pas permis de les entretenir et de les développer.

[38] 50. Ταῦτα μὲν οὖν περὶ τῆς τῶν ἐκκλησιῶν οἰκοδομῆς πρὸς τοὺς καθ' ἑκάστην ἐπαρχίαν ἐπισκόπους ἐπέστειλεν. Ὅποια δὲ καὶ περὶ τῆς τῶν ἱερῶν βιβλίων κατασκευῆς πρὸς Εὐσέβιον ἔγραψεν τὸν Παλαιστῖνον, ἐξ αὐτῶν τῶν γραμμάτων καταμαθεῖν εὐπετές.

« Νικητῆς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστὸς Εὐσεβίῳ Καισαρείας.

51. Κατὰ τὴν ἐπώνυμον ἡμῖν πόλιν τῆς τοῦ σωτῆρος Θεοῦ συναιρομένης προνοίας μέγιστον πλῆθος ἀνθρώπων τῇ ἁγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ ἀνατίθεικεν ἑαυτὸ ὡς πάντων ἐκείσε πολλὴν λαβόντων αὐξήσιν. 52. Σφόδρα τοίνυν ἄξιον καταφαίνεται καὶ ἐκκλησίας ἐν αὐτῇ κατασκευασθῆναι πλείους. Τοιγάρτοι <δέδεξο> προθυμότατα τὸ δόξαν τῇ ἡμετέρᾳ προαιρέσει· πρέπον κατεφάνη δηλώσαι τοῦτο τῇ σῇ συνέσει, ὅπως ἂν πενήκοντα σωματία ἐν διφθέραις ἐγκατασκευέοις εὐανάγνωστα τε καὶ πρὸς τὴν χρῆσιν εὐπαρακόμιστα ὑπὸ τεχνιτῶν καλλιγράφων καὶ ἀκριβῶς τὴν τέχνην ἐπισταμένων γραφῆναι κελύσειας, 53. τῶν θείων δηλαδὴ γραφῶν, ὧν μάλιστα τὴν ἐπισκευὴν καὶ τὴν χρῆσιν τῷ τῆς ἐκκλησίας λόγῳ ἀναγκαῖον εἶναι γινώσκεις. Ἀπέσταλται δὲ γράμματα παρὰ τῆς ἡμετέρας ἡμερότητος πρὸς τὸν τῆς διοικήσεως καθολικόν, ὅπως ἂν πάντα τὰ πρὸς τὴν ἐπισκευὴν αὐτῶν ἐπιτήδεια παρασχεῖν φροντίσειεν. 54. Ἴνα γὰρ ὡς τάχιστα τὰ γραφέντα σωματία κατασκευασθῆι, τῆς σῆς ἐπιμελείας ἔργον τοῦτο γενήσεται· καὶ γὰρ δύο δημοσίων ὀχημάτων ἐξουσίαν εἰς διακομιδὴν ἐκ τῆς αὐθεντίας τοῦ γράμματος ἡμῶν τούτου λαβεῖν σε προσήκει. 55. Οὕτω γὰρ ἂν μάλιστα τὰ καλῶς γραφέντα καὶ μέχρι τῶν ἡμετέρων ὄψεων ῥᾶστα διακομισθῆι, ἐνὸς δηλαδὴ τοῦτο πληροῦντος τῶν ἐκ τῆς σῆς ἐκκλησίας διακόνων· ὃς ἐπειδὴν ἀφίχεται πρὸς ἡμᾶς, τῆς ἡμετέρας πειραθήσεται φιλανθρωπίας. Ὁ Θεὸς σε διαφυλάξει, ἀδελφὲ ἀγαπητέ. »

[39] « Νικητῆς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστὸς Μακαρίῳ Ἱεροσολύμων.

1. *Ibid.*, IV, 36. Sur cette commande impériale et sa réalisation, cf. C. WENDEL, « Der Bibel-Auftrag Kaiser Konstantins », *Zentralbl. f. Biblioth.* 56, 1939, p. 165-175. La lettre est postérieure à 330.

2. Le *rationalis* est un des subordonnés du *Comte des Largesses Sacrées* ; il est pour un diocèse (civil), le fonctionnaire responsable des

[38] 50. Voilà donc ce qu'il envoya aux évêques de chaque province à propos de la construction des églises. Ce qu'il écrivit aussi à Eusèbe le Palestinien au sujet de la préparation des livres sacrés, il est aisé de le savoir à partir de la lettre elle-même :

« Vainqueur Constantin Très Grand Auguste à Eusèbe de Césarée ¹.

51. Dans la ville qui porte notre nom, avec l'aide de la providence du Dieu sauveur, une très grande multitude de gens s'est attachée à la très sainte Église, au point qu'ils y sont devenus beaucoup plus nombreux. 52. Il semble donc tout à fait opportun d'y construire aussi davantage d'églises. En conséquence, reçois avec beaucoup d'empressement la décision que nous avons prise. Il a paru bon de faire connaître ceci à ton Intelligence, pour que tu ordonnes que soient copiés sur du parchemin bien préparé, par des calligraphes compétents et qui connaissent bien leur métier, cinquante volumes des divines Écritures, bien lisibles et faciles à utiliser. 53. Tu sais que la préparation et l'usage de celles-ci sont chose tout à fait nécessaire à la vie de l'Église. Une lettre a été envoyée par notre Clémentine au *rationalis* ² du diocèse, pour qu'il ait soin de fournir tout ce qui est nécessaire pour leur préparation. 54. Ce sera la tâche de ta diligence que les livres soient prêts au plus vite ; pour le transport, tu es autorisé à utiliser deux voitures publiques, sur la foi de notre présente lettre. 55. Ainsi ces belles copies seront très aisément transportées jusque sous nos yeux. Un des diacres de ton Église accomplira certainement cette mission : lorsqu'il arrivera chez nous, il fera l'expérience de notre bonté. Dieu te gardera, frère bien-aimé. »

[39] « Vainqueur Constantin Très Grand Auguste à Makarios de Jérusalem ³.

finances publiques, contrôlant en particulier les recettes fiscales : cf. R. DELMAIRE, *Les institutions du Bas-Empire romain de Constantin à Justinien. I. Les institutions civiles palatines*, Paris 1995, p. 127-128.

3. EUSÈBE, *VC* III, 30-32. Sur cette lettre, cf. L. PARMENTIER, « La lettre de l'empereur Constantin au sujet de la construction de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem », *RArch* 2, 1909, p. 42-51. Elle est à dater de 325-326.

56. Τοσαύτη τοῦ σωτῆρος ἡμῶν ἐστὶν ἡ χάρις, ὡς μηδε-
 350 μίαν λόγων χορηγίαν τοῦ παρόντος πράγματος ἀξίαν εἶναι
 δοκεῖν. Τὸ γὰρ γνώρισμα τοῦ ἀγιωτάτου ἐκείνου πάθους ὑπὸ
 τῇ γῆ πάλαι κρυπτόμενον τοσαύταις ἐτῶν περιόδοις λαθεῖν,
 ἄχρις οὗ διὰ τῆς τοῦ κοινοῦ πάντων ἐχθροῦ ἀναιρέσεως
 ἐλευθερωθεῖσιν τοῖς ἑαυτοῦ θεράπουσιν ἀναλάμπειν ἔμελλεν,
 355 πᾶσαν ἐκπληξιν ὡς ἀληθῶς ὑπερβαίνει. 57. Εἰ γὰρ πάντες οἱ
 διὰ πάσης τῆς οἰκουμένης εἶναι δοκοῦντες σοφοὶ εἰς ἓν καὶ τὸ
 αὐτὸ συνελθόντες ἀξιόν τι τοῦ πράγματος ἐθέλωσιν εἰπεῖν,
 οὐδ' ἂν πρὸς τὸ βραχύτατον ἀμιλληθῆναι δυνησονται· ἐπὶ
 360 θαύματος τούτου πίστις ὑπερβαίνει, ὅσα τῶν ἀνθρωπίνων τὰ
 οὐράνια συνέστηκεν εἶναι δυνατώτερα. 58. Διὰ τοῦτο γοῦν
 οὗτος ἀεὶ καὶ πρῶτος καὶ μόνος ἔστι μοι σκοπός, ἵν', ὡσπερ
 ἑαυτὴν ὁσημέραι καινότεροις θαύμασιν ἢ τῆς ἀληθείας πίστις
 ἐπιδείκνυσιν, οὕτως καὶ αἱ ψυχαὶ πάντων ἡμῶν περὶ τὸν ἅγιον
 365 νόμον σωφροσύνη καὶ ὁμογνώμονι προθυμίᾳ σπουδαιότεραι
 γίνωνται. 59. Ὅπερ ἐπειδὴ πᾶσιν εἶναι νομίζω φανερόν,
 ἐκεῖνο μάλιστα σε πεπεῖσθαι βούλομαι, ὡς ἄρα πάντων μοι
 μᾶλλον μέλει, ὅπως τὸν ἱερὸν ἐκεῖνον τόπον, ὃν Θεοῦ προσ-
 τάγματι αἰσχίστης εἰδώλου προσθήκης ὡσπερ τινος ἐπικει-
 370 μένου βάρους ἐκούφισα, ἅγιον μὲν ἐξ ἀρχῆς Θεοῦ κρίσει
 γεγενημένον, ἀγιώτερον δὲ ἀποφανθέντα, ἀφ' οὗ τὴν τοῦ
 σωτηρίου πάθους πίστιν εἰς φῶς προήγαγεν, οἰκοδομημάτων
 κάλλει κοσμήσωμεν. 60. Προσῆκει τοίνυν τὴν σὴν ἀγχίνοιαν
 οὕτως διατάξαι τε καὶ ἐκάστου τῶν ἀναγκαίων ποιήσασθαι
 375 πρόνοιαν, ὡς οὐ μόνον βασιλικῆν τῶν πανταχοῦ βελτίονα,
 ἀλλὰ καὶ τὰ λοιπὰ τοιαῦτα γενέσθαι, ὡς πάντα τὰ ἐφ'
 ἐκάστης καλλιστεύοντα πόλεως ὑπὸ τοῦ κτίσματος τούτου
 νικᾶσθαι. 61. Καὶ περὶ τῶν τοίχων ἐργασίας τε καὶ καλ-

56. Si grande est la grâce de notre Sauveur qu'aucune
 prestation de paroles ne semble digne de l'événement pré-
 sent. Que le signe de cette très sainte Passion ¹ soit resté
 caché sous terre pendant tant d'années, jusqu'au moment où
 il devait briller à nouveau pour ses serviteurs, libérés par la
 défaite de l'ennemi commun à tous, voilà qui surpasse vrai-
 ment tout étonnement. 57. Si tous ceux qui sont réputés
 sages dans le monde entier, se rassemblant dans un même
 lieu, voulaient dire quelque chose qui soit digne de l'événe-
 ment, ils ne pourraient pas en traiter en très peu de mots,
 car la croyance à ce miracle dépasse la capacité naturelle
 de réception du raisonnement humain autant que les réalités
 célestes l'emportent sur celles des hommes. 58. C'est pour-
 quoi, en vérité, mon but constant, premier et unique, est
 que, de même que la vérité de la foi se manifeste chaque jour
 par de nouveaux miracles, de même nos âmes à tous devien-
 nent plus zélées pour la sainte Loi, avec sagesse et désir de
 concorde. 59. Cela, parce que je pense que c'est évident
 pour tous, je veux que tu en sois absolument convaincu : j'ai
 à cœur plus que tout maintenant que ce lieu sacré, que sur
 l'ordre de Dieu j'ai soulagé – comme d'un poids qui l'accab-
 lait – de l'idole très déshonorante qu'on y avait placée ², ce
 lieu qui a été rendu saint dès l'origine par décision de Dieu,
 mais qui a été manifesté plus saint encore depuis qu'il a mis
 en lumière le gage de foi de la Passion salutaire, nous
 l'ornions par de magnifiques édifices. 60. Il revient donc à
 ton Intelligence de disposer et de prévoir tout ce qui est
 nécessaire, pour que non seulement la basilique soit supé-
 rieure à celles de partout, mais aussi pour que les autres
 bâtiments soient tels que tout ce qu'il y a de plus beau dans
 chaque ville soit surpassé par cette réalisation. 61. En ce
 qui concerne la construction et la décoration des murs,

1. Bien qu'Eusèbe, dans la *VC* III, 26, ne parle que de la découverte du tombeau, il cite la lettre de Constantin, dans laquelle cette expression (de même que celle du § 59 : « le gage de foi de la passion ») est une claire allusion à la découverte de la croix. Cf. *infra* I, xvii, 3-6.

2. Il s'agit de la statue d'Aphrodite. Cf. JÉRÔME, *Lettre* 58, 2 : « De l'époque d'Adrien jusqu'au règne de Constantin, ... sur la roche de la croix, une statue en marbre de Vénus, dressée là par les païens, y recevait leur culte » (p. 77 Labourt III). Cf. I, xvii, 2.

λιεργίας Δρακιλλιανῶ τῷ ἡμετέρῳ φίλῳ τῷ διέποντι τῶν
 380 λαμπροτάτων ἐπαρχῶν τὰ μέρη καὶ τῷ τῆς ἐπαρχίας ἄρχοντι
 παρ' ἡμῶν ἐγκεχειρισθαι τὴν φροντίδα γίνωσκε. Κεκέλευσαι
 γὰρ ὑπὸ τῆς ἐμῆς εὐσεβείας καὶ τεχνίτας καὶ ἐργάτας καὶ
 πάνθ' ὅσα περὶ τὴν οἰκοδομὴν ἀναγκαῖα τυγχάνειν παρὰ τῆς
 385 σῆς καταμάθειον ἀγγινοίας, παραχρῆμα διὰ τῆς ἐκείνων
 προνοίας [40] ἀποσταλῆναι. 62. Περὶ δὲ τῶν κίωνων ἢ τῶν
 μαρμάρων, ἃ δ' ἂν νομίσεις εἶναι τιμιώτερα τε καὶ χρησι-
 μώτερα, αὐτὸς συνόψεως γενομένης πρὸς ἡμᾶς γράψαι
 σπούδασον, ἔν' ὅσων δ' ἂν καὶ ὁποίων χρεῖαι εἶναι διὰ τοῦ
 390 <σοῦ> γράμματος ἐπιγνώμεν, ταῦτα πανταχόθεν μετενεχθῆ-
 ναι δυναθῆ. Τὸν γὰρ τοῦ κόσμου θαυμασιώτερον τόπον κατ'
 ἀξίαν φαιδρύνεσθαι δίκαιον. 63. Τὴν δὲ τῆς βασιλικῆς καμά-
 ραν πότερον λακωναρῖαν ἢ διὰ τινος ἐτέρας ἐργασίας γενέσθαι
 δοκεῖ, παρὰ σοῦ γνῶναι βούλομαι· εἰ γὰρ λακωναρῖα μέλλοι
 εἶναι, δυνήσεται καὶ χρυσῶ καλλωπισθῆναι. Τὸ λειπόμενον
 395 ἴνα ἢ σὴ ὁσιότης τοῖς προειρημένοις δικασταῖς ἢ τάχος
 γνωρισθῆναι ποιήσῃ, ὅσων τε καὶ ἐργατῶν καὶ τεχνιτῶν καὶ
 ἀναλωμάτων χρεῖα. Καὶ πρὸς ἐμὲ εὐθέως ἀνενεγκεῖν σπού-
 δασον, οὐ μόνον περὶ τῶν μαρμάρων τε καὶ κίωνων, ἀλλὰ καὶ
 400 περὶ τῶν λακωναρῖων, εἰ γε τοῦτο κάλλιον ἐπικρίνεις. Ὁ
 Θεός σε διαφυλάξει, ἀδελφὲ ἀγαπητέ ».

64. Καὶ ἄλλας δὲ ἐπιστολάς ὁ βασιλεὺς κατὰ Ἀρείου καὶ
 τῶν ὁμοδόξων αὐτοῦ πανηγυρικώτερον γράψας πανταχοῦ
 κατὰ πόλεις προέθηκεν, διακωμωδῶν καὶ τῷ τῆς εἰρωνείας
 ἤθει διαβάλλον αὐτόν. 65. Οὐ μόνον δὲ τοῦτο, ἀλλὰ καὶ
 405 Νικομηδεῦσιν κατὰ Εὐσεβίου καὶ Θεογνίου γράφων καθάπτ-
 τεται μὲν τῆς Εὐσεβίου κακοτροπίας, οὐ μόνον ἐπὶ τῷ
 Ἀρειανισμῷ, ἀλλ' ὅτι καὶ τῷ τυράννῳ ἤδη πρότερον εὐνοῶν
 τοῖς αὐτοῦ πράγμασιν ἐπεβούλευεν, παραινεῖ δὲ ἕτερον ἐλέ-

sache que nous en avons confié le soin à notre ami Drakillianos, qui occupe les fonctions de préfet du prétoire¹, et au gouverneur de la province. Il a été ordonné par ma Piété qu'artisans, ouvriers et tout ce dont ils apprendront de ton Intelligence que c'est nécessaire pour la construction soient envoyés aussitôt par leur prévoyance. [40] 62. En ce qui concerne les colonnes, les marbres et ce que tu estimeras le plus précieux et le plus utile, veille toi-même, après examen, à m'écrire à ce sujet, afin que, lorsque nous aurons appris par ta lettre combien sont nécessaires et de quelle sorte, on puisse faire venir cela de partout. Il est juste en effet que le lieu le plus admirable de l'univers soit orné selon sa dignité. 63. C'est de toi que je veux savoir si la voûte de la basilique doit être lambrissée ou faite d'une autre manière ; si elle doit être lambrissée, elle pourra être rehaussée d'or². Il reste à ta Sainteté de faire connaître le plus vite possible aux fonctionnaires mentionnés ci-dessus combien d'ouvriers, d'artisans et de finances sont nécessaires. Veille à m'en référer rapidement, non seulement en ce qui concerne les marbres et les colonnes, mais aussi en ce qui concerne les lambris, si tu estimes que c'est plus beau. Dieu te gardera, frère bien-aimé. »

64. L'empereur écrivit encore d'autres lettres d'un caractère plus oratoire contre Arius et ceux qui partageaient son opinion et il les adressa à toutes les villes ; il l'y tournait en ridicule et l'attaquait sur un mode ironique³. 65. Et non seulement cela, mais, écrivant aussi aux habitants de Nicomédie contre Eusèbe et Théognios, il s'attaque à la mauvaise conduite d'Eusèbe, non seulement à propos de l'arianisme, mais parce que celui-ci avait comploté contre ses intérêts en étant auparavant bien disposé envers le tyran, et il les invite

1. Deux lois adressées à Drakillianos sont conservées : *C. Theod.* II, 33, 1 (325) ; XVI, 5, 1 (326). Sur ce personnage, cf. *PLRE* 1, p. 271.

2. La description qu'Eusèbe donne de cet édifice (le Martyrium) dans sa *Vie de Constantin* (III, 36-40, p. 100-101) en mentionne les colonnes et plaques de marbre, les mosaïques, les plafonds à caissons dorés.

3. Une lettre conservée par certains manuscrits du *De decretis* d'Athanasie et par GÉLASE DE CYZIQUE, *HE* III, 19, 1 (= *Urkunden*, 34) correspond à cette description.

σθαι ἐπίσκοπον ἀντ' αὐτοῦ. 66. Ἄλλὰ τὰς περὶ τούτων ἐπιστολάς διὰ τὸ ἐν αὐταῖς μῆκος ἐνταῦθα προσγράψαι περιττὸν εἶναι ἐνόμισα, ἐξέστω δὲ τοῖς βουλομένοις ἀναζητήσασιν ἐντυγχάνειν αὐταῖς.

X

1. Περὶ μὲν τούτων τοσαῦτα εἰρήσθω, κινεῖ δέ με ἡ τοῦ [41] βασιλέως σπουδὴ καὶ ἐτέρου πράγματος μνεῖαν ποιήσασθαι, ὃ τὴν αὐτοῦ γνώμην, ὅπως τῆς εἰρήνης ἐφρόντιζεν, παρατίθεται.

5 Τῆς γὰρ ἐκκλησιαστικῆς ὁμονοίας πρόνοιαν ποιούμενος κεκλήκει πρὸς τὴν σύνοδον καὶ Ἀκέσιον τῆς τῶν Ναυατιανῶν θρησκείας ἐπίσκοπον. 2. Μετὰ οὖν τὸ γραφῆναι καὶ ὑπογραφῆναι παρὰ τῆς συνόδου τὸν ὅρον τῆς πίστεως ἡρώτα ὁ βασιλεὺς τὸν Ἀκέσιον, εἰ καὶ αὐτὸς τῇ πίστει συντίθεται καὶ τῷ ὀρισμῷ τῆς τοῦ πάσχα ἑορτῆς. Ὁ δὲ « οὐδὲν καινόν, ἔφη, ὦ βασιλεῦ, ἡ σύνοδος ὥρισεν· οὕτω γὰρ ἄνωθεν καὶ ἐξ ἀρχῆς ἐκ τῶν ἀποστολικῶν χρόνων παρεῖληφα καὶ τὸν ὅρον τῆς πίστεως καὶ τὸν χρόνον τῆς τοῦ πάσχα ἑορτῆς ». 3. Ἐπανε-
10 ρομένου δὲ τοῦ βασιλέως « διὰ τί οὖν τῆς κοινωνίας χωρίζῃ ; »
15 ἐκεῖνος τὰ ἐπὶ Δεκίου γενόμενα κατὰ τὸν διωγμὸν ἐδίδασκεν καὶ τὴν ἀκρίθειαν τοῦ αὐστηροῦ κανόνος ἔλεγεν, ὡς ἄρα οὐ χρὴ τοὺς μετὰ τὸ βάπτισμα ἡμαρτηρότας ἀμαρτίαν, ἣν « πρὸς θάνατον¹ » καλοῦσιν αἱ θεῖαι γραφαί, τῆς κοινωνίας τῶν θεῶν μυστηρίων ἀξιῶσθαι, ἀλλ' ἐπὶ μετάνοιαν μὲν αὐτοὺς προτρέ-
20 πειν, ἐλπίδα δὲ τῆς ἀφέσεως μὴ παρὰ τῶν ἱερέων, ἀλλὰ παρὰ

j. 1 Jn 5, 16.

1. Cette lettre concerne Eusèbe de Nicomédie, accusé d'avoir été favorable à Licinius ; elle est citée par ATHANASE, *De decretis* 41, p. 43-45 (= *Urkunden*, 27). Elle date de novembre-décembre 325, selon Opitz, p. 58. Eusèbe réussit pourtant à retrouver la faveur impériale.

2. Des formules conclusives de ce type se rencontrent souvent chez SOCRATE (cf. I, XII, 1 ; XXIV, 9, etc.) ; on les trouve déjà chez HÉRODOTE (ainsi en *Hist.* I, 92).

3. Première mention des novatiens, auxquels Socrate appartenait (cf. Introduction, p. 12-13) et dont il fera connaître tous les évêques de Constanti-

à choisir un autre évêque à sa place¹. 66. Mais j'ai jugé qu'il était superflu de transcrire ici les lettres sur ces questions en raison de leur longueur ; il est possible à ceux qui le désirent d'en faire la recherche.

X

Constantin et l'évêque novatien

1. Que cela donc soit dit sur ces questions² ; mais le zèle de l'empereur m'incite [41] à faire mémoire d'une autre affaire, qui manifeste combien il avait le souci de la paix.

Parce qu'il voulait pourvoir à la concorde dans l'Église, il avait convoqué également au concile Akésios, évêque de la religion des novatiens³. 2. Après que la définition de foi eut été écrite et signée par le concile, l'empereur demandait à Akésios si lui aussi donnait son assentiment à la foi et à la fixation de la date de Pâques. Celui-ci dit : « Le concile, empereur, n'a rien défini de nouveau : c'est ainsi que, dès longtemps, depuis le début, depuis les temps apostoliques, j'ai reçu et la définition de foi et la date de la fête de Pâques. » 3. Comme l'empereur lui demandait encore : « Pourquoi donc te sépares-tu de la communion ? », celui-ci lui apprenait ce qui s'était passé à l'époque de Dèce lors de la persécution et lui rapportait la rigueur de ce sévère canon selon lequel il ne fallait pas juger dignes de participer aux divins mystères ceux qui, après le baptême, avaient commis une faute que les divines Écritures appellent « pour la mort¹ ». Il fallait les exhorter à la pénitence, mais ce n'est pas des prêtres qu'ils pouvaient espérer la remise de leurs

noble jusqu'à son époque. Dès maintenant il souligne que la foi des novatiens, voire leurs pratiques, sont conformes à la tradition apostolique de l'Église.

τοῦ Θεοῦ ἐκδέχεσθαι τοῦ δυναμένου καὶ ἐξουσίαν ἔχοντος συγχωρεῖν ἀμαρτήματα. 4. Ταῦτα εἰπόντος τοῦ Ἀκεσίου ἐπιπεῖν τὸν βασιλέα· ἴθες, ὦ Ἀκέσιε, κλίμακα καὶ μόνος ἀνάβηθι εἰς τὸν οὐρανόν.¹

- 25 5. Τούτων οὔτε ὁ Παμφίλου Εὐσέβιος οὔτε ἄλλος τις ἐμνημόνευσεν πώποτε, ἐγὼ δὲ παρὰ ἀνδρὸς ἤκουσα οὐδαμῶς ψευδομένου, ὃς παλαιός τε ἦν σφόδρα καὶ ὡς ἱστορήσας τὰ κατὰ τὴν σύνοδον ἔλεγεν. Ὅθεν τεκμαίρομαι τοῦτο πεπονθέναι τοὺς σιωπῆ ταῦτα παραπεμφαμένους, ὃ πολλοὶ τῶν ἱστορίας συγγραψαμένων πεπόνθασιν· ἐκεῖνοι γὰρ πολλὰ παραλείπουσιν ἢ προσπάσχοντές τισιν ἢ προσώποις χαριζόμενοι.

XI

1. Τὰ μὲν περὶ Ἀκεσίου τσαῦτα. Ἐπεὶ δὲ Παφνουτίου καὶ Σπυρίδωνος ποιήσασθαι μνήμην ἀνωτέρω ἐπηγγειλάμεθα, εὐκαιρον ἐνταῦθα περὶ αὐτῶν εἰπεῖν.

- [42] Παφνούτιος γὰρ μιᾶς τῶν πόλεων τῆς ἄνω Θηβαΐδος ἐπίσκοπος ἦν· οὕτως δὲ ἦν ἀνὴρ θεοφιλῆς, ὡς καὶ σημεῖα θαυμαστά γίνεσθαι ὑπὲρ αὐτοῦ. 2. Οὗτος ἐν καιρῷ τοῦ διωγμοῦ τὸν ὀφθαλμὸν ἐξεκλόπη· σφόδρα δὲ ὁ βασιλεὺς ἐτίμα τὸν ἀνδρα καὶ συνεχῶς ἐπὶ τὰ βασίλεια μετεπέμπετο καὶ τὸν ἐξορωρυγμένον ὀφθαλμὸν κατεφίλει. Τσαῦτη προσῆν τῷ βασιλεῖ

1. Sozomène a repris cet épisode de Socrate, avec en finale une pointe contre les novatiens (*HE*, I, 22, 3).

2. Il s'agit d'Auxanon, comme il sera précisé en XIII, 2. Pour que Socrate ait pu recueillir son témoignage, on doit supposer que ce personnage est né au plus tard vers 310 et a donc atteint, au début du règne de Théodosie II (cf. I, XIII, 3), les environs de la centaine. L'épisode est vraisemblable : la présence de novatiens à Nicée est confirmée par le canon 8 du concile, qui déclare qu'« ils reçoivent les doctrines de l'Église », reconnaît la validité de leurs ordinations et fait preuve de bienveillance à leur égard, tout en s'efforçant de les réconcilier. D'autre part, l'année qui suivit le concile, une loi leur permit de conserver leurs églises et leurs cimetières (*C. Theod.* XVI, 5, 2). Cf. aussi les remarques de WALLRAFF, *Sokrates*, p. 51.

3. Le Paphnuce présent à Nicée est-il évêque ? Il semble que ce soit la source de Socrate (RUFIN, *HE* X, 4, p. 963) qui ait créé à son propos

péchés, c'est de Dieu, qui peut pardonner les péchés et en a la faculté. 4. Quand Akésios eut dit cela, on rapporte que l'empereur rétorqua : « Place une échelle, Akésios, et monte au ciel tout seul »¹.

5. Cela, ni Eusèbe de Pamphile, ni aucun autre n'en a jamais fait mention. Quant à moi, je l'ai appris d'un homme qui n'était aucunement menteur, un très vieil homme qui disait avoir fait le récit de ce qui s'était passé au concile². J'en conjecture que ceux qui ont passé cela sous silence ont éprouvé ce qu'éprouvent beaucoup de ceux qui écrivent l'histoire. Ceux-ci laissent de côté bien des choses, soit par sympathie pour certains, soit pour être agréables à certaines personnes.

XI

Paphnuce

1. Cela donc au sujet d'Akésios. Mais puisque nous avons promis plus haut de faire mention de Paphnuce et de Spyridon, il est temps d'en parler ici.

[42] Paphnuce était évêque d'une des villes de la Haute Thébaidé³ ; c'était un homme à ce point aimé de Dieu que des miracles extraordinaires furent accomplis par lui. 2. Cet homme, au temps de la persécution, fut privé d'un œil. L'empereur le vénérât beaucoup ; il le faisait continuellement venir au palais et il baisait la place de son œil arraché,

l'association confesseur/évêque orthodoxe, pour l'opposer aux évêques persécuteurs ariens. En fait, Paphnuce est moine et confesseur (*ATHANASE, Vie d'Antoine*, 58, 3), pas évêque, ce qui n'exclut pas sa participation au concile, où il n'y avait pas que des évêques. Cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 43-49. Il y aura toutefois un Paphnuce évêque à Tyr, que Rufin identifie avec celui de notre passage, dans un épisode qui veut dédouaner Maxime de Jérusalem d'accointances avec les Eusébiens (*HE* X, 18, p. 983). Socrate, qui sait que Maxime a souscrit alors à la déposition d'Athanase (II, VIII, 5), n'a pas retenu cet épisode, à l'inverse de Sozomène (*HE* II, 25, 20). On connaît aussi trois Paphnuce parmi les signataires de Sardique (*ATHANASE, Apol. sec.*, 78, 7 et 49,3).

- 10 Κωνσταντίνω εὐλάβεια. 3. Ἐν μὲν οὖν τοῦτο περὶ Παφνου-
 15 τίου εἰρήσθω· ὁ δὲ πρὸς λυσιτέλειαν τῆς ἐκκλησίας καὶ
 κόσμον τῶν ἱερωμένων διὰ τῆς αὐτοῦ συμβουλῆς τότε γέγο-
 20 νεν, διηγῆσομαι. Ἐδόκει τοῖς ἐπισκόποις νόμον νεαρὸν εἰς τὴν
 ἐκκλησίαν εἰσφέρειν, ὥστε τοὺς ἱερωμένους, λέγω δὲ ἐπισκό-
 25 πους καὶ πρεσβυτέρους καὶ διακόνους καὶ ὑποδιακόνους, μὴ
 συγκαθεύδειν ταῖς γαμεταῖς, ἅς ἔτι λαϊκοὶ ὄντες ἠγάγοντο.
 4. Καὶ ἐπεὶ περὶ τούτου βουλευέσθαι προῦκειτο, διαναστάς ἐν
 μέσῳ τοῦ συλλόγου τῶν ἐπισκόπων ὁ Παφνούτιος ἐβόα
 30 « τίμιον εἶναι <τὸν γάμον αὐτῶν> καὶ τὴν κοίτην ἀμίαν-
 τον^k » λέγων, μὴ τῇ ὑπερβολῇ τῆς ἀκριβείας μᾶλλον τὴν
 ἐκκλησίαν προσβλάψωσιν· οὐ γὰρ πάντας δύνασθαι φέρειν τῆς
 ἀπαθείας τὴν ἀσκησιν οὐδὲ ἴσως φυλαχθῆσεσθαι τὴν
 35 σωφροσύνην τῆς ἐκάστου γαμετῆς (σωφροσύνην δὲ ἐκάλει
 {καὶ} τῆς νομίμου γυναικὸς τὴν συνέλευσιν), 5. ἀρκεῖσθαι τε
 τὸν φθάσαντα κλήρου τυχεῖν μηκέτι ἐπὶ γάμον ἔρχεσθαι κατὰ
 τὴν τῆς ἐκκλησίας ἀρχαίαν παράδοσιν, μὴ μὴν ἀποζεύγ-
 νυσθαι ταύτης, ἣν ἀπαξ ἤδη πρότερον λαϊκὸς ὢν ἠγάγετο.
 6. Καὶ ταῦτ' ἔλεγεν ἀπειρος ὢν [43] γάμου καὶ ἀπλῶς εἰπεῖν
 30 γυναικὸς· ἐκ παιδῶς γὰρ ἐν ἀσκητηρίῳ ἐτέθηραπτο καὶ ἐπὶ
 σωφροσύνη εἰ καὶ τις ἄλλος περιβόητος ἦν. 7. Πείθεται
 σύμπας ὁ τῶν ἱερωμένων σύλλογος τοῖς Παφνουτίου λόγοις.
 Διὸ καὶ τὴν περὶ τούτου ζήτησιν ἀπεσίγησαν, τῇ γνώμῃ τῶν

tant était grande la piété de l'empereur Constantin. 3. Cette unique chose étant dite sur Paphnuce¹, je vais raconter ce qui arriva alors sur ses conseils pour l'utilité de l'Église et l'honneur des consacrés. Il semblait bon aux évêques d'introduire dans l'Église une loi nouvelle, selon laquelle les consacrés – je veux dire les évêques, les prêtres, les diacres et les sous-diacres – ne devaient plus coucher avec les épouses qu'ils avaient prises lorsqu'ils étaient encore laïcs. 4. Lorsque eut lieu la délibération à ce sujet, Paphnuce, debout au milieu de l'assemblée des évêques, se mit à crier bien fort de ne pas imposer un joug pesant aux hommes consacrés – en disant que « leur mariage était honorable et leur couche sans souillure^k » –, de peur qu'ils ne fassent plutôt du tort à l'Église par un excès de rigueur. Tous n'étaient pas capables de supporter l'ascèse de l'impassibilité, et peut-être ne serait même pas préservée la chasteté de leur épouse – il appelait chasteté les relations avec l'épouse légitime. 5. Il suffisait que celui qui s'était déjà engagé dans le clergé ne puisse plus se marier, conformément à l'ancienne tradition de l'Église, mais il ne fallait sûrement pas qu'il se sépare de celle qu'il avait épousée auparavant, alors qu'il était laïc. 6. Il disait cela alors qu'il n'avait aucune expérience [43] du mariage ni, pour tout dire, de la femme, car dès son enfance il avait été élevé dans une maison d'ascètes et était renommé comme personne pour sa chasteté. 7. L'assemblée des consacrés toute entière est persuadée par les paroles de Paphnuce. Ils firent taire la discussion sur cette question, en laissant

k. He 13, 4.

1. Socrate emprunte ce trait à Rufin, mais il insiste beaucoup moins que lui sur les prodiges et miracles, qui pour Rufin témoignent du charisme apostolique de Paphnuce (cf. THELAMOΝ, *Paiens et chrétiens*, p. 376-378).

35 βουλομένων ἀπέχεσθαι τῆς ὁμιλίας τῶν γαμετῶν καταλείψαντες.

XII

1. Καὶ τοσαῦτα μὲν περὶ Παφνουτίου δίκαιον <δὲ> καὶ περὶ Σπυρίδωνος ὀλίγα διεξελεθῆναι. Οὗτος ποιμὴν προβάτων ἐτύγχανεν ᾧ καὶ τοσαύτη ποιμαίνοντι προσῆν ὁσιότης, ὡς ἀξιώθηται αὐτὸν καὶ ἀνθρώπων ποιμένα γενέσθαι. Μιᾶς γὰρ
5 τῶν ἐν Κύπρῳ πόλεων ὀνόματι Τριμιθοῦντος τὴν ἐπισκοπὴν ἐκεκλήρωτο, διὰ δὲ ἀτυφίαν πολλὴν ἐχόμενος τῆς ἐπισκοπῆς ἐποίμαινεν καὶ τὰ πρόβατα. 2. Πολλὰ μὲν οὖν τὰ περὶ αὐτοῦ λεγόμενα, ἐνὸς δὲ ἢ δύο ἐπιμνησθήσομαι, ἵνα μὴ ἔξω τοῦ προκειμένου δόξω πλανᾶσθαι. Μεσοῦσης ποτὲ τῆς νυκτὸς
10 κλέπται ταῖς ἐπαύλεσι τῶν προβάτων λαθραίως ἐπελθόντες ἀφαιρεῖσθαι τινὰ τῶν προβάτων ἐσπούδαζον. 3. Θεὸς δὲ ἄρα ὁ τὸν ποιμένα σωζῶν ἔσωζε καὶ τὰ πρόβατα. Οἱ γὰρ κλέπται ἀοράτῳ δυνάμει παρὰ τὰς ἐπαύλεις ἐδέδεντο. 4. Ὁρθρος τε ἦν καὶ ἤκην παρὰ [44] τὰ ποιμνία ὡς δὲ εὔρεν <αὐτοὺς> ὀπίσω

1. Sur cet épisode que Socrate est le premier à rapporter, cf. R. GRYSOΝ, *Les origines du célibat ecclésiastique*, Gembloux 1970, p. 87-90, qui en défend l'historicité ; F. WINKELMANN la met en doute (« Die Problematik der Entstehung der Paphnutioslegende », in *Griechenland, Byzanz, Europa*, Berlin 1985, p. 32-42). On peut dire du moins qu'il n'est pas invraisemblable qu'un moine soit intervenu lors du concile de Nicée. Que Socrate ait retenu cette anecdote (qu'il a pu apprendre d'Auxanon) ne plaide nullement contre son novatianisme, dont certains ont pensé qu'il aurait pu lui faire désapprouver l'attitude tolérante de Paphnuce. On ne sait pas quelle était la discipline du clergé novatien en ce domaine, mais il est vraisemblable qu'elle était conforme à la tradition ancienne, celle que défend Paphnuce et qui est restée celle de l'Église d'Orient (cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 253, n. 194, contre LEPPIN, *Von Constantin*, p. 230, note 41). En V, xxii, 50, la pratique orientale est rappelée et opposée à celle que prônait un évêque de Thessalie, qui excommunait « un clerc qui couche avec la femme qu'il a épousée selon la loi avant de devenir clerc ». On notera par ailleurs que le canon 3 de Nicée interdit la cohabitation des clercs (célibataires) avec des femmes.

ceux qui le voulaient décider s'ils s'abstiendraient de rapports avec leurs épouses ¹.

XII

Spyridon

1. Cela dit au sujet de Paphnuce, il est juste de s'étendre quelque peu sur Spyridon ². Celui-ci était pasteur d'un troupeau de brebis, et si grande était la sainteté du pasteur qu'il fut jugé digne de devenir aussi pasteur d'hommes. Il lui était échu l'épiscopat d'une des villes de Chypre du nom de Trimithonte, mais en raison de sa grande humilité il continuait, tout en ayant l'épiscopat, de faire paître ses brebis. 2. On raconte beaucoup de choses à son sujet : j'en rapporterai une ou deux, pour ne pas avoir l'air de m'écarter de mon sujet. Une fois, au milieu de la nuit, des voleurs qui s'étaient secrètement introduits dans les enclos des brebis cherchaient à emporter quelques-unes des brebis. 3. Mais Dieu, qui sauve le berger, sauvait aussi les brebis, car les voleurs, par une force invisible, se trouvaient attachés dans les enclos. 4. A l'aurore, il venait auprès [44] de ses troupeaux,

2. Spyridon ne figure pas dans les plus anciennes listes des Pères de Nicée (cf. E. HONIGMANN, « La liste originale des Pères de Nicée », *BZ* 14, 1939, p. 59-61). Son existence est attestée par ATHANASE, qui le cite parmi les signataires de Sardique : *Apol. sec.* 50, 2 (p. 131). La source de Socrate est encore RUFIN, *HE* X, 5 (p. 963-964), mais il a eu aussi des informations orales de Chypriotes. Sur ces « *gesta mirabilia* » d'un évêque exemplaire, cf. F. THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 403-414. Il existe une vie de Spyridon par Théodore de Paphos (évêque du vi^e siècle), qui recense dix-sept miracles du saint : cf. P. VAN DEN VEN, *La légende de saint Spyridon, évêque de Trimithonte*, Louvain 1953.

15 τὰς χεῖρας ἔχοντας, ἔγνω τὸ γεγονός, καὶ εὐξάμενος λύει τοὺς κλέπτας, πολλά τε νουθετήσας καὶ παραινέσας ἐκ δικαίων πόνων σπουδάζειν, μὴ μὴν ἐξ ἀδικίας λαμβάνειν, ἀπέλυσε κριόν τε αὐτοῖς χαρισάμενος καὶ χαριέντως ἐπιφθεγξάμενος 'ἵνα μὴ, φησὶν, μάτην ἡγρουπνηκότες φανῆτε.' 5. 'Ἐν μὲν δὴ τοῦτο τῶν Σπυριδωνος θαυμάτων, ἕτερον δὲ τοιοῦτον. 20 Ἦν αὐτῷ θυγάτηρ παρθένος, τῆς τοῦ πατρὸς εὐλαθείας μετέχουσα, τοῦνομα Εἰρήνη. Ταύτη γνώριμος τις πολύτιμον παρέθετο κόσμιον· ἡ δὲ ἀσφαλέστερον ποιούσα γῆ τὴν παραθήκην ἔκρυψεν, μετ' οὐ πολὺ δὲ τὸν βίον ἀπέλιπεν. 6. 25 Ἦκει μετὰ χρόνον ὁ παραθέμενος, μὴ εὐρών τε τὴν παρθένον ἐμπλέκεται τῷ πατρὶ, νῦν μὲν ἐγκαλῶν, ἔστιν δ' ὅτε καὶ παρακαλῶν. 7. Ἐπεὶ δὲ συμφορὰν ἐποιεῖτο τὴν τοῦ παραθεμένου ζημίαν ὁ γέρον, ἐλθὼν ἐπὶ τὸ μνημα τῆς θυγατρὸς ἐπεκαλεῖτο τὸν Θεὸν πρὸ καιροῦ δεῖξαι αὐτῷ τὴν ἐπηγγελμένην ἀνάστασιν, καὶ δὴ τῆς ἐλπίδος οὐχ ἤμαρτεν. Ζῶσα γὰρ 30 αὐθις ἡ παρθένος φαίνεται τῷ πατρὶ, καὶ τὸν τόπον σημάνασα, ἔνθα τὸ κόσμιον ἀπεκέρυπτο, αὐθις ἀποχώρει.

Τοιοῦτοι ἄνδρες ἐν τοῖς χρόνοις τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου κατὰ τὰς ἐκκλησίας ἐξέλαμπον. 8. Ταῦτα δὲ ἐγὼ καὶ 35 ἀκοῆ παρὰ πολλῶν Κυπρίων παρέλαβον καὶ συντάγμασι Ρουφίνου τινὸς πρεσβυτέρου ἐνέτυχον Ρωμαϊκῆ λέξει συγγεγραμμένοις, ἀφ' ὧν ταῦτα καὶ ἕτερα τινὰ τῶν μετ' οὐ πολὺ ῥηθησομένων συνήγαγον.

XIII

1. Ἦκουσα δὲ ἐγὼ καὶ περὶ Εὐτυχιανοῦ, θεοφιλοῦς ἀνδρὸς κατὰ τοὺς αὐτοὺς χρόνους ἀκμάσαντος, ὃς καὶ αὐτὸς τῆς

1. Chez RUFIN, *HE I*, 5 (p. 964), la jeune fille se contentait de répondre à son père de son tombeau. Il est étonnant de voir Socrate, généralement plus réservé, surenchérir sur le miracle. SOZOMÈNE, *HE I*, 11, 5 reprend la formulation de Rufin. Sa notice sur Spiridon, par ailleurs, est beaucoup plus riche que celle de Socrate.

et comme il trouva les voleurs attachés, les mains derrière le dos, il devina ce qui s'était passé. Ayant fait une prière, il les délivre, et après leur avoir adressé force réprimandes et les avoir exhortés à s'adonner à des travaux honnêtes, et non à voler injustement, il les renvoya en leur faisant cadeau d'un bélier et en leur disant avec humour : « C'est pour que vous n'ayiez pas l'air d'avoir veillé pour rien. » 5. C'est donc un des miracles de Spyridon ; en voici un autre. Il avait une fille vierge, du nom d'Irène, qui partageait la piété de son père. Une des connaissances de celle-ci lui confia une parure d'un grand prix. Elle, pour aller au plus sûr, cacha ce dépôt sous terre, mais peu de temps après elle quitta la vie. 6. Quelque temps plus tard, celui qui lui avait confié l'objet arrivait, et ne trouvant pas la jeune fille, il s'adresse au père, tantôt l'accusant, tantôt encore le suppliant. 7. Comme le vieillard considérait comme un malheur le dommage causé à celui qui avait confié l'objet, il alla sur le tombeau de sa fille et suppliait Dieu de lui montrer avant le temps la résurrection promise. Son espérance ne fut certes pas déçue : la jeune fille apparaît à son père, vivante à nouveau, et après lui avoir indiqué l'endroit où était cachée la parure, elle s'en va de nouveau¹.

Tels étaient les hommes qui brillaient dans les Églises à l'époque de l'empereur Constantin. 8. Quant à moi, j'ai recueilli ces faits oralement de la bouche de nombreux Chyriotes et je les ai trouvés dans les écrits d'un prêtre, Rufin, composés en langue latine ; j'en ai tiré cela et d'autres faits parmi ceux que je raconterai sous peu.

XIII

Eutychien

1. J'ai aussi entendu parler d'Eutychien, un homme aimé de Dieu célèbre à la même époque, lui aussi de l'Église des

ἐκκλησίας τῶν Ναυατιανῶν τυγχάνων παραπλήσια ἔργα
 ποιῶν ἐθαυμάζετο. 2. Τίς τε ὁ περὶ τούτου διηγησάμενος,
 5 ἐρῶ μετὰ ἀκριθείας καὶ οὐκ ἀποκρύψομαι, ἀν δόξω τισιν
 [45] ἀπεχθάνεσθαι. Αὐξάνων τις τῆς Ναυατιανῶν ἐκκλησίας
 πρεσβύτερος μακροβιώτατος γέγονεν, ὃς καὶ τῆ ἐν Νικαίᾳ
 συνόδῳ κομιδῆ νήπιος ὢν ἅμα τῷ Ἀκεσίῳ παρέβαλεν καὶ τὰ
 10 κατὰ Ἀκέσιον ἐμοὶ διηγήσατο. 3. Οὗτος ἐξ ἐκείνων τῶν
 χρόνων ἄχρι τῆς βασιλείας τοῦ νέου Θεοδοσίου παρέτεινεν
 καὶ νεωτέρῳ μοι σφόδρα τυγχάνοντι τὰ περὶ Εὐτυχιανοῦ
 διηγήσατο, πολλὰ μὲν διεξελθὼν περὶ τῆς προσούσης αὐτῷ
 θείας χάριτος, ἐν δὲ κάκεινο μνήμης ἄξιον <ἐγγράφου>.

4. Ἐπὶ τοῦ βασιλέως, ἔφη, Κωνσταντίνου τῶν δορυφόρων
 15 τις, οὃς οἰκίους καλεῖ βασιλεῦς, τυραννικά τινα πράττειν
 ὑποπτευθεὶς φυγῆ ἐχρήσατο. Ὁ βασιλεὺς δὲ ἐκέλευσεν ἀπειλῆ
 ἀναιρεῖσθαι αὐτόν, ἔνθα ἂν εὕρισκοιτο. 5. Ὁς περὶ τὸν Βιθυ-
 νὸν Ὀλυμπον εὐρεθεὶς βαρυτάτοις καὶ χαλεποῖς σιδήροις ἐν
 20 εἰρκτῆ κατεκλείστο περὶ τὰ μέρη τοῦ Ὀλύμπου, ἔνθα ἦν
 καὶ ὁ Εὐτυχιανὸς τὸν μονήρη βίον ἀσκῶν πολλῶν τε τὰ
 σώματα καὶ τὰς ψυχὰς ἐθεράπευεν. Συνῆν δὲ αὐτῷ καὶ ὁ
 μακροβιώτατος Αὐξάνων, νέος ὢν πάνυ καὶ τὰ τοῦ μοναχικοῦ
 βίου ὑπ' αὐτῷ παιδευόμενος. 6. Παρὰ τοῦτον τὸν Εὐτυχιανὸν
 ἦγον πολλοὶ παρακαλοῦντες ῥύεσθαι τὸν δέσμιον βασιλεῖ
 25 παρακλήσεις προσφέροντα. Καὶ γὰρ ἐληλύθει εἰς τὰς ἀκοὰς
 τοῦ βασιλέως τὰ παρὰ Εὐτυχιανοῦ γινόμενα θαύματα. 7. Ὁ δὲ
 ἐτοίμως ὑπέσχετο παρὰ τὸν βασιλέα πορεύεσθαι. Ἐπεὶ δὲ ὁ
 δεσμώτης ἐκ τῶν δεσμῶν ἀνήκεστα ἔπασχεν, οἱ παρακα-
 30 λοῦντες ὑπὲρ αὐτοῦ φθάνειν ἔλεγον καὶ τὴν παρὰ βασιλέως
 τιμωρίαν καὶ τὰς ὑπὲρ αὐτοῦ παρακλήσεις τὸν ἐκ τῶν δεσμῶν
 ἐπικείμενον θάνατον. Εὐτυχιανὸς δὲ πέμψας παρακαλεῖ τοὺς

1. Après deux exemples de saints personnages de la Grande Église, Socrate tient à citer un exemple d'un saint personnage novatien, bien qu'il sache que quelques-uns de ses lecteurs pourront en être irrités (il feint de croire que leur irritation viendra de ce qu'il se réfère à une source novatienne). L'épisode n'a rien à voir avec le concile et Socrate lui-même déclare qu'il est postérieur (§ 11). SOZOMÈNE, *HE* I, 14, 9-11 a bien repris l'épisode à Socrate, mais il l'a placé après deux chapitres qui concernent des moines de la Grande Église (Antoine, Paul, Amoun).

novatien, qui était admiré pour être l'auteur d'œuvres semblables. 2. Je dirai exactement qui m'a renseigné sur celui-ci et n'en ferai pas mystère, dussé-je susciter l'animosité de certains ¹. [45] Un certain Auxanon, prêtre de l'Église des novatien, avait atteint un âge très avancé : tout enfant, il avait accompagné Akésios au concile de Nicée et il m'a raconté ce qui concerne Akésios. 3. Sa vie s'était étendue depuis ce temps jusqu'au règne de Théodose le jeune ; alors que j'étais très jeune, il m'a raconté ce qui concerne Eutykien, exposant en détail de nombreux traits sur la grâce divine qui habitait en lui, dont ce fait digne d'être rappelé par écrit.

4. A l'époque de l'empereur Constantin, disait-il, un des gardes du corps que l'empereur appelle domestiques, soupçonné de conjuration, prit la fuite. L'empereur ordonna avec des menaces qu'il soit mis à mort là où on le trouverait. 5. Découvert près de l'Olympe de Bithynie, il avait été jeté en prison, chargé de très lourdes et pénibles chaînes, dans la région de l'Olympe où Eutykien, en s'exerçant à la vie solitaire, guérissait les corps et les âmes de beaucoup. Auxanon, l'homme à la très longue vie, vivait avec lui : il était tout jeune et apprenait sous sa direction ce qui concerne la vie monastique ². 6. Beaucoup venaient auprès de cet Eutykien le supplier de sauver le prisonnier en présentant des suppliques à l'empereur, car les miracles accomplis par Eutykien étaient parvenus aux oreilles de l'empereur. 7. Celui-ci offrait avec empressement de se rendre auprès de l'empereur, mais comme le prisonnier souffrait intolérablement de ses liens, ceux qui intercédèrent pour lui disaient que la mort provoquée par ses liens allait devancer et le châtimement impérial et les suppliques en sa faveur. Eutykien envoya donc

2. On a ici la première attestation d'un exemple de vie monastique en Asie Mineure, et plus précisément dans la région de l'Olympe de Bithynie, où les moines abonderont par la suite : cf. R. JANIN, *Les églises et les monastères des grands centres byzantins*, Paris 1975.

δεσμοφύλακας ἀνεῖναι τὸν ἄνθρωπον. 8. Τῶν δὲ λεγόντων κίνδυνον φέρειν αὐτοῖς τὴν ἄνεσιν τοῦ δεσμώτου, αὐτὸς δι' ἑαυτοῦ ἅμα τῷ Αὐξάνοντι πρὸς τὸ δεσμοκτήριον παραγίνεται. 35 Ἐκείνων δὲ μὴ βουλομένων ἀνοίγειν τὴν εἰρκτὴν ἢ προσοῦσα χάρις Εὐτυχιανῶ φανερωτέρα ἐγένετο· αὐτόματοι γὰρ αἱ πύλαι τοῦ δεσμοκτηρίου ἠνοίγοντο, τῶν δεσμοφυλάκων τὰς κλεῖς ἐχόντων παρ' ἑαυτοῖς. 9. Εἰσελθόντος δὲ τοῦ Εὐτυχιανοῦ ἅμα τῷ Αὐξάνοντι καὶ πολλῆς τοῖς τότε παροῦσιν ἐκπλή- 40 ξεως γενομένης αὐτόματοι¹ οἱ [46] δεσμοὶ τὸν δεσμώτην ἀπέλιπον, μετὰ ταῦτα δὲ ἐπὶ τὸ πάλαι μὲν Βυζάντιον, ὕστερον δὲ Κωνσταντινούπολιν ἅμα τῷ Αὐξάνοντι παρεγένετο, 10. δεχθεὶς τε εἰς τὰς βασιλικὰς αὐλὰς τοῦ θανάτου ἐρρύσατο τὸν ἄνθρωπον· ἐτοίμως γὰρ ὁ βασιλεὺς τιμῶν τὸν ἄνδρα κατέ- 45 νευσε πρὸς τὴν αἴτησιν.

11. Τοῦτο μὲν οὖν ὕστερον ἐγένετο, τότε δὲ οἱ ἐν τῇ συνόδῳ ἐπίσκοποι καὶ ἄλλα τινὰ ἐγγράψαντες, ἃ κανόνας ὀνομάζειν εἰώθησαν, αὐθις κατὰ πόλιν τὴν ἑαυτῶν ἀνεχώρησαν.

Φιλομαθείας δὲ εἶναι νομίζω καὶ τὰ ὀνόματα τῶν ἐν Νικαίᾳ 50 συνελθόντων ἐπισκόπων, ὧν εὐρεῖν ἠδυνήθη, καὶ ἧς ἕκαστος ἐπαρχίας τε καὶ πόλεως ἦν, καὶ τὸν χρόνον, ἐν ᾧ συνῆλθον, παραθέσθαι ἐνταῦθα.

1. Cf. Ac 12, 7-10.

1. Socrate ne donne pas le texte de ces canons, qu'il pouvait pourtant lire chez Rufin (*HE* X, 6, p. 966-969), peut-être pour ne pas avoir à citer le canon 8, qui donne les règles pour réconcilier les novatiens.

2. La liste complète des Pères de Nicée ne se trouve que dans le manuscrit T. Dans les autres, elle s'interrompt après sept noms et un renvoi à un *Synodikon* d'Athanase (inconnu par ailleurs) où le lecteur est censé trouver la suite. HANSEN a corrigé les noms retenus en T d'après les autres listes connues : cf. *Patrum Nicaenorum Nomina latine graece coptice arabice armeniace*. Sociata opera ediderunt Henricus GELZER, Henricus HILGENFELD, Otto CUNTZ. Adiecta est tabula geographica. Mit einem Nachwort von Christoph MARKSCHIES. Neudruck der 1. Auflage (1898), Leipzig 1995 ; E. HONIGMANN, « Recherches sur les listes des Pères de Nicée et Constantinople », *Byz* 11, 1936, p. 429-449 ; « Sur les listes des évêques participant aux conciles de Nicée, Constantinople et Chalcedoine », *Byz* 12, 1937, p. 323-

demander aux gardiens de délier l'homme, 8. mais comme ceux-ci disaient que délier le prisonnier les mettrait en danger, lui-même, accompagné d'Auxanon, se rend à la prison. Comme ceux-ci ne voulaient pas lui ouvrir la prison, la grâce présente en Eutychien apparut plus remarquable, car les portes de la prison s'ouvrirent d'elles-mêmes, alors que les gardiens de la prison avaient les clés par devers eux. 9. Eutychien entra alors avec Auxanon et, à l'immense surprise de ceux qui étaient là, [46] les liens du prisonnier tombèrent d'eux-mêmes¹. Après cela, il se rendit avec Auxanon à la ville qu'on appelait autrefois Byzance, ensuite Constantinople. 10. Reçu à la cour impériale, il arracha l'homme à la mort : l'empereur, qui vénérât l'homme, acquiesça avec empressement à sa requête.

11. Ceci arriva à une époque plus tardive, mais à ce moment-là les évêques rassemblés dans le concile, après avoir rédigé divers autres textes qu'on a coutume d'appeler canons¹, s'en retournèrent chacun dans sa ville.

Liste des Pères de Nicée

Je pense qu'il est bon d'ajouter ici, pour ceux qui aiment à s'instruire, les noms que j'ai pu trouver des évêques qui se sont rassemblés à Nicée, la province et la ville de chacun et l'époque de la réunion².

347 ; « La liste originale des Pères de Nicée », *BZ* 14, 1939, p. 17-76 ; « The original list of the members of the council of Nicaea, the robbertsynod and the council of Chalcedon », *Byz* 16, 1942, p. 20-80 ; « Une liste inédite des Pères de Nicée *Cod. Vatic. 1587* », *Byz* 20, 1950, p. 63-71. Sur les participants occidentaux, cf. B. KÖTTING, « Die abendländischen Teilnehmer an den ersten allgemeinen Konzilien », in *Reformata reformanda. Festgabe für H. Jedin zum 17. Juni 1965*, I. ed. E. ISERLOH/K. REPGEN, Fribourg en B., 1965, p. 1-21. A. MARTIN, *Athanase*, p. 29-52 fait une étude précise de la liste en ce qui concerne les sièges égyptiens. On peut penser que cette liste, à l'origine, figurait dans les *Actes* du concile, comme l'indique la formule qui suit le nom d'Hosios (cf. p. 98, note 2).

12. Σπανίας

55 Ὅσιος ἐπίσκοπος Κοδρουῦθης οὕτως πιστεύω ὡς προγέ-
γραπται·

Ρώμης

Βίτων καὶ Βικέντιος πρεσβύτεροι·

Αἰγύπτου

60 Ἀλέξανδρος Ἀλεξανδρείας, Ἀρποκρατίων Ἀλφοκράνων,
Ἀδαμάντιος Κυνῶν, Ἀρβιτίων Φαρβαιθοῦ, Φίλιππος Πανε-
φύσεως, Ποτάμων Ἡρακλέους, Σεκοῦνδος Πτολημαῖδος,
Δωρόθεος Πηλουσίου, Γάιος Θμουέως, Ἀντίοχος Μέμφεως,
Τιβέριος Ταυθύτης

[47] τῆς Θηβαίδος

65 Ἀτθᾶς Σχεδιάς, Τύραννος Ἀντινίου, Λυσιανὸς Λυκῶ,
Παφνούτιος

τῆς δὲ Λιβύης τῆς ἀνωτέρας

Δάκης Βερενίκης, Ζώπυρος Βάρκης, Σαραπίων Ἀντιπύργου,
Σεκοῦνδος Ταύχης

70 Λιβύης κάτω

Τίτος Παρατονίου

Παλαιστίνης

Μακάριος Ἱεροσολύμων, Γερμανὸς Νεαπόλεως, Μαρίνος
Σεβαστηνός, Γαϊανὸς Σεβαστῆς, Εὐσέβιος Καισαρείας,
75 Σαβίνος Γαδάρων, Λογγίνος Ἀσκάλωνος, Πέτρος Νικο-
πόλεως, Μακρίνος Ἰαμνείας, Μάξιμος Ἐλευθεροπόλεως,
Παῦλος Μαξιμιανουπόλεως, Ἰανουάριος Ἱεριχοῦντος, Ἡλιό-

1. Cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 38-39, propose de restituer ici le nom de Phragonis.

2. Théonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïs, les deux évêques qui refusèrent de signer la formule du concile (et qui avaient déjà été condamnés par Alexandre : cf. I, vi, 8), ne sont pas, et pour cause, mentionnés dans cette liste, pas plus que dans les autres listes de participants du concile (mais Socrate dit lui-même qu'il n'a pas pu trouver tous les noms des participants).

12. D'Espagne,

Hosios, évêque de Cordoue, je crois comme il est écrit ci-dessus.

De Rome,

Biton et Vincent, prêtres ;

D'Égypte,

Alexandre d'Alexandrie, Harpocraton d'Alphocranon ¹,
Adamantios de Kyno, Arbition de Pharbaitos, Philippe de Panéphysis, Potamôn d'Héraclée, Secundus de Ptolémaïs ²,
Dorothee de Péluse, Gaios de Thmuis, Antiochos de Mem-
phis, Tiberios Tauthutès ³ ;

[47] De Thébaïde,

Atthas de Schédia ⁴, Tyrannos d'Antinou, Lusianos ⁵ de Lyco, Paphnuce ;

De la Haute Libye,

Dakès de Berènikè, Zôpouros de Barkè, Sarapion d'Antipyrgos, Secundus de Tauchès ⁶ ;

De Basse Libye,

Titos de Paratonios ;

De Palestine,

Makarios de Jérusalem, Germanos de Néapolis, Marinos de Sébasté, Gaïanos de Sébasté ⁷, Eusèbe de Césarée, Sabinos de Gadara, Longinos d'Ascalon, Pierre de Nicopolis, Macrinos de Jamnée, Maxime d'Eleuthéropolis, Paul de Maximianopolis, Ianouarios de Jéricho, Héliodoros de Zabulon,

3. *Ibid.*, p. 36 : lire Tanitès : de Tanis.

4. Cette ville se trouve en réalité en Égypte.

5. La forme correcte est Plousianos.

6. La forme correcte du mot, Taucheira, est fournie par la liste copte.

7. Doublet inexplicable de cette ville de Samarie.

80 δωρος Ζαβουλῶν, Ἀέτιος Λύδδων, Σιλβανὸς Ἀζώτου, Πατρόφιλος Σκυθοπόλεως, Ἀσκληπιὸς Γάζης, Πέτρος Ἀιλᾶ, Ἀντίοχος Καπετωλιάδος

Φοινίκης

85 Ζήνων Τύρου, Αἰνείας Πτολεμαΐδος, Μάγνος Δαμασκοῦ, Θεόδωρος Σιδῶνος, Ἑλλανικὸς Τριπόλεως, Φιλόκαλος Πανεάδος, Γρηγόριος Βηρυτοῦ, <Μαρίνος Παλμύρων, Θαδωνεύς Ἀλασσοῦ>, Ἀνατόλιος Ἐμίσης

Συρίας κοίλης

90 Εὐστάθιος Ἀντιοχείας, Ζηνόβιος Σελευκείας, Θεόδοτος Λαοδικείας, Ἀλφειὸς Ἀπαμείας, Βασιανὸς Ῥαφαναίας, Φιλόξενος Τεραπόλεως, Ζωίλος Γαβάλων, Βάσσος Ζεύγματος, Γερόντιος Λαρίσσω, Μανίκειος Ἐπιφανείας, Εὐστάθιος Ἀρεθουσῶν, Παῦλος Νεοκαισαρείας, [48] Σαλαμάνης Γερμανικείας, Πιπέριος Σαμοσάτων, Ἀρχέλαος Δολίχης, Εὐφρατίων Βαλανεῶν, Φάλαδος χωρεπίσκοπος, Σιρικίος Κύρρου, Σέλευκος χωρεπίσκοπος, Πέτρος Γινδάρου, Πηγάσιος Ἀρβοκαδάμων, Βασσώνης Γαβούλας

Ἀραβίας

95 Νικόμαχος Βόστρων, Κυρίων Φιλαδελφείας, Γεννάδιος Ἰσθούνδων, Σευῆρος Σοδόμων, Σώπατρος Βεριτανεύς, Σευῆρος Διονυσιάδος {Διονύσιος}

100 Μεσοποταμίας

Ἀειθαλᾶς Ἐδέσων, Ἰάκωβος Νισίβιος, Ἀντίοχος Ῥησιόνας, Μαρίας Μακεδονοπόλεως, Ἰωάννης Περσίδος

Κιλικίας

105 <Θεόδωρος Ταρσοῦ>, Ἀμφίων Ἐπιφανείας, Νάρκισσος Νερωνιάδος, Μωσῆς Κασταβάλων, Νικήτας Φλαβιάδος, Εὐδαίμων χωρεπίσκοπος, Παυλῖνος Ἀδάνων, Μακεδόνιος Μομ-

Αέτιος de Lydda, Silvanos d'Azot, Patrophilos de Scythopolis, Asclépios de Gaza, Pierre d'Aila, Antiochos de Kapétolias ;

De Phénicie,

Zénon de Tyr, Aineias de Ptolémaïs, Magnos de Damas, Théodore de Sidon, Hellanicos de Tripoli, Philocalos de Panéas, Grégoire de Béryte, Marinos de Palmyre, Thadonéos d'Alassos, Anatolios d'Emèse ;

De Cœlé-Syrie,

Eustathe d'Antioche, Zénobios de Séleucie, Théodote de Laodicée, Alphéios d'Apamée, Basianos de Raphanée, Philoxenos de Hiérapolis, Zoïlos de Gabala, Bassos de Zeugma, Gerontios de Larissa, Manikéios d'Epiphanéia, Eustathe d'Aréthuse, Paul de Néocésarée, [48] Salamanès de Germanicée, Pipérios de Samosate, Archélaos de Dolichè, Euphratïon de Balanée, Phalados chorévêque, Sirikios de Cyr, Séleucos chorévêque, Pierre de Gindaros, Pégasios d'Arbokadamon, Bassonès de Gaboula,

D'Arabie,

Nichomachos de Bostra, Kuriôn de Philadelphie, Gennadios d'Isbounda¹, Sévère de Sodome, Sôpatros de Béritana, Sévère de Dionysias ;

De Mésopotamie,

Aeithalas d'Edesse, Jacques de Nisibe², Antiochos de Resaina, Maréas de Macédonopolis, Jean de Perse ;

De Cilicie,

Théodore de Tarse, Amphion d'Epiphanéia, Narcisse de Néronias, Moïse de Castabala, Nicétas de Flavias, Eudaimôn chorévêque, Paulin d'Adana, Macédonios de Mopsueste,

1. Esbous (Georges de Chypre, 1066).

2. Sur ce personnage, THÉODORET, *Histoire des moines de Syrie*, I (SC 234) ; HE II, 11-14 (p. 169-170) ; DECA, II, p. 1286.

φουεστίας, Ταρκωδήμαντος Αίγεων, Ἡσύχιος Ἀλεξανδρείας
μικρᾶς, Νάρκισσος Εἰρηνοπόλεως

Καππαδοκίας

110 Λεόντιος Καισαρείας, Εὐψύχιος Τυάνων, Ἐρύθριος Κολωνείας, Τιμόθεος Κυβίστρων, Ἐλπίδιος Κωμάνων, Γοργόνιος χωρεπίσκοπος, Εὐδρόμιος χωρεπίσκοπος, Θεοφάνης χωρεπίσκοπος

Ἀρμενίας μικρᾶς

115 Εὐλάλιος Σεβαστείας, Εὐθήσιος Σατάλων

Ἀρμενίας μεγάλης

Ἀρουστάκης, Ἀκρίτης

Διοσπόντου

120 Εὐτυχιανὸς Ἀμασειας, Ἐλπίδιος Κωμάνων, Ἡράκλειος Ζήλων

[49] Πόντου Πολεμωνιακοῦ

Λογγῖνος Νεοκαισαρείας, Δόμνος Τραπεζούντος, Στρατόφιλος Πιτυοῦντος

Παμφλαγονίας

125 Φιλάδελφος Πομπηιοῦπόλεως, Πετρώνιος Ἰωνοπόλεως, Εὐψύχιος Ἀμάστριδος

Γαλατίας

Μάρκελλος Ἀγκύρας, Δικάσιος Ταβίας, Ἐρέχθιος Γαδαμαύων, Γοργόνιος Κίνων, Φιλάδελφος Ἰουλιουπόλεως

Tarkôdêmantos d'Aigai, Hésychios d'Alexandrie la petite, Narcisse d'Eirênoupolis ¹ ;

De Cappadoce,

Léontios de Césarée ², Eupsychios de Tyane, Erythrios de Colonée, Timothée de Kybistra, Elpidios de Comane, Gorgonios chorévêque, Eudromios chorévêque, Théophane chorévêque ;

D'Arménie mineure,

Eulalios de Sébastée ³, Euéthios de Satala ;

De Grande Arménie,

Aroustakès ⁴, Akritès ;

Du Pont de Dios,

Eutychianos d'Amasée, Elpidios de Comane, Hérakleios de Zéla ;

[49] Du Pont Polémoniaque,

Longinos de Néocésarée, Domnos de Trapézonte, Stratophilos de Pityonte ;

De Paphlagonie,

Philadelphios de Pompéiopolis, Pétronios de Iônopolis, Eupsychios d'Amastris ;

De Galatie,

Marcel d'Ancyre, Dikasios de Tavia, Erechthios de Gadamaua ⁵, Gorgonios de Kinôn, Philadelph de Iouliopolis ;

1. Eirênoupolis est un autre nom de Néronias (*RE* XVII, 48) : on a donc ici un doublet.

2. Sur ce personnage, cf. *DECA*, II, p. 1425.

3. Il s'agit sans doute du père d'Eustathe, futur évêque de la même ville. Cf. II, XLIII, 1.

4. C'est le premier successeur du premier évangéliste et évêque d'Arménie, Grégoire l'Illuminateur.

5. Il s'agit de la ville d'Ekdaumaua au sud de la province (*RE* V, 2158).

130 Ἀσίας
Θεωνᾶς Κυζίκου, Μηνόφαντος Ἐφέσου, Ὠρίων Ἰλίου,
Εὐτύχιος Σμύρνης, Μίθρης Ὑπαίπων, Μαρίνος Τρωάδος,
Παῦλος Ἀναίων

Λυδίας

135 Ἀρτεμίδωρος Σάρδεων, Σέρας Θυατείρων, Ἐτοιμάσιος
Φιλαδελφείας, Πολλίων Βάρεως, Ἀγώγιος Τριπόλεως,
Φλωρέντιος Ἀγκύρας σιδηρᾶς, Ἀντίοχος Ἱεροκαιοσαρείας,
Ἀντίοχος Αὐρηλιανουπόλεως, Μᾶρκος Στάνδου

Φρυγίας

140 Νουνέχιος Λαοδικείας, Φλάκκος Σαναοῦ, Προκόπιος Συνά-
δων, Πιστικὸς Ἀζανῶν, Ἀθηνόδωρος Δορυλαίου, Παῦλος
Ἀπαμείας, Εὐγένιος Εὐκαρπείας, Φλάκκος Ἱεραπόλεως

<Πισιδίας

Εὐλάλιος Ἰκονίου, Τηλέμαχος Ἀδριανουπόλεως>, Ἡσύχιος
145 Νεαπόλεως, Εὐτύχιος Σελευκείας, Ἀραύνιος Λιμενῶν,
Ταρσίκιος Ἀπαμείας, Πατρίκιος Ἀμβλάδων, Πολύκαρπος
Μητροπόλεως, Ἀκαδήμιος Πάπων, Ἡράκλειος Βάρεως

[50] Λυκίας

Νικόλαος Μύρων, Εὐδήμος Πατάρων

150 Παμφυλίας

Καλλικλῆς Πέργης, Εὐρέσιος Τερμισσοῦ, Ζεύξιος Συάρβων,
Δόμνος Ἀσπένδου, Κυντιανὸς Σελευκείας, Πατρίκιος Μαξι-
μιανουπόλεως, Ἀφροδίσιος Μαγύδων

Νήσων

155 Εὐφρόσυνος Ῥόδου, Μελίφρων Κῶ, Στρατήγιος Λήμνου,
Ἄλιτόδωρος Κερκύρας

1. Troas est un autre nom d'Ilion (Hellespont). Doit-on supposer un doublet ou un second Ilion? GELZER, *Nomina*, p. LVII laisse la question ouverte.

2. Bien que toutes les listes portent Baris, il s'agit sans doute de Bagis (HIÉROKLÈS, *Synekdèmos*, 671, 1; *RE* II, 2767).

3. Sans doute Silandos (GELZER, *Nomina*, LVIII).

D'Asie,

Théonas de Cyzique, Ménophante d'Ephèse, Ōriôn d'Ilion,
Eutychios de Smyrne, Mithrès d'Hypaipa, Marinos de
Troas¹, Paul d'Anaia;

De Lydie,

Artémidoros de Sardes, Séras de Thyatire, Hétoimasios de
Philadelphie, Pollion de Baris², Agôgios de Tripoli, Floren-
tios d'Ancyra Sidèra, Antiochos de Hiérocesarée, Antiochos
d'Aurélianoupolis, Marc de Standos³;

De Phrygie,

Nounechios de Laodicée, Phlaccos de Sanaos, Procope de
Synada, Pistikos d'Azana, Athénodore de Dorylée, Paul
d'Apamée, Eugène d'Eukarpée, Phlaccos de Hiérapolis;

De Pisidie,

Eulalios d'Iconium, Télémaque d'Adrianoupolis, Hésychios
de Néapolis, Eutychios de Séleucie, Araunios de Limèna,
Tarsicios d'Apamée, Patrikios d'Amblas, Polycarpe de
Métropolis, Académios de Papa, Hérakléios de Baris;

[50] De Lycie,

Nicolas de Myre⁴, Eudèmos de Patara;

De Pamphylie,

Calliclès de Pergé, Eurésios de Termessos, Zeuxios de
Suarba, Domnos d'Aspendos, Kyntianos de Séleucie, Patri-
kios de Maximianoupolis, Aphrodisios de Maguda;

Des Îles,

Euphrosynos de Rhodes, Méliphron de Kos, Stratègios de
Lemnos, Alitodòros de Corfou;

4. Nicolas est absent de toutes les autres listes et a certainement été ajouté à une date tardive, du fait du renom de son sanctuaire de Myre. Sur ce sanctuaire, cf. P. MARAVAL, *Lieux saints*, p. 386-387.

Καρίας

Εὐσέβιος Ἀντιοχείας, Ἀμμώνιος Ἀφροδισιάδος, Εὐγένιος Ἀπολλωνιάδος, Λητόδωρος Κιβύρας, Εὐσέβιος Μιλήωτου

160 Ἰσαυρίας

Σρέφανος Βαράτων, Ἀθήναιος Γορπίσου, Αἰδέσιος Κλαυδιουπόλεως, Ἀγάπιος Σελευκείας, Σιλβανὸς Μητροπόλεως, Φαῦστος Πανεμουτείχους, Ἀντωνῖνος Ἀντιοχείας, Νέστωρ Συέδρων, Ἡσύχιος χωρεπίσκοπος, Κύριλλος Οὐμάνδρων,
165 Θεόδωρος Οὐασάδων, Ἀνατόλιος χωρεπίσκοπος, Παῦλος Λαράνδων, Κύντος χωρεπίσκοπος, Τιβέριος Ἀλίστρων, Ἀκύλας χωρεπίσκοπος, Εὐσέβιος παροικίας <Ἰσαυρίας>

Κύπρου

Κύριλλος Πάφου, Γελάσιος Σαλαμίνης

170 Βιθυνίας

Εὐσέβιος Νικομηδείας, Θεόγνιος Νικαίας, Μάρις Χαλκηδόνος, Κύριλλος Κίου, Ἡσύχιος Προύσης, Γοργόνιος Ἀπολλωνιάδος, Γεώργιος Προυσιάδος, Εὐθήσιος Ἀδριανῶν, Θεοφάνης χωρεπίσκοπος, <Ρούφος Καισαρείας, Εὐλάλιος
175 χωρεπίσκοπος>

[51] Εὐρώπης

Παίδερως Ἡρακλείας

Δακίας

Πρωτογένης Σαρδικῆς, Μᾶρκος Καλαβρίας

180 Μυσίας

Πιστὸς Μαρκιανουπόλεως

Ἀφρικῆς

Κελιανὸς Καρθαγένης

Μακεδονίας

185 Ἀλέξανδρος Θεσσαλονίκης

De Carie,

Eusèbe d'Antioche, Ammonios d'Aphrodisias, Eugène d'Apollonias, Lètodôros de Kibyra, Eusèbe de Milet ;

D'Isaurie,

Étienne de Barata, Athénaios de Gorpisos, Aidésios de Claudioupolis, Agapios de Séleucie, Silvanos de Métropolis, Faustos de Panémouteichos, Antonin d'Antioche, Nestor de Suedra, Hésychios chorévêque, Cyrille d'Oumandra, Théodore d'Ouasada, Anatole chorévêque, Paul de Laranda, Kyn-tos chorévêque, Tibérios d'Alistra, Akylas chorévêque, Eusèbe du territoire d'Isaurie ;

De Chypre,

Cyrille de Paphos, Gélase de Salamine ;

De Bithynie,

Eusèbe de Nicomédie, Théognios de Nicée, Maris de Chalcédoine, Cyrille de Kios, Hésychios de Pruse, Gorgonios d'Apollonias, Georges de Proucias, Euèthios d'Adrianoi, Théophane chorévêque, Rouphos de Césarée, Eulalios chorévêque ;

[51] D'Europe,

Paiderôs d'Héraclée ;

De Dacie,

Protogénès de Sardique, Marc de Kalabria ;

De Mysie,

Pistos de Marcianoupolis ;

D'Afrique,

Kélianos de Carthage ¹ ;

De Macédoine,

Alexandre de Thessalonique ;

1. Il s'agit de Cécilianus, connu pour son conflit avec les Donatistes.

Δαρδανίας
 Δάκος Μακεδονίας
 Ἀχαιίας
 Πιστὸς Ἀθηναίων, Μάρσος Βοίας, Στρατήγιος Ἡφαιστείας

190 Θεσσαλίας
 Κλαυδιανὸς Λαρίσσης

Δαρδανίας
 Βούδιος Στοβῶν

Παννονίας
 195 Δόμνος

Γαλλιῶν
 Νικάσιος Δουίας

Γοτθίας
 Θεόφιλος

200 Βοσπόρου
 Κάδμος

Τοσούτων μὲν τὰ ὀνόματα εὐρεῖν ἠδυνήθημεν, τῶν δὲ ἄλλων τέως οὐχ εὕρομεν. Καὶ ὁ χρόνος δὲ τῆς συνόδου, ὡς ἐν παρασημειώσεσιν εὕρομεν, ὑπατείας Παυλίνου καὶ Ἰουλιανοῦ τῆ εἰκάδι τοῦ Μαΐου μηνός· τοῦτο [52] δὲ ἦν ἔτος ἑξακοσιοστὸν τριακοστὸν ἕκτον ἀπὸ Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνων βασιλέως, ἀπὸ δὲ τῆς Κωνσταντίνου βασιλείας ἑνεακαίδεκατον ἔτος ἦν.

1. Une loi de Constantin a été promulguée à Nicée le 23 mai 325 (*C. Theod.* I, 11, 5), confirmant la présence de l'empereur dans cette ville à cette date, qui est celle de l'ouverture du concile. La date donnée par Socrate est erronée : il s'agit en réalité du 19 juin 325, mais il a lu « le 3 avant les calendes de juin » au lieu de « juillet » (*E. Schwartz, Ges. Schriften*

De Dardanie,
 Dacos de Macédonia ;
 D'Achaïe,
 Pistos d'Athènes, Marsos de Boïa, Stratégios de Héphaïstéïa ;

De Thessalie,
 Claudianos de Larissa ;

De Dardanie,
 Boudios de Stobi ;

De Pannonie,
 Domnos ;

Des Gaules,
 Nicasios de Die ;

De Gothie,
 Théophile ;

De Bosphoros,
 Cadmos.

Tels sont les noms que nous avons pu trouver ; nous n'avons pas trouvé les autres jusqu'à présent. 13. Quant à la date du concile (telle que nous l'avons trouvée dans des notes), sous les consulats de Paulin et Julien, le 20 du mois de mai, c'était [52] la 636^e année depuis le règne d'Alexandre le Macédonien, et la dix-neuvième année depuis le règne de Constantin¹.

III, p. 81). Le mot παρασημειώσεις (unique attestation chez Socrate) désigne des notes marginales à un texte, souvent des indications de dates (*Eusèbe, HE I, ix, 3*). *E. Schwartz* pense qu'il a emprunté et sa liste et cette date à un manuscrit de canons (*Ibid.*, p. 78).

Τὰ μὲν οὖν τῆς συνόδου τέλος εἶχεν. Ἰστέον δὲ, ὅτι μετὰ
210 τὴν σύνοδον ὁ μὲν βασιλεὺς ἐπὶ τὰ ἑῷα μέρη ἀφίκετο.

XIV

1. Εὐσέβιος δὲ καὶ Θεόγνιος βιβλίον μετανοίας τοῖς κορυ-
φαίοις τῶν ἐπισκόπων ἀποστείλαντες ἀνεκλήθησαν τότε τῆς
ἐξορίας ἐκ βασιλικοῦ προστάγματος καὶ τὰς ἐκκλησίας
ἐαυτῶν ἀπέλαβον, τοὺς εἰς τὸν τόπον ἐαυτῶν χειροτονηθέντας
5 ἐξώθησαντες, Ἀμφίωνα μὲν Εὐσέβιος, Χρῆστον δὲ Θεόγνιος.
Οὗ βιβλίου τὸ ἀντίγραφόν ἐστι τόδε·

2. « Ἦδη μὲν οὖν καταψηφισθέντες πρὸ κρίσεως παρὰ τῆς
εὐλαθείας ὑμῶν ἐν ἡσυχίᾳ φέρειν τὰ κεκριμένα παρὰ τῆς
ἀγίας ὑμῶν ἐπικρίσεως ὠφείλομεν. Ἄλλ' ἐπειδὴ ἄτοπον καθ'
10 ἐαυτῶν δοῦναι τῶν συκοφαντῶν τὴν ἀπόδειξιν τῇ σιωπῇ,
τούτου ἕνεκα ἀναφέρομεν, ὡς ἡμεῖς καὶ τῇ πίστει συνεδρά-
μομεν καὶ τὴν ἔννοιαν ἐξετάσαντες ἐπὶ τῷ ὁμοουσίῳ ὅλοι
ἐγενόμεθα τῆς εἰρήνης, μηδαμοῦ τῇ αἰρέσει ἐξακολουθή-
σαντες. 3. Ὑπομνήσαντες δὲ ἐπὶ ἀσφαλείᾳ τῶν ἐκκλησιῶν
15 ὅσα τὸν λογισμὸν ἡμῶν ὑπέτρεχεν, καὶ πληροφορήσαντες
τοὺς δι' ἡμῶν πεισθῆναι ὀφείλοντας ὑπεσημηνάμεθα τῇ πίσ-

1. Affirmation surprenante, puisque Constantin, au printemps 326, partit pour Rome afin d'y célébrer en juillet ses *vicennalia*. Cf. J.L. CAÑIZAR PALACIOS, « Los viajes de Constantino », *Gerion* 15, 1997, p. 193-203.

2. *Urkunden*, 31. Cette lettre est citée par SOZOMÈNE, *HE* II, 16, 3-7 et GÉLASE DE CYZIQUE, *HE* III, 15, 11-5, avec quelques différences. A. MARTIN, « Le Fil d'Arius : 325-335 », *RHE* 84, 1989, p. 297-333, a montré de façon convaincante qu'il ne fallait pas l'attribuer à Eusèbe de Nicomédie et Théognios de Nicée, mais aux deux évêques libyens envoyés en exil en Illyricum en même temps qu'Arius ; ceux-ci firent cette demande aux évêques lorsqu'ils eurent appris, en 335, le rappel de celui-ci (§ 5). Eusèbe de Nicomédie et Théognios de Nicée avaient été rappelés dès 328 par l'empereur, suite à une intervention de la sœur de l'empereur, Constantia. La lettre n'est donc pas à sa place chronologique, et son attribution par Socrate aux deux évêques -

Ce qui concerne le concile prenait donc fin ; il faut savoir qu'après le concile l'empereur partit en Orient¹.

XIV

Libelle de rétractation d'Eusèbe et Théognios (335)

1. Eusèbe et Théognios, après avoir envoyé un livret de rétractation aux principaux évêques, furent alors rappelés d'exil sur ordre impérial et reprirent leurs Églises, après en avoir chassé ceux qui avaient été élus à leur place - Amphion pour Eusèbe et Chrestos pour Théognios. Voici le texte de leur livret² :

2. « Condamnés avant jugement, il y a quelque temps, par votre Piété, nous devons supporter en silence les décisions prises par votre saint jugement. Mais comme il est absurde de donner aux calomniateurs, par notre silence, une preuve contre nous-mêmes, nous vous déclarons que nous nous sommes accordés avec la foi et que, après avoir examiné la signification du consubstantiel, nous avons été entièrement du parti de la paix, en n'ayant aucunement acquiescé à l'hérésie. 3. Après avoir fait mention de ce qui nous venait à l'esprit pour la sécurité des Églises et avoir pleinement convaincu ceux qui devaient être persuadés par nous, nous avons souscrit à

sans doute à la suite de Sabinos d'Héraclée, qui est peut-être ici la source de Socrate (cf. GEPFERT, *Die Quellen*, p. 103, mais HAUSCHILD, « Die antinizänische Sammlung des Sabinus von Heraclea », *VC* 24, 1970, p. 108 est contre) - est une des principales causes des confusions qu'il a faites pour les années 325-335, en particulier en ce qui concerne le sort d'Arius (A. MARTIN, *art. cit.*, p. 311-320). « Il est évident que ce document, utilisé pour servir de preuve au rappel des deux évêques, est en totale contradiction avec le récit dans lequel il est inséré » (p. 318). C'est en se basant surtout sur cette lettre que E. SCHWARTZ avait émis l'hypothèse, maintenant inutile, d'une seconde session du concile de Nicée en 327 (cf. *Ges. Schriften* III, p. 188-264).

20 τει τῷ δὲ ἀναθεματισμῷ οὐχ ὑπεγράψαμεν, οὐχ ὡς τῆς
 πίστεως κατηγοροῦντες, ἀλλ' ὡς ἀπιστοῦντες τοιοῦτον εἶναι
 τὸν κατηγορηθέντα, ἐκ τῶν ἰδία πρὸς ἡμᾶς παρ' αὐτοῦ διὰ τε
 25 ἐπιστολῶν καὶ τῶν εἰς πρόσωπον διαλέξεων πεπληροφορη-
 μένοι μὴ τοιοῦτον εἶναι. 4. Εἰ δὲ ἐπέισθη ἡ ἀγία ὑμῶν σύνο-
 δος, οὐκ ἀντιτείνοντες, ἀλλὰ συντιθέμενοι τοῖς παρ' ὑμῖν
 κεκριμένοις καὶ διὰ τοῦ γράμματος πληροφοροῦμεν τὴν
 συγκατάθεσιν, οὐ τὴν ἐξορίαν βαρέως φέροντες, ἀλλὰ τὴν
 30 ὑπόνοιαν τῆς αἰρέσεως ἀποδύμενοι. 5. Εἰ γὰρ καταξιώσητε
 νῦν γοῦν εἰς πρόσωπον ἐπαναλαβεῖν [53] ἡμᾶς, ἔξετε ἐν πᾶσιν
 συμψύχους, ἀκολουθοῦντας τοῖς παρ' ὑμῖν κεκριμένοις, ὅποτε
 αὐτὸν τὸν ἐπὶ τούτοις ἐναγόμενον ἔδοξεν τῇ ὑμῶν εὐλαβείᾳ
 φιλανθρωπεύσασθαι καὶ ἀνακαλέσασθαι. 6. Ἄτοπον δὲ, τοῦ
 35 δοκοῦντος εἶναι ὑπευθύνου ἀνακεκλημένου καὶ ἀπολογησαμέ-
 νου ἐφ' οἷς διεβάλλετο, ἡμᾶς σιωπᾶν καθ' ἑαυτῶν διδόντας
 τὸν ἔλεγχον. Καταξιώσατε οὖν, ὡς ἀρμόζει τῇ φιλοχρίστῳ
 ὑμῶν εὐλαβείᾳ, καὶ τὸν θεοφιλέστατον βασιλέα ὑπομνήσαι
 καὶ τὰς δεήσεις ἡμῶν ἐγχειρίσαι καὶ θάττον βουλεύσασθαι τὰ
 40 ὑμῖν ἀρμόζοντα ἐφ' ἡμῖν. »

7. Καὶ τοῦτο μὲν τὸ τῆς παλινωδίας βιβλίον Εὐσεβίου καὶ
 Θεογνίου ἐστίν· ἀπὸ δὲ τῶν ῥημάτων αὐτῶν τεκμαίρομαι,
 ὅτι οὗτοι μὲν τῇ ὑπαγορευθείσῃ πίστει ὑπεσημῆναντο, τῇ δὲ
 45 καθαιρέσει Ἀρείου σύμφηφοι γενέσθαι οὐκ ἠβουλήθησαν, καὶ
 ὅτι Ἀρείος πρὸς τούτων φαίνεται ἀνακληθεῖς. Ἄλλ' εἰ καὶ
 τοῦτο οὕτως ἔχειν δοκεῖ, ὅμως τῆς Ἀλεξανδρείας ἐπιβαίνειν
 κεκώλυτο· τοῦτο δὲ δείκνυται ἀφ' ὧν ὕστερον κάθοδον ἑαυτῷ

1. Le sens de ce passage a été discuté : cf. la note dans SOZOMÈNE, *Histoire ecclésiastique* I-II, SC 306, p. 295, qui suppose encore l'existence d'une seconde session du concile de Nicée où les évêques se seraient laissés persuader de réhabiliter Arius. On peut comprendre, de manière plus simple, que les auteurs du libelle, après avoir mentionné qu'ils n'avaient pas cru Arius hérétique, reconnaissent que le concile a été persuadé du contraire et s'alignent maintenant sur sa position en acceptant les anathématismes.

la foi ; quant à l'anathème, nous ne l'avons pas signé, non pour critiquer la foi, mais parce que nous ne pensions pas que l'accusé était tel qu'il le présentait, pleinement convaincus qu'il n'était pas tel par suite de nos rapports personnels avec lui, soit par lettres, soit lors de conversations en tête à tête. 4. Mais puisque votre saint concile a été persuadé (du contraire) ¹, sans faire d'opposition, mais en nous accordant à ce que vous avez décidé, nous confirmons aussi par écrit notre plein assentiment, non parce que nous ne supporterions pas le poids de l'exil, mais pour nous libérer du soupçon d'hérésie. 5. Car si vous jugez bon de nous réaccueillir maintenant en votre présence, [53] vous nous trouverez en tout de sentiment unanime et en accord avec ce que vous avez décidé, puisqu'il a semblé bon à votre Piété de faire preuve de bienveillance à l'égard de celui-là même qui avait conduit à ce débat et de le rappeler ². 6. Il serait absurde, alors que celui qui paraissait responsable a été rappelé et justifié de ce dont on l'accusait, que nous nous taisions et donnions des charges contre nous-mêmes. Daignez donc, comme il convient à votre Piété amie du Christ, informer l'empereur très cher à Dieu, lui remettre nos demandes et décider rapidement de ce qui vous agréera à notre sujet. »

7. Tel est le livret de rétractation d'Eusèbe et de Théognios. Leurs termes mêmes me font conjecturer que ceux-ci souscrivirent à la foi prescrite, mais ne voulurent pas s'accorder avec la condamnation d'Arius, et qu'Arius semble avoir été rappelé avant eux. Mais s'il semble bien qu'il en ait été ainsi, il fut pourtant empêché de se rendre à Alexandrie ³. Ceci est démontré par ce qu'il imagina ensuite pour rega-

2. En fait, Arius a été rappelé par l'empereur après le retour en grâce d'Eusèbe de Nicomédie et sans doute en partie grâce à lui, mais peu avant le concile de Jérusalem de 335, et il n'a été réhabilité que lors de ce concile. Cf. I, xxv-xxvii.

3. Socrate a bien remarqué le problème posé par un rappel d'Arius qui aurait précédé celui des deux évêques ; il est donc obligé de dire qu'Arius ne fut pas autorisé à ce moment-là à rentrer à Alexandrie.

εἰς τὴν ἐκκλησίαν καὶ εἰς τὴν Ἀλεξανδρείαν ἐπενόησεν ἐπιπλάστω μετανοίᾳ χρησάμενος, ὡς κατὰ χάραν ἐροῦμεν.

XV

1. Μετὰ ταῦτα δὲ εὐθέως Ἀλεξάνδρου τοῦ ἐπισκόπου τῆς Ἀλεξανδρέων τελευτήσαντος προΐσταται τῆς ἐκκλησίας Ἀθανάσιος. Τοῦτόν φησιν Ρουφῖνος κομιδῆ νήπιον ὄντα παίζειν σὺν ἑτέροις ἡλικιώταις παίγιον ἱερατικόν. Τοῦτο δὲ ἦν μίμησις ἱερωσύνης τε καὶ τοῦ καταλόγου τῶν ἱερωμένων ἀνδρῶν. 3. Ἐν δὲ τῷ παιγνίῳ τούτῳ Ἀθανάσιος μὲν τῆς ἐπισκοπῆς ἐκεκλήρωτο τὸν θρόνον, τῶν δὲ ἄλλων νέων ἕκαστος ἢ πρεσβύτερον ἢ διάκονον ἐμιμείτο. Ταῦτα ἐπαιζον οἱ παῖδες κατὰ τὴν ἡμέραν, ἐν ᾗ τοῦ μάρτυρος [54] καὶ ἐπισκόπου Πέτρου ἐπετελεῖτο ἡ μνήμη. 3. Τότε δὲ καὶ Ἀλέξανδρος ὁ ἐπίσκοπος διαβαίνων ὄρᾳ τὸ γινόμενον παίγιον, καὶ μεταπεμφάμενος τοὺς παῖδας πυθόμενός τε παρ' αὐτῶν τὸν ἐν τῷ παιγνίῳ κληρωθέντα τόπον ἕκαστῳ, προμηνύεσθαί τι διὰ τοῦ γεγονότος ἡγήσατο, ἐκέλευσέν τε ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ ἀγέσθαι τοὺς παῖδας καὶ παιδείας μεταλαμβάνειν, ἐξαιρέτως δὲ τὸν Ἀθανάσιον. Εἶτα ἐν τελείᾳ γενόμενον ἡλικίᾳ διάκονον χειροτονήσας ἤγεν ἐπὶ τὴν Νίκαιαν, συναγωνιζόμενον αὐτῷ ἐκεῖ ὅτε συνεκροτεῖτο ἡ σύνοδος. 4. Ταῦτα μὲν ὁ Ρουφῖνος περὶ Ἀθανασίου ἐν τοῖς συντάγ-

1. Cf. *infra*, xxxviii, 1-4.

2. Alexandre meurt le 17 avril 328, Athanase est intronisé le 8 juin (*Index des Lettres Festales*, intr., p. 227). Socrate ne dit rien des circonstances de l'élection discutée d'Athanase (sur lesquelles les sources divergent considérablement), sauf en I, xxiii, 3, où il rapporte les accusations portées contre lui par Eusèbe de Nicomédie et Théognios de Nicée. Sur cette élection, cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 321-338.

gner son église et la ville d'Alexandrie, en utilisant une pénitence simulée, comme nous le dirons en son lieu ¹.

XV

La jeunesse d'Athanase

1. Aussitôt après cela, comme Alexandre, l'évêque des Alexandrins, était mort, Athanase est mis à la tête de l'Église ². Rufin dit que celui-ci, alors qu'il était un tout jeune enfant, jouait avec d'autres enfants de son âge à un jeu religieux : on imitait le sacerdoce et la hiérarchie des consacrés. 2. Dans ce jeu, Athanase s'était vu attribuer le trône épiscopal, alors que chacun des autres jeunes imitaient soit un prêtre, soit un diacre. Les enfants jouaient ainsi le jour où [54] l'on célébrait la mémoire du martyr et évêque Pierre. 3. C'est alors que l'évêque Alexandre, en passant, voit se dérouler ce jeu ; ayant fait venir les enfants et ayant appris d'eux le rôle qui avait été assigné à chacun dans le jeu, il estima que ce qui s'était passé présageait quelque chose et il donna l'ordre que les enfants soient conduits à l'église et y reçoivent l'éducation, tout particulièrement Athanase. Par la suite, quand il eut atteint l'âge adulte, il l'ordonna diacre ³ et l'emmena à Nicée, pour combattre avec lui quand se réunissait le concile. 4. Cela, Rufin l'a dit dans ses récits au

3. Deux Athanase figurent parmi les signataires de la lettre d'Alexandre à tous les évêques (*Urkunden*, 3), qu'on date de 321 ; si l'on place la naissance du futur évêque vers 299, cela signifie qu'il est diacre à 22 ans, et évêque à 29 — ce jeune âge lui sera reproché par ses adversaires méliitens venus dénoncer son élection à l'empereur (*Index des Lettres festales*, 331, p. 229). Seul le concile de Néocésarée de 314, à notre connaissance, avait fixé à 30 ans l'âge minimum pour le presbytérat (mais il s'agit d'un concile local). C'était, par ailleurs, l'âge requis pour les plus hautes positions dans l'administration civile.

20 μασιν ἑαυτοῦ εἶρηκεν· οὐκ ἀπεικός δὲ γενέσθαι· καὶ γὰρ
πολλὰ τοιαῦτα γενόμενα πολλάκις ἐφεύρηται.

XVI

1. Περὶ <μὲν> οὖν τούτου τосαῦτα τέως λελέχθω μοι. Ὁ
δὲ βασιλεὺς μετὰ τὴν σύνοδον ἐν εὐφροσύναις διῆγεν. Ἐπι-
τελέσας γοῦν δημοτελεῖ τῆς εἰκοσαετηρίδος ἑαυτοῦ ἑορτὴν
εὐθὺς περὶ τὸ ἀνορθοῦν τὰς ἐκκλησίας ἐσπούδαζεν, ἐποίει τε
5 τοῦτο κατὰ τε τὰς ἄλλας πόλεις καὶ ἐν τῇ αὐτοῦ ἐπωνύμῳ, ἣν
Βυζάντιον καλουμένην τὸ πρότερον ἠϋξήσεν, τεῖχῃ μεγάλα
περιβαλὼν καὶ διαφόροις κοσμήσας οἰκοδομήμασιν· ἴσῃν τε
τῇ βασιλευούσῃ Ῥώμῃ ἀποδείξας, Κωνσταντινούπολιν τε
μετονομάσας χρηματίζειν δευτέραν Ῥώμην νόμῳ ἐκύρωσεν·
10 ὃς νόμος ἐν λιθίνῃ καταγράφεται στήλῃ καὶ δημοσίᾳ ἐν τῷ
καλουμένῳ στρατηγίῳ πλησίον τῷ ἑαυτοῦ ἐφίππῳ προτέθει-
ται. 2. Καὶ ἐν ταύτῃ τῇ πόλει δύο μὲν οἰκοδομήσας ἐκκλησίας

1. RUFIN, *HE* X, 15, p. 980-981, qui déclare tenir ce récit de témoins oculaires. Son récit est très abrégé par Socrate, peut-être par souci critique (l'épisode des baptêmes dispensés par Athanase et reconnus comme valides par l'évêque est omis, la dernière phrase manifeste une prudente réserve), il est parfois mal compris (l'évêque ne fait pas conduire les enfants à l'église, mais il les confie aux parents pour qu'ils soient éduqués « pour l'église »). L'anecdote est conforme aux lois du genre : elle est la transposition chrétienne d'un motif païen présent dans les vies de héros ; d'autre part, l'observation des jeux des enfants pour en tirer des présages sur leur avenir est un phénomène typiquement égyptien (cf. F. THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 335-337). Sur ce type de récit, dans lequel le véritable caractère de quelqu'un est révélé par sa conduite ou son apparence, cf. R.M. SHAW, « Wolves in Sheep's Clothing : The Appearance of true and false Piety » ; *SP* 29, p. 127-132.

sujet d'Athanase¹. Il n'est pas invraisemblable que cela ait eu lieu, car souvent on a découvert des faits du même genre.

XVI

*La fondation de Constantinople*²

1. Mais sur ce sujet, qu'il me suffise d'avoir dit tout cela. Quant à l'empereur, après le concile, il passait son temps dans les réjouissances. Ayant donc célébré publiquement la fête de ses vingt ans de règne³, il s'employait aussitôt à la restauration des églises. Il faisait cela dans diverses villes et dans celle qui portait son nom, qui auparavant s'appelait Byzance, qu'il agrandit, entoura de grands remparts et orna de divers édifices. Après l'avoir rendue égale à la Rome impériale et avoir changé son nom en celui de Constantinople, il établit par une loi qu'on l'appellerait deuxième Rome. Cette loi est gravée sur une stèle de pierre et placée à la vue de tous dans le Stratégion, près de sa propre statue équestre⁴. 2. Dans cette ville, il construisit aussi deux églises,

2. Sur cette fondation, cf. G. DAGRON, *Naissance d'une capitale*, p. 29-47. La décision de cette fondation date de novembre 324, les travaux commencèrent dès 325, la dédicace eut lieu le 26 novembre 328, l'inauguration le 11 mai 330.

3. Les *vicennalia* furent célébrées à partir du 25 juillet 325, après la clôture du concile. Les évêques du concile furent conviés à ces fêtes. Cf. EUSÈBE, *VC* III, 15 et 22.

4. Aucune autre source ne mentionne une telle loi, mais peut-être une inscription placée au Stratégion appelait-elle Constantinople « deuxième Rome ». En tout état de cause, « il y eut dès le début assimilation rhétorique, portée ensuite sur le plan institutionnel, de Constantinople à Rome » (G. DAGRON, *Naissance d'une capitale*, p. 46). Le Stratégion est une place de la V^e région, alors que le forum de Constantin avec la statue de l'empereur est dans la VI^e, contiguë à la V^e. Cf. R. JANIN, *Constantinople byzantine*, Paris 1964, p. 431-432.

μίαν [55] μὲν ἐπωνόμασεν Εἰρήνην, ἑτέραν δὲ τὴν τῶν Ἀποστόλων ἐπωνυμον. 3. Καὶ οὐ μόνον, ὡς ἔφην, ἠΐξει τὰ Χριστιανῶν, ἀλλὰ καὶ τὰ Ἑλλήνων καθήρει. Τὰ γοῦν ἀγάλματα κόσμον τῇ Κωνσταντινουπόλει δημοσίᾳ προὔτιθει καὶ τοὺς Δελφικοὺς τρίποδας ἐν τῷ ἵπποδρόμῳ τῆς αὐτῆς πόλεως δημοσιεύσας προέθηκεν. Ταῦτα μὲν οὖν δόξει περιττῶς λέγεσθαι· ὁρᾶται γὰρ πρότερον ἢ ἀκούεται. 4. Τότε δ' οὖν ὁμῶς μεγίστην ἐπίδοσιν ἔλαβεν τὰ τοῦ Χριστιανισμοῦ· καὶ γὰρ ἐν τοῖς καιροῖς τοῖς Κωνσταντίνου τοῦ βασιλέως καὶ ἄλλα πλεῖστα ἢ τοῦ Θεοῦ ἐφύλαττεν πρόνοια. Τούτων τῶν τοῦ βασιλέως ἐγκωμίων μετὰ μεγαλοφώνου φράσεως ὁ Παμφίλου Εὐσέβιος μνήμην πεποιήται· οὐκ ἄκαιρον δὲ ἡγοῦμαι καὶ ἡμᾶς περὶ τῶν αὐτῶν ὡς οἶόν τε διὰ βραχέων εἰπεῖν.

XVII

1. Ἡ τοῦ βασιλέως μήτηρ Ἑλένη, ἥς ἐπ' ὄνοματι τὴν ποτε κάμην Δρεπάνην πόλιν ποιήσας ὁ βασιλεὺς Ἑλενόπολιν ἐπωνόμασεν, δι' ὀνειρών χρηματισθεῖσα εἰς τὰ Ἱεροσόλυμα

1. On appellera par la suite la première Sainte-Irène. Sur cette église, qui était sans doute déjà la principale église de la communauté chrétienne de Byzance et restera l'église épiscopale jusqu'à ce que Sainte-Sophie (qui lui est contiguë) la remplace, en 360, cf. R. JANIN, *La géographie ecclésiastique de l'empire byzantin. I. Le siège de Constantinople et le patriarcat œcuménique*. 3. *Les églises et les monastères*, p. 108-109 ; G. DAGRON, *Naissance d'une capitale*, p. 392-393. Cf. *Chronicon Paschale* (PG 92, 733 AB). Quant à l'église des Saints-Apôtres, elle était destinée à recevoir le tombeau de Constantin. Sur les différents problèmes posés par cette église, cf. G. DAGRON, *Ibid.*, p. 401-409. Pas plus que les autres historiens du IV^e et du V^e siècle, Socrate ne parle de constructions d'églises faites par Constantin à Rome.

2. Cf. I, III, 1.

3. Cf. EUSÈBE, *VC* III, 54, 2. Ces mesures n'ont aucunement pour but de combattre le paganisme, mais elles veulent « signifier que la Rome orientale

l'une [55] qu'il appela Paix, l'autre du nom des Apôtres¹. 3. Non seulement, comme je l'ai dit², il favorisait les affaires des chrétiens, mais il s'en prenait à celles des païens. Il exposait en public les statues pour orner Constantinople et il produisit, après les avoir confisqués, les trépieds de Delphes dans l'hippodrome³ – il peut sembler superflu de dire cela, car on le voit avant d'en entendre parler. 4. Les affaires du christianisme firent alors de très grands progrès, car au temps de l'empereur Constantin la providence de Dieu veillait encore sur bien d'autres choses. Eusèbe de Pamphile a fait mémoire de celles-ci en termes magnifiques dans les éloges de l'empereur⁴ : je pense qu'il n'est pas hors de propos d'en dire quelque chose, aussi brièvement qu'il est possible.

XVII

La découverte du tombeau et de la croix du Christ et les constructions impériales en Palestine⁵

1. La mère de l'empereur, Hélène – en l'honneur de qui l'empereur fit une cité de ce qui était autrefois le village de Drepané et lui donna le nom d'Hélénopolis –, qui en avait

hérite de l'hellénisme ses richesses et ses gloires » (G. DAGRON, *Naissance d'une capitale*, p. 37). SOZOMÈNE donne une liste plus complète des statues et objets exposés à Constantinople (*HE* II, 5, 4).

4. Non seulement la *VC*, mais aussi le discours prononcé par Eusèbe lors des *tricennalia*, le *Triakontaétérikos* ou *Louanges de Constantin* (ed. I. HEIKEL, *GCS* 7, 1902, trad. fr. P. MARAVAL, Paris 2001).

5. La source de Socrate dans ce chapitre est RUFIN, *HE* X, 7 (p. 969-971), avec des traits empruntés à *VC* III, 25-47. Il est le premier à avoir associé la découverte du lieu de la passion et de la croix, qu'il lit chez Rufin, et celle du tombeau, qu'il lit chez Eusèbe, en faisant de la première la conséquence de la seconde.

5 παρεγένετο, καὶ τὴν ποτε Ἱερουσαλήμ ἔρημον ὡς ὀπω-
 ροφυλάκιον^m κατὰ τὸν προφήτην εὐροῦσα τὸ τοῦ Χριστοῦ
 μνήμα, ἔνθα ταφείως ἀνέστη, σπουδαίως ἐζήτει, καὶ δυσχερῶς
 μὲν, σὺν Θεῷ δὲ εὐρίσκει. 2. Τίς δὲ ἡ αἰτία τῆς δυσχερείας,
 διὰ βραχέων ἐρῶ. {ὅτι} Οἱ μὲν τὰ τοῦ Χριστοῦ φρονοῦντες
 μετὰ τὸν καιρὸν τοῦ πάθους ἐτίμων τὸ μνήμα, οἱ δὲ φυγα-
 10 δεύσαντες τὰ τοῦ Χριστοῦ <κατέκρυψαν> χώσαντες τὸν
 τόπον <καὶ> Ἀφροδίτης κατ' αὐτοῦ ναὸν κατασκευάσαντες
 ἐπέστησαν ἄγαλμα, <ἵνα ἰδόντες οἱ Χριστιανοὶ τὸ ἄγαλμα>
 μὴ ποιήσωσι μνη[56]μην τοῦ τόπου. 3. Τοῦτο μὲν οὖν πάλαι
 15 προὔχῳρει, τῇ δὲ μητρὶ τοῦ βασιλέως φανερόν τότε
 ἐγένετο. Καθελούσα οὖν τὸ ξόανον καὶ τὸν τόπον ἐκχῳάσα
 καὶ καθαρὸν ἐργασαμένη τρεῖς εὐρίσκει σταυροὺς ἐν τῷ
 μνήματι, ἕνα μὲν τὸν μακαριστὸν, ἐν ᾧ Θεὸς ἐξετανύσθη,
 τοὺς δὲ ἑτέρους, ἐν οἷς οἱ συσταυρωθέντες δύο λησται ἐτεθνῆ-
 20 κσαν. 4. Σὺν αὐτοῖς εὔρητο καὶ ἡ τοῦ Πιλάτου σανίς, ἐν ἣ
 βασιλέων τῶν Ἰουδαίων τὸν σταυρωθέντα Χριστὸν προγραφῆ
 διαφόρων γραμμάτων ἐκήρυττεν. 5. Ἐπεὶ δὲ ἀμφίβολος ἦν ὁ
 σταυρὸς ὁ ζητούμενος, οὐχ ἡ τυχοῦσα λύπη κατεῖχεν τὴν τοῦ
 βασιλέως μητέρα. Οὐκ εἰς μακρὰν δὲ παύει τὰ τῆς λύπης ὁ

m. Is 1, 8.

1. La date du voyage d'Hélène est discutée : S. BORGEHAMMAR, *How the Holy Cross was found. From Event to Medieval Legend*, Stockholm 1991, p. 137-140 le place en 324-325. D'autres la datent du printemps 327, après le voyage de Constantin à Rome, l'exécution de Crispus et Fausta et sa propre élévation au rang d'Augusta : E. D. HUNT, *Holy Land Pilgrimage*, p. 28-49 ; H. J. DRIJVERS, *Helena Augusta, the Mother of Constantine the Great and the Legend of Her Finding of the Cross*, Leyde 1992, p. 63. Voir la présentation de l'histoire de la recherche récente sur la légende de l'invention dans H. J. DRIJVERS ET J. W. DRIJVERS, *The Finding of the True Cross : the Judas Kyriakos Legend in Syriac* (CSCO 565), p. 16-20. Le village de Drépané, où était née l'Augusta, se trouvait en Bithynie, sur le golfe de Nicomédie.

2. Cette affirmation (sans la référence à Is. 1, 8, propre à Socrate) vient de la *VC* III, 33, 1, mais Eusèbe visait ici la désolation du temple, non celle de la cité, dont il savait bien qu'elle n'était pas déserte lors de la découverte d'Hélène.

reçu l'avis en songe, se rendit à Jérusalem¹. Ayant trouvé ce qui fut un jour Jérusalem désert comme la cabane d'un gardien de verger, selon le prophète^m 2, elle recherchait avec ardeur le tombeau où le Christ avait été enseveli et où il était ressuscité ; recherche difficile, mais avec l'aide de Dieu elle le trouve. 2. La raison de la difficulté, je la dirai brièvement. Ceux qui s'accordaient avec la doctrine du Christ, après le temps de la passion, vénéraient le tombeau, mais ceux qui rejetaient la doctrine du Christ le firent disparaître en couvrant l'endroit de terre ; après avoir construit au-dessus un temple d'Aphrodite, ils y dressèrent une statue, pour que les Chrétiens, en voyant la statue, ne puissent se souvenir [56] de ce lieu³. 3. Telle était la situation depuis longtemps, mais pour la mère de l'empereur ce redevint alors manifeste. Ayant fait abattre l'idole, déblayé et dégagé l'endroit, elle trouve trois croix dans le tombeau, la très bienheureuse sur laquelle Dieu avait été étendu⁴ et les autres, sur lesquelles étaient morts les deux brigands crucifiés avec lui⁵. 4. Avec elles on trouvait aussi la planchette de Pilate sur laquelle il proclamait roi des Juifs, par un avis en divers caractères, le Christ crucifié. 5. Comme on était dans le doute sur la croix recherchée, ce n'était pas un mince chagrin qui saisissait la

3. Ces travaux eurent lieu après la seconde révolte juive (132-135), lorsque Trajan décida de faire de Jérusalem une cité romaine, *Aelia Capitolina*, et de la doter d'un Capitole. Il est peu probable que le site ait été choisi pour empêcher les chrétiens de vénérer le tombeau.

4. Citation des *Oracles Sibyllins*, VI, 26.

5. Que la redécouverte d'une croix ait accompagné celle du tombeau (à l'inverse de ce qu'on a longtemps pensé en raison du silence d'Eusèbe de Césarée sur cette découverte) semble maintenant une donnée reçue. Cf. la note à I, IX, 56. et S. BORGEHAMMAR, *op. cit.* p. 139-142. Qu'Hélène ait été impliquée dans la légende de la découverte s'explique aisément si son voyage a suivi cette découverte de quelques mois et si elle a joué un rôle (au moins d'intermédiaire) dans la construction des basiliques de Jérusalem. Sur ce dernier point, cf. E. D. HUNT, « Constantine and Jerusalem », *JEH* 48, 1997, p. 405-424 ; L. PIETRI, « Constantin et/ou Hélène, promoteurs des travaux entrepris sur le Golgotha : les comptes rendus des historiens ecclésiastiques grecs du v^e siècle », in *L'Historiographie*, p. 371-380.

τῶν Ἱεροσολύμων ἐπίσκοπος, ᾧ ὄνομα ἦν Μακάριος, λύει δὲ
 25 πίστει τὸ ἀμφίβολον· σημεῖον γὰρ ἦται παρὰ Θεοῦ καὶ ἐλάμ-
 βανεν. Τὸ δὲ σημεῖον ἦν τοιοῦτον· γυνή τις τῶν ἐγγχωρίων
 νόσῳ χρονίᾳ ληφθεῖσα πρὸς αὐτῷ λοιπὸν τῷ θανάτῳ ἐγένετο.
 6. Προσάγεσθαι οὖν τῇ ἀποθνησκούσῃ τῶν σταυρῶν ἕκαστον
 ὁ ἐπίσκοπος παρεσκεύασεν, πιστεύσας ἀναρρωσθῆναι τὴν
 30 γυναῖκα ἀψαμένην τοῦ γνησίου σταυροῦ. Καὶ τῆς ἐλπίδος οὐχ
 ἤμαρτεν· προσενεχθέντων γὰρ τῶν μὴ κυρίων δύο σταυρῶν
 ἔμενεν οὐδὲν ἤττον ἢ γυνὴ ἀποθνησκουσα, ὡς δὲ ὁ τρίτος ὁ
 γνήσιος προσηρέχθη, ἢ ἀποθνήσκουσα εὐθὺς ἀνερρώσθη καὶ
 ἐν τοῖς ὑγιαίνουσιν ἦν.
 7. Τοῦτον μὲν οὖν τὸν τρόπον τὸ τοῦ σταυροῦ ξύλον
 ἀνήρτηται. Ἡ δὲ τοῦ βασιλέως μήτηρ οἶκον μὲν εὐκτήριον ἐν
 τῷ τοῦ μνήματος τόπῳ πολυτελεῖ κατεσκεύασεν Ἱερουσαλήμ
 τε νέαν ἐπωνόμασεν, ἀντιπρόσωπον τῇ παλαιᾷ ἐκείνῃ καὶ
 καταλείμμενὴν ποιήσασα. 8. Τοῦ δὲ σταυροῦ μέρος μὲν τι
 40 θῆκεν ἀργυρᾷ περικλείσασα μνημόσυνον τοῖς ἱστορεῖν βουλο-
 μένοις [57] αὐτόθι κατέλιπεν, τὸ δὲ ἕτερον μέρος ἀποστέλλει
 τῷ βασιλεῖ. Ὅπερ δεξάμενος καὶ πιστεύσας τελείως σωθή-
 σσθαι τὴν πόλιν, ἐνθα ἂν ἐκεῖνο φυλάττηται, τῷ ἑαυτοῦ
 ἀνδριάντι κατέκρυψεν, ὃς ἐν τῇ Κωνσταντινουπόλει ἐν τῇ
 45 ἐπιλεγομένῃ ἀγορᾷ Κωνσταντίνου ἐπὶ τοῦ πορφυροῦ καὶ

1. Sur la basilique construite sur cet emplacement, l'Anastasis, cf. Ch. COUASSON, *The Church of Holy Sepulchre in Jerusalem*, 1974 ; V. CORBO, *Il Santo Sepolcro di Gerusalemme. Aspetti archeologici dalle origini al periodo crociato*, Jérusalem 1974 ; H. BUSSE, G. KRETSCHMAR, *Jerusalem Heiligtumstraditionen in altkirchlicher und frühislamischer Zeit*, Wiesbaden 1988 ; Sh. GIBSON, J.E. TAYLOR, *Beneath the Church of the Holy Sepulchre. The Archaeology and Early History of Traditional Golgotha*, Londres 1994 ; M. BIDDLE, *The Tomb of Christ*, Stroud, Gloucestershire, 1999 (rec. *RBi* 106, 1999, p. 441-446). Elle ne s'est jamais appelée Nouvelle Jérusalem : Socrate, ici encore, a mal compris le texte d'EUSÈBE, *VC* III, 33,

mère de l'empereur, mais sans tarder l'évêque de Jérusalem, dont le nom était Makarios, fait cesser le motif du chagrin et par la foi dissipe le doute : il demandait en effet un signe venant de Dieu et il l'obtenait. Ce signe était le suivant : une femme du pays, atteinte d'une longue maladie, était arrivée enfin aux portes mêmes de la mort. 6. L'évêque décida qu'on approcherait chacune des croix de la mourante, en ayant foi que la femme recouvrerait la santé lorsqu'elle toucherait la croix authentique, et il ne fut pas trompé dans son espérance. Car lorsqu'on approcha les deux croix qui n'étaient pas les vraies, la femme n'en resta pas moins mourante, mais lorsque la troisième, l'authentique, fut approchée, la mourante aussitôt recouvra ses forces et redevint bien portante.

7. C'est donc de cette manière que fut trouvé le bois de la croix. La mère de l'empereur fit édifier à grands frais une maison de prière à l'emplacement du tombeau et l'appela Nouvelle Jérusalem¹, l'ayant faite pour remplacer celle qui était ancienne et délaissée. 8. Ayant enfermé une partie de la croix dans un coffret d'argent, elle le laissa en ce lieu même comme un mémorial pour ceux qui voudraient la voir² [57] et elle envoie l'autre partie à l'empereur. Quand il l'eut reçue, estimant que la ville où celle-ci serait conservée serait parfaitement protégée, il la cacha dans sa propre statue, celle qui est installée à Constantinople, dans le forum appelé de

1. Celui-ci fait seulement allusion à la nouvelle Jérusalem dont parle *Ap* 21, 2. S. BERGEHAMMAR, *op. cit.*, p. 28 voit dans cette mention du nom de l'église dans le récit de Socrate à la même place que celle qui est la sienne dans Gélase de Cyzique (bien que celui-ci en donne le véritable nom, le *Martyrium* : cf. *HE* III, 7, 7, p. 146, 15-21), une preuve que Socrate utilise une source commune, Gélase de Césarée. N'est-il pas plus simple de penser que Gélase de Cyzique a corrigé l'erreur que Socrate avait faite en comprenant mal Eusèbe ?

2. La relique de la croix était proposée à la vénération des fidèles l'après-midi du Vendredi-Saint (cf. ÉGÉRIE, *Itinéraire* 37, 1-2).

μεγάλου κίονος ἴδρυται. 9. Τοῦτο μὲν οὖν ἀκοῆ ἰδέσθαι ἔχοντες πάντες δὲ σχεδὸν οἱ τὴν Κωνσταντινούπολιν οἰκοῦντες ἀληθῆς εἶναι φασιν. Καὶ τοὺς ἄλλους δέ, οἱ ταῖς χερσὶν τοῦ Χριστοῦ κατὰ τὸν σταυρὸν ἐνεπάγησαν, ὁ Κωνσταντῖνος λαβὼν (καὶ γὰρ καὶ τούτους ἡ μήτηρ ἐν τῷ μνήματι εὐροῦσα ἀπέστειλεν), χαλινούς τε καὶ περικεφαλαίαν ποιήσας, ἐν τοῖς πολέμοις ἐκέχρητο. 10. Ἐχορήγει μὲν οὖν πάσας τὰς ὕλας ὁ βασιλεὺς εἰς τὴν κατασκευὴν τῶν ἐκκλησιῶν, ἔγραφεν δὲ καὶ Μακαρίῳ τῷ ἐπισκόπῳ ἐπισπεύδειν τὰς οἰκοδομὰς. 11. Ἡ δὲ τοῦ βασι-
 55 λέως μήτηρ ποιήσασα τὴν νέαν Ἱερουσαλήμ καὶ ἐν τῷ ἄνθρωπῳ τῆς Βηθλεέμ, ἐνθα ἡ κατὰ σάρκα γέννησις τοῦ Χριστοῦ, ἑτέραν ἐκκλησίαν οὐχ ἤττονα κατεσκεύαζεν, οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ἐν τῷ ὄρει τῆς ἀναλήψεως. 12. Οὕτω δὲ εἶχεν εὐλαβῶς περὶ ταῦτα, ὡς καὶ συνεύχεσθαι ἐν τῷ τῶν γυναικῶν τάγματι, καὶ
 60 τὰς παρθέτους τὰς ἀναγεγραμμένας ἐν τῷ τῶν ἐκκλησιῶν κανόνι ἐπὶ ἐστίασιν προτρεπομένη, δι' ἑαυτῆς λειτουργοῦσα τὰ ὄψα ταῖς τραπέζαις προσέφερον. 13. Πολλὰ δὲ καὶ ἐδώρεῖτο ταῖς ἐκκλησίαις καὶ τοῖς πένησιν, εὐσεβῶς τε διανύσασα τὴν ζωὴν ἐτελεύτησεν περὶ ὀγδοηκοστὸν ἔτος, καὶ τὸ σῶμα
 65 αὐτῆς εἰς τὴν βασιλεύουσαν {νέαν} Ἰερουσαλήμ διακομισθὲν ἐν τοῖς βασιλικαῖς μνήμασιν ἀπετέθη.

1. Socrate s'inspire de RUFIN, *HE X*, 8 (p. 970) lorsqu'il rapporte l'envoi d'une partie de la croix à Constantin, mais il est le seul à signaler le bruit qui court à Constantinople de la présence d'un fragment de la croix dans la statue de l'empereur. PHILOSTORGE, *HE II*, 17 (p. 28) déclare que les chrétiens de Constantinople venaient, avec des cierges, adorer la statue de Constantin-Hélios (Apollon radié) et y faire des sacrifices (Photius, qui cite ce passage, dit que « cet ennemi de Dieu accuse les chrétiens » de donner à la statue ces marques de vénération). La colonne subsiste toujours à Constantinople, mais la statue elle-même a été renversée en 1105 par une tempête et remplacée alors par une croix. Cf. R. JANIN, *Constantinople byzantine*, p. 77-80. Comme le montre aussi ce qui va être dit des clous, les reliques en provenance de Palestine, au IV^e siècle, semblent réservées au palais (autres exemples dans P. MARAVAL, *Lieux saints*, p. 98-99).

Constantin, sur la grande colonne de porphyre ¹. 9. Cela, je l'écris pour l'avoir entendu dire, et presque tous les habitants de Constantinople disent que c'est vrai. Quant aux clous qui étaient fichés dans les mains du Christ sur la croix, Constantin les prit (car sa mère, qui les avait trouvés eux aussi dans le tombeau, les lui envoya), il en fit faire des mors et un casque, dont il se servait dans les guerres. 10. L'empereur fournissait donc tous les matériaux pour l'édification des églises, et il écrivait à l'évêque Makarios de hâter les constructions ². 11. La mère de l'empereur, après avoir fait la Nouvelle Jérusalem, faisait bâtir une autre église non moins importante à la grotte de Bethléem, à l'endroit de la naissance du Christ selon la chair, et encore une sur la montagne de l'ascension ³. 12. En plus de cela, elle faisait preuve d'une telle piété qu'elle priait dans le groupe des femmes ; elle invitait aussi à manger les vierges inscrites sur le registre des églises, elle les servait elle-même et apportait les mets sur les tables. 13. Elle faisait aussi de nombreux dons aux églises et aux pauvres. Après avoir mené jusqu'au bout une vie pieuse, elle mourut vers sa quatre-vingtième année ; son corps fut transporté dans la Rome impériale et déposé dans les tombeaux impériaux ⁴.

2. C'est la lettre citée plus haut, I, ix, 56-63. L'activité édilitaire de Constantin à Jérusalem, qu'Eusèbe et ses successeurs attribuent à la piété de Constantin, s'exerce aussi en faveur de sa glorieuse mémoire : cf. E. D. HUNT, « Constantine and Jerusalem », *JEH* 48, 1997, p. 404-424.

3. Il s'agit de la basilique de la Nativité, qui subsiste encore (elle fut reconstruite au VI^e siècle sous Justinien), et de la basilique dite de l'Éléona (ÉGÉE, *Itinéraire* 30, 3, etc.). Eusèbe déjà (*VC III*, 42-43) attribue à Hélène la construction de ces églises, mais il la rapporte aussi à Constantin (*III*, 25). Sur ces églises, cf. B. BAGATTI, *Gli antichi edifici sacri di Betlemme in seguito agli scavi e restauri della Custodia di Terra Santa*, Jérusalem 1952 ; H. VINCENT-F.-M. ABEL, *Jérusalem nouvelle*, Paris 1914, p. 337-360 ; P. MARAVAL, *Lieux saints*, p. 265, 272-273.

4. La mort d'Hélène est à dater de 329 environ ; elle fut ensevelie à Rome sur la via Labicana (cf. H.J. DRIJVERS, *op. cit.*, p. 74-77).

XVIII

1. Καὶ μετὰ ταῦτα δὲ ὁ βασιλεὺς ἐπιμελέστερος ὢν περὶ τὰ Χριστιανῶν ἀπεστράφη πάσας τὰς Ἑλληνικὰς θρησκείας, καὶ παύει μὲν τὰ μονομάχια, [58] εἰκόνας δὲ τὰς ἑαυτοῦ ἐν τοῖς Ἑλληνικοῖς ναοῖς ἐναποτίθεσθαι διεκώλυσεν. 2. Λεγόντων δὲ τῶν Ἑλλήνων, ὡς ἄρα ὁ Σάραπις εἶη ὁ τὸν Νεῖλον ἀνάγων ἐπὶ ἀρδεῖα τῆς Αἰγύπτου τῷ τὸν πῆχυν εἰς τὸν ναὸν τοῦ Σαράπιδος εἰσκομίζεσθαι, αὐτὸς εἰς τὴν ἐκκλησίαν Ἀλεξανδρέων τὸν πῆχυν μετατεθῆναι ἐκέλευσεν. 3. Τῶν δὲ φημιζόντων οὐκ ἀναβήσεσθαι τὸν Νεῖλον ὀργῇ τοῦ Σαράπιδος ἢ τε ἄνοδος τοῦ ποταμοῦ τῷ τε ἐξῆς ἔτει καὶ εἰς τὸ μετὰ ταῦτα ἐγένετο τε καὶ γίνεται, ἔργω τε δεικνυταὶ ὡς οὐ διὰ θρησκείαν, ἀλλὰ διὰ τοῦς ὄρους τῆς προνοίας ἢ τοῦ Νεῖλου ἀνάβασις γίνεται.

1. Cf. *C. Theod.* XV, xi, 1 (loi datée de 325). L'interdiction n'eut pas d'effet durable : en 405-406, Prudence en réclame encore la suppression (*Contre Symmaque*, II, 1091-1159). THÉODORE, *HE* V, 26 en attribue la suppression à Arcadius. Cf. G. VILLÉ, « Les jeux de gladiateurs dans l'empire chrétien », *MEFRA* 72, 1960, p. 273-335.

2. Cf. EUSÈBE, *VC* IV, 16.

3. Sur la coudée, cf. F.E. ENGREEN, « The Nilometer in the Serapeum at Alexandria », *Medievalia et Humanistica*, 1, 1943, p. 3-13. Voir aussi A. HERMANN, « Der Nil und die Christen », *JbAC* 2, 1959, p. 30-69 (en particulier p. 33-35) ; D. BONNEAU, *La crue du Nil, divinité égyptienne à travers mille ans d'histoire, 322 av. J.C.-641 ap. J.C.*, Paris 1964. RUFIN, *HE* XI, 23 (p. 1030) mentionne la présence du nilomètre dans le Sérapeum et la croyance des Égyptiens, qui voyaient en Sérapis « l'auteur de la crue et de l'inondation », ainsi que leurs craintes après la destruction de sa statue (II, 30, p. 1035), mais il ne parle pas du déplacement du nilomètre sous Constantin, que Socrate est le seul à mentionner. Julien devait le faire rapporter au Sérapeum (SOZOMÈNE, *HE* V, 3, 3), où il resta jusqu'à la destruction de ce temple en 391. A. MARTIN pense qu'il ne serait pas surprenant que l'église

XVIII

Mesures contre le paganisme et construction d'églises

1. Après cela, l'empereur, qui avait encore plus à cœur les affaires des Chrétiens, se détourna de toutes les pratiques religieuses des païens : il fait cesser les combats de gladiateurs ¹, [58] il interdit que ses propres images soient placées dans les temples païens ². 2. Comme les païens disaient que c'était Sérapis qui faisait déborder le Nil pour irriguer l'Égypte, puisqu'on apportait la coudée dans le temple de Sérapis, lui-même ordonna de transférer la coudée dans l'église des Alexandrins ³. 3. Et alors qu'ils prédisaient que le Nil ne déborderait pas à cause de la colère de Sérapis, la crue du fleuve eut lieu l'année suivante, et encore par la suite, et elle a toujours lieu : elle montre dans les faits que ce n'est pas grâce à une pratique religieuse, mais en raison des décrets de la providence que se produit la crue du Nil ⁴.

où il fut transféré soit « l'ancien temple de Saturne récemment transformé en église S. Michel par Alexandre » (*Athanase*, p. 150 : mais elle lit, comme les anciennes éditions de Socrate, « l'église d'Alexandre »). L'hypothèse, de toute façon, me semble difficile à soutenir, car il s'agirait du premier cas connu de transformation d'un temple en église, une pratique dont on ne peut trouver des exemples assurés avant le v^e siècle (cf. R.P.C. HANSON, « The Transformation of Pagan Temples into Churches in the Early Christian Centuries », *Studies in Christian Antiquity*, Edimbourg 1985, p. 347-358).

4. Eusèbe voyait une victoire du Dieu de Constantin dans la permanence de l'inondation nilotique après l'interdiction faite par Constantin de l'adoration du fleuve (*VC* IV, 25, 3, où il ne parle pas non plus de la coudée). Socrate préfère une remarque plus générale sur les décrets de la Providence, thème chez lui récurrent (cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 263-266).

4. Ὑπὸ δὲ τοὺς αὐτοὺς χρόνους καὶ βαρβάρων Σαυροματῶν καὶ Γότθων κατατρεχόντων τὴν Ῥωμαίων γῆν οὐδαμῶς ἢ
 15 περὶ τὰς ἐκκλησίας τοῦ βασιλέως πρόθεσις ἐνεκώπτετο, ἀλλ' ἀμφοτέρων τὴν ἀρμόζουσαν ἐποίησατο πρόνοιαν· τοὺς μὲν γὰρ τῷ Χριστιανικῷ τροπαίῳ πεπιστευκῶς κατὰ κράτος ἐνίκα, ὡς καὶ τὸ εἰωθὸς παρὰ τῶν πάλαι βασιλέων δίδοσθαι χρυσίον τοῖς βαρβάροις περιελεῖν, ἐκείνους τε ἐκπεπληγμένους τῷ παραλόγῳ τῆς ἡττης πιστεῦσαι τότε πρῶτον τῇ τοῦ
 20 Χριστιανισμοῦ θρησκείᾳ, δι' ἧς καὶ Κωνσταντῖνος ἐσώζετο.

5. Αὐθις δὲ ἐτέρας ἐκκλησίας ἐποίει, καὶ μίαν μὲν ἐν τῇ καλουμένῃ δρυὶ τῇ Μαμβρῇ, ὑφ' ἧς τοὺς ἀγγέλους ἐξενίσθαι πρὸς τοῦ Ἀβραάμ οἱ ἱεροὶ λόγοι μὴνύουσινⁿ, κατεσκευάσεν.

25 6. Μαθὼν γὰρ ὁ βασιλεὺς βωμὸν ὑπὸ τῇ δρυὶ ἰδρῦσθαι καὶ θυσίας Ἑλληνικὰς τελεῖσθαι ἐπ' αὐτῷ, μέμφεται μὲν δι' ἐπιστολῆς Εὐσεβίῳ τῷ τῆς Καισαρείας ἐπισκόπῳ, κελεύει δὲ τὸν μὲν [59] βωμὸν ἀνατραπῆναι, πρὸς δὲ τῇ δρυὶ κατασκευασθῆναι οἶκον εὐκτήριον. 7. Ἐτέραν δὲ ἐκκλησίαν ἐν
 30 Ἡλιουπόλει τῆς Φοινίκης κτισθῆναι ἐκέλευσε δι' αἰτίαν τοιάνδε· Ἡλιουπόλιται τίνα μὲν ἔσχον ἐξ ἀρχῆς νομοθέτην, οὐκ ἔχω εἰπεῖν, ὁποῖος δὲ ἦν τὸ ἦθος, ἐκ τοῦ ἥθους τῆς πόλεως δείκνυται· κοινὰς γὰρ εἶναι παρ' αὐτοῖς τὰς γυναῖκας ἐγχώριος νόμος ἐκέλευεν, καὶ διὰ τοῦτο ἀμφίβολα μὲν ἦν τὰ
 35 τικτόμενα παρ' αὐτοῖς (γονέων γὰρ καὶ τέκνων οὐδεμία

n. Cf. Gn 18, 1-7.

1. Cf. Eusèbe, *VC* IV, 5-5 (Scythes et Sarmates) ; Rufin, *HE* X, 8, p. 971 (Sarmates, Goths et autres nations barbares) ; *Anonyme de Valois* 6, 31-32 ; AURELIUS VICTOR, *Caesar*. 41, 13. Le traité conclu en 332 met les Goths en situation de dépendance, mais ils obtiennent le statut de fédérés et des annones, ce que THÉMISTIOS, *Oratio* VIII, 119, traduit par « ils se faisaient payer pour attendre leur moment » ; l'empereur JULIEN, *Les Césars*, 30, dira que Constantin leur a « en quelque sorte » payé tribut. Sur les relations de Constantin avec les Goths, cf. P. HEATHER, *Goths and Romans 332-489*, Oxford 1991, p. 107-115.

4. A la même époque, alors que les Barbares Sarmates et Goths envahissaient la terre des Romains, les dispositions de l'empereur à l'égard des Églises n'en étaient en rien interrompues, mais il pourvoyait de la manière qui convient à deux entreprises. Sur les uns, parce qu'il avait mis sa foi dans le trophée chrétien, il remportait la victoire avec puissance, si bien qu'il dépouillait les barbares de l'or que les empereurs précédents avaient l'habitude de leur donner¹ ; et ceux-là, frappés de stupeur par leur défaite imprévue, croyaient alors pour la première fois à la religion du christianisme, grâce à laquelle Constantin lui aussi obtenait le salut².

5. Il faisait encore d'autres églises : il en fit construire une à l'endroit qu'on appelle le chêne de Mambré, sous lequel les anges furent reçus par Abraham, comme le racontent les textes sacrésⁿ. 6. Ayant appris qu'un autel se dressait sous le chêne et que des sacrifices païens étaient célébrés sur lui, l'empereur en fait le reproche par lettre à Eusèbe, l'évêque de Césarée³, et il ordonne que [59] l'autel soit renversé et qu'une maison de prière soit construite près du chêne. 7. Il ordonna aussi qu'une autre église fût bâtie à Héliopolis de Phénicie pour la raison suivante⁴. Les Héliopolitains eurent à l'origine un législateur, je ne peux dire lequel, mais ce qu'étaient ses mœurs, les mœurs de la cité le manifestent : une loi du pays ordonne en effet que chez eux les femmes soient communes, et c'est pourquoi les enfants mis au monde chez eux étaient sans origine certaine (car il n'y avait aucun

2. Socrate s'appuie ici sur la lettre de Constantin citée en I, xxxiv, 10. Cf. aussi EUSÈBE, *Triakontaétérikos* XVI, 6, 9.

3. Cette lettre au métropolitain de Palestine est citée dans EUSÈBE, *VC*, III, 51-53. Sur l'église de Mambré, cf. A.E. MADER, *Mambre. Die Ergebnisse der Ausgrabungen im heiligen Bezirk Ramet el Halil in Sudpalästina 1926-1928*, Fribourg en B. 1957.

4. Héliopolis, où se pratiquait la prostitution sacrée, est aujourd'hui Baalbek. La source de Socrate est encore la *VC* III, 58, mais ici il développe la brève notice d'Eusèbe, alors qu'en général il est plus sobre sur les destructions des institutions païennes. Cf. les deux exemples suivants.

διάκρισις ἦν), τὰς δὲ παρθένοὺς τοῖς παριοῦσι ξένοις παρεῖχον πορνεύεσθαι. 8. {Καὶ} Τοῦτο παρ' αὐτοῖς ἐξ ἀρχαίου κρατοῦν καταλύσαι ἐσπούδασεν. Νόμῳ γὰρ σεμνῶ αἰσχροτάτην συνήθειαν ἀνέτρεψε καὶ τὰ γένη ἐπιγινώσκειν ἑαυτὰ παρεσκεύασεν, 9. ἐκκλησίας τε κτίσας καὶ ἐπίσκοπον χειροτονηθῆναι παρασκευάσας κληρὸν τε ἱερὸν οὕτως τὰ Ἑλιουπολιτῶν κακὰ μετριώτερα ἀπειργάσατο. 10. Παραπλησίῳ δὲ τρόπῳ καὶ τὸ ἐν Ἀφάκοις τοῦ Λιβάνου ἱερὸν τῆς Ἀφροδίτης καθελὼν τὰς ἐκεῖ γιγνομένας ἀνέδην ἀρρητοποιίας ἐξέκοψεν. 11. Τί δ' ἂν εἴποιμι, ὅπως τὸν ἐν Κιλικίᾳ Πυθωνικὸν ἐξήλασε δαίμονα, τὸν οἶκον, ἐν ᾧ ἐνεφώλευεν, ἐκ θεμελίων ἀνατραπήναι κελεύσας ;

12. Τοσοῦτος δὲ ἦν ὁ τοῦ βασιλέως ζῆλος περὶ τὸν Χριστιανισμόν, ὡς καὶ Περσικοῦ μέλλοντος κινεῖσθαι πολέμου κατασκευάσαι σκηνὴν ἐκ ποικίλης ὀθόνης ἐκκλησίας τύπον ἀποτελοῦσαν, ὥσπερ καὶ Μωϋσῆς ἐν τῇ ἐρή[60]μῳ πεποιήκει^ο, καὶ ταύτην φέρεσθαι, ἵν' ἔχοι κατὰ τοὺς ἐρήμους τόπους εὐκτῆριον ἠὔτρεπισμένον. Ἄλλ' οὐ προῦβη τότε ὁ πόλεμος· ἔφθη γὰρ δεῖν τοῦ βασιλέως σβεσθεῖς.

o. Cf. Ex. 26, 1.

1. Cf. *VC* III, 55.

2. *Ibid.* III, 56, 1-2. Le temple de Cilicie que fit détruire Constantin est celui d'Asclépios à Aigai, temple à incubation, célèbre par les guérisons qui s'y accomplissaient. Socrate semble en faire un temple d'Apollon Pythien. C'est à Constance II que Libanios attribue la destruction de ce temple (*Orat.* 30, 6, 37-39).

3. La source est encore EUSÈBE, *VC* IV, 57 et II, 12, où la typologie Moïse-Constantin est très présente. Cf. M.J. HOLLERICH, « The Comparison of Moses and Constantine in Eusebius of Caesarea's Life of Constantine », *SP* 19, p. 80-95.

4. Socrate ne fait qu'une allusion rapide à la guerre perse, sans dire que ses préparatifs et son abandon eurent lieu dans les derniers mois de Constantin, et les autres historiens ecclésiastiques du v^e font de même ou ne disent rien de cette campagne (ainsi SOZOMÈNE, *HE* I, VIII, 10, qui retient

moyen de déterminer parents et enfants) ; ils fournissaient également des vierges pour la prostitution aux étrangers de passage. 8. Cet usage, qui prévalait chez eux depuis très longtemps, il s'efforça de le faire disparaître : par une loi auguste, il abolit cette très honteuse coutume et fit en sorte que les familles puissent se reconnaître. 9. Ayant bâti des églises et fait en sorte que soient ordonnés un évêque et un clergé sacré, il rendit ainsi plus honnêtes les mauvaises mœurs des Héliopolitains. 10. D'une manière identique, en détruisant à Aphaka du Liban le sanctuaire d'Aphrodite, il fit cesser les infamies qui s'y commettaient librement¹. 11. Pourquoi dire encore comment, en Cilicie, il chassa le démon Pythonicos, en ayant donné l'ordre que la maison dans laquelle il se cachait soit renversée de fond en comble² ?

12. Tel était le zèle de l'empereur pour le christianisme que, lorsque la guerre perse était près de se déclencher, il fit faire une tente, avec des toiles de couleurs variées, qui reproduisait le modèle d'une église, comme Moïse l'avait fait dans le désert³ [60], et qu'il faisait transporter celle-ci, pour avoir dans les régions désertes un oratoire à disposition. Mais la guerre alors n'eut pas lieu ; elle s'éteignit aussitôt par crainte de l'empereur⁴.

l'épisode de l'église-tente, mais n'évoque même plus la guerre perse). Ceci pour éviter d'avoir à s'engager dans le débat sur la responsabilité de Constantin dans les désastreuses relations des Romains et des Perses au iv^e siècle, qui s'achèveront sur la défaite de Julien en 363. Cf. sur ce point G. FOWDEN, « The Last Days of Constantine. Oppositional Versions and their Influence », *JRS* 84, 1994, p. 146-153 (The Iranian Campaign). Socrate, d'autre part, ne fait aucune allusion à la lettre de Constantin à Sapor II dans laquelle l'empereur se félicite de la présence de chrétiens en Perse et se déclare leur protecteur (*VC* IV, 8-13). Cette lettre ne fut pas écrite, comme le croit SOZOMÈNE (*HE* II, 15, 1-2), après les débuts de la persécution des chrétiens perses (qui ne commence qu'en 340), mais entre 324 et 337 (cf. T.D. BARNES, « Constantin and the Christians of Persia », *JRS* 75, 1985, p. 131-132 et G. FOWDEN, *art. cit.*, p. 148, note 11).

55 13. Ὅτι δὲ καὶ περὶ τὸ ἀνορθοῦν τὰς πόλεις ἐσπούδαζεν ὁ βασιλεὺς καὶ ὅπως κώμας πολλὰς πόλεις ἀπέδειξεν, ὡς τὴν Δρεπάνην ἐπάνυμον τῆς μητρὸς καὶ ἐν Παλαιστίνῃ Κωνσταντίαν ἐπ' ὀνόματι τῆς ἑαυτοῦ ἀδελφῆς Κωνσταντίας, οὐκ εὐκαιρον ἡγοῦμαι γράφειν. 14. Οὐ γὰρ πρόκειται τὰς πράξεις 60 τοῦ βασιλέως ἀπαριθμεῖν {ὅτι μὴ ὅσαι πρὸς Χριστιανισμὸν ἀρμόζουσιν}, ἀλλ' ὅσαι μόνον περὶ τὰς ἐκκλησίας ἐγένοντο. Διὸ τὰ κατορθώματα τοῦ βασιλέως ἐτέρας ὑποθέσεως ὄντα ἰδίας τε δεόμενα πραγματείας ἐτέροις ἀφήμι τοῖς τὰ τοιαῦτα συγγράφειν δυναμένοις. 15. Ἐγὼ δέ, εἰ μὲν ἀδίαireτος ἢ 65 ἐκκλησία μεμενήκει, καὶ αὐτὸς ἡσυχίαν ἂν ἦγον. Ὅπου γὰρ ὑπόθεσιν μὴ χορηγεῖ τὰ γινόμενα, περιττὸς ὁ λέγων ἐστίν. Ἐπειδὴ δὲ τὴν ἀποστολικὴν τοῦ Χριστιανισμοῦ πίστιν ἢ διαλεκτικὴ καὶ κενὴ ἀπάτη^p συνέχεεν ἐν ταῦτῳ καὶ διέσπει- 70 ρεν, ᾧήθηεν δεῖν γραφῆ ταῦτα παραδοῦναι, ὅπως ἂν μὴ ἀφανῆ γένηται τὰ κατὰ τὰς ἐκκλησίας γενόμενα. 16. ἢ γὰρ περὶ τούτων γνώσις παρὰ μὲν τοῖς πολλοῖς καὶ εὐκλειαν φέρει, αὐτὸν δὲ τὸν ἐπιστάμενον ἀσφαλέστερον ἀπεργάζεται διδάσκει τε μὴ σαλευέσθαι κενοφωνίας^q τινὸς ἐμπεσοῦσης ἐκ λέξεων.

XIX

1. Αὐθις οὖν μνημονευτέον καὶ ὅπως ἐπὶ τῶν καιρῶν τοῦ βασιλέως ὁ χριστιανισμὸς ἐπλατύνετο· τῆνικαῦτα γὰρ Ἰνδῶν

p. Cf. Col 2, 8. q. Cf. 1 Tm 6, 20.

1. Cf. VC IV, 61, 1 (Hélénopolis en Bithynie) ; IV, 38 (Maïouma, le port de Gaza).

2. Les trois derniers paragraphes sonnent comme une véritable préface, qui aurait beaucoup mieux convenu après I, 1, 3. Cf. A. FERRARINI, « Tradizioni orali », p. 41. HANSEN (p. LVII) pense que ce texte égaré est tombé par inadvertance à cette place, dans la nouvelle rédaction du livre I, parce qu'il y était question de l'opposition entre récit d'histoire et éloge (comme en I, 1, 2).

13. Que l'empereur ait été empressé de restaurer les vil-
les, et comment il transforma plusieurs villages en cités –
ainsi Drépané, qui reçut le nom de sa mère, et en Palestine
Constantia, du nom de sa sœur Constantia¹ –, je ne pense
pas qu'il soit à propos de l'écrire. 14. Mon but n'est pas
d'énumérer les actions de l'empereur, mais celles-là seules
qui ont concerné les Églises. C'est pourquoi, les entreprises
de l'empereur qui constituent un autre sujet et requièrent
un autre traitement, je les laisse à d'autres, qui peuvent
traiter de tels sujets. 15. Quant à moi, si l'Église était restée
sans divisions, je serais moi aussi resté tranquille, car là où
les événements ne fournissent pas de matière, celui qui parle
est superflu. Mais puisque la tromperie dialectique et vaine^p
a introduit de la confusion en même temps que de la division
dans la foi apostolique du christianisme, j'ai pensé qu'il
fallait livrer cela à l'écriture, pour que ce qui s'est passé dans
les Églises ne soit pas ignoré. 16. En effet, la connaissance de
ces faits confère de la réputation auprès de la plupart des
gens ; elle rend celui qui les connaît plus assuré et lui
apprend à ne pas être ébranlé lorsque survient dans des
phrases une parole vide de sens^q 2.

XIX

*La conversion des Indiens*³

1. Il faut encore rappeler comment, au temps de l'empereur, se répandait le christianisme. C'est alors en effet que

3. Le récit de Socrate (cf. § 14) dépend entièrement de RUFIN, HE X, 9-10 (p. 971-973). « De toute évidence, il ne possède aucune autre source sur la question » (F. THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 41). Sur l'ensemble des problèmes posés par cet épisode, cf. *Ibid.*, p. 38-83 ; plus récent, H. BRACKMANN, *Die Einwürzelung der Kirche im spätantiken Reich von Aksum*, Bonn 1994.

τε τῶν ἐνδοτέρων καὶ Ἰβήρων τὰ ἔθνη πρὸς τὸ χριστιανίζειν ἐλάμβανε τὴν ἀρχήν. 2. Τίνος δὲ ἕνεκεν τῇ προσθήκῃ 'τῶν ἐνδοτέρων' ἐχρησάμην, διὰ βραχέων ἐρῶ. Ἦνίκα οἱ ἀπόστολοι κλήρω τὴν εἰς τὰ ἔθνη πορείαν ἐποιοῦντο, Θωμᾶς μὲν τὴν Πάρθων ἀποστολὴν ὑπεδέχετο, Ματθαῖος δὲ τὴν Αἰθιοπίαν, Βαρθολο[61]μαῖος δὲ ἐκλήρουτο τὴν συνημμένην ταύτῃ Ἰνδίαν. Τὴν μέντοι ἐνδοτέρω Ἰνδίαν, ἣ προσοικεῖ βαρβάρων ἔθνη πολλὰ διαφόροις χρώμενα γλώσσαις, οὐδέπω πρὸ τῶν Κωνσταντίνου χρόνων ὁ τοῦ χριστιανισμοῦ λόγος ἐφώτιζεν. 3. Τίς δὲ ἡ αἰτία τοῦ καὶ αὐτοῦς χριστιανίσαι νῦν, ἔρχομαι καταλέξω.

Μερόπιός τις φιλόσοφος τῷ γένει Τύριος ἱστορῆσαι τὴν Ἰνδῶν χώραν ἔσπευσεν, ἀμιλλησάμενος πρὸς τὸν φιλόσοφον Μητροδώρον, ὃς πρὸ αὐτοῦ τὴν Ἰνδῶν χώραν ἱστόρησεν. 4. Παραλαβὼν οὖν δύο παιδάκια συγγενῆ Ἑλληνικῆς παιδείας οὐκ ἄμοιρα καταλαμβάνει πλοίω τὴν χώραν, ἱστορήσας τε ὅσα ἐβούλετο, προσορμίζει χρεῖα τῶν ἐπιτηδείων τόπων λιμένα ἔχοντι ἀσφαλῆ. 5. Συμβεθῆκει δὲ τότε πρὸς ὀλίγον τὰς σπονδὰς διεσπᾶσθαι τὰς μεταξὺ Ῥωμαίων τε καὶ Ἰνδῶν. Συλλαβόντες οὖν οἱ Ἰνδοὶ τὸν τε φιλόσοφον καὶ τοὺς συμπλέοντας, πλὴν τῶν δύο συγγενῶν παιδαρίων ἀπαντας διεχρήσαντο, τοὺς δὲ δύο παῖδας οἴκτω τῆς ἡλικίας διασώσαντες δῶρον τῷ βασιλεῖ τῶν Ἰνδῶν προσκομίζουσιν. 6. Ὁ δὲ ἤσθεις τῇ προσόψει τῶν νέων ἕνα μὲν αὐτῶν ὀνόματι Αἰδέσιον οἰνοχόον τῆς ἑαυτοῦ τραπέζης καθέστησεν, τὸν δὲ ἕτερον (Φρουμέντιος ὄνομα αὐτῷ) τῶν βασιλικῶν γραμματοφυλάκων φροντίζειν προσέταξεν. 7. Μετ' οὐ πολὺ δὲ τελευτῶν ὁ βασιλεὺς ἐπὶ υἱῷ κομιδῆ νέω καὶ γυναικὶ ἐλευθέρους τούτους ἀφίησιν. Ἡ δὲ γυνὴ τοῦ βασιλέως παρεκάλει τοὺς νεανίσκους τὸν υἱὸν ἐν ἡλικίᾳ καταλελειμμένον μικρῶ μὴ ἀπολιπεῖν, ἀλλὰ κηδεμονίαν αὐτοῦ ποιήσασθαι, ἄχρις ἂν εἰς

1. C'est ainsi que Socrate traduit l'*India ulterior* de Rufin, Sozomène préférant « ceux qui sont à l'intérieur de nos Indes » ; la comparaison des expressions qu'ils utilisent permet de dire qu'il s'agit du royaume d'Axoum. Cf. A. DIHLE, *Umstrittene Daten. Untersuchungen zum Aufheben der Griechen am Roten Meer*, Cologne 1965, p. 32-64.

les nations des Indes intérieures¹ et des Ibères recevaient les prémices de la christianisation. 2. Je vais dire brièvement pourquoi j'ai utilisé l'adjonction 'intérieures'. Lorsque les Apôtres se mirent en route vers les nations attribuées par tirage au sort, Thomas reçut la mission des Parthes, Matthieu l'Éthiopie, Barthélémy [61] eut en partage l'Inde limitrophe de celle-ci ; mais l'Inde intérieure, où habitent plusieurs nations de Barbares qui utilisent diverses langues, la parole du christianisme ne l'illuminait pas encore avant le règne de Constantin. 3. La raison pour laquelle elle fut christianisée à ce moment-là, je vais la rapporter.

Un philosophe, Méropios, Tyrien d'origine, conçut le dessein de visiter la région des Indes, pour rivaliser avec le philosophe Métrodore², qui visita avant lui la région des Indes. 4. Prenant donc avec lui deux jeunes garçons de sa parenté, non dépourvus de culture grecque, il gagne cette région en bateau. Ayant visité ce qu'il désirait, il jette l'ancre, par besoin de vivres, dans un endroit qui possédait un mouillage sûr. 5. Mais il était arrivé que, peu auparavant, les pactes d'alliance avaient été rompus entre les Romains et les Indiens. Les Indiens se saisirent donc du philosophe et de ceux qui naviguaient avec lui et les mirent tous à mort, sauf les deux jeunes garçons de sa parenté, et ces deux enfants épargnés par pitié pour leur âge, ils les offrent en don au roi des Indes. 6. Charmé à la vue de ces jeunes gens, celui-ci établit l'un deux, nommé Aidésios, échanson de sa propre table ; à l'autre, nommé Frumentios, il ordonna de s'occuper des archivistes royaux³. 7. À sa mort, peu après, le roi laisse ceux-ci, libres, à son fils — tout à fait jeune — et à sa femme. La femme du roi invitait les jeunes gens à ne pas abandonner son fils, encore en bas âge, mais à en prendre

2. Le voyage de Métrodore est daté de 330 par JÉRÔME, *Chron.*, a. 330. Sur ce personnage, cf. *PLRE* 1, 1971, p. 601, s.v. *Metrodorus* 1. L'Inde continuait d'attirer les philosophes, comme auparavant Apollonius de Tyane et Plotin.

3. Socrate a mal compris Rufin, qui écrit que le roi lui confia « ses comptes et ses bureaux » (*rationes et scrinia*).

35 ἄνδρας γένηται· 8. ἢ πείθονται οἱ νεανίσκοι καὶ προνοοῦσι μὴ
 παριδεῖν τῶν τοῦ βασιλέως πραγμάτων. 9. Φρουμέντιος δὲ
 [62] ἦν ὁ διοικῶν μάλιστα σύμπαντα· ἔργον δὲ ἐποιεῖτο τοὺς
 ἐπιδημοῦντας τῇ χώρᾳ Ῥωμαίους ἐμπόρους ἐπιζητεῖν, εἴ ποῦ
 τινὰ τῶν χριστιανιζόντων ἐφεύροι. Εὐρών δὲ καὶ τὰ καθ'
 40 ἑαυτὸν διδάσκων παρεκάλει τόπους καταλαμβάνειν ἰδιάζον-
 τας ἐπὶ τῷ τὰς χριστιανικὰς εὐχὰς ἐκτελεῖν. 10. Κατὰ βραχὺ
 δὲ προϊόντος τοῦ χρόνου καὶ εὐκτῆριον οἶκον κατεσκευάσαν
 καὶ τινὰς τῶν Ἰνδῶν κατηχοῦντες συνεχέσθαι αὐτοῖς παρεσ-
 κεύασαν. 11. Ἐπεὶ δὲ ὁ τοῦ βασιλέως παῖς τῆς τελείας ἡλι-
 45 παρ' αὐτῶν διοικηθέντα πράγματα ἤτουν ἐπὶ τὴν ἑαυτῶν
 ἀναχωρῆσαι πατριδα· τοῦ δὲ βασιλέως καὶ τῆς ἑαυτοῦ μητρὸς
 ἐπιμένειν παρακαλούντων καὶ μὴ πεισάντων ἀπεχώρων
 ἐπιθυμία τῆς ἐνεγκαμένης. 12. Αἰδέσιος μὲν οὖν ἐπὶ τὴν
 Τύρον ἐσπουδάζεν ὀφόμενος γονεῖς τε καὶ συγγενεῖς, Φρου-
 50 μέντιος μὲντοι καταλαβὼν τὴν Ἀλεξάνδρειαν τῷ ἐπισκόπῳ
 Ἀθανασίῳ τότε νεωστὶ τῆς ἐπισκοπῆς ἀξιοθέντι πᾶν ἀνα-
 φέρει τὸ πρᾶγμα, διδάξας τὰ τε τῆς αὐτοῦ ἀποδημίας καὶ ὡς
 ἐλπίδας ἔχουσιν Ἰνδοὶ τὸν χριστιανισμὸν παραδέξασθαι,
 ἐπίσκοπόν τε καὶ κλῆρον ἀποστέλλειν καὶ μηδαμῶς περιορᾶν
 55 τοὺς δυναμένους σωθῆναι. 13. Ἀθανάσιος δὲ λαβὼν εἰς
 ἔννοιαν τὸ λυσιτελοῦν, αὐτὸν Φρουμέντιον τὴν ἐπισκοπὴν
 ἀναδέξασθαι προετρέψατο, εἰπὼν μὴ ἔχειν αὐτοῦ ἐπιτηδειό-
 τερον. 14. Γίνεται δὲ τοῦτο, καὶ Φρουμέντιος ἀξιοθεῖς τῆς
 ἐπισκοπῆς αὐθις ἐπὶ τὴν Ἰνδῶν παραγίνεται χώραν, καὶ
 60 κῆρυξ τοῦ χριστιανισμοῦ γεγονῶς εὐκτῆρια {τε} πλεῖστα
 ἰδρῦεται, ἀξιοθεῖς δὲ καὶ θείας χάριτος πολλὰ μὲν εἰργάζετο
 σημεῖα, πολλῶν δὲ σὺν τῇ ψυχῇ καὶ τὰ σώματα ἐθεράπευεν.
 Ταῦτα δὲ ὁ Ρουφῖνος παρὰ τοῦ Αἰδεσίου, ὕστερον καὶ αὐτοῦ
 ἱερωσῶνης ἀξιοθέντος ἐν τῇ Τύρῳ, ἀκηκοῖναι φησὶν.

soin jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge d'homme. 8. Les jeunes
 gens lui obéissent et veillent à ne pas négliger les affaires du
 roi. 9. C'était surtout Frumentios [62] qui avait l'adminis-
 tration de l'ensemble. Il faisait son affaire de rechercher les
 commerçants romains qui résidaient dans la région, au cas
 où il en trouverait de chrétiens. En ayant trouvé, il leur
 apprenait ce qui le concerne et leur demandait d'acquérir
 des lieux appropriés pour y célébrer les rites chrétiens. 10.
 Lorsqu'un peu de temps eut passé, ils bâtirent une maison
 de prière et, catéchisant quelques Indiens, ils les disposèrent
 à prier avec eux. 11. Lorsque le fils du roi eut atteint l'âge
 adulte, Frumentios et les siens, ayant remis les affaires qu'ils
 avaient bien gérées, lui demandaient de pouvoir retourner
 dans leur patrie. Le roi et la reine les ayant exhortés à rester,
 mais sans les persuader, ils partirent, désireux de revoir
 celle-ci. 12. Aidésios alors de se hâter vers Tyr pour voir ses
 parents et ses proches ; quant à Frumentios, il se rendit à
 Alexandrie et relate toute l'affaire à l'évêque Athanase, qui
 depuis peu avait été jugé digne de l'épiscopat. Lui ayant fait
 connaître ce qui concernait son voyage, ainsi que l'espoir
 qu'avaient les Indiens de recevoir le christianisme, il lui
 demanda d'envoyer un évêque et un clergé et de ne négliger
 en aucune manière ceux qui pouvaient être sauvés. 13. Atha-
 nase, après avoir réfléchi à ce qui était avantageux, exhorta
 Frumentios à recevoir lui-même l'épiscopat, en disant qu'il
 n'avait à sa disposition personne de plus capable que lui. 14.
 Il en est donc ainsi : Frumentios, jugé digne de l'épiscopat,
 gagne à nouveau la région des Indes¹. Devenu héraut du
 christianisme, il construit des oratoires en grand nombre ;
 jugé digne aussi de la grâce divine, il accomplissait de nom-
 breux miracles, en guérissant les corps de beaucoup ainsi
 que leur âme. Cela, Rufin dit l'avoir entendu d'Aidésios, qui
 plus tard, à Tyr, fut jugé digne du sacerdoce.

1. Une lettre de Constance II au roi d'Axoum datée de 356 et citée par
 ATHANASE, *Apol. à Constance* 31 (SC 56, p. 124-126) – un texte connu de
 Rufin – atteste que Frumentios a bien été ordonné par Athanase.

XX

[63] 1. Καιρὸς δὲ ἤδη λέγειν, ὅπως καὶ Ἰθῆρες ὑπὸ τὸν αὐτὸν χρόνον ἐχριστιάνισαν. Γυνή τις βίον σεμνὸν καὶ σώφρονα μετερχομένη θεία τινὶ προνοία ὑπὸ Ἰθῆρων αἰχμάλωτος γίνεται. Ἰθῆρες δὲ οὗτοι προσοικοῦσι μὲν τὸν Εὐξείνιον πόντον, ἄποικοι δὲ εἰσὶν Ἰθῆρων τῶν ἐν Σπανίᾳ. 2. Ἡ γυνὴ τοίνυν ἢ αἰχμάλωτος ἐν μέσοις οὔσα τοῖς βαρβάροις ἐφιλοσόφει· σὺν γὰρ πολλῇ τῇ σωφροσύνῃ καὶ ἀσκήσει νηστεία τε βαθυτάτη καὶ συντόνοις προσέκειτο ταῖς εὐχαῖς. Τοῦτο ὀρῶντες οἱ βάρβαροι τὸν ξενισμὸν τοῦ πραττομένου ἐθαύμαζον. 3. Συμβαίνει δὲ τὸν τοῦ βασιλίσκου παῖδα νήπιον ὄντα ἀρρωστία τινὶ περιπεσεῖν, καὶ ἔθει τινὶ ἐγγωρίῳ παρὰ τὰς ἄλλας γυναῖκας ἢ τοῦ βασιλέως γυνὴ τὸν παῖδα θεραπευθησόμενον ἔπεμπεν, εἰ πού τι βοήθημα πρὸς τὴν νόσον ἐκ πείρας ἐπίστανται. 4. Ὡς δὲ περιαχθεὶς ὁ παῖς ὑπὸ τῆς τροφοῦ παρ' οὐδεμιᾶς τῶν γυναικῶν θεραπείας ἐτύγγανεν, τέλος ἀγεται καὶ πρὸς τὴν αἰχμάλωτων. 5. Ἡ δὲ ἐπὶ παρουσίᾳ πολλῶν γυναικῶν ὕλικὸν μὲν βοήθημα οὐ προσέφερεν (οὐδὲ γὰρ ἠπίστατο), δεξαμένη δὲ τὸν παῖδα καὶ εἰς τὸ ἐκ τριχῶν ὑφασμένον αὐτῇ στρωμάτιον

1. Ici encore, la source unique et avouée (§ 20) est RUFIN, *HE X*, 11 (p. 973-976). Cf. les commentaires de F. THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 85-122, qui montre bien la valeur historique du texte de Rufin, qui « nous fait connaître non pas nécessairement ce qui s'est passé, mais la représentation que les Ibères avaient de leurs origines chrétiennes » (p. 461). Voir aussi P. PEETERS, « Les débuts du christianisme en Géorgie d'après les sources hagiographiques », *AB* 50, 1932, p. 5-58 ; B. BÄBLER, « Der Blick über die Reichsgrenzen : Sokrates und die Bekehrung Georgiens », in BÄBLER-NESSLERATH, *Die Welt des Sokrates*, p. 159-181. MOÏSE DE KHORÈNE, dans sa relation de cet épisode, appelle la captive Nouné (Nino en géorgien, les deux mots renvoyant au *nonna* latin), le roi Mirhan, la capitale Mtskhit'a (*Histoire de l'Arménie*, II, 86, trad. A. et J.P. MAHÉ, p. 238). Il parle également d'un roi d'Ibérie appelé Bacour, mais sous Théodose II (III, 54, p. 300).

2. Cette remarque a été ajoutée par Socrate aux données de Rufin. Il reproduit ici une opinion répandue dans l'Antiquité, mais déjà contestée :

XX

*La conversion des Ibères*¹

[63] 1. C'est maintenant le moment de dire comment les Ibères aussi, à la même époque, devinrent chrétiens. Une femme qui menait une vie digne et chaste devint, par la providence divine, captive des Ibères. Ces Ibères résident près du Pont-Euxin : ce sont des colons des Ibères d'Espagne². 2. Donc la femme captive, étant chez les barbares, vivait en philosophe, car en plus d'une chasteté et d'une ascèse signalées, elle s'adonnait à un jeûne très sévère et à des prières continuelles ; ce que voyant, les barbares s'étonnaient de l'étrangeté de cette conduite. 3. Or voici que le fils du roi³, un tout petit enfant⁴, tombe malade, et selon une coutume locale, la femme du roi l'envoyait se faire soigner auprès des autres femmes, au cas où elles connaîtraient par expérience quelque remède à la maladie. 4. Comme l'enfant, conduit ici et là par sa nourrice, n'obtenait de guérison auprès d'aucune des femmes, on le conduit aussi, pour finir, chez la captive. 5. Celle-ci, en présence de nombreuses femmes, n'apportait aucun remède matériel, car elle n'en connaissait pas, mais elle prit l'enfant, l'étendit sur une couverture de poils qu'elle avait tissée et dit ces simples

ainsi APPIEN, *Histoire romaine*, XII, 15, écrit : « Les uns pensent que les Ibères d'Asie sont les ancêtres des Ibères Européens, les autres leurs colons, mais ils sont seulement homonymes, car leurs coutumes et leur langue sont différentes. »

3. Litt. : « du petit roi » : cf. l'usage d'Ammien Marcellin, chez qui le terme *regulus*, à la différence de *rex*, désigne chez les Barbares un chef local important. Le terme sera à nouveau utilisé par Socrate en fin de récit (§ 20), où le petit roi prend du galon en devenant taxiarque dans l'armée romaine.

4. Chez Rufin, le malade est seulement un enfant, mais Socrate en fait le fils du roi, selon un *topos* bien connu et qu'il utilise ailleurs : *HE I*, xxii, 10 ; *IV*, xxvi, 20 ; *VII*, viii, 18.

ἀνακλίνασα λόγον εἶπεν ἀπλοῦν· ὁ Χριστός, φησὶν, ὁ πολλοὺς
 20 ἰασάμενος καὶ τοῦτο τὸ βρέφος ἰάσεται. 6. Ἐπευξαμένης τε
 ἐπὶ τούτῳ τῷ λόγῳ καὶ ἐπικαλεσαμένης Θεὸν παραχρῆμα ὁ
 παῖς ἀνερώννυτο καὶ εἶχεν ἐξ ἐκείνου καλῶς, φήμη τε
 ἐντεῦθεν τὰς τῶν βαρβάρων γυναῖκας καὶ αὐτὴν τὴν τοῦ
 βασιλέως διέτρεχεν, καὶ φανερωτέρα ἐγένετο ἢ αἰχμάλωτος.
 25 7. Μετ' οὐ πολὺ δὲ καὶ ἡ τοῦ βασιλέως γυνὴ ἀρρωστίᾳ τινὶ
 περιπεσοῦσα τὴν αἰχμάλωτον {γυναῖκα} μετεπέμπετο. Τῆς
 δὲ παραιτησαμένης μετριαζούσης τε ἐν τοῖς ἡθεσιν αὐτὴ
 φέρεται παρ' αὐτὴν, ποιεῖ τε ἡ αἰχμάλωτος ἃ καὶ [64] ἐπὶ τοῦ
 παιδὸς πεποιήκει τὸ πρότερον, καὶ παραχρῆμα ἡ νοσοῦσα
 30 ἔρρώσθη καὶ εὐχαρίσκει τῇ γυναικί. 8. Ἡ δὲ οὐκ ἐμόν, ἔφη,
 τὸ ἔργον, ἀλλὰ τοῦ Χριστοῦ, ὃς υἱὸς ἐστὶ τοῦ Θεοῦ τοῦ τὸν
 κόσμον ποιήσαντος, τοῦτόν τε ἐπικαλεῖσθαι παρήγει καὶ
 ἀληθῆ γνωρίζειν Θεόν. 9. Θαυμάσας δὲ ὁ βασιλεὺς τῶν
 Ἰβήρων τὴν ἐκ τῆς νόσου εἰς ὑγίαν ταχύτητα, πυθόμενος τε
 35 τίς εἴη ὁ θεραπεύσας, δώροις ἡμείβετο τὴν αἰχμάλωτον. Ἡ δὲ
 οὐκ ἔφη δέεσθαι πλοῦτου· ἔχειν γὰρ πλοῦτον τὴν θεοσέβειαν
 καὶ μέγα δέχεσθαι δῶρον, εἴ γε ἐπιγνώσειεν τὸν Θεὸν τὸν ὑπ'
 αὐτῆς γνωσκόμενον. Ταῦτα εἰποῦσα τὰ δῶρα ἀντέπεμπεν.
 10. Ὁ δὲ βασιλεὺς τὸν μὲν λόγον ἐταμιεύσατο, μεθ' ἡμέρας δὲ
 40 ἐξελθόντι αὐτῷ εἰς θήραν τοιόνδε τι συμβέβηκε. Τὰς κορυφὰς
 τῶν ὀρέων καὶ τὰς νάπας ἔνθα ἐθήρα κατέσχεν ὀμίχλης σκό-
 τος πολὺ, καὶ ἦν ἄπορος μὲν ἡ θήρα, ἀδιεξίτητος δὲ ἡ ὁδός.
 Ἐν ἀμυχανίᾳ δὲ γενόμενος πολλῇ τοὺς θεοὺς ἐπεκαλεῖτο οὐς
 ἔσβεν. 11. Ὡς δὲ οὐδὲν ἦνυεν πλέον, τέλος εἰς ἔνοιον τὸν
 45 Θεὸν τῆς αἰχμαλώτου λαμβάνει, καὶ τοῦτον καλεῖ βοηθόν.
 Ἄμα τε ἠύχето καὶ τὸ ἐκ τῆς ὀμίχλης εὐθέως διελύετο
 χωρεῖ καὶ τὸ συμβεβηκὸς διηγεῖται τῇ γυναικί, καὶ τὴν αἰχ-
 μάλωτον μεταπέμπεται καὶ τίς εἴη ὃν σέβει Θεὸν ἐπυνθάνετο.
 50 Ἡ δὲ εἰς πρόσωπον ἔλθοῦσα κήρυκα τοῦ Χριστοῦ τὸν τῶν
 Ἰβήρων βασιλέα ἐποίησεν. 13. Πιστεύσας γὰρ τῷ Χριστῷ διὰ
 τῆς εὐσεβοῦς γυναικός, πάντας τοὺς ὑπ' αὐτὸν Ἰβήρας

paroles : « Le Christ, qui en a guéri beaucoup, guérira aussi ce bébé. » 6. A ces paroles elle ajouta la prière et l'invocation de Dieu : sur-le-champ l'enfant reprenait force et dès ce moment se portait bien. Le bruit s'en répandait auprès des femmes des barbares et de la femme du roi elle-même, et la captive en obtenait une plus grande notoriété. 7. Peu après, la femme du roi, tombée malade, envoyait chercher la captive, mais comme celle-ci avait refusé, étant de caractère modeste, elle se fait porter chez elle, et la captive fait ce qu'elle [64] avait fait précédemment sur l'enfant ; aussitôt la malade reprit force et remercie la femme. 8. Celle-ci lui dit : « Ce n'est pas mon œuvre, mais celle du Christ, qui est le fils du Dieu qui a fait le monde » ; et elle l'exhortait à l'invoquer et à le reconnaître comme le vrai Dieu. 9. Le roi des Ibères, étonné de la rapidité de ce retour à la santé et ayant appris qui était l'auteur de la guérison, envoyait en retour des présents à la captive, mais celle-ci disait qu'elle n'avait pas besoin de richesse, car elle avait la piété envers Dieu pour richesse, et qu'elle recevrait un grand présent s'il reconnaissait le Dieu qu'elle-même connaissait ; ce disant elle renvoyait les présents. 10. Le roi enregistra ces paroles ; quelques jours après, alors qu'il était sorti pour chasser, il lui arriva la chose suivante : un brouillard très dense envahit les sommets des montagnes et les vallons boisés où il chassait ; la chasse était impossible et le chemin sans issue. Se trouvant dans un grand embarras, il invoquait les dieux qu'il vénérât. 11. Mais comme il n'en résultait aucune amélioration, à la fin le Dieu de la captive lui vient à la pensée et il appelle celui-ci à son secours. Or en même temps qu'il priait, l'obscurité due au brouillard se dissipait aussitôt. 12. Étonné de ce qui s'était passé, il regagne joyeux sa demeure et raconte les faits à sa femme ; il fait aussi venir la captive et cherchait à apprendre quel Dieu elle vénérât. Celle-ci, venue en sa présence, fit du roi des Ibères un héraut du Christ. 13. Car le roi, ayant cru au Christ grâce à cette pieuse femme, convoque tous les Ibères qu'il gouvernait,

συγκαλεῖ, καὶ τὰ συμβάντα περὶ τὴν θεραπείαν τῆς γυναικὸς καὶ τοῦ παιδίου, οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τὰ κατὰ τὴν θήραν ἐκθέμενος παρήνει σέβεσθαι τὸν τῆς αἰχμαλώτου Θεόν. 14. Εἰγίνοντο οὖν ἀμφοτέροι κήρυκες τοῦ Χριστοῦ, ὁ μὲν βασιλεὺς τοῖς ἀνδράσιν, ἡ δὲ γυνὴ ταῖς γυναῖξιν. Μαθῶν δὲ παρὰ τῆς αἰχμαλώτου τὸ σχῆμα τῶν παρὰ Ῥωμαίοις ἐκκλησιῶν, εὐκτῆριον οἶκον ἐκέλευσεν γενέσθαι, εὐθύς τε τὰ πρὸς οἰκοδομὴν εὐτρεπίζετο, καὶ ὁ [65] οἶκος ἠγείρετο. 15. Ἐπει δὲ καὶ τοὺς στύλους ἀνορθοῦν ἐπειρῶντο, οἰκονομεῖ τι πρὸς πίστιν τοὺς ἐνοικοῦντας ἢ τοῦ Θεοῦ ἔλκουσα πρόνοια. 16. Εἷς γὰρ τῶν στύλων ἀκίνητος ἔμενε, καὶ οὐδεμία ἠύρισκετο μηχανὴ ἢ δυναμένη κινήσαι αὐτόν, ἀλλὰ τὰ μὲν καλώδια διερρήγγυτο, τὰ δὲ μηχανήματα κατεάσσετο. Ἀπεγνωκότες οὖν ἀπεχώρουν οἱ ἐργαζόμενοι. 17. Τότε δὲ δείκνυται τῆς αἰχμαλώτου ἡ πίστις· νύκτωρ γὰρ μηδενὸς ἐγνωκὸς καταλαμβάνει τὸν τόπον καὶ διανουκτερεῖ τῇ εὐχῇ σχολάζουσα, πρόνοια τε Θεοῦ ἀνορθοῦται ὁ στύλος καὶ ὑψηλότερος τῆς βάσεως ἐν τῷ ἄερί ἐστήρικτο, μηδαμῶς τῆς κρηπίδος ἀπτόμενος. 18. Ἡμέρα δὲ ἦν, καὶ ὁ βασιλεὺς ἔμφροντις ὢν ἐπὶ τὴν οἰκοδομίαν παρῆν, ὅρᾳ τε τὸν στύλον ἐπὶ τῆς ἰδίας κρεμάμενον βάσεως, καὶ ἐκπλήττεται μὲν αὐτὸς ἐπὶ τῷ γεγονότι, ἐκπλήττονται δὲ πάντες οἱ συμπαρόντες αὐτῷ. Μετ' οὐ πολὺ γὰρ ἐπ' ὀφθαλμοῖς αὐτῶν τῇ ἰδίᾳ βάσει κατὰ βραχὺ κατιῶν ὁ στύλος ἰδρύεται. Βοῆ ἐντεῦθεν ἐπηκολούθει τῶν ἀνθρώπων πολλή, ἀληθῆ τὴν πίστιν ἀνακαλοῦντων τοῦ βασιλέως καὶ ὑμνούντων τὸν τῆς αἰχμαλώτου Θεόν. Ἐπίστευόν τε λοιπὸν καὶ σὺν προθυμίᾳ πολλῇ τοὺς ὑπολοίπους στύλους ἀνώρθουν, καὶ οὐκ εἰς μακρὰν αὐτοῖς τὸ ἔργον τετέλεστο. 19. Πρεσβεία τε ἐντεῦθεν πρὸς τὸν βασιλέα Κωνσταντῖνον ἐγένετο, παρεκάλουν τε ὑπόσπονδοι μὲν τοῦ λοιποῦ Ῥωμαίοις γενέσθαι, λαμβάνειν δὲ ἐπίσκοπον καὶ ἱερὸν κληρὸν· πιστεύειν γὰρ εἰλικρινῶς ἔλεγον τῷ Χριστῷ. 20. Ταῦτα φησὶν ὁ Ρουφῖνος παρὰ Βακκουρίου

1. Cette mention de *traités*, qui souligne la dimension politique de la conversion des Ibères est un ajout de Socrate au récit de Rufin, dans lequel cependant cette dimension est déjà nettement marquée (cf. F. THELAMON,

et après leur avoir exposé ce qui était arrivé lors de la guérison de la femme et de l'enfant, mais également pendant la chasse, il les exhortait à vénérer le Dieu de la captive. 14. Tous deux deviennent donc des hérauts du Christ, le roi pour les hommes, la femme pour les femmes. Ayant appris de la captive quelle était la forme des églises chez les Romains, il ordonna qu'il y ait une maison de prière ; il faisait préparer aussitôt les matériaux de construction et [65] l'édifice s'élevait. 15. Mais alors qu'on tentait de dresser les colonnes, la providence de Dieu provoque de quoi attirer les habitants à la foi. 16. Une des colonnes en effet restait immobilisée et on ne trouvait aucun moyen de la déplacer, mais les cordes se rompaient, les machines se brisaient, les ouvriers se décourageaient et s'en allaient. 17. Mais alors se manifeste la foi de la captive. De nuit, sans que personne ne le sache, elle gagne l'endroit, elle passe la nuit en prière, et par la providence de Dieu la colonne se dresse ; elle se tenait en l'air au-dessus de sa base, sans aucunement toucher son piédestal. 18. Le jour venu, le roi, préoccupé par la construction, se trouvait là : il voit la colonne suspendue au-dessus de sa base, il est frappé de stupeur devant ce qui se passe, et tous ceux qui sont présents avec lui sont frappés de stupeur. Peu après, sous leurs yeux, la colonne descend petit à petit et vient se poser sur sa base. Il s'ensuivait une immense clameur de la part de ces hommes qui proclament que la foi du roi est vraie et chantent des hymnes au Dieu de la captive. Ils étaient croyants désormais, ils dressaient avec beaucoup d'empressement les colonnes qui restaient et en peu de temps le travail était achevé. 19. Ensuite, une ambassade avait lieu auprès de l'empereur Constantin : ils demandaient d'être à l'avenir liés aux Romains par des traités et de recevoir un évêque et un clergé consacré¹, car ils disaient croire parfaitement au Christ. 20. Rufin

Païens et chrétiens, p. 106-107). Rufin, d'autre part, ne mentionne qu'une demande de prêtres (*sacerdotes*) ; Socrate ajoute celle d'un évêque.

85 μεμαθηγέναι, ὃς πρότερον μὲν ἦν βασιλίσκος Ἰβήρων, ὕστερον δὲ Ῥωμαίοις προσελθὼν ταξίαρχος τοῦ ἐν Παλαιστίνῃ στρατιωτικοῦ κατέστη καὶ μετὰ ταῦτα στρατηλατῶν τὸν κατὰ Μαξίμου τοῦ τυράννου πόλεμον τῷ βασιλεῖ Θεοδοσίῳ συνηγωνίσαστο. [66] Τοῦτον μὲν τὸν τρόπον καὶ Ἰβηρία ἐπὶ
90 τῶν Κωνσταντίνου χρόνων τῷ χριστιανισμῷ προσελήλυθεν.

XXI

Ὅποιος δὲ ἦν ἐπὶ τῶν αὐτῶν χρόνων καὶ ὁ μοναχὸς Ἀντώνιος ἐν τῇ ἐρήμῳ τῆς Αἰγύπτου διάγων, ὅπως τε φανερώς τοῖς δαίμοσιν ἀντεπάλαιεν, ἐφευρίσκων τὰς τέχνας καὶ τοὺς δόλους αὐτῶν, καὶ ὅπως πολλὰ ἐποίει τεράστια,
5 περιττὸν λέγειν ἡμᾶς· ἔφθασεν γὰρ Ἀθανάσιος ὁ Ἀλεξανδρείας ἐπίσκοπος μονόβιβλον εἰς τὸν αὐτοῦ βίον ἐκθήμενος. Τοιούτων ἀγαθῶν εὐφορία κατὰ ταῦτὸν ὑπὸ τοὺς χρόνους τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου γεγένηται.

1. Rufin, plus précis, dit de Bacurius qu'il était *comes domesticorum* et qu'il l'a connu à Jérusalem (donc après 380) en tant que *dux* de Palestine. Ammien signale sa présence à la bataille d'Andrinople d'août 378 (XXXI, 12, 16) et Zosime lors de l'expédition contre Eugène, où il trouva la mort (HN IV, 57-58). Sur ce personnage, cf. PLRE 1, p. 144. On remarquera ici la référence déclarée à Rufin, dont on ne voit pas pourquoi il faudrait douter en recourant encore à Gélase de Césarée : cf. B. BRAUND, *Georgia in Antiquity. A History of Colchis and Transcaucasian Iberia 550BC-AD 562*,

dit avoir appris cela de Bacurius, qui était d'abord un petit roi chez les Ibères, mais qui ensuite, en passant chez les Romains, fut établi taxiarque de l'armée de Palestine ; après cela, il combattit comme général avec l'empereur Théodose contre le tyran Maxime ¹. C'est de cette façon qu'à l'époque de Constantin l'Ibérie accéda elle aussi au christianisme.

XXI

Antoine

Quel fut en ces mêmes temps le moine Antoine, qui vivait dans le désert d'Égypte, comment il luttait ouvertement contre les démons, en découvrant leurs machinations et leurs ruses, et comment il faisait de nombreux prodiges, il est superflu pour nous de le dire. Athanase, l'évêque d'Alexandrie, nous a devancé en écrivant un livre particulier sur sa vie ². Il y avait abondance de tels biens à la même époque, au temps de l'empereur Constantin.

Oxford 1994, p. 246, note 46, que semble reprendre à son compte B. BÄBLER, « Der Blick über die Reichsgrenzen : Sokrates und die Bekehrung Georgiens », in BÄBLER-NESSELRATH, *Die Welt des Sokrates*, p. 162.

2. Cf. ATHANASE, *Vie de S. Antoine*, éd. G.J.M. Bartelink, Paris, 1997 (SC 400). Socrate ne semble pas avoir eu en mains cette vie, ou du moins il n'en a rien tiré ici. Il en rapportera cependant un trait en IV, xxiii, 12. Rufin avant lui se contentait aussi de renvoyer ses lecteurs à la *Vie*, déjà traduite en latin (HE I, 8, p. 971).

XXII

1. Ἀλλὰ μεταξύ τοῦ χρηστοῦ σίτου εἴωθεν καὶ τὰ ζιζάνια¹ φύεσθαι· φθόνος γὰρ τοῖς ἀγαθοῖς ἐφεδρεύειν φιλεῖ. Παρεφύη γὰρ μικρὸν ἔμπροσθεν τῶν Κωνσταντίνου χρόνων τῷ ἀληθεῖ χριστιανισμῷ ἑλληνίζων χριστιανισμός, καθάπερ καὶ τοῖς 5 προφήταις ψευδοπροφήται καὶ ἀποστόλοις ψευδαπόστολοι παρεφύοντο. 2. Τηνικαῦτα γὰρ τὸ Ἐμπεδοκλέους τοῦ παρ' Ἑλλήσι φιλοσόφου δόγμα διὰ τοῦ Μανιχαίου χριστιανισμὸν ὑπεκρίνατο, περὶ οὗ Εὐσέβιος μὲν ὁ Παμφίλου ἐν τῇ ἑβδόμῃ τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας ἐπεμνήσθη, οὐ μὴν ἀκριβῶς 10 διηγῆσατο. 3. Διόπερ τὸ παραλειφθὲν ἐκείνῳ ἀναπληρῶσαι ἀναγκαῖον ἡγοῦμαι· γνωσθήσεται γὰρ τίς τε ὢν ὁ Μανιχαῖος καὶ πόθεν τοιαῦτα τολμᾶν ἐπεχείρησεν. Σκυθιανὸς τις Σαρακηνὸς γυναῖκα εἶχεν αἰχμάλωτον ἐκ τῶν ἀνω Θηβῶν. Δι' ἣν Αἴγυπτον οἰκῆσας καὶ τὴν Αἴγυπτίων παιδείαν μαθὼν, τὴν 15 Ἐμπεδοκλέους καὶ Πυθαγόρου δόξαν εἰς τὸν χριστιανισμὸν παρεισήγαγεν, δύο φύσεις εἰπὼν, ἀγαθὴν τε καὶ πονηράν, ὡς καὶ Ἐμπεδοκλῆς νεῖκος ὀνομάζων τὴν πονηράν, φ[67]λίαν δὲ τὴν ἀγαθὴν. 4. Τοῦτου δὲ τοῦ Σκυθιανοῦ μαθητῆς γίνεται Βούδδας, πρότερον Τερέβινθος καλούμενος, ὅστις ἐπὶ τὴν 20 Βαβυλωνίων χώραν ὀρμήσας, ἥτις ὑπὸ Περσῶν οἰκεῖται,

r. Cf. Mt 13, 25.

1. Le manichéisme a été inclus dans le catalogue des hérésies chrétiennes par ÉPIPHANE, *Ancoratus* 13, 6 et *Panarion*, 46 ; 66, 19 ; AUGUSTIN, *De haeresibus* 46, THÉODORE DE CYR, *Haereticorum fabularum Compendium* II, 26 (PG 83, 377-381). On ne lui reconnaîtra son statut de religion indépendante, quoique dotée d'une christologie, qu'à partir de la Renaissance et de la Réforme : cf. J. RIES, *Les études manichéennes. Des controverses de la Réforme aux découvertes du XX^e siècle*, Louvain 1988, p. 18-20.

2. Les *Acta Archelai* 62, 3, dans le passage que résume Socrate, ne mentionnent que Pythagore comme source de l'hérésie manichéenne (de

XXII

*Les débuts du manichéisme*¹

[66] 1. Mais au milieu du bon grain a coutume de pousser aussi l'ivraie^r, car l'envie aime tendre embuscade au bien. Peu avant l'époque de Constantin, un christianisme pagani- sant se mettait à grandir à côté du véritable christianisme, comme les faux prophètes grandissaient à côté des prophètes et les faux apôtres à côté des apôtres. 2. C'est alors en effet que la doctrine d'Empédocle², le philosophe grec, contrefit le christianisme grâce à Manichée. Eusèbe de Pamphile a fait mention de celui-ci dans le septième livre de son *Histoire ecclésiastique*³, mais il n'en a pas traité de manière très détaillée. 3. Aussi je juge nécessaire de compléter ce qui a été laissé de côté par celui-ci : on saura ainsi qui était Manichée et dans quelles circonstances il osa une telle entreprise. Un Saracène, Scythianos, avait pour femme une captive originaire de Haute Thébaïde. Comme à cause d'elle il avait résidé en Égypte et acquis la culture égyptienne, il introduisit dans le christianisme la doctrine d'Empédocle et de Pythagore. Il disait qu'il existait deux natures, une bonne et une mauvaise, et comme Empédocle il appelait envie la mauvaise et [67] amitié la bonne. 4. De ce Scythianos, Boud- das, appelé d'abord Térébinthos, devient le disciple ; celui-ci se rendit dans le pays des Babyloniens, qui est habité par les

même en 68, 6). La mention d'Empédocle provient-elle des lectures eusébiennes de Socrate (cf. par exemple *Prep. Ev.* XIV, 14, 6) ou de doxographies grecques où l'on trouve de nombreuses mentions, avec référence à Empédocle, de l'opposition envie/amitié comme celle de deux principes (ἀρχαί ou ἀρχικὰς δυνάμεις : vg. H. DIELS, *Doxographi graeci*, 287 A3, 478, 6) ?

3. EUSÈBE, *HE* VII, 31.

πολλά περὶ ἑαυτοῦ ἑτερατεύετο, φάσκων ἐκ παρθένου γεγενῆσθαι καὶ ἐν ὄρεσιν ἀνατετράφθαι. 5. Ἐἶτα συγγράφει βιβλία τέσσαρα, ἐν μὲν ἐπονομάσας τῶν Μυστηρίων, ἕτερον δὲ τὸ Εὐαγγέλιον καὶ τὸν Θησαυρὸν τρίτον καὶ τέταρτον τὸ τῶν Κεφαλαίων. Τελευταῖος δὲ τινὰς ποιεῖν σχηματιζόμενος ἐδισκεύθη ὑπὸ πνεύματος καὶ οὕτως ἀπώλετο. 6. Γυνὴ δὲ τις, παρ' ἧ κατέλυεν, ἔθαιπεν αὐτόν, καὶ τὰ ἐκείνου χρήματα κατασχούσα, παιδάριον ὠνήσατο περὶ πέντε ἔτων τὴν ἡλικίαν, ὀνόματι Κούβρικον. Τοῦτον ἐλευθέρωσα καὶ γράμματα ἐκδιδάξασα, μετὰ χρόνον ἐτελεύτησεν, πάντα αὐτῷ τὰ τε χρήματα καταλείψασα τοῦ Τερεβίνθου καὶ τὰ βιβλία, ἅπερ ἐκείνος ἦν συντάξας ὑπὸ Σκυθιανοῦ παιδευόμενος. 7. Ταῦτα λαβὼν ὁ ἀπελευθερὸς Κούβρικος καὶ ἐπὶ τὰ Περσῶν μέρη χωρήσας μετονομάζει μὲν ἑαυτὸν Μάνην, τὰ δὲ τοῦ Βούδδα ἦτοι Τερεβίνθου βιβλία ὡς οἰκεία τοῖς ὑπ' αὐτοῦ πλανηθεῖσιν ἐξέδωκεν. 8. Τῶν βιβλίων τοίνυν τούτων αἱ ὑποθέσεις χριστιανίζουσι μὲν τῇ φωνῇ, τοῖς δὲ δόγμασιν ἐλληρίζουσιν· καὶ γὰρ θεοὺς πολλοὺς σέβειν ὁ Μανιχαῖος προτρέπεται <αὐτὸς> ἄθεος ὢν καὶ τὸν ἥλιον προσκυνεῖν διδάσκει, καὶ εἰμαρμένην εἰσάγων τὸ ἐφ' ἡμῖν ἀναιρεῖ, καὶ μετενσωμάτωσιν δογματίζει, φανερώς Ἐμπεδοκλέους καὶ Πυθαγόρου καὶ Αἰγυπτίων ταῖς δόξαις ἀκολουθήσας, καὶ τὸν Χριστὸν ἐν σαρκὶ γεγονέναι οὐ βούλεται, φάντασμα αὐτὸν εἶναι λέγων, καὶ νόμον καὶ προφήτας ἄθετεῖ, καὶ ἑαυτὸν ὀνομάζει παρακλήτον, ἅπερ πάντα ἀλλότρια τῆς ὀρθοδόξου ἐκκλησίας καθέστηκεν. Ἐν δὲ ταῖς ἐπιστολαῖς καὶ ἀπόστολον ὀνομάζειν ἐτόλμησεν ἑαυτόν. 9. Ἀλλὰ τοῦ τηλικούτου ψεύδους δίκην ἀξίαν παρέσχε διὰ τοιάνδε αἰτίαν. 10. Τοῦ βασιλέως Περσῶν ὁ υἱὸς νόσω δεινῇ περιπεπτῶκει, ὁ δὲ πατήρ, τὸ δὴ [68] λεγόμενον, πάντα λίθον ἐκίνει τὸν υἱὸν σωθῆναι βου-

Perses, et il racontait sur lui-même des choses extraordinaires, affirmant qu'il était né d'une vierge et qu'il avait été élevé dans les montagnes. 5. Ensuite, il rédige quatre livres, un qu'il appelle *Des Mystères*, un autre *l'Évangile*, le troisième *le Trésor* et le quatrième *les Chapitres*. Mais alors qu'il feignait de faire certaines cérémonies d'initiation, il fut projeté à terre¹ par un esprit et c'est ainsi qu'il mourut. 6. Une femme, chez qui il séjournait, l'ensevelit ; ayant conservé les biens de celui-ci, elle acheta un jeune enfant âgé d'environ sept ans, du nom de Koubrikos. Elle l'affranchit et lui fit apprendre les lettres, puis elle mourut en lui laissant toutes les richesses de Térébinthos ainsi que les livres qu'avait composés celui-ci après avoir reçu l'enseignement de Scythianos. 7. L'affranchi Koubrikos, ayant pris ces livres et s'étant rendu en Perse, change son nom en celui de Manès et produisit comme les siens propres les livres de Bouddas ou Térébinthos à ceux qui étaient dupés par lui. 8. Or de ces livres, les thèmes sont chrétiens en paroles, mais ils sont païens par les doctrines, car Manichée invite à vénérer plusieurs dieux, en athée qu'il est² ; il enseigne d'adorer le soleil et, en mettant en avant le destin, il supprime ce qui est de nous ; il enseigne la doctrine des métensomatoses, s'accordant ouvertement avec les opinions d'Empédocle, de Pythagore et des Égyptiens. Il n'accepte pas que le Christ soit venu dans la chair, en disant que c'était une apparence ; il rejette la Loi et les prophètes et se nomme lui-même paraclet, toutes choses qui sont étrangères à l'Église orthodoxe³. 9. Dans ses lettres, il osa s'appeler aussi apôtre, mais il reçut le châtement d'un tel mensonge de la manière suivante. 10. Le fils du roi de Perse était tombé gravement malade et son père, comme on [68] dit, remuait tous ses

1. Cf. EUSÈBE, *HE* V, 16, 14, qui utilise le même verbe pour un des premiers disciples de Montan.

2. Cf. EUSÈBE, *Triakontaétérikos* III, 6 : « Car à dire vrai le polythéisme est athéisme » (p. 201 Heikel).

3. Un des deux usages de cette expression chez Socrate (avec VII, III, 2) : elle renvoie à l'Église qui professe le consubstantiel, c'est-à-dire, pour lui, la Grande Église et l'Église novatienne (cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 35).

λόμενος, μαθῶν τε περὶ τοῦ Μανιχαίου καὶ τὰς τερατείας αὐτοῦ νομίσας εἶναι ἀληθεῖς ὡς ἀπόστολον μεταπέμπεται, πιστεύσας δι' αὐτοῦ σωθῆσεσθαι τὸν υἱόν. 11. Ὁ δὲ παραγενόμενος μετὰ τοῦ ἐπιπλάστου σχήματος ἐγχειρίζεται τὸν τοῦ βασιλέως υἱόν. Ὡς δὲ ὁ παῖς ἐν ταῖς χερσὶν αὐτοῦ ἐτεθνήκει, 55 συγκλείσας αὐτὸν ὁ βασιλεὺς τιμωρεῖσθαι ἔτοιμος ἦν. Ὁ δὲ διαδρᾶς ἐπὶ τὴν Μεσοποταμίαν διασφίζεται. 12. Μαθῶν τε αὐτὸν ὁ τῶν Περσῶν βασιλεὺς ἐκεῖ διατρίβειν, ἀνάρπαστον ποιήσας ζῶντα ἐξέδειρεν, καὶ ἀχύρων τὴν δорάν πληρώσας 60 πρὸ τῆς πύλης τῆς πόλεως προὔθηκεν.

13. Ταῦτα δὲ ἡμεῖς οὐ πλάσαντες λέγομεν, ἀλλὰ διαλόγω Ἄρχελάου τοῦ ἐπισκόπου Κασχάρων, μιᾶς τῶν ἐν Μεσοποταμίᾳ πόλεων, ἐντυχόντες συνηγάγομεν. Αὐτὸς γὰρ Ἄρχελαος διαλεχθῆναι αὐτῷ φησιν κατὰ πρόσωπον καὶ τὰ προγεγραμμένα εἰς τὸν βίον αὐτοῦ ἐκτίθεται. 65 14. Τοῖς γοῦν ἀκμάζουσιν ἀγαθοῖς, καθὰ ἔφην, ἐφεδρεῦειν ὁ φθόνος φιλεῖ. Τίς δὲ ἡ αἰτία, δι' ἣν ὁ ἀγαθὸς Θεὸς τοῦτο γίνεσθαι συγχωρεῖ, πότερον γυμνάσαι τὰ ἀγαθὰ τῶν δογμάτων βουλόμενος ἢ τῆς ἐκκλησίας τὴν ἐπὶ τῇ πίστει προσγινομένην ἀλαζονεῖαν ἐκκόπτειν, ἢ ὅπως ποτὲ ἔχει, δυσχερῆς μὲν καὶ μακρὰ ἡ ἀπόδοσις, 70 οὐκ εὐκαιρὸς δὲ νῦν ἐξετάζεσθαι. Οὐ γὰρ δόγματα πρόκειται γυμνάζειν ἡμῖν οὔτε τοὺς περὶ προνοίας καὶ κρίσεως τοῦ Θεοῦ δυσσευρέτους λόγους κινεῖν, ἀλλ' ἱστορίαν γεγονότων περὶ τὰς ἐκκλησίας πραγμάτων ὡς οἷόν τε διηγῆσασθαι. 15. Ὅπως μὲν 75 οὖν μικρὸν ἔμπροσθεν τῶν Κωνσταντίνου χρόνων ἡ Μανιχαίων παρεφύη θρησκεία, τοσαῦτα ἱστορεῖσθω· ἐπανέλθωμεν δὲ ἐπὶ τοὺς χρόνους τῆς προκειμένης ἱστορίας.

pions pour que son fils soit sauvé. Ayant entendu parler de Manichée et pensant que ses prodiges étaient authentiques, il l'envoie chercher comme un apôtre, en croyant que son fils serait sauvé par lui. 11. Celui-ci, venu auprès de lui avec son extérieur mensonger, prend en mains le fils du roi, mais comme l'enfant était mort dans ses mains, le roi le fit jeter en prison et s'apprêta à le punir ; celui-ci trouve son salut en s'enfuyant en Mésopotamie. 12. Le roi des Perses, en apprenant qu'il séjournait là, le fit saisir de force et écorcher vivant, puis il fit remplir sa peau de paille et il l'exposa devant la porte de la ville.

13. Ces choses-là, nous ne les disons pas pour les avoir inventées, mais nous les avons trouvées dans le dialogue d'Archélaos¹, évêque de Kaskar, une des villes de Mésopotamie, et résumées. Cet Archélaos dit qu'il a dialogué en personne avec lui et il rapporte sur sa vie ce qui a été écrit ci-dessus. 14. Comme je le disais², l'envie aime tendre des embuscades au bien lorsqu'il est florissant. Quelle est la raison pour laquelle le bon Dieu permet que cela arrive – qu'il veuille mettre à l'épreuve le bien-fondé des doctrines, rabattre l'arrogance de l'Église en matière de foi ou pour quelque autre raison, c'est une grande et difficile question, mais ce n'est pas le lieu présentement d'enquêter là-dessus. Nous n'entendons pas en effet mettre à l'épreuve des doctrines ni agiter des questions délicates sur la providence ou le jugement de Dieu, mais raconter autant qu'il nous est possible l'histoire des événements qui ont eu lieu dans les Églises. 15. Donc, cela dit sur la manière dont, peu avant l'époque de Constantin, la religion des Manichéens s'est développée, revenons à l'époque de l'histoire dont nous traitons.

1. Cf. *Hegemonius, Acta Archelai*, ed. C.H. Beeson, Leipzig 1906 (GCS 16). Sur ce texte, relation d'une controverse supposée entre Archélaos et Mani datable du milieu du iv^e siècle, cf. S. LIEU, « Fact and Fiction in the

Acta Archelai », in *Manichaeism in Mesopotamia and the Roman East*, Leyde 1994, p. 132-152 ; M. SCOPELLO, « Vérités et contre-vérités. La vie de Mani selon les *Acta Archelai* », *Apocrypha* 6, 1995, p. 203-234.

2. Cf. I, xxii, 1.

XXIII

1. Οἱ περὶ Εὐσέβιον καὶ Θεόγνιον τῆς ἐξορίας ἐπανελθόντες τὰς μὲν ἐκκλησίας κατέλαβον, ἐξωθήσαντες, ὡς ἔφην, τοὺς χειροτονηθέντας εἰς τὸν [69] τόπον αὐτῶν, παρρησίαν δὲ οὐ τὴν τυχοῦσαν ἐκτήσαντο παρὰ τῷ βασιλεῖ, ὃς πάνυ διὰ τιμῆς ἤγγεν αὐτοὺς ὡς ἀπὸ κακοδοξίας εἰς τὴν ἀλήθειαν ἐπιστρέψαντας. 2. Οἱ δὲ τῇ δοθείσῃ παρρησίᾳ καταχρώμενοι μείζονα τῆς προλαβούσης ταραχὴν τῇ οἰκουμένῃ ἐκίνησαν, διχόθεν ὁρμώμενοι, ἕκ τε τῆς προκατασχούσης αὐτοὺς Ἀρειανικῆς δόξης καὶ ἕκ τῆς πρὸς Ἀθανάσιον ἀπεχθείας, ἐπειδὴ αὐτοῖς ἐκεῖνος ἐν τῇ συνόδῳ γενναίως περὶ τῶν ζητουμένων δογμάτων ἀντέπεσεν.

3. Πρῶτον μὲν <οὖν> τὴν Ἀθανασίου χειροτονίαν διέβαλλον {καὶ} ὡς ἀναξίου πρὸς τὴν ἐπισκοπὴν καὶ ὡς μὴ ὑπὸ ἀξιοπίστων γεγενημένην. Ἐπεὶ δὲ ἐκεῖνος κρείττων τῆς διαβολῆς ἐδείκνυτο (ἐγκρατῆς γὰρ τῆς Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίας γενόμενος διαπύρως ὑπὲρ τῆς ἐν Νικαίᾳ πίστεως ἠγωνίζετο), τότε δὴ οἱ περὶ Εὐσέβιον σπουδῆν ἐτίθεντο Ἀθανάσιον μὲν σκευωρήσασθαι, Ἀρειον δὲ καταγαγεῖν εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν· οὕτω γὰρ μόνως δυνήσεσθαι τὴν τοῦ ὁμοουσίου πίστιν

1. HANSEN corrige d'après l'arménien le terme ὀρθοδοξίαν, inhabituel chez Socrate, en ἀλήθειαν, mais WALLRAFF note que dans ce cas le jeu de mots avec κακοδοξία (mauvaise doctrine) doit faire préférer le texte des manuscrits.

XXIII

Premières attaques contre Athanase

1. Ceux du parti d'Eusèbe et de Théognios, revenus d'exil, reprirent leurs Églises, après en avoir chassé, comme je l'ai dit, ceux qui avaient été ordonnés à [69] leur place. Ils acquirent une extraordinaire liberté de parole auprès de l'empereur, qui les tenait en grande estime pour être passés d'une mauvaise doctrine à l'orthodoxie¹. 2. Ceux-ci, abusant de la liberté de parole qui leur était donnée, provoquèrent dans l'univers un trouble plus grand encore que le précédent. Ils étaient motivés par deux choses : les opinions ariennes qui étaient les leurs auparavant et leur haine d'Athanase, puisque celui-ci s'était vaillamment opposé à eux lors du concile sur les doctrines en débat.

3. Ils s'en prenaient donc tout d'abord à l'ordination d'Athanase, en disant qu'il n'était pas digne de l'épiscopat et qu'elle avait été faite par des gens non qualifiés². Mais comme celui-ci se montrait supérieur à l'accusation (devenu le maître de l'Église des Alexandrins, il luttait ardemment pour la foi de Nicée), ceux du parti d'Eusèbe se préoccupaient alors et d'intriguer contre Athanase et de faire revenir Arius à Alexandrie, car ainsi seulement ils pourraient chasser la foi du consubstantiel et en introduire une qui soit

2. L'accusation fut formulée dès 330, d'abord par les Mélitiens ; Athanase dut se rendre auprès de Constantin, en 331, pour s'en justifier (*Index des Lettres Festales*, III, 331 ; SC 317, p. 229). Elle fut reprise par les Eusébiens à Tyr : la synodale des évêques égyptiens de 338 fait écho à ces accusations en les rapportant seulement à ces derniers : c'est elle qui est la source de Socrate (*Apol. sec.*, 6, 4, p. 92).

20 ἐκβαλεῖν, παρεισαγαγεῖν δὲ τὴν ἀρειανίζουσαν. 4. Ἐγραφεν οὖν Εὐσέβιος Ἀθανασίῳ δέχεσθαι Ἀρειον καὶ τοὺς ἀμφ' αὐτόν, καὶ γράφων μὲν παρεκάλει, ἔξωθεν δὲ διηπειλεῖ. Ἐπεὶ δὲ Ἀθανάσιος οὐδενὶ τρόπῳ ἐπέιθετο, κατασκευάζει πεισθῆ-
 25 ναι {τε} τὸν βασιλέα δέξασθαι μὲν εἰς πρόσωπον τὸν Ἀρειον καὶ ἀπόδοον αὐτῷ εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν παρασχεῖν. Καὶ ταῦτα μὲν ὅπως ἐξίσχυσε κατεργάσασθαι, κατὰ χώραν ἔρῳ, 5. πρὸ τούτων δὲ ἕτερα ταῖς ἐκκλησίαις ἐπιγίνεται ταραχή. Καὶ γὰρ πάλιν τὴν εἰρήνην οἱ οἰκεῖοι τῆς ἐκκλησίας ἐτά-
 30 ραττον. 6. Εὐσέβιος μὲν οὖν ὁ Παμφίλου φησὶν εὐθὺς μετὰ τὴν σύνοδον πρὸς ἑαυτὴν στασιάζειν τὴν Αἴγυπτον, τὴν αἰτίαν μὴ προστιθείς· ἐξ ὧν καὶ διγλώσσου δόξαν ἐκτῆσατο, ὅτι τὰς αἰτίας λέγειν ἐκκλήνων, μὴ συνευδοκῶν τοῖς ἐν Νικαίᾳ συνέ-
 35 θετο. Ὡς δὲ ἡμεῖς ἐκ διαφορῶν ἐπιστολῶν εὐρήκαμεν, ἃς μετὰ τὴν συνόδον οἱ ἐπίσκοποι πρὸς ἀλλήλους ἔγραφον, ἡ τοῦ ὁμοουσίου λέξις τινὰς διετάραττεν, περὶ ἧν κατατριβόμενοι καὶ ἀκριβολογούμενοι τὸν κατ' ἀλλήλων πόλεμον ἤγειραν νικτομαχίας τε οὐδὲν ἀπει[70]χεν τὰ γινόμενα· οὐδὲ γὰρ ἀλλήλους ἐφαινοντο νοοῦντες ἀφ' ὧν ἀλλήλους βλασφημεῖν
 40 ὑπελάμβανον. 7. Οἱ μὲν γὰρ τοῦ ὁμοουσίου τὴν λέξιν ἐκκλι-
 νοντες τὴν Σαβελλίου καὶ Μοντανῶ δόξαν εἰσηγεῖσθαι τοὺς αὐτῆν προσδεχομένους ἐνόμιζον καὶ διὰ τοῦτο βλασφήμους

1. Ces expressions (la foi du consubstantiel, la foi arianisante ou arienne) ne cesseront d'être utilisées par Socrate, qui adopte le point de vue qu'Athanase fera prévaloir pour longtemps dans l'historiographie ecclésiastique, selon lequel l'opposition à sa personne serait celle d'un parti « arien » dont Eusèbe de Nicomédie était le chef, alors que lui-même, dès le début de la crise, se serait fait le champion de la formule de Nicée et du consubstantiel. Ce n'est pourtant qu'à partir de 350 qu'Athanase, dans son *De decretis*, déploiera toute grande, « en face des Eusébiens et d'Acace de Césarée, la bannière de l'*homousios* » (H. LIETZMANN, *Histoire de l'Église ancienne*,

arianisante¹. 4. Eusèbe écrivait donc à Athanase de recevoir Arius et ceux de son parti, et si dans sa lettre il l'exhortait, à l'extérieur il le menaçait². Comme Athanase ne se laissait persuader d'aucune manière, il entreprend de convaincre l'empereur de recevoir Arius en sa présence et de lui permettre de revenir à Alexandrie. Je dirai en son lieu comment il fut assez habile pour réaliser cela, 5. mais auparavant de nouveaux troubles se produisirent dans les Églises, et une nouvelle fois c'était les gens d'Église qui troublaient la paix.

6. Eusèbe de Pamphile dit donc qu'aussitôt après le concile l'Égypte fut la proie de séditions, mais il n'en dit pas la cause³. Il en acquit la réputation de duplicité, car en évitant de dire ces causes, il montrait qu'il ne s'accordait pas avec les décisions de Nicée. Mais comme nous l'avons trouvé à partir de diverses lettres que les évêques s'écrivaient les uns aux autres après le concile, c'est le terme « consubstantiel » qui en troublait certains : en s'épuisant en discussions sur lui, ils provoquèrent la guerre entre eux. Ce qui arriva ne différait en rien d'un combat de nuit [70], car les uns et les autres semblaient ne pas comprendre pour quelle raison ils se considéraient mutuellement comme des blasphémateurs. 7. Les uns, qui évitaient le terme consubstantiel, pensaient que ceux qui l'acceptaient introduisaient l'opinion de Sabellius et de Montan, et il les appelaient blasphémateurs parce

III, Paris 1962, p. 227. Cf. aussi HANSON, *Search*, p. 436-445). En fait les premières difficultés d'Athanase sont dues aux circonstances de son ordination et à ses difficultés avec les Mélitiens. (cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 321-348) et l'opposition au consubstantiel sera le plus souvent motivée par le danger de sabellianisme que recelait ce terme (et que Socrate relève bien en XXIII, 7).

2. Cf. ATHANASE, *Apol. sec.*, 59, 4, p. 139.

3. EUSÈBE, *VC* III, 23 dit sans préciser davantage que les Égyptiens troublaient la paix apportée par le concile.

ἐκάλουν ὡς ἀναιροῦντας τὴν ὑπαρξιν τοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ· οἱ δὲ πάλιν τῷ ὁμοουσίῳ προσκείμενοι πολυθεΐαν εἰσάγειν τοὺς
 45 ἑτέρους νομίζοντες ὡς Ἑλληνισμὸν εἰσάγοντας ἐξετρέποντο.
 8. Καὶ Εὐστάθιος μὲν ὁ Ἀντιοχείας ἐπίσκοπος διασύρει τὸν Παμφίλου Εὐσέβιον ὡς τὴν ἐν Νικαίᾳ πίστιν παραχα-
 ράττοντα, Εὐσέβιος δὲ τὴν μὲν ἐν Νικαίᾳ πίστιν οὐ φησιν
 50 παραβαίνειν, διαβάλλει δὲ Εὐστάθιον ὡς τὴν Σαβελλίου δόξαν
 εἰσάγοντα. Διὰ ταῦτα ἕκαστοι ὡς κατὰ ἀντιπάλων τοὺς
 λόγους συνέγραφον, ἀμφοτέροί τε λέγοντες ἐνυπόστατόν τε
 καὶ ἐνυπάρχοντα* τὸν υἶόν εἶναι τοῦ Θεοῦ, ἓνα τε Θεὸν ἐν
 τρισὶν ὑποστάσεσιν εἶναι ὁμολογοῦντες, ἀλλήλοις οὐκ οἶδ'
 55 ὅπως συμφωνῆσαι οὐκ ἴσχυον, καὶ διὰ ταῦτα ἡσυχάζειν
 οὐδενὶ τρόπῳ ἠνείχοντο.

XXIV

1. Σύνοδον οὖν ἐν Ἀντιοχείᾳ ποιήσαντες καθαιροῦσιν Εὐστάθιον ὡς τὰ Σαβελλίου μᾶλλον φρονοῦντα ἢ ἅπερ ἡ ἐν Νικαίᾳ σύνοδος ἐδογματίσεν, ὡς μὲν οὖν τινές φασιν, <καὶ> δι' ἄλλας οὐκ ἀγαθὰς αἰτίας· φανερώς γὰρ οὐκ εἰρήκασιν.

* Cf. HANSEN, *ZAC* 2, p. 296.

1. C'est la position d'un grand nombre d'évêques orientaux, dont Eusèbe est ici un bon témoin, et elle s'explique par la « confusion sémantique » qui a régné pendant les débuts de la crise arienne. Cf. HANSON, *Search*, p. 182-207. Le résumé de la situation tel que le fait Socrate rend parfaitement compte du problème réel posé par la définition de Nicée et son anathématisme, qui identifiait οὐσία et ὑπόστασις, insistant tant sur l'unité qu'elle éveillait l'accusation de sabellianisme chez les uns, qui étaient accusés en retour de trithéisme par leurs adversaires.

2. Cette accusation de sabellianisme peut trouver sa justification dans quelques-uns des rares textes qui nous sont parvenus d'Eustathe, ainsi ceux où il insiste sur l'unique hypostase de la divinité : cf. HANSON, *Search*, p. 213-217. Eustathe est à tout le moins un fidèle représentant de la tradition antiochienne, qui insiste sur l'étroite unité entre le Père et le Fils. Socrate se trompe en disant qu'il confessait un seul Dieu en trois hyposta-

qu'ils supprimaient l'existence propre du fils de Dieu¹. A l'inverse les autres, attachés au consubstantiel, estimant que les autres introduisaient le polythéisme, les fuyaient comme des introducteurs du paganisme. 8. Eustathe, l'évêque d'Antioche, met en pièces Eusèbe de Pamphile, comme un falsificateur de la foi de Nicée, mais Eusèbe dit qu'il ne transgresse pas la foi de Nicée et il accuse Eustathe d'introduire l'opinion de Sabellius². C'est ainsi que chacun écrivait des discours comme contre des adversaires : alors que tous deux disent que le fils de Dieu possède subsistance et existence et qu'ils confessent qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois hypostases, ils n'arrivaient pas, je ne sais comment, à s'accorder, et à cause de cela ne supportaient d'aucune manière de rester en paix.

XXIV

Déposition d'Eustathe d'Antioche (327-8)

1. Ayant donc fait un concile à Antioche³, ils déposent Eustathe parce qu'il partageait les opinions de Sabellius plutôt que celles que le concile avait définies à Nicée, à ce que disent certains, et aussi pour d'autres raisons qui ne

ses, formule qui ne s'était nullement imposée à Nicée. Il lui reprochera plus justement, en VI, xiii, 3, d'être un détracteur d'Origène.

3. La date de ce concile reste discutée. La date de 330, longtemps proposée sur la base de Socrate lui-même, qui place le concile après le retour d'Eusèbe et de Théognios (situé en 330 alors qu'il date de 328), est à rejeter. La date de 327 est la plus probable ; elle s'appuie sur la synodale orientale de Sardique, qui évoque ce concile tenu « 17 ans auparavant » (citée par HILAIRE, *Fragm. hist.*, *CSEL* 65, p. 56). Cf. entre autres H. CHADWICK, « The Fall of Eustathius of Antioch », *JTS* 49, 1948, p. 27-25 (qui propose 326, mais en faisant erreur sur la date de Sardique, placé en 342 et non en 343 ; art. repris dans *History and Thought in the Early Church*, 1982). R.W. BURGESS, « The date of the Deposition of Eustathius of Antioch », *JTS* 51, 2000, p. 150-160 le date de la fin de 328.

5 Τοῦτο δὲ ἐπὶ πάντων εἰώθασι τῶν καθαιρουμένων ποιεῖν οἱ ἐπίσκοποι, κακηγοροῦντες μὲν καὶ ἀσεβεῖν λέγοντες, τὰς δὲ αἰτίας τῆς ἀσεβείας οὐ προστιθέντες. 2. Ὅτι μέντοι ὡς σαβελλίζοντα καθεῖλον Εὐστάθιον, Κύρου τοῦ Βεροίας ἐπισκόπου κατηγοροῦντος αὐτοῦ, Γεώργιος ὁ Λαοδικεῖας τῆς ἐν Συρίᾳ
 10 ἐπίσκοπος, εἷς ὢν τῶν μισούντων τὸ ὁμοούσιον, ἐν τῷ ἐγκωμίῳ, ὃ εἰς Εὐσέβιον τὸν Ἐμισσηνὸν ἔγραψεν, εἶρηκεν. 3. Καὶ περὶ μὲν τοῦ Ἐμεσηνοῦ Εὐσεβίου κατὰ χώραν ἐροῦμεν Γεώργιος δὲ περὶ Εὐσταθίου <ἀπίθανα> γράφει. Φάσκων γὰρ Εὐστάθιον ὑπὸ Κύρου κατηγορεῖσθαι ὡς σαβελλίζοντα,
 15 αὐθις τὸν <αὐτὸν> Κύρον [71] ἐπὶ τοῖς αὐτοῖς ἀλόγῳ κατηγορεῖσθαι φησιν. 4. Καὶ πῶς οἷόν τε Κύρον τὰ Σαβελλίου φρονούντα κατηγορεῖν Εὐσταθίου ὡς σαβελλίζοντος; Ἔοικεν οὖν Εὐστάθιος δι' ἑτέρας κατηγορεῖσθαι προφάσεις. 5. Τότε δὲ ἐν τῇ Ἀντιοχείᾳ δεινὴ στάσις ἐπὶ τῇ αὐτοῦ καθαιρέσει
 20 γεγένηται, καὶ μετὰ ταῦτα πολλάκις περὶ ἐπιλογῆς ἐπισκόπου τοσοῦτος ἐξήθη πυρός, ὡς μικροῦ δεῖσθαι τὴν πᾶσαν <ἐκ βάρων> ἀνατραπῆναι πόλιν, εἰς δύο τμήματα διαίρεθέντος <τοῦ τῆς ἐκκλησίας> λαοῦ, τῶν μὲν Εὐσέβιον τὸν Παμφίλου ἐκ τῆς ἐν Παλαιστίνῃ Καισαρείας μεταφέρειν
 25 φιλονεικούντων ἐπὶ τὴν Ἀντιόχειαν, τῶν δὲ σπευδόντων ἐπαναγαγεῖν Εὐστάθιον. 6. Συνελαμβάνετο δὲ ἑκατέρῳ μέρει καὶ τὸ κοινὸν τῆς πόλεως, καὶ στρατιωτικὴ χεὶρ ὡς κατὰ πολεμίων κεκίνητο, ὡς καὶ ξιφῶν μέλλειν ἄπτεσθαι, εἰ μὴ ὁ Θεός τε καὶ ὁ παρὰ τοῦ βασιλέως φόβος τὰς ὁμάδας τοῦ
 30 πλήθους ἀνέστειλεν. 7. Ὁ μὲν γὰρ βασιλεὺς δι' ἐπιστολῶν τὴν

1. On l'accusa d'immoralité (cf. SOZOMÈNE, *HE* II, 19, plus détaillé THÉODORE, *HE* I, 21-22), mais aussi d'avoir manqué de respect (« fait injure ») à l'Augusta Hélène lors de son voyage à Jérusalem de 325/326, ce qui n'est peut-être pas sans fondement (cf. ATHANASE, *Hist. Ar.* 4, 1 et H. CHADWICK, *art. cit.*). Il fut exilé à Trajanopolis en Thrace.

2. Georges de Laodicée avait été prêtre d'Alexandrie, ordonné par Alexandre ; déposé par Athanase pour opinions arianisantes (ATHANASE, *De synodis*, 17), il avait été accueilli à Aréthuse en Syrie. Constantin le proposa comme un des successeurs possibles d'Eustathe (lettre citée en *VC* III, 62), mais les Eusébiens lui proposèrent le siège de Laodicée (ATHANASE, *Hist.*

sont pas bonnes¹. Ils ne les dirent pas ouvertement : les évêques ont l'habitude de faire cela pour tous ceux qu'ils déposent, en en disant du mal et en les traitant d'impies, mais sans ajouter les raisons de leur impiété. 2. Qu'ils aient déposé Eustathe comme sabellisant, sur l'accusation portée contre lui par Cyr, évêque de Bérée, Georges, évêque de Laodicée de Syrie, un de ceux qui haïssaient le consubstantiel, l'a dit dans l'éloge qu'il écrivit sur Eusèbe d'Émèse². 3. Nous parlerons en son lieu d'Eusèbe d'Émèse ; quant à Georges, il a écrit des choses incroyables sur Eustathe : tout en affirmant qu'Eustathe fut accusé de sabellianisme par Cyr, il dit aussi que le même Cyr, [71] convaincu de la même erreur, fut déposé. 4. Comment est-il possible que Cyr, s'il partageait les opinions de Sabellius, ait accusé Eustathe d'être sabellisant ? Eustathe semble donc avoir été déposé pour d'autres motifs. 5. Une terrible sédition eut lieu alors à Antioche lors de sa déposition, et à plusieurs reprises après cela un si grand incendie s'alluma au sujet du choix de l'évêque que peu s'en fallut que toute la ville en fût renversée jusqu'aux fondements. Le peuple de l'Église était divisé en deux partis³ : les uns luttèrent pour qu'Eusèbe de Césarée de Palestine fût transféré à Antioche, les autres s'efforçaient de faire revenir Eustathe. 6. Les autorités civiles de la ville elles aussi assistaient chaque parti et une troupe armée s'était mise en mouvement comme contre des ennemis ; on allait tirer l'épée si Dieu et la crainte de l'empereur n'avaient contenu les élans de la multitude. 7. L'empereur apaisa la

Ar. 4). Après avoir violemment combattu Athanase (cf. II, xxvi, 9), il devint une des têtes du parti homéousien (cf. II, xxxix, 7). Son éloge d'Eusèbe d'Émèse (dont Socrate donne un résumé en II, ix, 10) est perdu.

3. Socrate s'inspire ici d'EUSÈBE, *VC* III, 59, 2, où l'on remarquera toutefois qu'il n'est rien dit du concile lui-même (pourtant présidé par Eusèbe) et qu'Eustathe n'est désigné que par une périphrase (« celui qui provoquait des troubles »). Socrate, tout en innocentant Eustathe, qui à son époque était considéré comme un martyr de la foi de Nicée, tient aussi à exempter Eusèbe de tout reproche.

γεγεννημένην στάσιν κατέπαυσεν, Ευσέβιος δὲ παραιτησάμενος ἐφ' ᾧ καὶ θαυμάσας αὐτὸν ὁ βασιλεὺς γράφει τε αὐτῷ καὶ τὴν πρόθεσιν αὐτοῦ ἐπαινέσας μακάριον ἀποκαλεῖ, ὅτι οὐ μίᾳς πόλεως, ἀλλὰ πάσης ἀπλῶς τῆς οἰκουμένης ἐπίσκοπος
 35 ἄξιός ἐστιν ἐκρίθη. 8. Ἐφεξῆς οὖν ἐπὶ ἔτη ὀκτώ λέγεται τὸν ἐν Ἀντιοχείᾳ θρόνον τῆς ἐκκλησίας σχολάσαι· ὁπὲρ δὲ ποτε σπουδῆ τῶν τῆν ἐν Νικαίᾳ πίστιν παρατρέπειν σπουδαζόντων χειροτονεῖται Εὐφρόνιος.

9. Τοσαῦτα μὲν {καὶ} περὶ τῆς συνόδου, ἣ κατὰ Ἀντιόχειαν δι' Εὐστάθιον γέγονεν, ἱστορεῖσθω. Μετὰ ταῦτα δὲ εὐθύς καὶ ὁ τὴν Βηρυτὸν μὲν πάλαι καταλιπὼν Εὐσέβιος, τότε δὲ τῆς ἐν Νικομηδείᾳ κρατῶν ἐκκλησίας, σπουδῆν ἔθετο σὺν τοῖς ἀμφ' αὐτὸν Ἀρειοῦ καταγαγεῖν εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν. Πῶς δὲ τοῦτο ἐξίσχυσαν κατεργάσασθαι καὶ πῶς
 40 ἐπέισθη ὁ βασιλεὺς εἰς πρόσωπον δέξασθαι Ἀρειὸν τε καὶ τὸν σὺν αὐτῷ Εὐζώιον, ἦδη λεκτέον.

XXV

1. Ἦν ἀδελφὴ τῷ βασιλεῖ Κωνσταντίνῳ τοῦνομα Κωνσταντία, γυνὴ δ' ἐγεγόνει Λικινίου, τοῦ πρότερον μὲν συμβασιλεύσαντος αὐτῷ Κωνσταντίνῳ, μετὰ ταῦτα δὲ τυραννήσαντος καὶ διὰ τοῦτο ἀναيرهθέντος. 2. Ταύτη πρεσβύτερός τις τῷ
 5 Ἀρειανικῷ προσκείμενος δόγματι γνώριμος ἦν καὶ ἐν τοῖς

1. La lettre est citée dans la *VC* III, 61, 1.

2. Cette remarque est inexacte : Paulin de Tyr succéda pendant six mois à Eustathe, Eulalios lui succéda ; Euphronios fut élu en 332 (*PHILOSTORGE, HE* III, 15, p. 45). Cf. E. SCHWARTZ, *Ges. Schriften*, III, p. 174.

3. Bien qu'il ait mal identifié les auteurs du libelle de repentance, mais parce qu'il se base sur ATHANASE, *Apol. sec.* 6, 6, Socrate situe de manière exacte le début de l'action d'Eusèbe de Nicomédie après la déposition d'Eustathe, ce qui s'accorde avec la date du concile d'Antioche (327) et le retour d'exil d'Eusèbe (328).

4. Sur ce rappel, cf. A. MARTIN, « Le Fil d'Arius : 325-335 », *RHE* 84, 1989, p. 297-333. Il faut le dater de 335 seulement : cf. *infra*, c. xxxviii.

sédition qui s'était produite par des lettres, et Eusèbe en refusant son transfert. L'empereur, l'admirant pour cette conduite, lui écrit et, après avoir loué sa décision, l'appelle bienheureux, en disant qu'il a été jugé digne d'être évêque, non d'une seule ville, mais de presque tout l'univers¹. 8. On dit que le trône de l'Église d'Antioche resta vacant huit ans durant² ; plus tard, par les soins de ceux qui s'efforçaient de modifier la foi de Nicée, est ordonné Euphronios.

9. Que tout cela soit dit sur le concile qui se tint à Antioche à cause d'Eustathe. Aussitôt après cela³, Eusèbe, celui qui autrefois avait quitté le siège de Beyrouth, mais qui gouvernait alors l'Église de Nicomédie, se préoccupait, [72] avec ceux de son parti, de faire revenir Arius à Alexandrie. Il faut dire maintenant comment ils furent assez habiles pour réaliser cela et comment l'empereur fut persuadé de recevoir en sa présence Arius et son partisan Euzoïos.

XXV

Rappel d'Arius à Constantinople (335)⁴

1. L'empereur Constantin avait une sœur du nom de Constantia⁵ ; elle avait été la femme de Licinius, qui avait d'abord partagé l'empire avec Constantin lui-même, mais ensuite s'était conduit en tyran et avait été exécuté à cause de cela. 2. Un prêtre qui adhérerait à la doctrine arienne était connu d'elle et faisait partie de ses intimes⁶. Or, à la sugges-

5. Constantia était en réalité sa demi-sœur, fille de Théodora, que Constantine Chlore avait épousée en 293 quand il devint César, après avoir quitté sa concubine Hélène, mère de Constantin. La source de Socrate dans ce passage est RUFIN, *HE* X, 12 (p. 976-978). PHILOSTORGE, *HE* I, 9 (p. 11) relève l'action de Constantia en faveur des évêques exilés.

6. Seul Gélaase de Cyzique donne le nom de ce prêtre, Eutokios (*HE*, III, 12, 15).

- οἰκειοτάτοις ἐτάττετο. Ὑποβαλόντος οὖν Εὐσεβίου καὶ τῶν
 σὺν αὐτῷ λόγους περὶ τοῦ Ἀρείου πρὸς τὴν γυναῖκα παρέσ-
 πειρεν, ἡδίκησθαι φάσκων αὐτὸν παρὰ τῆς συνόδου· μὴ γὰρ
 φρονεῖν ὡς ὁ περὶ αὐτοῦ λόγος κατέχει. 3. Ταῦτα ἀκούσασα
 10 Κωνσταντία τῷ μὲν πρεσβυτέρῳ ἐπίστευσεν, τῷ δὲ βασιλεῖ
 λέγειν οὐδαμῶς ἐθάρρει. Συμβαίνει δὲ νόσῳ χαλεπῇ περιπε-
 σεῖν τὴν Κωνσταντίαν, ὃ δὲ βασιλεὺς συνεχῶς ἀρρωστοῦ-
 σαν αὐτὴν ἐπεσκέπτετο. 4. Ἐπεὶ δὲ ἡ γυνὴ ἐκ τῆς νόσου
 15 χαλεπώτερον διετέθη θνήσκειν τε προσεδόκα, παρακατατίθε-
 ται τῷ βασιλεῖ τὸν πρεσβύτερον, μαρτυροῦσα αὐτῷ σπουδὴν
 καὶ εὐλάβειαν καὶ ὡς εὖνους σφόδρα εἶη περὶ τὴν βασιλείαν
 αὐτοῦ. Ἡ μὲν οὖν μετ' οὐ πολὺ ἐτεθνήκει, ὃ δὲ πρεσβύτερος ἐν
 τοῖς οἰκειοτάτοις τοῦ βασιλέως ἐτάττετο, καὶ δὴ κατὰ βραχὺ
 τὴν παρρησίαν αὐξήσας τοὺς αὐτοὺς ἀναφέρει λόγους περὶ
 20 τοῦ Ἀρείου τῷ βασιλεῖ, οἷς πρὸς τὴν ἀδελφὴν ἐχρήσατο
 πρότερον, φάσκων μὴ ἄλλως φρονεῖν Ἀρείον ἢ ὡς τῇ συνόδῳ
 δοκεῖ, ἐλθόντα δὲ αὐτὸν κατὰ πρόσωπον συντίθεσθαι τούτοις
 καὶ μὴ ἀλόγως συκοφαντεῖσθαι. 6. Ξένα καταφαίνεται τῷ
 25 [73] βασιλεῖ τὰ παρὰ τοῦ πρεσβυτέρου λεγόμενα, καὶ εἰ
 Ἀρείος, ἔφη, συντίθεται τῇ συνόδῳ, καὶ εἰ ἀληθῶς τὰ ἐκείνης
 φρονεῖ, δέξομαι τε αὐτὸν εἰς πρόσωπον, καὶ σὺν τιμῇ ἐκπέμ-
 ψω εἰς Ἀλεξάνδρειαν. Ταῦτα ἔλεγεν καὶ αὐτίκα τάδε ἔγρα-
 φεν πρὸς αὐτὸν·
 7. « Νικητῆς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστὸς Ἀρείῳ.
 30 Πάλαι μὲν ἐδηλώθη τῇ στερρότητί σου, ὅπως ἂν εἰς τὸ
 ἡμέτερον στρατόπεδον ἀφίκοιο, ἵνα τῆς ἡμετέρας θεάς ἀπο-
 λαῦσαι δυνηθῆς. Θαυμάζομεν δὲ σφόδρα μὴ παραχρῆμα σὲ
 τοῦτο πεποιημέναι. 8. Διόπερ νῦν γοῦν ἐπιβάς ὀχλήματι δημο-
 σίῳ εἰς τὸ ἡμέτερον στρατόπεδον ἀφικέσθαι ἐπέιχθητι, ὅπως
 35 ἂν τῆς παρ' ἡμῶν εὐμενείας τε καὶ ὁμιλίας τυχῶν εἰς τὴν
 πατρίδα ἐπανελθεῖν δυνηθῆς. Ὁ Θεός σε διαφυλάττοι, ἀγα-
 πητέ. Ἐδόθη τῇ πρὸ πέντε καλανδῶν Δεκεμβρίων. »

1. La lettre est transmise par le seul Socrate (*Urkunden*, 29). Elle est à dater du 27 novembre 334 (A. MARTIN, *art. cit.*, p. 319).

tion d'Eusèbe et de ceux de son parti, il répandit auprès de cette femme des propos sur Arius, affirmant que le concile avait été injuste envers lui, car il n'avait pas les opinions qu'on lui attribuait. 3. En entendant cela, Constantia crut le prêtre, mais elle n'osait aucunement en parler à l'empereur. Mais voici que Constantia tombe gravement malade, et l'empereur lui rendait constamment visite pendant sa maladie. 4. Lorsque la maladie de la femme s'aggrava et qu'elle s'attendait à mourir, elle recommande le prêtre à l'empereur, en témoignant de son zèle et de sa piété, ainsi que de sa très grande loyauté envers son pouvoir impérial. 5. Celle-ci mourait peu après et le prêtre devenait des intimes de l'empereur, et voilà que bien vite, sa liberté de parole grandissant, il tient à l'empereur les mêmes propos sur Arius que ceux dont il usait auparavant auprès de sa sœur, affirmant qu'Arius ne pensait pas autrement que les décisions du concile et que, s'il venait en sa présence, il s'accorderait avec elles et ne serait plus calomnié sans raison. 6. Ce que disait le prêtre semble étrange à [73] l'empereur. « Si Arius, disait-il, s'accorde avec le concile et si vraiment il a les mêmes opinions que celui-ci, je le recevrai en ma présence et l'enverrai avec honneur à Alexandrie. » Il disait cela et lui écrivit aussitôt ce qui suit :

7. « Vainqueur Constantin Très Grand Auguste à Arius ¹ :

On a déjà fait savoir à ta Fermeté qu'elle avait à se rendre à notre cour ², pour que tu puisses jouir de notre vue. Nous nous étonnons grandement que tu n'aies pas fait cela aussitôt. 8. Aussi, maintenant, monte dans une voiture publique et hâte-toi de te rendre à notre cour, de sorte que, après avoir éprouvé notre bienveillance et notre sollicitude, tu puisses revenir dans ta patrie. Que Dieu te garde, mon cher. Donné le cinquième jour avant les calendes de décembre. »

2. Le terme *στρατόπεδον*, qui désigne le camp militaire ou l'armée en général, est utilisé à partir du IV^e siècle pour désigner la cour impériale (exemples d'usage par les chrétiens dans LAMPE, PGL, s.v. ; cf. aussi JULIEN, *Lettre* 46, 404 B).

9. Καὶ αὕτη μὲν πρὸς Ἄρειον τοῦ βασιλέως ἡ ἐπιστολή. Θαυμάσαι δέ μοι ἔπεισιν τὴν σπουδὴν καὶ τὸν ζῆλον, ὃν εἶχεν
40 ὁ βασιλεὺς περὶ τὴν θεοσέβειαν· φαίνεται γὰρ διὰ τῆς ἐπιστολῆς πολλάκις αὐτὸν ἐπὶ μετάνοιαν προτρεψάμενος ἀφ' ὧν μέμφεται, ὅτι πολλάκις αὐτοῦ γράψαντος μὴ ταχέως Ἄρειος ἐπανῆλθεν εἰς τὴν ἀλήθειαν.

10. Ἄρειος μὲν οὖν δεξάμενος τοῦ βασιλέως τὰ γράμματα, μετ' οὐ πολὺ παρῆν ἐπὶ τὴν Κωνσταντινούπολιν· συμπαρῆν δὲ αὐτῷ καὶ Εὐζώιος, ὃν καθεῖλεν Ἀλέξανδρος ὄντα διάκονον, ὅτε καθήρει τοὺς περὶ Ἄρειον. 11. Δέχεται οὖν αὐτοὺς ὁ βασιλεὺς εἰς πρόσωπον καὶ διεπυνθάνετο εἰ τῇ πίστει συντίθενται· τῶν δὲ συνθεμένων ἐτοίμως ὁ βασιλεὺς ἐγγραφὸν
50 αὐτοὺς ἐπιδιδόναι τὴν πίστιν ἐκέλευσεν.

XXVI

1. Οἱ δὲ βιβλίον συντάξαντες τῷ βασιλεῖ προσκομίζουσιν τοῦτον ἔχον τὸν τρόπον·

[74] 2. « Τῷ εὐσεβεστάτῳ καὶ θεοφιλεστάτῳ δεσπότῃ ἡμῶν βασιλεῖ Κωνσταντίνῳ Ἄρειος καὶ Εὐζώιος.

5 Καθὼς προσέταξεν ἡ θεοφιλῆς σου εὐσέβεια, δέσποτα βασιλεῦ, ἐκτιθέμεθα τὴν ἑαυτῶν πίστιν καὶ ἐγγράφως ὁμολογοῦμεν ἐπὶ Θεοῦ οὕτως πιστεύειν καὶ αὐτοὶ καὶ <πάντες> οἱ σὺν ἡμῖν, ὡς ὑποτέτακται.

3. Πιστεύομεν εἰς ἓνα Θεὸν πατέρα παντοκράτορα, καὶ εἰς
10 κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν αὐτοῦ, τὸν ἐξ αὐτοῦ πρὸ

1. En dehors de la lettre à Alexandre et Arius, citée en I, vii, 3-20 (*Urkunden*, 17), on a conservé une lettre de l'empereur à Arius et ses partisans, transmise par ATHANASE (*De decretis*, 40 ; *Urkunden*, 34) et GÉLASE DE CYZIQUE, *HE* III, 19. Il y a donc encore une autre lettre non conservée, antérieure à celle-ci, invitant déjà Arius à venir à la cour.

2. *Urkunden*, 30. « Cette brève profession de foi, bien que formellement orthodoxe dans sa généralité, n'implique de la part d'Arius ni adhésion aux points distinctifs du credo de Nicée, ni rétractation de sa doctrine sous la forme avec laquelle il l'avait présentée dans la profession de foi à Alexan-

9. Telle est la lettre de l'empereur à Arius. Je ne puis qu'admirer le souci et le zèle que manifestait l'empereur pour la religion. Il apparaît d'après cette lettre qu'il l'a plusieurs fois engagé à se rétracter, puisqu'il fait à Arius le reproche de n'être pas revenu plus vite à la vérité alors qu'il lui avait écrit plusieurs fois¹.

10. Arius donc, ayant reçu la lettre de l'empereur, se rendit peu après à Constantinople. Il était accompagné d'Euzoïos, qu'Alexandre avait déposé alors qu'il était diacre, lorsqu'il déposait ceux du parti d'Arius. 11. L'empereur les reçoit en sa présence et leur demandait s'ils s'accordaient avec la foi. Comme ils donnaient leur accord avec empressement, l'empereur leur ordonna de lui remettre leur foi par écrit.

XXVI

*Confession de foi d'Arius*²

1. Ceux-ci, ayant rédigé un libelle, le font parvenir à l'empereur ; la teneur en était celle-ci :

[74] 2. « Au très pieux et très aimé de Dieu empereur Constantin, notre maître, Arius et Euzoïos.

Comme l'a ordonné ta Piété aimée de Dieu, maître empereur, nous exposons notre foi et confessons par écrit en présence de Dieu que nous croyons, nous-mêmes et tous ceux qui sont avec nous, comme il est exposé ci-dessous.

3. Nous croyons en un seul Dieu Père tout-puissant, et au Seigneur Jésus-Christ son fils, le Dieu Verbe engendré de lui

dre » (SIMONETTI, *Crisi*, p. 118). En fait, elle reprend des formules traditionnelles tout en évitant d'utiliser des termes discutés tels que consubstantiel, mais elle insiste sur la distinction des personnes, que le consubstantiel menaçait, aux yeux de beaucoup d'Orientaux (§ 4). Le verset de Matthieu qu'elle cite sera invoqué par tous les camps tout au long de la crise arienne.

πάντων τῶν αἰώνων γεγεννημένον Θεὸν Λόγον, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο τὰ τε ἐν οὐρανοῖς καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ κατελθόντα καὶ σάρκα ἀναλαβόντα καὶ παθόντα καὶ ἀναστάντα καὶ ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς καὶ πάλιν ἐρχόμενον
 15 κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς, καὶ εἰς τὸ ἅγιον πνεῦμα καὶ εἰς σαρκὸς ἀνάστασιν καὶ εἰς ζωὴν τοῦ μέλλοντος αἰῶνος καὶ εἰς μίαν καθολικὴν ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ τὴν ἀπὸ περάτων ἕως περάτων.

4. Ταύτην δὲ τὴν πίστιν παρειλήφαμεν ἐκ τῶν ἁγίων εὐαγγελίων, λέγοντος τοῦ κυρίου τοῖς ἑαυτοῦ μαθηταῖς 'πορευθέντες μαθητεύσατε πάντα τὰ ἔθνη, βαπτίζοντες αὐτοὺς εἰς τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος⁵. 5. Εἰ <δὲ> μὴ ταῦτα οὕτως πιστεύομεν καὶ ἀποδεχόμεθα ἀληθῶς πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα, ὡς
 20 πᾶσα ἡ καθολικὴ ἐκκλησία καὶ αἱ ἅγιοι γραφαὶ διδάσκουσιν, αἷς κατὰ πάντα πιστεύομεν, κριτῆς ἡμῶν ἐστὶν ὁ Θεὸς καὶ νῦν καὶ ἐν τῇ μελλούσῃ ἡμέρᾳ. 6. Διὸ παρακαλοῦμέν σου τὴν εὐσέβειαν, θεοφιλέστατε βασιλεῦ, ἐκκλησιαστικοὺς ἡμᾶς ὄντας καὶ τὴν πίστιν καὶ τὸ φρόνημα τῆς ἐκκλησίας καὶ τῶν
 30 ἁγίων γραφῶν ἔχοντας, ἐνοῦσθαι ἡμᾶς διὰ τῆς εἰρηνοποιῶ σοῦ καὶ θεοσεβοῦς εὐσεβείας τῇ μητρὶ ἡμῶν τῇ ἐκκλησίᾳ, δηλαδὴ περιηρημένων τῶν ζητημάτων καὶ τῶν ἐκ τῶν ζητημάτων περισσολογιῶν, 7. ἵνα καὶ ἡμεῖς καὶ ἡ ἐκκλησία μετ' ἀλλήλων εἰρηνεύοντες τὰς συνήθεις εὐχὰς ὑπὲρ τῆς [75]
 35 εἰρηνικῆς σου καὶ εὐσεβοῦς βασιλείας καὶ παντὸς τοῦ γένους σου κοινῇ πάντες ποιῶμεθα.

XXVII

1. Οὕτω μὲν οὖν Ἄρειος τὸν βασιλέα πείσας ἐχώρει εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν. Οὐ μέντοι κρείσσων ἢ κατασκευῆ τῆς σιωπῶ-

s. Mt 28, 19.

1. Le retour d'Arius ne pouvait avoir lieu, de toute façon, qu'après sa réception par le concile de Jérusalem (il n'a d'ailleurs sans doute pas eu lieu

avant tous les siècles, par qui tout a été fait dans les cieux et sur la terre, qui est descendu, a pris chair, a souffert, est ressuscité, est monté aux cieux et vient à nouveau juger les vivants et les morts, et au Saint-Esprit, à la résurrection de la chair, à la vie du siècle à venir, à l'unique Église catholique de Dieu qui s'étend d'une extrémité à l'autre.

4. Cette foi, nous l'avons reçue des saints évangiles, le Seigneur disant à ses disciples : « *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit* ». » 5. Mais si nous ne croyons pas ainsi et que nous ne recevions pas vraiment un Père, un Fils et un Saint-Esprit, comme l'enseigne l'Église catholique toute entière et les saintes Écritures, auxquelles nous croyons totalement, Dieu est notre juge, maintenant et lors du jour à venir. 6. C'est pourquoi nous demandons à ta Piété, empereur très aimé de Dieu, nous qui sommes gens d'Église et avons la foi et la pensée de l'Église et des saintes Écritures, de nous unir à notre mère l'Église par ta Piété pacificatrice et qui honore Dieu, une fois écartées, certes, les discussions et les subtilités nées des discussions ; afin que et nous et l'Église, en paix les uns avec les autres, fassions tous ensemble les prières habituelles pour ton [75] règne pacifique et pieux et pour toute ta famille. »

XXVII

Retour d'Arius à Alexandrie. Machinations contre Athanase

1. Arius, ayant donc ainsi persuadé l'empereur, s'en allait à Alexandrie¹, mais la machination qui voulait occulter la

même alors : cf. *infra*). Socrate est trompé à la fois par l'idée qu'Arius a été rappelé avant Eusèbe de Nicomédie et par le texte de la lettre impériale citée au § 4, dont la citation tronquée qu'en fait Athanase laisse croire qu'elle vise les partisans d'Arius, alors qu'elle devait viser plutôt les Méli-tiens, assimilés à eux (cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 345-346).

μένης ἀληθείας ἐγίνετο· ὡς γὰρ καταλαβόντα αὐτὸν τὴν Ἀλεξάνδρειαν Ἀθανάσιος οὐκ ἐδέχετο (ὡς μύσος γὰρ αὐτὸν ἐξετρέπετο), αὐθις ἀνακινεῖν ἐπεχείρει τὴν Ἀλεξάνδρειαν παρεμβάλλων τὴν αἵρεσιν, ἐκ τε τούτου πάλιν Αἴγυπτος ἐταράττετο. 2. Τότε δὴ καὶ οἱ περὶ Εὐσέβιον αὐτοὶ τε ἔγραφον καὶ τὸν βασιλέα γράφειν παρεσκευάζον, ὅπως ἂν προσδεχθῶσιν οἱ περὶ Ἄρειον. 3. Ἀθανάσιος μὲν οὖν πάντῃ τοῦ δέξασθαι αὐτοὺς ἀπηγόρευεν καὶ τὸν βασιλέα γράφων ἐδίδασκεν ἀδύνατον εἶναι τοὺς ἀπαξ τὴν πίστιν ἀθετήσαντας καὶ ἀναθεματισθέντας αὐθις ἐξ ὑποστροφῆς προσλαμβάνεσθαι. Ὁ δὲ βασιλεὺς βαρέως ἐνεγκῶν τάδε Ἀθανασίῳ γράφων ἠπέλιπεν·

15 4. « Ἐχων τοίνυν τῆς ἐμῆς βουλήσεως τὸ γνώρισμα πᾶσι τοῖς βουλομένοις εἰς τὴν ἐκκλησίαν εἰσελθεῖν ἀκώλυτον παράσχου τὴν εἴσοδον. Ἐὰν γὰρ γινῶ, ὡς ἢ κεκώλυκας τινὰς αὐτῶν τῆς ἐκκλησίας μεταποιουμένους ἢ ἀπειρῆξας τῆς εἰσόδου, ἀποστελῶ παραχρῆμα τὸν καὶ καθαιρήσοντά σε ἐξ ἐμῆς κελεύσεως καὶ τῶν τόπων μεταστήσοντα. »

20 5. Ταῦτα ἔγραφεν ὁ βασιλεὺς τοῦ λυσιτελοῦντος γινόμενος καὶ μὴ βουλόμενος τὴν ἐκκλησίαν διασπᾶσθαι· τοὺς γὰρ πάντας ἐπὶ τὴν ὁμόνοιαν ἄγειν ἐσπούδαζεν. 6. Τότε δὴ καιρὸν εὔκαιρον εὐρόντες οἱ περὶ Εὐσέβιον ἀπ[76]εχθῶς πρὸς Ἀθανάσιον ἔχοντες, τὴν τοῦ βασιλέως λύπην ὑπουργὸν ἐλάμβανον τοῦ ἰδίου σκοποῦ καὶ διὰ τοῦτο ἐκύκων, ἀποκινῆσαι αὐτὸν τῆς ἐπίσκοπῆς σπουδάζοντες· οὕτως γὰρ μόνως ἠλπίζον τὴν Ἀρειανὴν δόξαν κρατήσῃν Ἀθανασίου ἐκποδῶν γενομένου.

1. Le mot αἵρεσις ici a le sens de διαίρεσις (cf. WALLRAFF, *Sokrates*, p. 37).

2. La lettre fut portée à Athanase par deux *palatini*, Syncretius et Gaudentius. Socrate emprunte ce texte à Athanase, qui n'en reproduit lui-même qu'une partie, sans doute parce qu'il visait la réintégration des seuls Méliitiens (ATHANASE, *Apol. sec.* 59, 6, p. 140).

3. On a sans doute ici une réminiscence d'Eusèbe (comme plus loin, en xxxv, 4, de manière plus explicite : « certains disent ») ; celui-ci, dans la *VC*, ne cesse d'insister sur le souci manifesté par l'empereur de voir régner l'unanimité et l'harmonie (ainsi dans sa présentation du concile de Tyr et

vérité ne l'emportait pas. Parce qu'Athanase ne le recevait pas à son arrivée à Alexandrie (il le fuyait en effet comme un être abominable), il essayait à nouveau d'agiter Alexandrie en y introduisant la division ¹, et l'Égypte en était à nouveau troublée. 2. Alors ceux du parti d'Eusèbe écrivaient eux-mêmes et faisaient écrire l'empereur pour que soient reçus ceux du parti d'Arius. 3. Or Athanase interdit absolument de les recevoir, et dans une lettre à l'empereur il lui faisait savoir qu'il était impossible de réadmettre, en changeant d'avis, ceux qui une fois avaient rejeté la foi et avaient été anathématisés. L'empereur, qui supportait difficilement cela, menaça Athanase en lui écrivant ceci :

4. « Puis donc que tu as connaissance de ma volonté, permets une entrée sans obstacle à tous ceux qui veulent entrer dans l'Église. Car si j'apprends ou bien que tu t'es opposé à quelques-uns de ceux qui souhaitent faire partie de l'Église, ou bien que tu les as empêchés d'entrer, j'enverrai aussitôt quelqu'un qui te déposera sur mon ordre et t'enverra en exil » ².

5. L'empereur écrivait cela par désir de l'utile et parce qu'il ne voulait pas que l'Église fût divisée : il avait en effet pour souci de les ramener tous à la concorde ³. 6. Mais ceux du parti d'Eusèbe, qui avaient Athanase en exécration, trouvant là une occasion favorable [76], mettaient le chagrin de l'empereur au service de leur propre but ; aussi s'agitaient-ils en cherchant à le déposer de l'épiscopat, car c'est seulement ainsi qu'ils espéraient que l'opinion arienne l'emporte-

dans la lettre qu'il cite de l'empereur à ce même concile : *VC* III, 41, 4 ; 42, 1). Socrate fait de même, et jamais il n'accuse Constantin d'avoir glissé dans l'hérésie arienne (comme le fera Sozomène, et après lui bien des historiens jusqu'à nos jours), mais il excuse ses choix en faveur d'Arius par le souci de l'unité, tout en soulignant que l'empereur se référerait toujours au concile de Nicée (xxv, 6 ; xxxviii, 1, 11). Il n'y a pas eu de tournant brutal dans la politique religieuse de Constantin, mais continuité dans la recherche de l'unité. Sur cette préoccupation permanente de Constantin, cf. Ch. PIETRI, « Constantin en 324. Propagande et théologie impériales d'après les documents de la *Vita Constantini* », in *Christiana Respublica*, I, Rome 1997, p. 253-280.

7. Συμφράττονται οὖν κατ' αὐτοῦ Εὐσέβιος ὁ Νικομηδείας, 30
 Θεόγνιος ὁ Νικαίας, Μάρης ὁ Χαλκηδόνος, Οὐρσάκιος Σιγγι-
 δόνος τῆς ἄνω Μυσίας, καὶ Οὐάλης Μουρσῶν τῆς Παννονίας.
 Οὗτοι μισθοῦνται τινὰς τῆς Μελιτίου αἰρέσεως καὶ διαφόρους
 κατηγορίας κατὰ Ἀθανασίου ἐκίνησαν. Καὶ πρῶτον μὲν διὰ
 35 Ἰσίωνος καὶ Εὐδαίμονος καὶ Καλλινίκου Μελιτιανῶν δια-
 βολὴν ἐργάζονται ὡς Ἀθανασίου λινῆν ἐσθῆτα τελεῖν τοὺς
 Αἰγυπτίους τῇ Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίᾳ κελύσαντος. 8. Ἀλλὰ
 ταύτην μὲν τὴν διαβολὴν Ἄπις καὶ Μακάριος πρεσβύτεροι τῆς
 Ἀλεξανδρέων πολέως, τῇ Νικομηδείᾳ τότε τυχηρῶς ἐπι-
 40 δημοῦντες, ἀπέσβεσαν, ψευδῆ τὰ λεχθέντα κατὰ Ἀθανασίου
 εἶναι τὸν βασιλέα διδάξαντες. Διὸ τῶν μὲν κατηγορῶν ὁ
 βασιλεὺς διὰ γραμμάτων καθήψατο, Ἀθανάσιον δὲ παρ' ἑαυ-
 τὸν ἐλθεῖν προετρέψατο. 9. Πρὶν ἢ δὲ ἐπιστῆ, φθάσαντες οἱ
 περὶ Εὐσέβιον ἐτέραν ἐπισυνάπτουσιν τῇ προτέρᾳ διαβολὴν
 καὶ πολλῶ τῆς προτέρας χειρόνα, ὡς ἄρα Ἀθανάσιος ἐπι-
 45 βουλευῶν τοῖς τοῦ βασιλέως πράγμασιν Φιλουμενῶ τινι
 πέμπσειε γλωσσόκομον πλήρες χρυσοῦ. 10. Ἀλλὰ περὶ μὲν
 τούτων ὁ βασιλεὺς ἐν Ψαμαθίᾳ (προάστειον δὲ τοῦτο τῆς
 Νικομηδείας ἐστὶ) διαγνοὺς καὶ ἀθῶον εὐρῶν Ἀθανάσιον
 μετὰ [77] τιμῆς ἀπέπεμψεν, γράψας τῇ Ἀλεξανδρέων ἐκκλη-
 50 σίᾳ ὅτι αὐτῶν ὁ ἐπίσκοπος Ἀθανάσιος ψευδῶς διεβέβλητο.
 11. Οἷα μὲντοι μετὰ ταῦτα οἱ περὶ Εὐσέβιον κατὰ Ἀθανασίου
 συνέθηκαν, καλὸν μὲν ἦν καὶ πρέπον σιγῇ παραδοῦναι, ἵνα μὴ
 ἢ τοῦ Χριστοῦ ἐκκλησία ὑπὸ τῶν μὴ φρονούντων τὰ Χριστοῦ
 καταγινώσκηται. 12. Ἐπειδὴ δὲ ἐγγράφως ἐπιδοθέντα

1. La source des §§ 7-10 est ATHANASE, *Apol. sec.* 60, 2-4 (p. 140-141). Ce type de réquisition existait en faveur de l'armée, mais il aurait fallu une décision impériale pour accorder à l'Église le même privilège. On accuse donc Athanase de s'être substitué à l'autorité impériale. Cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 348.

2. Sur Philouménos, maître (des offices ?) en 325, cf. *PLRE* 1, p. 699. Selon THÉODORE (HE I, 26, 4), « il se préparait à usurper l'autorité impériale ». C'est lui qui, à Nicée, avait recueilli les signatures des évêques (PHILOSTORGE, HE I, 9a, p. 10).

rait — lorsqu'ils se seraient débarrassés d'Athanase. 7. Se liguent donc contre lui Eusèbe de Nicomédie, Théognios de Nicée, Maris de Chalcédoine, Ursace de Singidunum en Haute Mésie et Valens de Mursa en Pannonie. Ceux-ci en soudoient quelques-uns de l'hérésie de Mélitios et soulevèrent diverses accusations contre Athanase. Tout d'abord, par l'intermédiaire des Mélitiens Ision, Eudaimon et Kallinikos, ils forgent la calomnie selon laquelle Athanase aurait prescrit que les Égyptiens fournissent des vêtements de lin à l'Église des Alexandrins¹. 8. Mais cette accusation, Apis et Makarios, prêtres de la ville des Alexandrins, qui par chance se trouvaient alors à Nicomédie, la ruinèrent, en faisant savoir à l'empereur que ce qui était dit contre Athanase était faux. Aussi l'empereur s'en prit par lettre à ses accusateurs et il invita Athanase à venir auprès de lui. 9. Mais avant qu'il arrive, ceux du parti d'Eusèbe le devançant et ajoutent une autre calomnie à la première, et bien pire que la première, selon laquelle Athanase, conspirant contre les affaires de l'empereur, aurait envoyé à un certain Philouménos une cassette pleine d'or². 10. Mais l'empereur, ayant jugé de cette question à Psamathia (c'est un faubourg de Nicomédie) et ayant trouvé qu'Athanase était innocent, [77] le renvoya avec honneur, en écrivant à l'Église des Alexandrins que leur évêque Athanase avait été faussement accusé³. 11. Ce que ceux du parti d'Eusèbe ont ensuite machiné contre Athanase, il serait bon et convenable de le passer sous silence, pour que l'Église du Christ ne soit pas condamnée par ceux qui ne s'accordent pas à la doctrine du Christ⁴. 12. Mais puisque, transmis par écrit, c'est devenu

3. Ce premier procès d'Athanase a lieu dans le courant de 331 ; Athanase doit déjà s'y défendre de l'affaire d'Ischyras, mise en avant par les évêques mélitiens présents à la cour ; il rentre à Alexandrie, blanchi (mais sans que ses accusateurs aient été condamnés) à la mi-carême 332 (*Index des Lettres Festales*, III, p. 229).

4. Socrate semble compter avec la possibilité d'avoir des lecteurs non-chrétiens.

55 φανερά τοῖς πᾶσιν ἐγένοντο, διὰ τοῦτο ἀναγκαῖον ἡγησάμην
ὡς οἶόν τε διὰ βραχέων εἰπεῖν τὰ ἰδιαζούσης πραγματείας
δεόμενα· ὅθεν δὲ τῆς συκοφαντίας τὴν ὑπόθεσιν οἱ τὰς κατη-
γορίας κινήσαντες ἔλαβον, συντόμως λέξω.

13. Μαρεώτης χώρα τῆς Ἀλεξανδρείας ἐστίν, κῶμαι δὲ
60 εἰσιν ἐν αὐτῇ πολλαὶ σφόδρα καὶ πολυάνθρωποι καὶ ἐν ταύ-
ταις ἐκκλησίαι πολλαὶ καὶ λαμπραί· τάττονται δὲ αἱ τῆδε
ἐκκλησίαι ὑπὸ τὸν τῆς Ἀλεξανδρείας ἐπίσκοπον καὶ εἰσιν τῆς
αὐτοῦ πόλεως παροικίαι. 14. Ἐν δὲ τῷ Μαρεώτῃ τούτῳ
Ἰσχυρᾶς τις οὕτω καλούμενος πρᾶγμα ὑπέδου πολλῶν θανά-
65 των ἄξιον· οὐδέποτε γὰρ ἱερωσύνης τυχὼν, τὸ τοῦ πρεσβυ-
τέρου ὄνομα ἐαυτῷ περιθέμενος τὰ ἱερέως πράττειν ἐτόλμη-
σεν. Ἐν τούτῳ δὴ καὶ Ἀθανάσιος τὸν Μαρεώτην καταλαβὼν
τὰς ἐκεῖ παροικίας ἐπεσκέπτετο, καὶ μαθὼν τὰ περὶ τοῦ
Ἰσχυρᾶ ταχέως ἀποστέλλει Μακάριον τὸν πρεσβύτερον ἐποπ-
70 τεύσοντα, εἰ ἀληθῶς ὁ μὴ ἱεραμένος τὰ ἱερέων πράττειν
ἐτόλμησεν. 15. Φωραθεὶς τοίνυν ἐπὶ τοῖς λεγομένοις ὁ Ἰσχύ-
ρας, ἀποδρᾶς ἐκεῖθεν καὶ καταλαβὼν τὴν Νικομήδειαν
προσφεύγει τοῖς περὶ Εὐσέβιον. Οἱ δὲ μίσει τῷ πρὸς Ἀθα-
νάσιον δέχονται μὲν αὐτὸν ὡς πρεσβύτερον, ἐπαγγέλλονται δὲ
75 καὶ τῇ τῆς ἐπισκοπῆς ἀξία τιμῆσαι, εἰ κατηγορίας ἐνστήσα-
σθαι κατὰ [78] Ἀθανασίου ἀναδέξεται, πρόφασιν λαβόντες
ὅσα Ἰσχυρᾶς ἐπλάττετο· ἐφήμιζε γὰρ ὡς εἶη τὰ πάνδεινα
ἐξ ἐφόδου πεπονθῶς καὶ ὅτι Μακάριος εἰσπηδήσας εἰς τὸ
θυσιαστήριον ἀνέτρεψε μὲν τὴν τράπεζαν, ποτήριον δὲ
80 κατέαξε μυστικόν καὶ ὅτι τὰ ἱερά βιβλία κατέκαυσεν. 16.
Μισθὸν οὖν, ὡς ἔφην, αὐτῷ τῆς κατηγορίας τὴν ἐπισκοπὴν
ἐπηγγείλαντο, γινώσκοντες ὡς ἡ κατὰ Μακαρίου κατηγορία

bien connu de tous, j'ai jugé nécessaire d'exposer briève-
ment, autant que je le peux, ce qui a besoin d'un traitement
particulier : je dirai en résumé d'où ceux qui soulevèrent ces
accusations tirèrent le prétexte de leur calomnie.

13. La Maréote est une région d'Alexandrie : elle compte
de très nombreux villages très peuplés et des Églises nom-
breuses et illustres. Les Églises qui sont là dépendent de
l'évêque d'Alexandrie et sont des paroisses ¹ de sa ville. 14.
Dans cette Maréote, un nommé Ischyras entreprit de faire
une action digne de mille morts : sans avoir jamais obtenu le
sacerdoce, il osa accomplir les actes sacerdotaux en se don-
nant le nom de prêtre ². Là-dessus, Athanase, s'étant rendu
en Maréote, en visitait les paroisses ; ayant appris ce qui
concernait Ischyras, il envoie bien vite le prêtre Makarios
vérifier si vraiment celui qui n'avait pas été consacré osait
accomplir les actes sacerdotaux. 15. Pris en flagrant délit de
ce qu'on vient de dire, Ischyras quitte les lieux et, ayant
gagné Nicomédie, se réfugie auprès de ceux du parti
d'Eusèbe ³. Ceux-ci l'accueillent en tant que prêtre, par
haine d'Athanase, et ils promettent même de l'honorer de la
dignité épiscopale s'il s'engage à susciter une accusation
contre [78] Athanase, en prenant pour prétexte tout ce
qu'Ischyras inventait. Il prétendait en effet avoir souffert de
terribles choses lors d'une attaque : que Makarios s'était
précipité dans le sanctuaire, avait renversé la table, brisé une
coupe mystique et brûlé les livres sacrés ⁴. 16. Comme je l'ai
dit, ils lui promirent donc l'épiscopat comme salaire de
l'accusation, estimant que l'accusation contre Makarios

1. Le mot παροικία, ici, a déjà le sens de paroisse, à l'inverse de ce qui est le cas ailleurs (cf. I, v, 5) et désigne les communautés chrétiennes de la campagne.

2. En fait, Ischyras était prêtre du groupe des Kollouthiens, mais il avait été déposé du sacerdoce (ainsi que Kollouthos) par le concile d'Alexandrie qui précède celui de Nicée (Lettre des clercs de Maréote au concile de Tyr, citée par ATHANASE, *Apol. sec.* 74, 3-4, p. 153-154).

3. La source de Socrate, sur l'affaire d'Ischyras, est bien ATHANASE, *Apol. sec.* passim, mais il ne l'a pas lue avec beaucoup de précision. Athanase dit qu'Ischyras trouva refuge auprès des Mélitiens (63, 3), mais pour ajouter aussitôt que ceux-ci s'associèrent aux Eusébiens (4).

4. La source est ATHANASE, *Apol. sec.* 83, 3 (p. 162). Il n'est pas question de meurtre, comme le dira la synodale des Orientaux à Sardique, 6 (citée par HILAIRE, *Fragm. Hist.*, CSEL 65, p. 53).

σὺν τῷ κατηγορουμένῳ καὶ τὸν πέμψαντα καθαιρεῖ Ἀθανάσιον. 17. Ταύτην μὲν οὖν τὴν κατηγορίαν ὕστερον ἐνεστήσαντο, πρὸ δὲ ταύτης τὴν παντὸς πεπληρωμένην μύσουσ, περὶ ἧς ἤδη λεκτέον.

18. Χεῖρα ἀνθρώπου οὐκ οἶδα πόθεν λαβόντες, πότερον ἀνελόντες τινὰ καὶ χειροκοπήσαντες ἢ ἤδη νεκροῦ ὄντος ἀποκόψαντες (ὁ Θεὸς οἶδεν καὶ οἱ αὐθένται τῆς πράξεως), προεχειρίζοντο δ' οὖν ὅμως αὐτὴν ὡς Ἀρσενίου τινὸς ἐπισκόπου τῆς Μελιτιανῶν θρησκείας τυγχάνουσαν, καὶ ταύτην ἔφερον ἐν μέσῳ, τὸν Ἀρσένιον ἀποκρούσαντες, καὶ ἔλεγον τὴν χεῖρα ταύτην Ἀθανάσιον ἐσχηκέναι πρὸς μαγείας τινάς. 19. Τὸ μὲν οὖν μέγιστον κεφάλαιον, ὃ οἱ συκοφάνται συνέθεσαν, τοιοῦτον ἦν. Οἷα δὲ φιλεῖ ἐν τοῖς τοιούτοις γίνεσθαι, ἄλλα ἄλλοι κατηγοροῦν αὐτοῦ· ἐπετίθεντο γὰρ τότε μάλιστα οἱ πρὸς αὐτὸν ἀπεχθόμενοι. 20. Ταῦτα γνοὺς ὁ βασιλεὺς γράφει τῷ κήνσορι Δαλματίῳ τῷ ἀδελφιδῷ ἑαυτοῦ, ἐν Ἀντιοχείᾳ τῆς Συρίας διαγόντι, ἀγωγίμους ποιῆσαι τοὺς κατηγορουμένους καὶ διαγνόντα δίκην τοὺς ἐλεγχθέντας εἰσπράξασθαι. 21. Ἐπεμπεν δὲ καὶ Εὐσέβιον ἅμα Θεόγνιῳ, ἵνα ἐπὶ παρουσίᾳ αὐτῶν κρίνοιτο Ἀθανάσιος. Ὁ δὲ ὡς ἔγνω καλεῖσθαι ὑπὸ τοῦ κήν[79]σορος, πέμπει εἰς Αἴγυπτον ἀναζητῆσαι τὸν Ἀρσένιον, καὶ μανθάνει μὲν αὐτὸν κρύπτεσθαι, συλλαβεῖν δὲ οὐ δεδύνηται ἄλλοτε ἀλλαχοῦ μεθιστάμενον. Παύει δὲ ὁ βασιλεὺς τὸ ἐπὶ τοῦ κήνσορος δικαστήριον δι' αἰτίαν τοιαύτην.

1. Ni ATHANASE, *Apol. sec.* 63, 4 (p. 143), ni les Actes de Tyr n'ajoutent cette accusation de magie, que Socrate emprunte à RUFIN, *HE X*, 16 (p. 982), sans toutefois retenir de lui le *bras coupé* ! Arsène, d'après le titre qu'il se donne dans une lettre à Athanase, était évêque mélitien d'Hypsélé en Thébaidé I (*Apol. sec.* 69, 1, p. 147).

2. Il s'agit en fait de Fl. Dalmatius, demi-frère de Constantin (fils de Constance Chlore et de Théodora), non de son fils Fl. Iulius Dalmatius, avec lequel le confond Socrate. Il fut consul en 333 et, la même année, censeur ; il fut tué lors des purges qui suivirent la mort de Constantin : cf. *PLRE I*, p. 240-241 et A. MARTIN, *Athanase*, p. 352, n. 44.

condamnerait Athanase, avec l'accusé qu'il avait envoyé. 17. Or cette accusation, ils ne la soulevèrent que plus tard, mais avant celle-ci ils en firent une autre pleine d'abomination, dont il faut parler maintenant.

18. Ayant pris je ne sais où une main d'homme — soit qu'ils aient tué quelqu'un et coupé sa main, soit qu'ils aient mutilé quelqu'un qui était déjà mort (Dieu le sait et les auteurs de cet acte), ils la présentaient comme étant celle d'un certain Arsène, évêque de la religion des Méliitiens, ils la produisaient en public, après avoir caché Arsène, et ils disaient qu'Athanase s'était procuré cette main en vue de pratiques magiques ¹. 19. Tel était donc le chef d'accusation principal que les calomniateurs avaient imaginé, mais comme il arrive dans de telles circonstances, les uns l'accusaient d'une chose, les autres d'une autre ; c'est alors surtout que ceux qui avaient de la haine envers lui s'en prenaient à lui. 20. En apprenant cela, l'empereur écrit au censeur Dalmatios, son neveu ², qui résidait à Antioche de Syrie, de faire venir les accusés, de rendre un jugement et de mettre à l'amende ceux qui seraient convaincus de faute. 21. Il envoyait aussi Eusèbe et Théognios, pour qu'Athanase fût jugé en leur présence ³. Celui-ci, lorsqu'il apprit qu'il était convoqué par le [79] censeur, envoie rechercher Arsène en Égypte ; il apprend qu'il se cache, mais ne peut se saisir de lui, qui se déplaçait d'un lieu à un autre. Mais l'empereur dessaisit le tribunal du censeur pour la raison suivante ⁴.

3. Ce deuxième procès d'Athanase devant le tribunal du censeur Dalmatios (mais avec présence des évêques, ce qui en fait un tribunal ecclésiastique) fait suite, encore une fois, à une accusation des Méliitiens (Jean Arkaph, cf. xxx) ; il eut lieu à Antioche en 333. Socrate ne dit rien du concile tenu à Césarée de Palestine au printemps 334, auquel Athanase, convoqué, refusa de se rendre (*Index des Lettres Festales*, VI, SC 317, p. 231-233).

4. Il y eut effectivement dessaisissement du tribunal parce qu'Athanase put y présenter Arsène entier (cf. xxxix). Constantin fit arrêter la procédure contre l'évêque et lui permit de rentrer chez lui, non sans tancer par lettres les Méliitiens pour leur fausse accusation (ATHANASE, *Apol. sec.* 65, 4 ; 68, 2, 7, p. 144, 146, 147).

XXVIII

1. Σύνοδον ἐπισκόπων ἐκήρυξεν γενέσθαι ἐπὶ τῇ καθιερώσει τοῦ εὐκτηρίου οἴκου, ὃν ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις ἀνήγειρεν. Ὅδοῦ οὖν πάρεργον πρότερον ἐν τῇ Τύρῳ συναχθέντας τοὺς ἐπισκόπους τὰ κατὰ Ἀθανάσιον γυμνάσαι προσέταξεν, ὅπως ἂν ἐκεῖ πρότερον ἐκποδῶν γενομένης πάσης ἐρεσχελίας εἰρηνικώτερον τὰ ἐπιβατήρια τῆς ἐκκλησίας ἐπιτελέσωσιν καθιεροῦντες αὐτὴν τῷ Θεῷ. 2. Τριακοστὸν δὲ ἔτος ἦν τοῦτο τῆς βασιλείας Κωνσταντίνου, καὶ παρῆσαν ἐπὶ τὴν Τύρον ἐκ διαφόρων τόπων ἐπίσκοποι τὸν ἀριθμὸν ἐξήκοντα, Διονυσίου τοῦ ἀπὸ ὑπατικῶν συναγαγόντος αὐτούς. 3. Ἦγετο δὲ καὶ Μακάριος ὁ πρεσβύτερος ἐκ τῆς Ἀλεξανδρέων σιδηροδέσμιος διὰ στρατιωτικῆς παρατάξεως. 4. Ἀθανάσιος δὲ ἀπαντῆσαι οὐκ ἠδούλετο, οὐ τοσοῦτον τὰς κατηγορίας εὐλαβοῦμενος (οὐδὲν γὰρ τῶν κατηγορουμένων ἐγίνωσκεν), ἀλλὰ φοβούμενος μὴ τι καινοτομηθῆ παρὰ τὰ ἐν Νικαίᾳ τῇ τότε συνόδῳ συναρέσαντα· <ἄμωσ ἐξ ἀνάγκης ἀπήνητα> δεδοικῶς τὰ βασιλέως ἀπειλητικὰ γράμματα· γέγραπτο γὰρ αὐτῷ ὡς, εἰ μὴ ἐκὼν ἀπαντήσοι, ἀνάγκη ἀχθήσεται. Παρῆν οὖν ἐξ ἀνάγκης καὶ Ἀθανάσιος.

1. Socrate, qui connaît pourtant par la *VC* III, 42 la lettre de convocation du concile de Tyr, ne la mentionne pas, alors qu'il relève celle qui invite les évêques à se rendre à Jérusalem, qui ne fait l'objet chez Eusèbe que d'une mention brève (III, 43, 1). La convocation du concile, cette fois, a été obtenue par les évêques eusébiens, comme le montre la lettre de Constantin (42, 3).

2. Ces évêques ne sont pas tous du parti eusébien, bien qu'ils le soient en majorité. Mais le procès d'Athanase par le concile porte uniquement sur les accusations de violences diverses portées contre lui par les Mélitiens. Cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 363-367. A leur nombre il convient d'ajouter les 48 évêques égyptiens venus avec Athanase, dont les signatures figurent au bas de la lettre au très illustre comte Flavius Dionysius (*Apol. sec.* 77, 1 ; 78, 7 ; p. 156, 159). Celui-ci, *comes Orientis* selon RUFIN, *HE* X, 17 (p. 983), avait été gouverneur en Phénicie en 328-329 et consulaire de Syrie de 329 à 335 (*C. Theod.* IX, 34, 4 et VIII, 18, 4). Cf. *PLRE* I, p. 259.

XXVIII

Le concile de Tyr (juillet 335)

1. L'empereur fit annoncer qu'un concile d'évêques aurait lieu pour la consécration de la maison de prière qu'il avait fait élever à Jérusalem¹. Il ordonna donc ce supplément de voyage aux évêques réunis à Tyr pour juger des accusations contre Athanase, afin que, lorsqu'ils auraient éliminé là toute querelle, ils célèbrent dans la paix la dédicace de l'église en la consacrant à Dieu. 2. C'était la trentième année du règne de Constantin quand des évêques se réunirent à Tyr de divers lieux, au nombre de soixante, rassemblés par le consulaire Dionysios². 3. Le prêtre Makarios avait été amené de chez les Alexandrins, enchaîné, par un détachement de soldats³. 4. Athanase ne voulait pas se présenter, non qu'il se souciait des accusations (car il ne reconnaissait aucun des chefs d'accusation), mais parce qu'il craignait quelque innovation par rapport à ce qu'on avait décidé au concile qui avait eu lieu à Nicée. Il se présentait cependant par nécessité, redoutant les lettres de menaces de l'empereur : il lui avait écrit que, s'il ne se présentait pas de son plein gré, il serait amené de force. Athanase était donc lui aussi présent par nécessité⁴.

3. Il est fait allusion à l'arrestation de Makarios dans le *PLond.* VI, 1914 (H. I. BELL, *Jews and Christians in Egypt*, Londres 1924, p. 59, 30-31).

4. Socrate emprunte plusieurs termes à ATHANASE, *Apol. sec.* 71, 2 (p. 149). Celui-ci partit d'Alexandrie le 11 juillet (*Index des lettres festales*, VIII, p. 233).

XXIX

1. Θεοῦ δέ τις πρόνοια τὸν Ἀρσένιον ἐπὶ τὴν Τύρον ἤλαυεν· ἀμελήσας γὰρ τῶν ἐντολῶν, ὧν αὐτῷ οἱ τὰ χρήματα παρασχόντες συκοφάνται δεδώ[80]κασιν, καθ' ἱστορίαν τῶν γενησομένων κεκρυμμένως παρῆν. 2. Ἐτυχε δέ πως τοῦ ὑπα-
 5 τικοῦ Ἀρχελάου οἰκέτας ἐν καπηλείῳ ἀκοῦσαι λεγόντων τινῶν, ὡς Ἀρσένιος ὁ λεγόμενος ἀνηρῆσθαι πάρεστιν ἐν τινος οἰκίᾳ κρυπτόμενος. 3. Ταῦτα ἀκούσαντες καὶ τοὺς εἰπόντας σημειωσάμενοι καταφανῆ τὰ ἀκουσθέντα τῷ δεσπότη ποιού-
 10 σιν. Ὁ δὲ ὡς εἶχεν μὴ μελλήσας <αὐτὸν> ἀνεζήτησεν {καὶ εὔρεν}, καὶ εὐρῶν ἡσφαλίσατο, καὶ τῷ Ἀθανασίῳ δηλοῖ μὴδὲν ταράσσεσθαι· παρεῖναι γὰρ ζῶντα τὸν Ἀρσένιον. 4. Συλληφθεὶς οὖν Ἀρσένιος ἤρνεῖτο εἶναι ὃς ἦν, ἀλλ' αὐτὸν Παῦλος ὁ τῆς Τύρου ἐπίσκοπος πάλαι γινώσκων ἐξήλεγε. 5. Ταῦτα τῆς προνοίας <θεοῦ> προευτρεπισάσης μετ' οὐ
 15 πολὺ ἐκαλεῖτο ὑπὸ τῆς συνόδου ὁ Ἀθανάσιος, καὶ παρόντος οἱ συκοφάνται τὴν χεῖρα εἰς μέσον προέφερον καὶ τὴν κατηγορίαν ἐνίσταντο. 6. Ὁ δὲ σοφῶς μετῆλθε τὸ πρᾶγμα· ἠρώ-
 20 τησε γὰρ τοὺς παρόντας καὶ τοὺς κατηγοροὺς, τίνες εἶεν οἱ γινώσκοντες τὸν Ἀρσένιον· πολλῶν δὲ εἰπόντων γινώσκειν αὐτὸν εἰσάγεσθαι ποιεῖ τὸν Ἀρσένιον, ἔνδον τοῦ ἱματίου τὰς χεῖρας ἔχοντα. 7. Εἶτα αὖθις ἠρώτησεν, εἰ οὗτός ἐστιν ὁ

1. La conclusion de cette affaire n'eut pas lieu au concile de Tyr, comme le croit Socrate après Rufin, mais dans le cadre du second procès d'Athanase, qui eut lieu à Antioche en 333 (*supra*, xxxvii, 20). Cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 355-357. Dans ce récit, Socrate a du mal à concilier ses sources ; RUFIN, *HE* X, 18 (p. 983) dit qu' Arsène, s'étant échappé de l'endroit où le cachaient les ennemis d'Athanase, vint lui-même se livrer à celui-ci, poussé par le remords ou la providence ; Athanase dit qu' Arsène, que ses partisans avaient trouvé caché à Tyr, ne voulait pas révéler son identité mais fut forcé de la reconnaître devant le tribunal (*Apol. sec.* 65, 3, p. 144). En tout cas l'histoire qu'il rapporte aux §§ 1-3 ne se trouve dans aucune source connue et pourrait être de son invention (cf. G. C. HANSEN, *intr.* à l'édition de Socrate, p. XLVII).

XXIX

*L'affaire d'Arsène*¹

1. Mais un dessein providentiel de Dieu avait poussé Arsène à se rendre à Tyr. Sans tenir compte des ordres donnés par les calomniateurs qui lui avaient fourni de l'argent, [80] il était présent, mais caché, pour voir ce qui allait se passer. 2. Or il arriva par hasard que des serviteurs du consulaire Archélaos², dans un cabaret, entendirent des gens dire qu' Arsène, celui dont on disait qu'il avait été tué, était présent, caché dans la maison de quelqu'un. 3. En entendant cela, ils prennent note de ceux qui disaient cela et révèlent à leur maître ce qu'ils avaient entendu. Celui-ci, sans perdre un instant, se mit à sa recherche, et quand il l'eut trouvé, il le mit sous bonne garde. Il fait savoir à Athanase de ne pas se tourmenter, car Arsène était là, vivant. 4. Or une fois pris, Arsène niait être celui qu'il était, mais Paul, l'évêque de Tyr, qui le connaissait de longtemps, le confondit. 5. La providence de Dieu en ayant ainsi disposé, Athanase était convoqué peu après par le concile ; en sa présence, les calomniateurs exhibaient la main et portaient l'accusation. 6. Mais lui conduisit l'affaire avec habileté, car il demanda à l'assistance et aux accusateurs quels étaient ceux qui connaissaient Arsène ; comme beaucoup disaient le connaître, il fait entrer Arsène, qui avait les mains sous son manteau. 7. Ensuite il demanda encore si c'était bien celui

2. C'est le gouverneur (consulaire) de Phénicie, qui assistera deux ans plus tard le *comes* Flavius Dionysius lors du concile. La notice d'Archélaüs dans la *PLRE* 1, p. 100 est très confuse : cf. A. MARTIN, *Athanase*, p. 364, n. 87. L'évêque Paul de Tyr (§ 4) n'est pas autrement connu.

ἀπολωλεκώς τὴν χεῖρα. Οἱ δὲ ἐπὶ μὲν τῷ παραδόξῳ κατεπλά-
 γγησαν πλὴν τῶν εἰδότεων, ὅθεν ἡ χεὶρ ἢ κοπεῖσα, οἱ δὲ λοιποὶ
 ἀληθῶς ζώντο λείπειν τῷ Ἀρσενίῳ τὴν χεῖρα, καὶ προσε-
 25 δόκων ἐξ ἐτέρας ἐπιχειρήσεως ἀπολογεῖσθαι τὸν Ἀθανάσιον.
 8. Ὁ δὲ ἀνελίξας τὸ ἱμάτιον τοῦ Ἀρσενίου καθ' ἕτερον τῶν
 μερῶν δείκνυσι τοῦ ἀνθρώπου τὴν χεῖρα. Πάλιν δὲ νομι-
 ζόντων τινῶν τῆς ἐτέρας χειρὸς ἐστερηθῆσθαι αὐτόν, μικρὸν
 παρελκύσας ἀμφιβόλους αὐτοὺς κατέστησεν. 9. Εἶτα μὴ
 30 μελλήσας καὶ τὸ ἕτερον ἀνελίξας μέρος καὶ τὴν ἐτέραν χεῖρα
 τοῦ Ἀρσενίου ἐπέδειξεν, οὕτως τε εἶπεν πρὸς τοὺς παρόν-
 τας: « Ἀρσένιος μὲν, ὡς ὁρᾶτε, τὰς δύο χεῖρας ἔχων
 ἐφευ[81]ρηται: τῆς τρίτης δὲ τῆς προφερομένης τὸν τόπον,
 ὅθεν ἀφήρηται, δεικνύτωσαν οἱ κατήγοροι. »

XXX

Τούτων οὕτως ἐπὶ Ἀρσενίῳ πραχθέντων ἐν ἀμηχανίᾳ μὲν
 οἱ ῥάψαντες τὸν δόλον κατέστησαν, Ἀρχάφ δὲ ὁ καὶ Ἰωάννης
 ὁ κατήγορος τοῦ δικαστηρίου διαδύς ἐν τῷ θορύβῳ διέφυγεν.
 Καὶ οὕτω μὲν ταύτην τὴν κατηγορίαν Ἀθανάσιος ἀπεδύσατο
 5 μηδεμιᾶ χρησάμενος παραγραφῇ: ἐθάρρει γὰρ ὡς κατα-
 πλήξει τοὺς συκοφάντας καὶ μόνη παρόντος ἡ Ἀρσενίου ζωή.

XXXI

1. Ἐπὶ δὲ ταῖς κατὰ Μακαρίου κατηγορίαις ταῖς νομικαῖς
 ἐχρήτο παραγραφαῖς, καὶ πρῶτον μὲν τοὺς περὶ Εὐσέβιον

1. Socrate est le seul à rapporter la fuite de Jean Arkaph, le chef des
 Méliitiens ; celui-ci dut, sur ordre impérial, faire amende honorable auprès
 d'ATHANASE (*Apol. sec.* 70, p. 148).

qui avait perdu sa main. Les uns étaient stupéfaits par ce
 prodige, sauf ceux qui savaient d'où venait la main coupée ;
 les autres pensaient qu'Arsène était réellement privé de sa
 main et ils s'attendaient à ce qu'Athanase se défende à partir
 d'autres arguments. 8. Mais celui-ci, ayant retourné d'un
 côté le manteau d'Arsène, montre la main de l'homme, et
 comme certains pensaient encore qu'il lui manquait l'autre
 main, il les laissa dans l'incertitude en faisant un peu traîner
 les choses. 9. Ensuite, sans plus tarder, il retourna l'autre
 côté et montra l'autre main d'Arsène ; puis il dit à l'assis-
 tance : « Arsène, comme vous le voyez, est convaincu d'avoir
 deux mains [81] ; de la troisième qu'on nous a présentée,
 que les accusateurs montrent d'où elle a été prise. »

XXX

Confusion des adversaires d'Athanase

L'affaire d'Arsène étant ainsi réglée, ceux qui avaient
 ourdi la tromperie étaient dans l'embarras ; Arkaph, appelé
 aussi Jean, l'accusateur, s'esquivant du tribunal, prit la fuite
 dans la confusion¹. C'est ainsi qu'Athanase se libéra de
 cette accusation, sans devoir recourir à la procédure de
 l'exception² : il était assuré que la seule présence d'Arsène
 vivant frapperait de stupeur les calomniateurs.

XXXI

L'affaire de Makarios

1. Pour les accusations portées contre Makarios, il utili-
 sait les procédures légales de l'exception : il récusait d'abord

2. L'accusé qui utilise l'exception déclare la procédure irrégulière en
 récusant les accusateurs, ce que la fuite de Jean Arkaph permet à Athanase
 d'éviter, mais qu'il va utiliser, en vain, contre ceux du parti d'Eusèbe. La
 source directe est son *Apol. sec.* 71, 5 (p. 149).

ὡς ἐχθροὺς παρεγράφετο, φάσκων μὴ δεῖν ἐπὶ ἀντιδίκων κρινεσθαι, ἔπειτα δὲ καὶ δεικνυσθαι εἰ ὁ κατηγορὸς Ἰσχυράς ἀληθῶς πρεσβυτέρου ἔχει ἀξίαν· οὕτω γὰρ καὶ ἐν τῇ κατηγορίᾳ ἐνεγέγραπτο. 2. Ἐπεὶ δὲ τούτων οὐδένα λόγον οἱ κριταὶ προσεδέξαντο, εἰσήχθη μὲν ἡ κατὰ Μακαρίου δίκη, ἀτονησάντων δὲ τῶν ἐλέγχων ὑπέρθεσιν ἐλάμβανεν ἡ ἀκρόασις, ἐφ' ᾧ τε παραγενέσθαι εἰς τὸν Μαρεώτην τινάς, ἵνα ἐπὶ τῶν τόπων ζητηθῆι τὰ ἀμφίβαλλόμενα. 3. Ὡς δὲ Ἀθανάσιος πεμπομένους εἶδεν οὐς παρεγράψατο (ἐπέμπετο γὰρ Θεόγνιος Μαρὶς Θεόδωρος Μακεδόνιος Οὐάλης Οὐρσάκιος), ἐδόξα σκευωρίαν εἶναι καὶ δόλον τὰ γινόμενα· οὐδὲ γὰρ δίκαιον εἶναι Μακάριον μὲν τὸν πρεσβύτερον ἐν δεσμοῖς εἶναι, τὸν δὲ κατήγορον ἅμα τοῖς ἐχθροῖς ἀπιέναι, ἐφ' ᾧ τε ἐκ μονομεροῦς πρᾶξιν ὑπομνημάτων ποιήσασθαι. 4. Ταῦτα βοῶντος Ἀθανασίου καὶ διαμαρτυρομένου τό τε κοινὸν τῆς συνόδου καὶ τὸν ἀπὸ ὑπατικῶν Διονύσιον, ὡς οὐδεὶς τούτου λόγον ἐποιεῖτο, διαλαθῶν [82] ἀνεχώρησεν. 5. Οἱ μὲν οὖν ἀποσταλέντες εἰς τὸν Μαρεώτην ἐκ μονομεροῦς ὑπομνήματα ἔπραξαν ὡς ἀληθῶς γενομένων ὧν ὁ κατηγορὸς < Ἰσχυράς > ἔλεγεν.

XXXII

1. Ἀθανάσιος δὲ ἀναχωρήσας πρὸς τὸν βασιλέα ἀνέδραμεν, ἡ σύνοδος δὲ πρῶτον μὲν ἐρήμην αὐτοῦ καταδιήτησεν, 2. ὡς δὲ καὶ τὰ ἐν τῷ Μαρεώτῃ πεπραγμένα συνέφθασεν, καθαιρέσιν ἐψηφίσαντο, πολλὰ ἐν τοῖς καθαιρετικοῖς αὐτὸν λοιδο-

1. Cf. la synodale des Égyptiens citée par ATHANASE, *Apol. sec.*, 9, 2 (p. 95), et son propre récit, 82, 1 (p. 161).

2. Cette affirmation, que l'on trouve déjà dans une lettre de Jules de Rome transmise par Athanase aux évêques égyptiens (*Apol. sec.* 23, 3, p. 104), et qui passera dans toute l'historiographie ecclésiastique, contredit l'affirmation des Orientaux, qui soulignent dans leur synodale qu'il était présent (7, citée par HILAIRE, *Fragm. hist.*, CSEL 65, p. 53). « Ce serait donc au cours ou à l'issue même de la séance qui entendit le rapport de la

ceux du parti d'Eusèbe comme des ennemis, en déclarant qu'on ne devait pas être jugé par la partie adverse, demandant ensuite qu'on prouve qu'Ischyras, l'accusateur, possédait vraiment la dignité de prêtre – c'est en effet ce qui était inscrit dans l'accusation. 2. Les juges n'ayant tenu aucun compte de ces demandes, la cause de Makarios fut introduite, mais comme les preuves n'étaient pas convaincantes, l'audience fut suspendue, pour que certains se rendent en Maréote enquêter sur place sur les points douteux. 3. Lorsque Athanase vit que les envoyés étaient ceux contre lesquels il avait opposé exception (on envoyait en effet Théognios, Maris, Théodore, Macédonios, Valens, Ursace), il s'écriait que ce qui se passait était une machination et une manœuvre frauduleuse : il n'était pas juste que le prêtre Makarios soit dans les liens alors que l'accusateur accompagnait ses ennemis, moyennant quoi l'établissement des rapports serait fait par une seule partie. 4. Athanase criait cela et prenait à témoin l'assemblée du concile et le consulaire Dionysios, mais comme personne n'en faisait cas, il quitta secrètement les lieux ¹. [82] Ceux qui avaient été envoyés en Maréote firent des rapports unilatéraux, selon lesquels ce que disait l'accusateur Ischyras avait vraiment eu lieu.

XXXII

Déposition d'Athanase (août 335)

1. Athanase, ayant quitté les lieux, se rendit en hâte auprès de l'empereur, et le concile le condamna d'abord par défaut ². 2. Mais lorsque furent mis en avant les événements de Maréote, ils votèrent sa déposition ; ils lui adressèrent beaucoup de reproches dans l'acte de déposition, tout en

commission précédant le jugement... qu'Athanase s'enfuit » (A. MARTIN, *Athanase*, p. 377). Il apparaît du même coup que le jugement eut lieu après le retour des enquêteurs envoyés en Maréote, contrairement à ce que semble dire Socrate.

5 ρήσαντες καὶ τῆς ἐπὶ τῷ φόνῳ κατηγορίας τῶν συκοφαντούντων τὴν ἤτταν ἀποσιγήσαντες. 3. Ἐδέξαντο δὲ καὶ αὐτὸν Ἀρσένιον τὸν ἀνηρῆσθαι λεγόμενον, ὃς πρότερον μὲν ἦν τῆς Μελιτιανῶν θρησκείας ἐπίσκοπος, τότε δὲ εἰς τὴν κατὰ Ἀθανασίου καθαίρεσιν ὡς τῆς Ὑψηλιτῶν πόλεως ἐπίσκοπος
10 καθυπέγραψεν, καὶ (τὸ παράδοξον) ὁ λεγόμενος ἀνηρῆσθαι ὑπὸ Ἀθανασίου ζῶν καθαιρεῖ Ἀθανάσιον.

XXXIII

1. Παρῆν δὲ εὐθύς ἕτερα γράμματα τοῦ βασιλέως σημαίνοντα ἐπὶ τὴν νέαν Ἱερουσαλὴμ σπεῦσαι τὴν σύνοδον, εὐθύς τε ὡς εἶχον ἐκ τῆς Τύρου σπουδαίως ἐπὶ τὰ Ἱεροσόλυμα ἐπορεύοντο. Πάνδημον δὲ ποιήσαντες ἑορτὴν ἐπὶ τῇ καθιερώσει
5 τῶν τόπων Ἀρειοὺ μὲν καὶ τοὺς περὶ αὐτὸν ἐδέξαντο, τοῖς βασιλέως γράμμασι πειθαρχεῖν λέγοντες, δι' ὧν δεδηλώκει αὐτοῖς πεπεῖσθαι περὶ τῆς πίστεως Ἀρείου τε καὶ Εὐζωίου.
2. Ἐγραφοὺν δὲ καὶ τῇ Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίᾳ ὡς παντὸς ἐξορισθέντος φθόνου ἐν εἰρήνῃ τὰ τῆς ἐκκλησίας καθέστηκε
10 πράγματα καὶ ὅτι Ἀρειὸς ἐκ μετανοίας ἐπιγνοὺς τὴν ἀλήθειαν, ὡς λοιπὸν τῆς ἐκκλησίας ὢν, δικαίως καὶ παρ' αὐτῶν προσεδέχθη, ἐξορισθέντα τὸν Ἀθανάσιον αἰνιττόμενοι.

1. Socrate est le seul à mentionner cette réintégration d'Arsène. A. MARTIN pense qu'il y a confusion évidente avec Ischyras (*Athanase*, p. 375).

2. Cf. note à I, xxviii, 1.

3. On sait qu'ils purent utiliser pour cela le *cursus publicus*, la poste impériale : cf. EUSÈBE, *VC* IV 43 et 44. Le *Chronicon paschale* date cette dédicace du 17 septembre 335 : en fait elle eut lieu le 13, date qui sera ensuite celle de sa fête annuelle : cf. *Lectionnaire arménien* (PO 36, 2, p. 361 Renoux) et M. A. FRASER, « Constantine and the Encaenia », *SP* XXIX, p. 25-28.

4. Cette lettre, connue indirectement par ATHANASE (*Apol. sec.* 84, 3-4, p. 162-163 ; *De synodis* 21-2-4, p. 247-248) et RUFIN, *HE* X, 12 (p. 977,

passant sous silence la défaite des calomniateurs dans leur accusation de meurtre. 3. Ils reçurent aussi Arsène lui-même ¹, celui qu'on disait avoir été tué, qui auparavant était évêque de la religion des Mélitiens, et il souscrivit alors, en tant qu'évêque de la ville d'Hypsélé, à la condamnation d'Athanase ; chose extraordinaire, celui qu'on disait avoir été tué par Athanase, vivant, dépose Athanase.

XXXIII

Dédicace du Martyrium et concile de Jérusalem (septembre 335)

1. Une autre lettre de l'empereur arriva aussitôt, qui signifiait au concile de se rendre en hâte à la nouvelle Jérusalem ². Aussitôt, aussi vite que possible, ils se rendaient avec empressement de Tyr à Jérusalem ³. Après avoir célébré publiquement la fête pour la consécration des lieux, ils reçurent Arius et ceux de son parti, en disant qu'ils obéissaient à la lettre de l'empereur par laquelle il leur avait manifesté qu'il était convaincu quant à la foi d'Arius et d'Euzoïos ⁴. 2. Ils écrivaient aussi à l'Église des Alexandrins que les affaires de l'Église étaient rétablies dans la paix, toute malveillance ayant été bannie, et qu'Arius, qui par suite de son repentir avait reconnu la vérité, parce que désormais il était de l'Église, avait été reçu par eux à bon droit ; ils faisaient allusion à l'exil d'Athanase ⁵. De plus, ils faisaient connaître

14-15), pourrait être la lettre transmise par GÉLASE DE CYZIQUE (*HE* III, 15, 1-5 = *Urkunden*, 32), que celui-ci croit adressée à Alexandre d'Alexandrie (mort à cette date), mais qui est presque entièrement à la deuxième personne du pluriel (cf. A. MARTIN, *art. cit.*, p. 304-310).

5. Socrate ne parle que de la synodique de Jérusalem, adressée à l'Église d'Alexandrie et aux clercs d'Égypte (cf. SOZOMÈNE, *HE* II, 27, 14), et non de celle de Tyr, adressée à tous les évêques et faisant connaître la condamnation d'Athanase (*Ibid.* II, 25, 16) ; sa formulation tend à confondre les deux.

Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τῷ βασιλεῖ [83] <τὰ> περὶ τῶν αὐτῶν γνώριμα καθίστων. 3. Ταῦτα δὴ τῶν ἐπισκόπων διατιθέντων ἐπικαταλαμβάνει ἕτερα τοῦ βασιλέως γράμματα σημαίνοντα Ἰθανάσιον μὲν ἀναδεδραμημέναι πρὸς αὐτόν, αὐτοὺς δὲ ἀναγκαῖον εἶναι δι' αὐτόν παραγενέσθαι ἐν Κωνσταντινουπόλει. Ἔστιν δὲ τὰ ἐπικαταλαβόντα γράμματα τοῦ βασιλέως τάδε·

XXXIV

1. « Νικητῆς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστὸς τοῖς ἐν Τύρῳ συνελθοῦσιν ἐπισκόποις.

Ἐγὼ μὲν ἀγνοῶ τίνα ἐστὶ τὰ ὑπὸ τῆς ὑμετέρας συνόδου μετὰ θορύβου καὶ χειμῶνος κριθέντα, δοκεῖ δὲ πως ὑπὸ τινος 5 παραχῶδους ἀταξίας ἢ ἀλήθεια διεστράφθαι, ὑμῶν δηλαδὴ διὰ τὴν πρὸς τοὺς πλησίον ἐρεσχελίαν, ἣν ἀήττητον εἶναι βούλεσθε, τὰ τῷ Θεῷ ἀρέσκοντα μὴ συνορώντων. 2. Ἄλλ' ἐστὶ τῆς θείας προνοίας ἔργον καὶ τὰ τῆς φιλονεικίας ταύτης κακὰ φανερῶς ἀλόντα διασκεδάσαι καὶ ἡμῖν διαρρήδην ἐπι- 10 δεῖξαι εἰ τίνα τῆς ἀληθείας αὐτόθι συνελθόντες ἐποιήσασθε φροντίδα καὶ εἰ τὰ κεκριμένα χωρὶς τινος χάριτος καὶ ἀπεχθείας ἐκρίνατε. 3. Τοιγαροῦν ἠπειγμένως πάντας ὑμᾶς πρὸς τὴν ἐμὴν ἐλθεῖν εὐλάβειαν βούλομαι, ἵνα τὴν τῶν πεπραγμένων ὑμῖν ἀκρίθειαν δι' ὑμῶν αὐτῶν παραστήσητε. 15 4. Τίνος δὲ ἔνεκεν ταῦτα γράψαι πρὸς ὑμᾶς ἐδικαίωσα καὶ ὑμᾶς πρὸς ἐμαυτὸν διὰ τοῦ γράμματος καλῶ, ἐκ τῶν ἐπομένων γνώσεσθε. 5. Ἐπιβαίνοντί μοι λοιπὸν τῆς ἐπωνύμου ἡμῶν καὶ πανευδαίμονος πατρίδος τῆς Κωνσταντινουπόλεως (συνέβαιεν δὲ με τῆνικαῦτα ἐφ' ἵππου ὀχεῖσθαι) ἐξαίφνης 20 Ἰθανάσιος ὁ ἐπίσκοπος ἐν μέσῳ τῆς λεωφόρου μετὰ ἐτέρων

1. Socrate emprunte ce texte à ATHANASE (*Apol. sec.* 86 p. 164-165) ; il est également reproduit par SOZOMÈNE, *HE* II, 28 ; GÉLASE DE CYZIQUE, *HE* III, 18. Cette lettre n'a pas pu être adressée « aux évêques réunis à Tyr », car à la date où elle est écrite, après le 30 octobre, ils en sont partis depuis

également à l'empereur [83] ce qui concernait les mêmes sujets. 3. Alors que les évêques avaient réglé tout cela, survient une autre lettre de l'empereur qui leur signifiait qu' Athanase s'était rendu auprès de lui et qu'il était nécessaire qu'eux-mêmes se rendissent à Constantinople à cause de lui. Telle est la lettre qui arriva de l'empereur :

XXXIV

*Lettre de Constantin au concile de Tyr*¹

1. « Vainqueur Constantin Très Grand Auguste aux évêques réunis à Tyr.

J'ignore quel est le jugement qu'a rendu votre concile dans la confusion et la passion, mais il semble que sous l'effet d'un désordre tumultueux, la vérité a été déformée, car de toute évidence vous ne voyez pas ce qui plaît à Dieu en raison de votre dispute futile avec ceux qui vous sont proches, dispute dans laquelle vous ne voulez pas avoir le dessous. 2. Mais ce sera l'œuvre de la divine providence de dissiper les maux issus de cette querelle en les mettant ouvertement à nu et de nous montrer avec précision si, en vous réunissant là-bas, vous avez eu quelque souci de la vérité et si vous avez jugé ce qui était en cause sans faveur et sans haine. 3. Aussi je veux que vous veniez tous sans délai auprès de ma Piété, pour que vous établissiez par vous-mêmes le compte-rendu exact de ce que vous avez fait. 4. Pourquoi ai-je jugé nécessaire de vous écrire cela et vous convoqué-je auprès de moi par lettre, vous le saurez par ce qui suit. 5. Alors que j'arrivais récemment à Constantinople, la bienheureuse patrie qui porte notre nom (je circulais alors à cheval), soudain l'évêque Athanase vint à ma rencontre au

longtemps (cf. du reste § 8). Opitz, en se référant à EUSÈBE, *VC* IV, 46, pense que c'est Athanase qui a ajouté ces mots et que cette lettre est adressée aux évêques réunis pour les *Tricennalia* (p. 164).

τινῶν, οὓς περὶ αὐτὸν εἶχεν, ἀπροσδοκῆτως οὕτως προσῆλθεν, ὡς καὶ παρασχεῖν ἐκπλήξεως ἀφορμὴν. 6. Μαρτυρεῖ μοι γὰρ ὁ πάντων ἔφορος Θεός ὡς οὐδὲ ἐπιγνῶναι αὐτόν, ὅστις ἦν, παρὰ τὴν πρώτην ὄψιν ἠδυνήθη, εἰ μὴ τῶν ἡμετέρων
 25 τινές, καὶ ὅστις ἦν καὶ τὴν ἀδικίαν ἣν πέπονθεν διηγῆσασθαι [84] πυνθανομένοις, ὥσπερ εἰκὸς ἀνήγγειλαν ἡμῖν. 7. Ἐγὼ μὲν οὖν οὔτε διελέχθην αὐτῷ κατ' ἐκεῖνο καιροῦ οὔτε ὁμιλίας ἐκοινωνήσα, ὡς δὲ ἐκεῖνος μὲν ἀκουσθῆναι ἠξίου, ἐγὼ δὲ παρητούμην καὶ μικροῦ δεῖν ἀπελαύνεσθαι αὐτὸν ἐκέλευον,
 30 μετὰ πλείονος παρρησίας οὐδὲν ἕτερον παρ' ἡμῶν ἢ τὴν ἡμετέραν ἀφιξιν ἠξίωσεν ὑπάρξαι, ἐν ᾧ ὑμῶν παρόντων ἂ πέπονθεν ἀναγκαίως ἀποδύρασθαι δυναθῆ. 8. Ὅπερ ἐπειδὴ εὐλογον εἶναι μοι καὶ τοῖς καιροῖς πρέπον κατεφαίνετο, ἀσμένως ταῦτα γραφῆναι πρὸς ὑμᾶς προσέταξα, ἵνα
 35 πάντες, ὅσοι τὴν σύνοδον τὴν ἐν Τύρῳ γενομένην ἀνεπληρώσατε, ἀνυπερθέτως εἰς τὸ στρατόπεδον τῆς ἡμετέρας ἡμερότητος ἐπειχθῆτε, τοῖς ἔργοις αὐτοῖς ἐπιδειξόντες τὸ τῆς ἡμετέρας κρίσεως καθαρὸν τε καὶ ἀδιάστροφον, ἐπ' ἐμοῦ δηλαδὴ, ὃν τοῦ Θεοῦ γνήσιον εἶναι θεράποντα οὐδ' ἂν ὑμεῖς
 40 ἀρνηθείητε. 9. Τοιγαροῦν διὰ τῆς ἐμῆς πρὸς τὸν Θεὸν λατρείας τὰ πανταχοῦ εἰρηνεύεται, καὶ ὑπὸ τῶν βαρβάρων αὐτῶν τὸ τοῦ θεοῦ ὄνομα γνησίως εὐλογοῦμενον, ὃ μέχρι νῦν τὴν ἀλήθειαν ἠγνόουν. Δῆλον δὲ ὅτι ὁ τὴν ἀλήθειαν ἀγνοῶν οὐδὲ τὸν Θεὸν ἐπιγινώσκει. 10. Πλὴν ὁμως, καθὰ προείρηται,
 45 καὶ οἱ βάρβαροι νῦν δι' ἐμὲ τὸν τοῦ Θεοῦ θεράποντα γνήσιον ἐπέγνωσαν τὸν Θεὸν καὶ εὐλαβεῖσθαι μεμαθήκασιν, ὃν ὑπερασπίζειν μοι πανταχοῦ καὶ προνοεῖσθαι τοῖς ἔργοις αὐτοῖς ἤσθοντο· ὅθεν μάλιστα καὶ ἴσασι τὸν Θεόν, ὃν ἐκεῖνοι μὲν διὰ τὸν πρὸς ἡμᾶς φόβον εὐλαβοῦνται. 11. Ἡμεῖς δὲ οἱ τὰ ἅγια
 50 μυστήρια τῆς εὐμενείας αὐτοῦ δοκοῦντες προβάλλεσθαι (οὐδὲ γὰρ ἂν εἴποιμι φυλάττειν), ἡμεῖς, φημί, οὐδὲν πράττομεν ἢ τὰ

1. Athanase était arrivé à Constantinople le 30 octobre 335, selon l'*Index des Lettres festales* VIII (SC 317, p. 233 et A. MARTIN, *Athanase*, p. 381 et 382, note 172). La première rencontre avec l'empereur peut difficilement avoir eu lieu ce jour-là, car Athanase dit qu'il essuya plusieurs refus avant de pouvoir l'aborder.

milieu de la route, avec quelques autres qu'il avait autour de lui, de manière si inattendue qu'il provoqua la frayeur¹. 6. Le Dieu qui voit tout m'en est témoin : je n'aurais pu reconnaître à première vue son identité si quelques-uns des nôtres, à qui je demandais, comme il est naturel, de me faire savoir qui il était et quelle injustice il avait subie, [84] ne nous avaient renseigné. 7. Je ne m'entretins pas avec lui à ce moment-là ni ne lui accordai audience, mais comme celui-ci demandait d'être entendu, que je refusais et que peu s'en fallait que j'ordonne qu'on le chasse, il ne nous réclama, avec une plus grande audace, rien d'autre que votre venue, pour qu'en votre présence il puisse se plaindre de ce qu'il avait été forcé d'endurer. 8. Comme cela me semblait raisonnable et approprié aux circonstances, j'ai ordonné de bonne grâce qu'on vous écrive cela, afin que vous tous qui avez pris part au concile qui a eu lieu à Tyr, vous hâtiez sans délai vers la cour de notre Clémence, pour faire la preuve par les faits eux-mêmes de la sincérité et la rectitude de votre jugement, en ma présence bien entendu, moi dont vous ne sauriez nier que je suis l'authentique serviteur de Dieu. 9. Aussi bien, en raison de l'adoration que je rends à Dieu, la paix règne partout, et le nom de Dieu est loué comme il convient par les Barbares eux-mêmes, qui jusqu'à présent ignoraient la vérité². Et il est clair que celui qui ignore la vérité ne reconnaît pas non plus Dieu. 10. Pourtant, comme je l'ai dit, même les Barbares aujourd'hui, grâce à moi, l'authentique serviteur de Dieu, ont reconnu Dieu et ont appris à le louer, lui dont ils ont su par les faits eux-mêmes qu'il me protégeait en tout lieu et qu'il veillait sur moi. C'est surtout à cause de cela qu'ils connaissent Dieu, lui qu'ils honorent à cause de leur crainte envers nous. 11. Alors que nous, qui semblons nous abriter derrière les saints mystères de sa bienveillance (car je n'oserais dire que nous les protégeons), nous, dis-je,

2. Dans le panégyrique prononcé par Eusèbe de Césarée lors des trente ans de règne de Constantin, le 25 juillet 336, on retrouve comme un écho de ces déclarations impériales : cf. *Triakontaétirikos* VII, 12 ; VIII, 9, etc.

πρὸς διχόνοιαν καὶ μῖσος συντείνοντα καὶ ἀπλῶς εἰπεῖν τὰ
 πρὸς ἄλλοθεν τοῦ ἀνθρωπίνου γένους ἔχοντα τὴν ἀναφορὰν.
 12. Ἄλλ' ἐπέιχθητε, καθὰ προείρηται, πρὸς ἡμᾶς, σπεύσατε
 55 πάντες ἢ τάχος, πεπεισμένοι ὡς παντὶ σθένει κατορθῶσαι
 πειράσομαι, ὅπως τὰ ἐν τῷ νόμῳ τοῦ Θεοῦ ταῦτα ἐξαιρέτως
 ἀδιάπτωτα φυλάττηται, οἷς οὔτε φόγος οὔτε κακοδοξία τις
 δυνήσεται προσπλακῆναι, διασκεδασθέντων [85] δηλαδὴ καὶ
 συντριβέντων ἄρδην καὶ παντελῶς ἀφανισθέντων τῶν ἐχθρῶν
 60 τοῦ νόμου, οἵτινες ἐπὶ προσχήματι τοῦ ἁγίου ὀνόματος ποι-
 κίλας καὶ διαφόρους βλασφημίας παρέχουσιν. »

XXXV

1. Ταῦτα τὰ γράμματα εἰς ἀγῶνα τοὺς ἐν τῇ συνόδῳ
 κατέστησεν· διὸ οἱ μὲν πλείους ἐπὶ τὰς ἑαυτῶν ἀνεχώρησαν
 πόλεις, 2. οἱ δὲ περὶ Εὐσέβιον καὶ Θεόγνιον καὶ Μάριν,
 Πατρόφιλον τε καὶ Οὐρσάκιον καὶ Οὐαλέντα εἰς τὴν Κωνσ-
 5 ταντινούπολιν ἐλθόντες οὐκέτι περὶ ποτηρίου κατεαγέντος ἢ
 τραπέζης ἀνατραπίσης ἢ Ἀρσενίου ἀναιρεθέντος ζήτησιν
 τίνα γίνεσθαι συνεχώρησαν, ἀλλ' ἐπὶ ἑτέραν χωροῦσι δια-
 βολὴν διδάξαντες τὸν βασιλέα ὡς εἶη Ἀθανάσιος ἀπειλήσας
 κωλύσειν πεμφθῆναι τὸν σῆτον τὸν ἐξ ἔθους ἐκ τῆς Ἀλε-
 10 ξανδρείας εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν κομιζόμενον· καὶ τού-
 των λεγομένων παρὰ Ἀθανασίου ἀκηκοέναι Ἀδαμάντιον
 Ἀνουβίωνα Ἀρβεθίωνα Πέτρον τοὺς ἐπισκόπους. 3. Ἀλλὰ
 γὰρ μέγα ἰσχύει διαβολή, ὅταν ὁ διαβάλλων ἀξιόπιστος ἦ.
 15 Τούτῳ γὰρ συναρπαγείς ὁ βασιλεὺς καὶ εἰς ὄργην ἐκπε-
 σῶν ἐξορίᾳ ὑποβάλλει τὸν Ἀθανάσιον, τὰς Γαλλίας κελεύσας

1. L'aigre ironie de cette phrase, qui oppose la conduite des chrétiens à celle des barbares, est à rapprocher de l'indignation que Constantin manifesta envers la conduite des évêques au début de la lettre.

2. ATHANASE, *Apol. sec.* 87, 1, écrit que ces évêques « empêchèrent les autres de venir » (p. 165, 37), ce qui n'est aucunement assuré. Socrate ne cite pas, dans cette délégation, Eusèbe de Césarée, mentionné par Athanase

ne faisons rien sinon ce qui tend à la discorde et à la haine et, pour le dire d'un mot, ce qui a rapport à la ruine du genre humain¹. 12. Mais hâtez-vous vers nous, comme je vous l'ai dit, faites tous diligence le plus vite possible, persuadés que j'essaierai de toutes mes forces de rétablir la rectitude, de manière à ce que tout ce qui concerne la loi de Dieu soit gardé parfaitement sans tache ; aucune opinion blâmable ni fausse ne pourra s'y mêler, car bien entendu en auront été expulsés [85], mis complètement en pièces et totalement détruits les ennemis de la loi, eux qui, sous le masque du saint nom, produisent des blasphèmes divers et variés. »

XXXV

Envoi d'Athanase en exil (septembre 335)

1. Cette lettre jeta dans l'anxiété les membres du concile. Aussi la plupart d'entre eux quittèrent les lieux pour rentrer dans leurs villes. 2. Mais ceux du parti d'Eusèbe, Théognios et Maris, Patrophile, Ursace et Valens, s'étant rendus à Constantinople², refusèrent qu'on fasse encore une enquête sur la coupe brisée, la table renversée ou Arsène tué, mais ils se portent vers une autre accusation : ils apprennent à l'empereur qu'Athanase aurait menacé d'empêcher l'envoi du blé fourni d'habitude par Alexandrie à Constantinople ; les évêques Adamantios, Anoubion, Arbétion et Pierre l'auraient entendu dire à Athanase³. 3. Or l'accusation a une grande force lorsque l'accusateur est digne de foi : l'empereur en fut frappé et, pris de colère, il condamne Athanase à l'exil, en

— une omission probablement volontaire, car il a toujours soin de le défendre. Ces évêques n'ont certainement pas attendu la lettre de Constantin pour venir à Constantinople, mais ont dû partir de Jérusalem dès les cérémonies de la dédicace terminées.

3. En réalité, ces évêques (plus un cinquième, Agathammon), sont invoqués par ATHANASE comme des témoins de l'accusation portée contre lui, non comme des délateurs (*Apol. sec.* 87, 2, p. 165).

οἰκεῖν. 4. Φασὶ δὲ τινες τοῦτο πεποιηκέναι τὸν βασιλέα σκοπῶ τοῦ ἐνωθῆναι τὴν ἐκκλησίαν, ἐπειδὴ Ἀθανάσιος πάντῃ κοινωνῆσαι τοῖς περὶ Ἄρειον [86] ἐξετρέπετο.

XXXVI

1. Ἄλλ' οὗτος μὲν ἐν Τριβέρει τῆς Γαλλίας διῆγεν, οἱ δὲ ἐν τῇ Κωνσταντινουπόλει συνελθόντες ἐπίσκοποι καὶ Μάρκελλον τὸν ἐπίσκοπον Ἀγκύρας τῆς ἐν τῇ μικρᾷ Γαλατία καθείλον δι' αἰτίαν τοιαύτην.

5 2. Ἀστέριος τις ἐν Καππαδοκίᾳ σοφιστικὴν μετιῶν τὴν μὲν κατέλειπεν, χριστιανίζειν δὲ ἐπηγγέλλετο· ἐπεχείρει δὲ καὶ λόγους συγγράφειν, οἱ φέρονται μέχρι νῦν, δι' ὧν τὸ Ἄρειου συνέστη δόγμα, τὸν Χριστὸν οὕτω λέγων εἶναι Θεοῦ δύναμιν, ὡς εἴρηται παρὰ Μωσῆ τὴν ἀκρίδα καὶ τὴν κάμπτῃν

1. Ici encore, Socrate suit la version d'Athanase, mais les lettres de l'empereur (citées par SOZOMÈNE, *HE* II, 31, 2-3) soulignent que celui-ci a exilé Athanase pour se conformer au jugement de l'assemblée ecclésiastique, en considérant que l'évêque était un trublion ; il ne fait donc qu'exécuter le jugement de Tyr. Athanase a-t-il inventé de toutes pièces l'accusation qui, selon lui, motivait la mesure d'exil ? Cf. la démonstration en ce sens d'A. MARTIN, *Athanase*, p. 383-384. Athanase partit en Gaule le 6 novembre (*Index des lettres festales* VIII). Il reste que la situation était ambiguë, puisqu'il ne fut pas permis à celui que le concile de Tyr avait désigné comme son successeur de prendre sa place ; Athanase restait donc toujours légalement l'évêque d'Alexandrie.

2. Cf. note à xxvii, 5. Bien qu'il suive la version d'Athanase, Socrate donne aussi discrètement la parole à Eusèbe, pour qui l'empereur cherchait avant tout l'unanimité entre les évêques (restes de la première rédaction ?). C'est du reste conforme à sa manière d'apprécier l'action de Constantin (cf. p. 19, note 2).

3. Le synode qui dépose Marcel d'Ancyre est à dater de 336. Il s'est vraisemblablement tenu à Constantinople. Marcel était présent à Nicée et il y fut un des défenseurs de l'*homoousios* (sur son rôle, cf. A.H.B. LOGAN, « Marcellus of Ancyra and the Councils of AD 325 : Antioch, Ancyra and Nicaea », *JTS* 43, 1992, p. 428-446). L'accusation de sabellianisme fut constamment portée contre lui par les Orientaux ; il est le représentant « d'un

ordonnant qu'il réside en Gaule¹. 4. Quelques-uns disent que l'empereur fit cela dans le but de rendre l'union à l'Église², puisqu'Athanase refusait absolument d'entrer en communion avec ceux du parti d'Arius.

XXXVI

*Déposition de Marcel d'Ancyre (336)*³

[86] 1. Or Athanase séjournait à Trèves en Gaule, pendant que les évêques, qui s'étaient réunis à Constantinople, déposaient aussi Marcel, l'évêque d'Ancyre en petite Galatie, pour la raison suivante. 2. Un certain Astérios, qui étudiait la sophistique en Cappadoce, abandonnait celle-ci et faisait profession de christianisme⁴. Il entreprenait aussi d'écrire des ouvrages, qui sont conservés jusqu'à nos jours, dans lesquels il soutenait la doctrine d'Arius, ainsi en disant que le Christ est une puissance de Dieu, comme il est dit chez Moïse que la sauterelle et la chenille sont une puissance de

monarchianisme asiatique de type radical » (SIMONETTI, *Crisi*, p. 131). Il concevait l'unité substantielle du Père et du Fils en termes d'identité numérique qui se développe temporairement en une triade, mais sans division ; privant le Logos divin de toute réalité substantielle, il faisait finalement du Père le sujet de l'Incarnation, un Fils-Père. C'est ainsi du moins que les Orientaux ont interprété sa doctrine. Sur celle-ci, cf. SIMONETTI, *Crisi*, p. 66-71 ; HANSON, *Search*, p. 217-235 (avec de nombreuses références et une discussion sur la date du concile qui dépose Marcel) ; M. LIENHARD, « Marcellus of Ancyra in Modern Research », *Theological Studies* 43, 1982, p. 486-503 ; G. FEIGE, *Die Lehre Markells von Ankyra in der Darstellung seiner Gegner*, Leipzig 1991 ; K. SEIBT, *Die Theologie des Markell von Ankyra*, Berlin 1994. Les fragments de ses ouvrages ont été édités par E. KLOSTERMANN, éd. revue par G.C. HANSEN, *GCS* 14, Berlin 1972. Le concile de Constantinople qui le condamne est évoqué dans la synodale des Orientaux à Sardique, 3 (cité par HILAIRE, *Fragm. hist.*, *CSEL* 65, p. 50-51).

4. Socrate emprunte ses renseignements sur Astérios le Sophiste au *De synodis* d'ATHANASE, 18 (p. 245-246).

10 δύνανται εἶναι Θεοῦ¹ καὶ ἕτερα τούτοις παραπλήσια. 3. Συνῆν δὲ ὁ Ἀστέριος συνεχῶς καὶ τοῖς ἐπισκόποις τοῖς μάλιστα τὴν Ἀρειανῶν δόξαν μὴ ἀθετοῦσιν, καὶ δὴ καὶ εἰς τὰς συνόδους ἀπήντα, ὑποδύναμι μιάς πόλεως ἐπισκοπὴν προθυμούμενος· ἀλλ' ἱερωσύνης μὲν ἡστόχησεν διὰ τὸ ἐπιτεθυκέναι κατὰ τὸν
 15 διωγμὸν, περιῶν δὲ τὰς ἐν Συρίᾳ πόλεις οὐς συνέταξεν λόγους ἐπεδείκνυτο. 4. Τοῦτο γνοὺς ὁ Μάρκελλος, ἀντισυγγράφειν αὐτῷ βουλόμενος κατὰ διάμετρον πολὺ εἰς τὸ ἐναντίον ἐξέπεσεν· ψιλὸν γὰρ ἄνθρωπον ὡς ὁ Σαμοσατεύς ἐτόλμησεν εἰπεῖν τὸν Χριστόν. 5. Ταῦτα γνόντες οἱ τότε ἐν
 20 τοῖς Ἱεροσολύμοις συνελθόντες Ἀστερίου μὲν οὐδένα λόγον ἐτίθεντο, ἐπεὶ μηδὲ εἰς τὸν κατάλογον τῶν ἱερέων ἐτέτακτο, Μάρκελλον δὲ ὡς ἱερωμένον λόγον ἀπήτουν τοῦ συγγραφέντος αὐτῷ βιβλίου. 6. Ὡς δὲ ἤρρισκον αὐτὸν τὰ τοῦ Σαμοσατεύος φρονοῦντα, ἐκέλευον αὐτὸν μεταθέσθαι τῆς δόξης. Ὁ
 25 δὲ καταγνωσθεὶς ἐπηγγέλλετο κατακαύσειν τὸ βιβλίον. 7. Ὡς δὲ σπουδῆ διελύθη ὁ τῶν ἐπισκόπων σύλλογος, τοῦ βασιλέως εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν καλοῦντος αὐτούς, τότε δὴ τῶν περὶ Εὐσέβιον ἐν τῇ Κωνσταντινουπόλει παρόντων αὐθις τὰ κατὰ Μάρκελλον ἀνεζητεῖτο. 8. Ὡς δὲ ὁ Μάρκελλος οὐχ ἤρρετο κατακαῦσαι, καθὰ ὑπέσχετο, τὴν ἄκυρον συγγραφὴν, οἱ παρόντες τὸν μὲν καθεῖλον, τὸν Βασίλειον δὲ ἀντ' [87]
 30 αὐτοῦ εἰς τὴν Ἀγκυραν ἐπεμψαν. 9. Ἀλλὰ τοῦτο μὲν τὸ σύγγραμμα ὁ Παμφίλου Εὐσέβιος ἐν τρισὶ βιβλίοις ἀνέτρεψεν, ἐξελέγξας τὴν κακοδοξίαν αὐτοῦ. Μάρκελλος δὲ ὕστερον ἐν τῇ κατὰ Σαρδικὴν συνόδῳ τὴν ἐπισκοπὴν ἀνέλαβεν, εἰπὼν μὴ
 35 νενοῆσθαι αὐτοῦ τὸ σύνταγμα καὶ διὰ τοῦτο τοῦ Σαμοσατεύος δόξαν λαβεῖν.

i. JI 2, 25.

1. Cf. le canon 10 de Nicée, qui dépose ceux qui ont été ordonnés en ayant caché qu'ils étaient tombés pendant la persécution.

2. Plus exact que Socrate, EUSÈBE (*Contre Marcel* I, 1, 4, p. 4, 18) accuse Marcel de dire que le Christ est une « simple parole » (ψιλὸν λόγον), ce qui correspond mieux à la théologie modaliste de celui-ci. Marcel avait écrit un ouvrage pour réfuter une lettre d'Astérios, mais non son ouvrage le plus connu, le *Syntagmation* : cf. G. BARDY, *Recherches sur Lucien d'Antioche*,

Dieu¹, et d'autres déclarations de ce genre. 3. Astérios fréquentait constamment les évêques, surtout ceux qui ne rejetaient pas les opinions des ariens, et il se rendait même aux conciles, car il désirait se faire attribuer l'épiscopat d'une ville, mais il n'obtint pas le sacerdoce parce qu'il avait sacrifié pendant la persécution¹. Parcourant les villes de Syrie, il y expliquait les ouvrages qu'il avait composés. 4. Ayant appris cela, Marcel, en voulant s'opposer diamétralement à lui, tomba dans l'erreur inverse : comme le Samosatéen, il osa dire que le Christ était un simple homme². 5. En apprenant cela, les évêques alors rassemblés à Jérusalem ne faisaient aucun cas d'Astérios, puisqu'il n'était même pas inscrit dans le catalogue des prêtres, mais ils demandaient raison à Marcel, en tant que consacré, du livre qu'il avait écrit. 6. Comme ils trouvaient qu'il avait les idées du Samosatéen, ils lui ordonnaient de changer d'opinion et lui, ainsi blâmé, promettait de brûler son livre. 7. Lorsque l'assemblée des évêques fut dissoute en hâte, l'empereur les appelant à Constantinople, l'accusation contre Marcel fut à nouveau examinée, ceux du parti d'Eusèbe étant alors présents à Constantinople. 8. Comme Marcel n'acceptait pas de brûler son livre incorrect, comme il l'avait promis, ceux qui étaient présents le déposèrent, [87] et ils envoyèrent Basile à sa place à Ancyre. 9. Cet écrit, Eusèbe de Pamphile le réfuta en trois livres, en démontrant sa mauvaise doctrine³. Plus tard, au concile de Sardique, Marcel recouvra l'épiscopat ; il déclara qu'on n'avait pas compris son ouvrage et donc qu'il n'adoptait pas l'opinion du Samosatéen.

Paris 1936, p. 322 s. Le Samosatéen est Paul de Samosate, déposé par un concile en 268/9 sous cette même accusation. Sur sa doctrine, qui combine adoptionnisme radical et monarchianisme extrême, cf. A. GRILLMEIER, *Le Christ dans la tradition chrétienne*, I, Paris 1973, p. 207-208 ; U.M. LANG, « The Christological Controversy at the Synod of Antioch in 268/9 », *JTS* 51, 2000, p. 54-80.

3. Il s'agit ici du *De ecclesiastica theologia*. Socrate ne cite pas le *Contre Marcel*, en deux livres.

XXXVII

1. Περὶ μὲν οὖν τούτου κατὰ χώραν ἐροῦμεν. Τριακοστὸν δὲ ἔτος τῆς βασιλείας Κωνσταντίνου τούτων γενομένων ἐπληροῦτο, καὶ ὁ Ἄρειος σὺν τοῖς περὶ αὐτὸν καταλαβὼν τὴν Ἀλεξάνδρειαν αὐθις ὄλην ἐτάραττεν Αἴγυπτον, τοῦ τῶν Ἀλεξάνδρεων λαοῦ δυσφοροῦντος ἐπὶ τε τῇ τοῦ Ἀρείου καθόδῳ καὶ τῶν ἀμφ' αὐτὸν καὶ ὅτι ὁ ἐπίσκοπος αὐτῶν Ἀθανάσιος εἰς ἐξορίαν ἀπέσταλτο. 2. Ὡς δὲ ὁ βασιλεὺς ἐπυθάνετο διεστράφθαι πάλιν τὴν Ἀρείου γνώμην, μετὰπεμπτον αὐθις εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν ἤκειν αὐτὸν ἐκέλευσεν λόγον δώσοντα ὧν αὐθις ἀνακινεῖν ἐπεχείρει. 3. Ἐτύγχανεν δὲ τότε τῆς ἐν Κωνσταντινουπόλει ἐκκλησίας προεστῶς Ἀλέξανδρος, Μητροφάνην διαδεξάμενος. 4. Τοῦτον τὸν ἄνδρα θεοφιλῆ ὄντως ἢ πρὸς Ἄρειον τότε γενομένη μάχη ἀνέδειξεν· ὡς γὰρ ἦκεν τότε ὁ Ἄρειος καὶ ὁ λαὸς εἰς δύο πάλιν τμήματα ἐμέριζεν ἑαυτόν, ταραχὴ τε κατὰ τὴν πόλιν ἐγένετο, τῶν μὲν τὴν ἐν Νικαίᾳ πίστιν μηδαμῶς παρασαλεύειν λεγόντων, τῶν δὲ εὐλόγα τὸν Ἄρειον λέγειν φιλονεικούντων, εἰς ἀγῶνα μέγιστον κατέστη ὁ Ἀλέξανδρος, καὶ μάλιστα ὅτι Εὐσέβιος ὁ Νικομηδείας πολλὰ διηπεῖλει αὐτῷ, λέγων ὅσον οὐδέπω καθαιρήσειν αὐτόν, εἰ μὴ εἰς κοι[88]νωμίαν δέξῃται Ἄρειόν τε καὶ τοὺς ἀμφ' αὐτόν. 5. Ἀλεξάνδρῳ δὲ οὐ τοσοῦτον περὶ καθαιρέσεως ἔμελεν, ὅσον ἐδεδίει ἐπὶ τῇ σπουδαζομένῃ παραλύσει τοῦ δόγματος· φύλακα γὰρ ἑαυτὸν τῶν ὄρων τῆς συνόδου νομίζων παντοίως ἐγένετο μὴ παρατραθῆναι τοὺς τύπους αὐτῆς. 6. Ἐν ταύτῃ τοίνυν τῇ ἀγωνίᾳ καθεστῶς, χαίρειν πολλὰ φράσας τῇ διαλεκτικῇ προσφεύγει Θεῷ, καὶ

1. Cf. II, xx, 12-13.

2. On a ici un doublet de xxvii, 1. Mais ce deuxième retour d'Arius à Alexandrie, tout comme son rappel à Constantinople (que Socrate emprunte à RUFIN, *HE* X, 12 et 13 (p. 978, 979) et qu'adopte aussi SOZOMÈNE, *HE* II, 29, 1) est à rejeter. Il faut retenir seulement un rappel d'Arius, avant le concile de Jérusalem de septembre 335. Cf. A. MARTIN, *art. cit.*, p. 311 et 332.

3. Métrophane et Alexandre sont les premiers évêques historiquement

XXXVII

Arius rappelé à Constantinople (335)

1. De cela nous parlerons en son lieu ¹. Pendant ces événements s'achevait la trentième année du règne de Constantin. Arius, avec ceux de son parti, ayant gagné Alexandrie, semait à nouveau le trouble dans toute l'Égypte, car le peuple des Alexandrins supportait mal le retour d'Arius et de ses compagnons et l'envoi en exil de leur évêque Athanase ². 2. Comme l'empereur apprenait qu'Arius avait de nouveau changé d'avis, il ordonna qu'on le fasse revenir à Constantinople pour qu'il rende raison de s'être mis de nouveau à provoquer de l'agitation. 3. A la tête de l'Église de Constantinople se trouvait alors Alexandre, qui avait succédé à Métrophane ³. 4. La lutte qui eut lieu alors avec Arius montra que cet homme était vraiment aimé de Dieu. Lorsqu'Arius arriva et que le peuple se divisait à nouveau en deux partis, il y eut de l'agitation dans la ville : les uns disaient qu'il ne fallait en rien ébranler la foi de Nicée, les autres objectaient qu'Arius disait des choses bien fondées. Alexandre fut mis dans une situation très critique, surtout parce qu'Eusèbe de Nicomédie usait de graves menaces envers lui, en disant qu'il allait le déposer sans délai s'il ne [88] recevait pas Arius et ceux de son parti. 5. Alexandre se souciait moins de sa déposition qu'il ne craignait l'entreprise obstinée de corruption de la doctrine ; se considérant comme le gardien des définitions du concile, il faisait tout pour que ses décrets ne soient pas altérés. 6. Placé ainsi dans cette situation critique, il se réfugie auprès de Dieu, en

attestés de Constantinople. Sur la date de la mort d'Alexandre, cf. la note à II, vi, 2. L'implication de l'évêque de Constantinople (dont le rôle, voire la présence à Nicée ne sont pas attestés, même par Socrate : cf. Introduction, p. 27) dans le récit de la mort d'Arius permet à Socrate de montrer que l'Église de la capitale a été engagée dans la lutte pour l'orthodoxie de Nicée (cf. aussi note à I, xxxviii, 7).

νηστείας μὲν συνεχέσιν ἐσχόλαζεν καὶ τοῦ προσεύχασθαι οὐδένα χρόνον παρέλειπεν, καὶ δὴ τοιοῦτον ἐνθύμιον εἶχεν καὶ λαθῶν ἐπετέλει τὰ δόξαντα. 7. Ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ ἧ ἐπὶ νυμῶν
 30 Εἰρήνη μόνον ἑαυτὸν κατάκλειστον ποιήσας καὶ εἰς τὸ θυσιαστήριον εἰσελθὼν, ὑπὸ τὴν ἱερὰν τράπεζαν ἑαυτὸν ἐπὶ στόμα ἐκτείνας ἤρχετο δακρῶν, 8. πολλὰς τε νύκτας ἐφεξῆς καὶ ἡμέρας ἄσιτος τοῦτο ποιῶν διετέλει, ἥτει τε παρὰ Θεοῦ καὶ ἐλάμβανεν. 9. Ἡ δὲ αἴτησις ἦν τοιαύτη· εἰ μὲν ἀληθὴς ἦ
 35 Ἄρειου δόξα, ἑαυτὸν τὴν ὠρισμένην ἡμέραν τῇ συζητήσει μὴ ὄψεσθαι· εἰ δὲ ἦν αὐτὸς ἔχει πίστιν ἀληθῆς, Ἄρειον τῆς ἀσεβείας διδόναι δίκην τὸν πάντων αἴτιον τῶν κακῶν.

XXXVIII

1. Τοιαῦτα μὲν οὖν Ἀλέξανδρος ἤρχετο, ὁ βασιλεὺς δὲ ἀπόπειραν Ἄρειου ποιήσασθαι βουληθεὶς ἐπὶ τὰ βασίλεια

1. Sur cette question, Socrate dépend essentiellement, à travers RUFIN, *HE X*, 14 (p. 979), d'ATHANASE (*Epistula ad Serapionem de morte Arii et Epistula ad episcopos Aegypti et Libyae*), avec quelques éléments empruntés à la légende constantinopolitaine. C'est donc sur la vraisemblance du récit d'Athanase qu'on peut s'interroger. Sozomène, qui lui aussi rapporte la version athanasienne, note que « tous ne pensaient pas les mêmes choses au sujet de sa mort » (*HE II*, 29, 5). Beaucoup d'historiens modernes ont émis des doutes, de O. SEECK, *ZKG* 17, 1897 à E. SCHWARTZ, *Ges. Schriften III*, p. 257. E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, I notes, Paris 1959, p. 469, note 72 tient ce récit pour « destiné à des lecteurs très naïfs ». A. LEROY-MOLINGHEN, « La mort d'Arius », *Byz* 38, 1968, p. 105-111, tout en relevant le lien établi par Athanase entre cette mort et celle de Judas (Ac 1, 18), un lien ensuite largement orchestré par les auteurs postérieurs à Athanase, ne voit « aucune raison de lui dénier tout fondement historique ». A. MARTIN, *art. cit.*, p. 314-333 étudie les récits d'Athanase et montre à quelle situation ils répondent. Le premier récit (à dater peut-être de 339) veut répondre à la question de moines désireux de savoir si Arius était mort dans la communion de l'Église – ce que leur affirmaient ses partisans – et combattre en se référant à une intervention divine l'orthodoxie de celui qu'avait réintégré un concile, le second (en 356/7) dénonce l'hérésie toujours présente en en montrant le châtement. Le rapprochement avec la mort de Judas « disqualifie de manière radicale le discours de l'hérésie » (*art. cit.*, p. 330). Athanase pouvait s'inspirer des nombreux précédents, païens, bibliques et chrétiens, de la mort du traître sacrilège (cf. F. THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 446-450).

déclarant à plusieurs reprises qu'il envoyait promener la dialectique. Il s'adonnait à des jeûnes continuels et ne cessait un seul instant de prier : c'est bien cela qu'il avait à cœur et il accomplissait en secret ce qu'il avait décidé. 7. Dans l'église qui porte le nom de Paix il s'enfermait seul ; entrant dans le sanctuaire et s'étendant face contre terre sous la table sacrée, il priait avec larmes. 8. Il accomplissait cela plusieurs nuits et jours de suite, sans manger ; il faisait une demande à Dieu et il l'obtenait. 9. Sa demande était celle-ci : si l'opinion d'Arius était vraie, que lui-même ne voie pas le jour fixé pour qu'on l'examine en commun ; mais si lui-même avait la vraie foi, qu'Arius, la cause de tous les maux, reçoive le châtement de son impiété.

XXXVIII

Mort d'Arius (335) ¹

1. Telle était donc la prière d'Alexandre. L'empereur, qui voulait soumettre Arius à examen, le fait venir au palais et

Est-ce à dire qu'il a absolument tout inventé ? Il est vraisemblable qu'Arius est mort subitement peu après sa réintégration par le concile de Jérusalem de 335, sans doute à Constantinople, dans des circonstances que nous ignorons, peut-être aux latrines (Athanase se réfère à un témoin oculaire, mais le procédé est courant et ne garantit nullement l'authenticité du fait). Le reste est amplification et mise en scène. Comme le remarque G. DAGRON, « la légende de la mort de l'hérésiarque repose sur quelques données historiques, mais elle semble intervenir ici comme une sorte de compensation à l'exil d'Athanase. Dieu impose sa volonté après celle de Constantin » (*Naissance d'une capitale*, p. 420). G. MARASCO, « La preghiera di Alessandro di Costantinopoli e la morte di Ario », *Studi sull'Oriente Cristiano*, 1999, III, 2, p. 201-209, montre à l'aide de plusieurs exemples que cette tradition sur la mort d'Arius illustre les croyances de l'époque sur le pouvoir de la prière des saints, en l'occurrence celle d'Alexandre. Sur le fait lui-même, il considère qu'Athanase a fourni « un compte rendu en grande partie fiable, bien qu'il ait forcé, pour des motifs évidemment polémiques, l'interprétation de la mort d'Arius comme effet de la prière d'Alexandre et comme jugement de Dieu contre son hérésie » (p. 202).

αὐτὸν μεταπέμπεται, ἡρώτα τε εἰ τοῖς ὅροις στοιχεῖ τῆς ἐν Νικαίᾳ συνόδου. 2. Ὁ δὲ ἐτοίμως μηδὲν μελλήσας κατετίθετο
 5 ὑπέγραφέν τε τὰ περὶ τῆς πίστεως ὀρισθέντα σοφισάμενος. 3. Ὁ μὲν οὖν βασιλεὺς θαυμάσας καὶ ὄρκον ἐπέφερεν, ὁ δὲ καὶ τοῦτο σοφίζόμενος ἐποίει. Τίνα δὲ τρόπον τὸν ὄρκον ἐτεχνάζετο, γράφω ὡς [89] ἤκουσα. 4. Καταγράψας, φησὶν, ὁ Ἄρειος ἐν χάρτῃ ἰδίῳ ἦν εἶχεν δόξαν ὑπὸ μάλης ἔφερεν, ὡμνυ
 10 τὸ ἀληθῶς οὕτως φρονεῖν ὡς καὶ γεγραφηκῶς εἶη. Τοῦτο μὲν οὖν οὕτως γενέσθαι ἀκοῆ ἰδέσθαι ἔχω, ὅτι μέντοι καὶ ἔγραψεν καὶ ὄρκον τοῖς γραφεῖσιν ἐπέθηκεν, ἐκ τῶν ἐπιστολῶν τοῦ βασιλέως ἀνελεξάμην.
 5. Πιστεύσας δὲ ὁ βασιλεὺς δεχθῆναι αὐτὸν ὑπὸ τοῦ ἐπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως Ἀλεξάνδρου εἰς κοινωσίαν ἐκέλευσεν. 6. Σαββάτου δὲ ἦν τότε ἡμέρα, καὶ τῇ ἐξῆς προσεδόκα συναγεσθαι. Δίκη δὲ ἐπηκολούθει τοῖς Ἀρείου τολμήμασιν. 7. Ὡς γὰρ ἐξῆλθεν τῆς βασιλικῆς αὐλῆς, ἐδορυφορεῖτο μὲν ὑπὸ τῶν περὶ Εὐσέβιον διὰ μέσης τῆς πόλεως, περίοπτός
 20 τε ἦν· ἐπεὶ δ' ἐγένοντο πλησίον τῆς ἐπιλεγόμενης ἀγορᾶς Κωνσταντινου, ἔνθα ὁ πορφυροῦς ἱδρυταὶ κίων, φόβος ἔκτινος συνειδότος κατεῖχεν τὸν Ἄρειον, σὺν τε τῷ φόβῳ τῆς γαστρὸς ἐπηκολούθησε χαύνωσις. Ἐρόμενός τε εἰ ἀφεδρῶν εἶη που πλησίον, μαθὼν τε εἶναι ὀπισθεν τῆς ἀγορᾶς Κωνσταντινου, ἐκεῖσε ἐβάδιζεν. 8. Λαμβάνει οὖν λειποθυμία τὸν ἀνθρώπον, καὶ ἅμα τοῖς διαχωρήμασιν παρεκπίπτει ἢ ἔδρα, τό τε ὑπὸ τῶν ἱατρῶν καλούμενον ἀπεύθυσμα παραντίκα διὰ τῆς ἔδρας ἐξέπιπτεν, αἷματός τε πλήθος ἐπηκολούθει καὶ τὰ λεπτά τῶν ἐντέρων συνέτρεχεν ἅμα αὐτῷ σπληνί τε καὶ
 30 ἥπατι, καὶ αὐτίκα οὖν ἐτεθνήκει. 9. Ὁ δὲ ἀφεδρῶν ἄχρι νῦν ἐν

1. Ce détail sur la fraude utilisée pour le serment ne vient pas d'Athanasie, mais il est conforme au procédé des hérésialogues, pour qui l'hérétique ne peut être qu'un trompeur.

2. L. DUCHESNE, *Histoire de l'Église*, II, p. 183, n. 2. avait supposé que la lettre à Alexandre (d'Alexandrie) conservée par GÉLASE DE CYZIQUE, *HE* III, 15, 1-5, pourrait être l'injonction adressée par l'empereur à l'évêque de la capitale de recevoir Arius. A. MARTIN récuse cette hypothèse, en se

lui demandait s'il se conformait aux définitions du concile de Nicée. 2. Celui-ci, sans hésiter, donnait son accord avec empressement et souscrivait frauduleusement à ce qui avait été défini sur la foi. 3. L'empereur, étonné, demandait aussi un serment, et celui-ci le faisait frauduleusement. La manière dont il usait pour son serment, je la transcris telle que [89] je l'ai entendue¹. 4. Arius avait écrit sur une feuille à part, dit-on, l'opinion qui était la sienne, et il la portait sous l'aisselle : il jurait donc avec vérité qu'il pensait comme c'était écrit. Que cela se soit passé ainsi, je l'ai écrit pour l'avoir entendu dire ; mais qu'il ait écrit et qu'il ait ajouté un serment à ce qu'il avait écrit, je l'ai lu dans les lettres de l'empereur.

5. L'empereur, l'ayant cru, ordonna qu'il soit reçu dans sa communion par l'évêque de Constantinople Alexandre². 6. C'était alors un samedi et il s'attendait à être réintégré le lendemain, mais le châtement allait faire suite à la témérité d'Arius. 7. Quand il sortit de la cour impériale, ceux du parti d'Eusèbe lui faisaient escorte à travers la ville et il se donnait en spectacle. Lorsqu'ils se trouvèrent près du forum qu'on appelle de Constantin, où se dresse la colonne de porphyre³, une frayeur née de quelque impression saisissait Arius, et avec la frayeur survenait un relâchement de son ventre. Il demandait si un lieu d'aisances se trouvait près de là, et en apprenant qu'il y en avait un derrière le forum de Constantin, il s'y dirigeait. 8. Alors l'homme est pris d'un évanouissement et son fondement s'échappe avec les excréments ; ce que les médecins appellent « apeuthysma » (*rectum*) tombait par le fondement, un flot de sang suivait et l'intestin grêle s'y mêlait en même temps que la rate et le foie eux-mêmes, et aussitôt donc il mourait. 9. On montre

fondant entre autres sur le caractère très composite de cette lettre (*art. cit.*, p. 304-306. Cf. *supra*, note à XXIII, 1.

3. Ce détail ne figure pas dans Athanasie et fait partie de la légende constantino-politaine.

τῆ Κωνσταντινουπόλει δείκνυται, ὡς ἔφην, ὅπισθεν τῆς ἀγο-
 ρᾶς Κωνσταντί[90]νου καὶ τοῦ ἐν τῇ στοᾷ μακέλλου, πάν-
 των {τε} τῶν παριόντων ἐγειρόντων τὸν δάκτυλον κατ'
 35 αὐτοῦ ἀειμνημόνευτον τοῦ θανάτου τὸν τρόπον ἀπεργαζό-
 μενος.

10. Τούτου γενομένου φόβος καὶ ἀγωνία κατεῖχεν τοὺς
 περὶ τὸν Νικομηδεᾶ Εὐσέβιον, διέτρεχέν τε ἡ φήμη καθ' ὅλης
 τῆς πόλεως, ὡς δὲ εἰπεῖν καὶ τῆς συμπάσης οἰκουμένης.

11. Ὁ δὲ βασιλεὺς πλέον τῷ χριστιανισμῷ προσετιθετο καὶ
 40 ἀληθῶς ἐκ Θεοῦ μεμαρτυρησθαι τὴν ἐν Νικαίᾳ πίστιν
 ἐφηύρισκεν. 12. Εὐφραίνεται οὖν ἐπὶ τοῖς γεγονόσιν καὶ ἐπὶ
 τρισὶν υἱοῖς, οὓς Καίσαρας ἀνηγορεύκει, ἕκαστον κατὰ
 δεκάδα ἐνιαυτῶν τῆς βασιλείας αὐτοῦ, τὸν μὲν πρῶτον
 45 ὁμώνυμον ἑαυτοῦ Κωνσταντῖνον τῶν ἐσπερίων μερῶν ἄρχειν
 καταστήσας ἐν τῇ πρώτῃ δεκάδι τῆς βασιλείας αὐτοῦ,
 13. τῶν δὲ πρὸς τῇ ἑφᾶ μερῶν τὸν τῷ πάππῳ ὁμώνυμον
 Κωνσταντῖνον ἐν τῇ εἰκοσαετηρίδι κατέστησε Καίσαρα, τὸν δὲ
 νεώτερον Κώνσταντα ἐν τῇ τριακονταετηρίδι τῆς ἑαυτοῦ
 βασιλείας ἐχειροτόνησεν.

XXXIX

1. Ἐνιαυτοῦ δὲ μετὰ ταῦτα παραδραμόντος ἐπιβάς ἐξηκοσ-
 τοῦ πέμπτου ἐνιαυτοῦ ὁ βασιλεὺς Κωνσταντῖνος ἀρρωστίᾳ
 περιπίπτει, καὶ ἐκ τῆς Κωνσταντινουπόλεως ἐκπλεῖ ἐπὶ τὴν
 Ἐλενούπολιν ὡς φυσικοῖς θερμοῖς χρησόμενος τοῖς ἐκεῖ γειτ-

1. Ces données viennent de la *VC*, III, 40, 1. Constantin II devient César le 1^{er} mars 317 (en fait la 11e année du règne de Constantin ; il y a donc ici de la part d'Eusèbe un léger ajustement de la chronologie), Constance II le 8 novembre 324, Constant le 25 décembre 333.

2. En réalité, Constantin se mit en route, vers la mi-mai 337, pour Antioche, afin d'y rejoindre Constance et de conduire l'expédition contre les Perses, qui avaient déclaré la guerre à l'empire (cf. EUTROPE, *Brev.* X, VIII, 2-3 ; AURELIUS VICTOR, *Caesar.* 41, 16) après que Constantin eut rejeté

jusqu'à ce jour à Constantinople ce lieu d'aisances, situé, comme je l'ai dit, derrière le forum de Constantin [90] et le marché à la viande dans le portique ; tous les passants lèvent le doigt dans sa direction, rendant perpétuellement mémorable la manière de sa mort.

10. Après cet événement, la crainte et l'anxiété saisissaient ceux du parti d'Eusèbe de Nicomédie ; le bruit s'en répandait dans toute la ville et pour ainsi dire dans tout l'univers. 11. Quant à l'empereur, il s'attachait davantage encore au christianisme et il trouvait que Dieu avait véritablement rendu témoignage à la foi de Nicée. 12. Il se réjouissait donc de ce qui était arrivé ainsi que de ses trois fils, qu'il avait proclamés Césars, chacun lors d'une décennie de son règne. 13. Le premier, qui portait le même nom que lui, Constantin, il l'avait préposé au gouvernement de la partie occidentale dans la première décennie de son règne ; celui qui portait le nom de son grand-père, Constance, il l'établit César pour la partie orientale lors de la vingtième année ; le plus jeune, Constant, il l'avait désigné dans la trentième année de son règne ¹.

XXXIX

Mort de l'empereur Constantin (22 mai 337)

1. Au cours de l'année suivante, l'empereur Constantin, qui avait atteint l'âge de soixante-cinq ans, tombe malade, et de Constantinople il fait voile pour Héliénopolis, afin d'y profiter des thermes naturels qui sont dans le voisinage ². 2.

leurs envoyés peu de temps avant Pâques (3 avril). Se sentant malade, il fit un détour aux thermes de Pythia Therma, aujourd'hui Altinova, sur la rive sud du golfe d'Izmit. Cf. L. ROBERT, « Inscriptions de la région de Yalova en Bithynie », *Hellenica*, VII, Paris 1949, p. 30 ; T. CORSTEN (ed.), *Die Inschriften von Apameia (Bithynien) und Pylai*, Bonn 1987, p. 140-47 et cartes 1 et 3. Eusèbe a noté aussi qu'il alla vénérer à Héliénopolis le sanctuaire des martyrs où était enseveli Lucien d'Antioche (*VC* IV, 61, 1).

5 νιάζουσιν. 2. Ἐπεὶ δὲ σφοδροτέρου τοῦ νοσήματος ἤσθητο, τὰ μὲν λουτρὰ ὑπερέθητο, ἀπαίρει δὲ ἐκ τῆς Ἑλενουπόλεως εἰς τὴν Νικομήδειαν, κάκει ἐν προαστείῳ διάγων τοῦ χριστιανικοῦ μεταλαμβάνει βαπτίσματος. 3. Εὐθυμος δὲ ἐπὶ τούτῳ γενόμενος διαθήκας ποιεῖται, [91] ἐν αἷς τοὺς μὲν 10 τρεῖς υἱοὺς κληρονόμους τῆς βασιλείας ἐνίστησι, καθὰ καὶ ζῶν αὐτοῖς τοὺς κλήρους διένειμεν. 4. Πολλὰ δὲ καὶ τῇ Ρωμαίων πόλει καὶ τῇ αὐτοῦ ἐπωνύμῳ πρεσβεῖα καταλιπὼν τὰς διαθήκας ἐκείνῳ παρατίθεται τῷ πρεσβυτέρῳ, δι' οὐπερ 15 Ἄρειος ἀνεκέκλητο, οὐ μικρὸν ἔμπροσθεν πεποιοῦμεθα μνήμην, ἐντειλάμενος μηδενὶ ἑτέρῳ ἢ τῷ τῆς ἀνατολῆς ἄρχοντι Κωνσταντίῳ εἰς τὰς χεῖρας βαλεῖν. 5. Μετὰ δὲ τὸ θέσθαι τὰς διαθήκας ὀλίγας ἡμέρας ἐπιβιούς τὸν βίον ἀπέλιπεν. Τῶν μέντοι υἱῶν αὐτοῦ ἐπὶ τῇ τελευτῇ αὐτοῦ παρῆν οὐδεὶς· πέμπεται οὖν εὐθὺς πρὸς τὴν ἐφᾶν ὁ τῷ Κωνσταντίῳ μνηύσων 20 τὴν τελευτὴν τοῦ πατρός.

XL

1. Τὸ δὲ σῶμα τοῦ βασιλέως οἱ ἐπιτήδευοι χρυσοῦ ἐνθήμενοι λάρνακι ἐπὶ τὴν Κωνσταντινούπολιν διεκόμισαν, ἀπέθεντό τε ἐν τοῖς βασιλείοις ἐφ' ὑψηλοῦ καὶ διὰ τιμῆς ἦγον καὶ δορυφορίας πολλῆς, ὡς καὶ ζῶντος ἐγένετο· καὶ ταῦτα ἐποίουν, 5 ἕως οὗ τις τῶν υἱῶν αὐτοῦ παραγέννηται. 2. Μετὰ δὲ ταῦτα ἐκ

1. Constantin reçoit le baptême des mains d'Eusèbe de Nicomédie : JÉRÔME, *Chron.*, a. 337 ; THÉOPHANE, *Chron.* 33, 9, sans doute d'après Philostorge. Cf. F.J. DÖLGER, « Die Taufe Konstantins und ihre Probleme », in *Konstantin der Grosse und seine Zeit, RQ suppl.* 19, 1913, p. 377-447 ; H. KRAFT, « Zur Taufe Kaiser Konstantins », *SP I*, 1957, p. 642-648. Sur les diverses versions de celui-ci, cf. G. FOWDEN, *art. cit.*, *JRS* 84, 1994, p. 153-170 ; sur les rites décrits par Eusèbe, E.Y. YARNOLD, « The Baptism of Constantine », *SP* 26, 1993, p. 95-101 ; sur le lieu, R.W. BURGESS, « Ἀχυρών or προάστειον. The Location and Circumstances of Constantine's Death », *JTS* 50, 1999, p. 153-161, qui réfute l'art. de D. WOODS cité note 282, pour qui Constantin mourut dans un pailler (grenier à paille), et montre que le

Mais lorsqu'il sentit sa maladie s'aggraver, il remettait les bains à plus tard et s'en va d'Hélénopolis à Nicomédie ; c'est là, alors qu'il faisait halte dans une villa suburbaine de la ville, qu'il reçoit le baptême chrétien ¹. 3. Réconforté par celui-ci, il fait son testament [91], dans lequel il établit ses trois fils héritiers de son royaume, de la même façon qu'il leur avait assigné leurs parts de son vivant. 4. Après avoir accordé de nombreux privilèges à la ville des Romains et à celle qui porte son nom, il confie son testament à ce prêtre grâce auquel Arius avait été rappelé, dont nous avons fait mémoire peu auparavant, en lui recommandant de ne le remettre dans les mains de personne d'autre que Constance, qui gouvernait l'Orient ². 5. Il survécut quelques jours après avoir fait son testament, puis quitta la vie. Aucun de ses fils n'était présent lors de sa mort ; on envoie donc aussitôt en Orient celui qui allait annoncer à Constance la mort de son père.

XL

Funérailles de Constantin

1. Ses familiers placèrent le corps de l'empereur dans un cercueil d'or et le transportèrent à Constantinople. Ils le déposaient dans le palais royal sur une estrade et le traitaient avec honneur et une nombreuse garde, comme lorsqu'il était vivant, et cela jusqu'à l'arrivée d'un de ses fils. 2. Après cela,

προάστειον est en fait une villa impériale nommée Ἀχυρών, sans doute « le Pailler » (Achyrona chez AURELIUS VICTOR, *Caesar* 41,16).

2. Le César Constance est installé à Antioche depuis 333. Socrate emprunte ces renseignements sur le porteur du testament à RUFIN, *HE X*, 12 (p. 978) ; PHILOSTORGE, *HE II*, 16 (p. 27) dit que le testament fut remis à Eusèbe de Nicomédie. Cf. A. TANTILLO, « Filostorgio e il testamento di Costantino », *Athenaeum* 88, 2000, p. 559-563.

τῶν ἀνατολικῶν μερῶν ἐπιστάντος Κωνσταντίου κηδείας τῆς βασιλικῆς ἡξιούτο ἀποτεθεῖς ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ τῇ ἐπωνύμῳ τῶν ἀποστόλων, ἦν δι' αὐτὸ τοῦτο πεποιήτο, ὅπως ἂν οἱ βασιλεῖς τε καὶ ἱερεῖς τῶν ἀποστολικῶν λειψάνων μὴ ἀπολιμπάνοιντο.

10 3. Ἐζῆσεν ὁ βασιλεὺς Κωνσταντῖνος ἔτη ἐξήκοντα πέντε, ἐβασίλευσεν δὲ ἔτη τριάκοντα ἕν, ἐτελεύτησεν δὲ ἐν ὑπατείᾳ Φιλικιανοῦ καὶ Τατιανοῦ, τῇ εἰκάδι δευτέρᾳ τοῦ Μαΐου μηνός· τοῦτο δὲ ἦν δεύτερον ἔτος τῆς διακοσιοστῆς ἑβδομηκοστῆς ὀγδόης Ὀλυμπιάδος. Περιέχει δὲ ἡ βίβλος χρόνον

15 ἑτῶν ἑνὸς πρὸς τοῖς τριάκοντα.

une fois Constance arrivé des régions orientales, il était honoré de funérailles impériales et déposé dans l'église qui porte le nom des Apôtres, qu'il avait faite dans ce but même, pour que les empereurs et les prêtres ne soient pas loin des reliques des Apôtres¹. 3. L'empereur Constantin vécut soixante-cinq ans, il régna trente-et-un ans, il mourut sous le consulat de Philikianos et Tatianos, le vingt-deux mai ; c'était la deuxième année de la deux-cent-soixante-dix-huitième Olympiade².

Ce livre couvre une période de trente-et-un ans.

1. La source de Socrate est ici la *VC* IV, 66-6770. Sur ces funérailles, cf. P. FRANCHI DEI CAVALIERI, « I funerali e il sepolcro di Costantino Magno », *MEFR* 29, 1916-1917, p. 205-261 ; S.G. MAC CORMACK, *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley 1981, p. 117 s.

2. 337 est en réalité la deuxième année de la 279^e Olympiade. D. WOODS, « When did Constantine I die ? », *JTS* 48, 1997, 531-535.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	9
1. L'auteur	9
2. Le projet historique : Socrate historien	14
3. Les sources du livre I	23
a. Rufin d'Aquilée	23
b. Gélase de Césarée ?	25
c. Eusèbe de Césarée	29
d. Athanase d'Alexandrie	29
e. Sabinos d'Héraclée	30
f. Autres sources écrites	31
g. Sources orales	31
4. La tradition manuscrite et les éditions	32
BIBLIOGRAPHIE ET ABRÉVIATIONS	37
TEXTE ET TRADUCTION	43
I. Préface	45
II. Les circonstances de la conversion de Constantin (305-313)	47
III. Constantin favorise le christianisme, Licinius persécute les chrétiens (313-324)	55
IV. Guerre entre Constantin et Licinius à cause des chrétiens (324)	57
V. La querelle d'Arius avec l'évêque Alexandre (318)	61

VI. 1-3. La doctrine d'Arius se répand	63
4-30. Lettre d'Alexandre aux évêques.....	63
31-36, 40-41. L'agitation dans les Églises.....	75
37-39. Excursus sur les Mélitiens.....	77
VII. Lettre de Constantin à Alexandre et Arius (fin 324)	79
VIII. 1-34. Concile de Nicée (325)	89
35-55. Lettre d'Eusèbe de Césarée à son Église.	105
IX. 1-17. Lettre du concile de Nicée aux Égyptiens.	113
17-29. Lettre de Constantin aux Alexandrins ..	121
30-66. Autres lettres de l'empereur (aux évêques et aux peuples, aux Églises, à Eusèbe (de Nicomédie), à Eusèbe de Césarée, à Makarios de Jérusalem).....	125
X. Constantin et l'évêque Novatien	141
XI. Paphnuce	143
XII. Spyridon	147
XIII. 1-10. Eutychien	149
11-12. Liste des Pères de Nicée	153
XIV. Libelle de rétractation d'Eusèbe et Théognios (335).....	167
XV. La jeunesse d'Athanase	171
XVI. La fondation de Constantinople	173
XVII. La découverte du tombeau et de la croix du Christ et les constructions impériales en Palestine	175
XVIII. Mesures contre le paganisme et construction d'églises.....	183
XIX. La conversion des Indiens	189
XX. La conversion des Ibères	195
XXI. Antoine	201
XXII. Les débuts du manichéisme	203
XXIII. Premières attaques contre Athanase.....	209
XXIV. Déposition d'Eustathe d'Antioche (327-328) ..	213
XXV. Rappel d'Arius à Constantinople (335)	217
XXVI. Confession de foi d'Arius	221
XXVII. Retour d'Arius à Alexandrie. Machinations contre Athanase.....	223
XXVIII. Le concile de Tyr (juillet 335).....	233
XXIX. L'affaire d'Arsène	235

XXX. Confusion des adversaires d'Athanase	237
XXXI. L'affaire de Makarios	237
XXXII. Déposition d'Athanase (août 335).....	239
XXXIII. Dédicace du Martyrium et concile de Jérusalem (septembre 335).....	241
XXXIV. Lettre de Constantin au concile de Tyr.....	243
XXXV. Envoi d'Athanase en exil (septembre 335).....	247
XXXVI. Déposition de Marcel d'Ancyre (336).....	249
XXXVII. Arius rappelé à Constantinople (335)	253
XXXVIII. Mort d'Arius (335)	255
XXXIX. Mort de l'empereur Constantin (22 mai 337) ..	259
XL. Funérailles de Constantin.	261

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s.j.

† J. Daniélou, s.j.

† C. Mondésert, s.j.

Directeur : J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par noms d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de « Sources chrétiennes » - 29, Rue du Plat, 69002 Lyon (France) - Tél. : 04 72 77 73 50 :

1. La « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. La « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologetique, etc.

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-477)

- | | |
|--|---|
| ACTES DE LA CONFÉRENCE DE
CARTHAGE : 194, 195, 224 et 373 | APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145 |
| ADAM DE PERSEIGNE
Lettres, I : 66 | APOPHTEGMES DES PÈRES, I : 387
- II : 474 |
| AELRED DE RIEVAULX
Quand Jésus eut douze ans : 60
La Vie de recluse : 76 | APPONIUS
Commentaire sur le Cantique des
Cantiques, I-III : 420
- IV-VIII : 421
- IX-XII : 430 |
| AMBROISE DE MILAN
Apologie de David : 239
Des mystères : 25 bis
Des sacrements : 25 bis
Explication du Symbole : 25 bis
La Pénitence : 179
Sur S. Luc : 45 et 52 | ARISTÉE
Lettre à Philocrate : 89 |
| AMÉDÉE DE LAUSANNE
Huit homélies mariales : 72 | ARISTIDE
Apologie : 470 |
| ANSELME DE CANTORBÉRY
Pourquoi Dieu s'est fait homme :
91 | ATHANASE D'ALEXANDRIE
Deux apologies : 56 bis
Discours contre les païens : 18 bis
Voir « Histoire acéphale » : 317
Lettres à Sérapion : 15
Sur l'incarnation du Verbe : 199
Vie d'Antoine : 400 |
| ANSELME DE HAVELBERG
Dialogues, I : 118 | ATHÉNAGORE
Supplique au sujet des chrétiens :
379 |
| APHRAATE LE SAGE PERSAN
Exposés : 349 et 359 | Sur la résurrection des morts : 379 |

AUGUSTIN
 Commentaire de la Première Épi-
 tre de S. Jean : 75
 Sermons pour la Pâque : 116

AVIT DE VIENNE
 Histoire spirituelle, I : 444

BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172

BARSANUPHE et JEAN DE GAZA
 Correspondance, vol. I: 426 et 427
 — , vol. II: 450 et 451
 — , vol. III: 468

BASILE DE CÉSARÉE
 Contre Eunome : 299 et 305
 Homélie sur
 l'Hexaéméron : 26 bis
 Sur le Baptême : 357
 Sur l'origine de l'homme : 160
 Traité du Saint-Esprit : 17 bis

BASILE DE SÉLEUCIE
 Homélie pascalle : 187

BAUDOIN DE FORD
 Le Sacrement de l'autel : 93 et 94

BÈDE LE VÉNÉRABLE
 Le Tabernacle : 475

BENOÎT DE NURSIE
 La Règle : 181 - 186

BERNARD DE CLAIRVAUX
 Introduction aux Œuvres
 complètes : 380
 A la louange de la Vierge Mère :
 390
 L'Amour de Dieu : 393
 La Conversion : 457
 Éloge de la nouvelle chevalerie :
 367
 La Grâce et le Libre Arbitre : 393
 Lettres, 1-41 : 425
 — 42-91 : 458
 Le Précepte et la Dispense : 457
 Sermons sur le Cantique,
 — 1-15 : 414
 — 16-32 : 431
 — 33-50 : 452
 — 51-68 : 472
 Vie de S. Malachie : 367

CALLINICOS
 Vie d'Hypatios : 177

CASSIEN, voir JEAN CASSIEN

CÉSAIRE D'ARLES
 Œuvres monastiques,
 — I Œuvres pour les moniales :
 345
 — II Œuvres pour les moines :
 398
 Sermons au peuple : 175, 243 et 330
 Sermons sur l'Écriture, 81-105 : 447

CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE
 PSAUME 118 : 189 et 190

CHARTREUX
 Lettres des premiers chartreux : 88
 et 274

CHROMACE D'AQUILÉE
 Sermons : 154 et 164

CLAIRE D'ASSISE
 Écrits : 325

CLÉMENT D'ALEXANDRIE
 Extraits de Théodote : 23
 Le Pédagogue : 70, 108 et 158
 Protreptique : 2 bis
 Stromate I : 30
 — II : 38
 — IV : 463
 — V : 278 et 279
 — VI : 446
 — VII : 428

CLÉMENT DE ROME
 Épître aux Corinthiens : 167

CONCILLES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241

CONCILLES MÉROVINGIENS (CANONS
 DES) : 353 et 354

CONSTANCE DE LYON
 Vie de S. Germain d'Auxerre : 112

CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES : 320,
 329 et 336

COSMAS INDICOPLEUSTÈS
 Topographie chrétienne : 141, 159
 et 197

CYPRIEN DE CARTHAGE
 A Démétrien : 467
 A Donat : 291
 La Bienfaisance et les Aumônes :
 440
 La Vertu de patience : 291

CYRILLE D'ALEXANDRIE
 Contre Julien, I-II : 322
 Deux dialogues christologiques :
 97
 Dialogues sur la Trinité : 231, 237
 et 246
 Lettres festales, I-VI : 372
 — VII-XI : 392
 — XII-XVI : 434

CYRILLE DE JÉRUSALEM
 Catéchèses mystagogiques : 126

DEFENSOR DE LIGUGÉ
 Livre d'étincelles : 77 et 86

DENYS L'ARÉOPAGITE
 La Hiérarchie céleste : 58 bis

DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR
 L'OCTAVE DE PÂQUES : 146

DHUODA
 Manuel pour mon fils : 225 bis

DIADOQUE DE PHOTICÉ
 Œuvres spirituelles : 5 bis

DIDYME L'AVEUGLE
 Sur la Genèse : 233 et 244
 Sur Zacharie : 83, 84 et 85
 Traité du Saint-Esprit : 386

A DIOGNÈTE : 33 bis

DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES
 (DIDACHÈ) : 248 bis

DOROTHÉE DE GAZA
 Œuvres spirituelles : 92

ÉGÉRIE
 Journal de voyage : 296

ÉPHREM DE NISIBE
 Commentaire de l'Évangile con-
 cordant ou Diatessaron : 121
 Hymnes sur la Nativité : 459
 Hymnes sur le Paradis : 137

EUDOCIE, PATRICIUS, OPTIMUS, CÔME
 DE JÉRUSALEM
 Centons homériques : 437

EUGIPPE
 Vie de S. Séverin : 374

EUNOME
 Apologie : 305

EUSÈBE DE CÉSARÉE
 Voir PAMPHILE, Apologie pour Ori-
 gène : 464 et 465
 Contre Hiéroclès : 333
 Histoire ecclésiastique,
 Introduction et index : 73
 — I-IV : 31
 — V-VII : 41
 — VIII-X : 55
 Préparation évangélique, I : 206
 — II-III : 228
 — IV-V, 17 : 262
 — V, 18-11 : 266
 — VII : 215
 — VIII-X : 369
 — XI : 292
 — XII-XIII : 307
 — XIV-XV : 338

ÉVAGRE LE PONTIQUE
 Le Gnostique : 356
 Scholies à l'Éclésiaste : 397
 Scholies aux Proverbes : 340
 Sur les pensées : 438
 Traité pratique : 170 et 171

ÉVANGILE DE PIERRE : 201

EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124

FACUNDUS D'HERMIANE
 Défense des Trois Chapitres, I : 471

FIRMUS DE CÉSARÉE
 Lettres : 350

FRANÇOIS D'ASSISE
 Écrits : 285

GALAND DE REIGNY
 Parabolaires : 378
 Petit livre de proverbes : 436

GÉLASE I^{er}
 Lettre contre les Lupercales et dix-
 huit messes : 65

GEOFFROY D'AUXERRE
 Entretien de Simon-Pierre avec
 Jésus : 364

GERTRUDE D'HELFTA
 Les Exercices : 127
 Le Héraut : 139, 143, 255 et 331

GRÉGOIRE DE NAREK
 Le Livre de prières : 78

GRÉGOIRE DE NAZIANZE
 Discours, 1-3 : 247
 — 4-5 : 309
 — 6-12 : 405
 — 20-23 : 270
 — 24-26 : 284
 — 27-31 : 250
 — 32-37 : 318
 — 38-41 : 358
 — 42-43 : 384
 Lettres théologiques : 208
 La Passion du Christ : 149

GRÉGOIRE DE NYSSE
 La Création de l'homme : 6
 Discours catéchétique : 453
 Homélie sur l'Éclésiaste : 416
 Lettres : 363
 Sur les titres des psaumes : 466
 Traité de la Virginité : 119
 Vie de Moïse : 1 bis
 Vie de sainte Macrine : 178

GRÉGOIRE LE GRAND
 Commentaire sur le Cantique : 314
 Dialogues : 251, 260 et 265
 Homélie sur Ézéchiël : 327 et 360
 Morales sur Job, I-II : 32 bis
 — XI-XIV : 212
 — XV-XVI : 221
 — XXVIII-XXIX : 476
 Registre des Lettres : 370, 371
 Règle pastorale : 381 et 382

GRÉGOIRE LE GRAND (PIERRE DE CAVA)
 Commentaire sur le Premier Livre
 des Rois : 351, 391, 432, 449, 469

GRÉGOIRE LE THAUMATURGE
 Remerciement à Origène : 148

GUERRIC D'IGNY
 Sermons : 166 et 202

GUIGUES I^{er} LE CHARTREUX
 Les Coutumes de Chartreuse : 313
 Méditations : 308

GUIGUES II LE CHARTREUX
 Lettre sur la vie contemplative :
 163
 Douze méditations : 163

GUILAUME DE BOURGES
 Livre des guerres du Seigneur :
 288

GUILAUME DE SAINT-THIERRY
 Exposé sur le Cantique : 82
 Lettre aux Frères du Mont-Dieu :
 223
 Le Miroir de la foi : 301
 Oraisons méditatives : 324
 Traité de la contemplation de
 Dieu : 61

HERMAS
 Le Pasteur : 53 bis

HERMIAS
 Satire des philosophes païens : 388

HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM
 Homélie pascalle : 187

HILAIRE D'ARLES
Vie de S. Honorat : 235
HILAIRE DE POTTIERS
Commentaire sur le Psaume 118 :
344 et 347
Contre Constance : 334
Sur Matthieu : 254 et 258
Traité des Mystères : 19 bis
La Trinité : 443, 448 et 462
HIPPOLYTE DE ROME
Commentaire sur Daniel : 14
La Tradition apostolique : 11 bis
HISTOIRE « ACÉPHALE » et INDEX
SYRIAQUE DES LETTRES FESTALES
D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317
HOMÉLIES PASCALES : 27, 36 et 48
HONORAT DE MARSEILLE
Vie d'Hilaire d'Arles : 404
HUGUES DE BALMA
Théologie mystique : 408 et 409
HUGUES DE SAINT-VICTOR
Six opuscules spirituels : 155
HYDACE
Chronique : 218 et 219
IGNACE D'ANTIOCHE
Lettres : 10 bis
IRÉNÉE DE LYON
Contre les hérésies, I : 263 et 264
— II : 293 et 294
— III : 210 et 211
— IV : 100 (2 vol.)
— V : 152 et 153
Démonstration de la prédication
apostolique : 406
ISAAC DE L'ÉTOILE
Sermons, 1-17 : 130
— 18-39 : 207
— 40-55 : 339
ISIDORE DE PÉLUSE
Lettres, I : 422
— II : 454
JEAN D'APAMÉE
Dialogues et traités : 311
JEAN DE BÉRYTE
Homélie pascale : 187
JEAN CASSIEN
Conférences : 42, 54 et 64
Institutions : 109
JEAN CHRYSOSTOME
À Théodore : 117
À une jeune veuve : 138
Commentaire sur Isaïe : 304
Commentaire sur Job : 346 et 348
Homélie sur Ozias : 277
Huit catéchèses baptismales : 50
Lettre d'exil : 103
Lettres à Olympias : 13 bis
Panégyriques de S. Paul : 300
Sermons sur la Genèse : 433
Sur Babylas : 362
Sur l'égalité du Père et du Fils : 396
Sur l'incompréhensibilité de Dieu :
28 bis

Sur la providence de Dieu : 79
Sur la vaine gloire et l'éducation
des enfants : 188
Sur le mariage unique : 138
Sur le sacerdoce : 272
Trois catéchèses baptismales : 366
La Virginité : 125
PSEUDO-CHRYSOSTOME
Homélie pascale : 187
JEAN DAMASCÈNE
Écrits sur l'islam : 383
Homélie sur la Nativité et la
Dormition : 80
JEAN MOSCHUS
Le Pré spirituel : 12
JEAN SCOT
Commentaire sur l'Évangile de
Jean : 180
Homélie sur le Prologue de Jean :
151
JÉRÔME
Apologie contre Rufin : 303
Commentaire sur Jonas : 323
Commentaire sur S. Matthieu : 242
et 259
Débat entre un Luciférien et un
Orthodoxe : 473
JONAS D'ORLÉANS
Le Métier de roi : 407
JULIEN DE VÉZELAY
Sermons : 192 et 193
LACTANCE
De la mort des persécuteurs : 39
(2 vol.)
Épitomé des Institutions divines :
335
Institutions divines, I : 326
— II : 337
— IV : 377
— V : 204 et 205
La Colère de Dieu : 289
L'Ouvrage du Dieu créateur : 213
et 214
LÉON LE GRAND
Sermons, 1-19 : 22 bis
— 20-37 : 49 bis
— 38-64 : 74 bis
— 65-98 : 200
LÉON DE CONSTANTINOPLE
Homélie pascale : 187
LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198
PSEUDO-MACAIRE
Œuvres spirituelles, I : 275
MANUEL II PALÉOLOGUE
Entretien avec un musulman : 115
MARC LE MOINE
Traité : 445 et 455
MARIUS VICTORINUS
Traités théologiques sur la Trinité :
68 et 69
MAXIME LE CONFESSEUR
Centuries sur la Charité : 9

MÉLANIE, voir VIE
MÉLITON DE SARDES
Sur la Pâque : 123
MÉTHODE D'OLYMPE
Le Banquet : 95
NERSES SŒURHALI
Jésus, Fils unique du Père : 203
NICÉTAS STÉTHATOS
Opuscles et Lettres : 81
NICOLAS CABASILAS
Explication de la divine liturgie :
4 bis
La Vie en Christ : 355 et 361
NIL D'ANCYRE
Commentaire sur le Cantique des
Cantiques, I : 403
OPTAT DE MILÈVE
Traité contre les donatistes,
— I-II : 412
— III-VII : 413
ORIGÈNE
Commentaire sur le Cantique : 375
et 376
Commentaire sur S. Jean,
— I-V : 120 bis
— VI-X : 157
— XIII : 222
— XIX-XX : 290
— XXVIII et XXXII : 385
Commentaire sur S. Matthieu, X-
XI : 162
Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227
Entretien avec Héraclide : 67
Homélie sur la Genèse : 7 bis
Homélie sur l'Exode : 321
Homélie sur le Lévitique : 286 et
287
Homélie sur les Nombres,
— I-X : 415
— XI-XIX : 442
— XX-XXVIII : 461
Homélie sur Josué : 71
Homélie sur les Juges : 389
Homélie sur Samuel : 328
Homélie sur les Psaumes 36 à 38 :
411
Homélie sur le Cantique : 37 bis
Homélie sur Jérémie : 232 et 238
Homélie sur Ézéchiel : 352
Homélie sur S. Luc : 87
Lettre à Africanus : 302
Lettre à Grégoire : 148
Philocalie : 226 et 302
Traité des principes : 252, 253, 268,
269 et 312
PACIEN DE BARCELONE
Écrits : 410
PALLADIOS
Dialogue sur la vie de Jean
Chrysostome : 341 et 342
PAMPHILE, EUSÈBE DE CÉSARÉE
Apologie pour Origène : 464 et 465

PASSION DE PERPÉTUE ET DE FÉLICITÉ
suivi des ACTES : 417
PATRICK
Confession : 249
Lettre à Coroticus : 249
PAULIN DE PELLA
Poème d'action de grâces : 209
Prière : 209
PHILON D'ALEXANDRIE
La Migration d'Abraham : 47
PSEUDO-PHILON
Les Antiquités bibliques : 229 et
230
Prédications synagogales : 435
PHILOXÈNE DE MABBOUG
Homélie : 44
PIERRE DAMIEN
Lettre sur la toute-puissance
divine : 191
PIERRE DE CAVA (voir GRÉGOIRE LE
GRAND)
PIERRE DE CELLE
L'École du cloître : 240
POLYCARPE DE SMYRNE
Lettres et Martyre : 10 bis
PTOLÉMÉE
Lettre à Flora : 24 bis
QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE :
161
QUESTIONS D'UN PAÏEN À UN
CHRÉTIEN : 401 et 402
QUODVULTDEUS
Livre des promesses : 101 et 102
LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107
LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et
298
RICHARD DE SAINT-VICTOR
Les Douze Patriarches : 419
La Trinité : 63
RICHARD ROLLE
Le Chant d'amour : 168 et 169
RITUELS
Rituel cathare : 236
Trois antiques rituels du Baptême :
59
ROMANOS LE MÉLODE
Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283
RUFIN D'AQUILÉE
Les Bénédiction des patriarches :
140
RUPERT DE DEUTZ
Les Œuvres du Saint-Esprit,
— I-II : 131
— III-IV : 165
SALVIN DE MARSEILLE
Œuvres : 176 et 220
SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE
D'AQUILÉE : 267
SOCRATE DE CONSTANTINOPLE
Histoire ecclésiastique, I : 477

SOZOMÈNE

Histoire ecclésiastique,

- I-II : 306

- III-IV : 418

SULPICE SÈVÈRE

Chroniques : 441

Vie de S. Martin : 133-135

SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN

Catéchèses : 96, 104 et 113

Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques : 51 bis

Hymnes : 156, 174 et 196

Traité théologiques et éthiques :

122 et 129

SYMÉON LE STUDITE

Discours ascétique : 460

Targum du Pentateuque : 245, 256,

261, 271 et 282

TERTULLIEN

A son épouse : 273

La Chair du Christ : 216 et 217

Contre Hermogène : 439

Contre les valentiniens : 280 et 281

Contre Marcion,

- Livre I : 365

- - II : 368

- - III : 399

- - IV : 456

De la patience : 310

De la prescription contre les hérétiques : 46

Exhortation à la chasteté : 319

Le Mariage unique : 343

La Pénitence : 316

La Pudicité : 394 et 395

Les Spectacles : 332

La Toilette des femmes : 173

Traité du Baptême : 35

Le Voile des vierges : 424

THÉODORE DE CYR

Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et

315

Correspondance : 40, 98, 111 et 429

Histoire des moines de Syrie : 234

et 257

Thérapeutique des maladies

helléniques : 57 (2 vol)

THÉODOTEExtraits (*Clément d'Alex.*) : 23**THÉOPHILE D'ANTIOCHE**

Trois livres à Autolyce : 20

VICTORIN DE POETOVIO

Sur l'Apocalypse et autres écrits :

423

VIE D'OLYMPIAS : 13 bis**VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90****VIE DES PÈRES DU JURA : 14****PROCHAINES PUBLICATIONS**AMBROISE DE MILAN, **Caïn et Abel**. M. Ferrari, L. Pizzolato, M. Poirier.BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons divers**, 1-22. F. Callerot, P.-Y. Emery.**Code Théodosien**, Livre XVI. R. Delmaire, K.L. Noethlichs, F. Richard.CYRILLE D'ALEXANDRIE, **Lettres festales**. Tome IV. P. Évieux, M. Forrat.FACUNDUS D'HERMIANE, **Défense des Trois Chapitres**, Livres VIII-XII. Tome III.

A. Fraïsse-Bétoulières.

GRÉGOIRE LE GRAND, **Homélies sur les Évangiles**. Tome I. R. Étaix, B. Judic,

C. Morel.

JEAN CHRYSOSTOME, **Lettres d'exil**. R. Delmaire, A.-M. Malingrey (†).JÉRÔME, **Homélies sur Marc**. J.-L. Gourdain.JÉRÔME, **Trois vies de moines**. P. Leclerc, E. Morales, A. de Vogüé.ORIGÈNE, **Exhortation au martyr**. C. Morel, C. Noce.TYCONIUS, **Livre des règles**. J.-M. Vercruysse.**RÉIMPRESSIONS RÉALISÉES EN 2003**7 bis. ORIGÈNE, **Homélies sur la Genèse**. H. de Lubac, L. Doutreleau.27. **Homélies pascales**. Tome I. P. Nautin.36. **Homélies pascales**. Tome II. P. Nautin.116. AUGUSTIN D'HIPPONE, **Sermons sur la Pâque**. S. Poque.196. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN, **Hymnes**. Tome III. J. Koder,

J. Paramelle, L. Neyrand.

285. FRANÇOIS D'ASSISE, **Écrits**. T. Desbonnets, T. Matura, J.-F. Godet, D. Vorreux.325. CLAIRE D'ASSISE, **Écrits**. M.-F. Becker, J.-F. Godet, T. Matura.

(Paru également en 2003, dans la collection « Sagesses Chrétiennes », EUSÈBE DE CÉSARÉE, **Histoire ecclésiastique**, en traduction seule.)

SOUS PRESSEBÈDE LE VÉNÉRABLE, **Histoire ecclésiastique du peuple anglais**. A. Crépin,

M. Lapidge, P. Monat.

BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons pour l'année**. Tomes I et II. I. Huille, M. Lamy,

A. Solignac.

FACUNDUS D'HERMIANE, **Défense des Trois Chapitres**, Livres III-VII. Tome II.

A. Fraïsse-Bétoulières.

GRÉGOIRE LE GRAND (PIERRE DE CAVA), **Commentaire sur le Premier Livre des Rois**.

Tome VI. A. de Vogüé.

Livre d'heures ancien du Sinai. M. Ajjoub.TERTULLIEN, **Contre Marcion**, Livre V. Tome V. C. Moreschini, R. Braun.

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de
R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX
Texte original et traduction française

1. Introduction générale, De officio mundi. R. Arnaldez.
2. Legum allegoriae. C. Mondésert.
3. De cherubim. J. Gorez.
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson.
5. Quod deterius potiori insidiari solet. I. Feuer.
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez.
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès.
9. De agricultura. J. Pouilloux.
10. De plantatione. J. Pouilloux.
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez.
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn.
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux.
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl.
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre.
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran.
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez.
19. De somniis. P. Savinel.
20. De Abrahamo. J. Gorez.
21. De Iosepho. J. Laporte.
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky.
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel.
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès.
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel, P. Delobre.
27. De praemiis et poenis. De execrationibus. A. Beckaert.
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit.
29. De vita contemplativa. F. Dumas, P. Miquel.
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez, J. Pouilloux.
31. In Flaccum. A. Pelletier.
32. Legatio ad Caium. A. Pelletier.
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit.
- 34A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34B. Quaestiones in Genesim, III-IV (e vers. armen.) Ch. Mercier, F. Petit.
- 34C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.) A. Terian.
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Lebel.
36. Alexander vel De animalibus (e vers. armen.) A. Terian.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN DÉCEMBRE 2003
SUR LES PRESSES
DE
L'IMPRIMERIE F. PAILLART
À ABBEVILLE

DÉPÔT LÉGAL : 4^e TRIMESTRE 2003
N° D'IMP. 11976. N° D. L. ÉDIT. 12059